
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06667255 5





HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME

LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XVIII.



PRÉFACE.

On peut se rappeler dans quel esprit et dans quelles vues est composé l'ouvrage que nous terminons aujourd'hui; il fut un temps où les haines nationales, fruit des guerres continuelles, étoient parvenues à un tel degré d'animosité entre la France et l'Angleterre, que les archers anglois, en enseignant à leurs enfants à tirer de l'arc, leur disoient:

> *Disce, puer, ferire Gallum:*
> Apprends, mon fils, à percer un François.

Nous voudrions leur apprendre au contraire, et apprendre à toutes les nations à s'aimer, à se servir mutuellement; à substituer les communications vivifiantes du commerce aux défiances jalouses de la politique, aux fureurs destructives de la guerre; à s'occuper un peu plus du bonheur, et un peu moins de ce qu'elles ont jusqu'à présent appelé la gloire et l'intérêt. La gloire est d'être juste et sage, l'intérêt est d'être heureux; la paix seule peut remplir ce double objet.

Nous ne craindrons ni de répéter les autres, ni de nous répéter nous-mêmes, il s'agit d'être utiles, s'il est possible; il s'agit de prouver par l'histoire, d'inculquer par la

force et la multitude des exemples une vérité essentielle et méconnue, c'est qu'il n'y a nul avantage dans la guerre, nulle sûreté dans la fraude; que l'art de nuire et de tromper est l'art infaillible d'être vil et malheureux.

Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal,

a dit un poëte. Cette maxime est encore plus vraie du mal qu'on fait à autrui que du mal qu'on en dit; car elle n'est vraie du dernier que parceque dire du mal c'est en faire, ou du moins tâcher d'en faire. Or, cette maxime qu'on croit si vulgaire, et qu'on perd toujours de vue, plût à Dieu qu'elle fût sans cesse présente à tous les esprits! aussi importante pour les nations que pour les individus, elle contient seule tout le droit des gens, et elle en découvre le fondement. En effet, la guerre est absurde, parcequ'on ne sauroit faire du mal sans en éprouver.

Qu'on n'affecte pas cependant de confondre ici des idées très faciles à distinguer. Pour un général qui sert son prince et sa patrie, la guerre est un art sublime, résultat d'une foule d'arts profonds et nécessaires; pour un soldat, la guerre est un devoir, et une source de gloire; mais pour le conquérant qui ose l'entreprendre, pour le souverain qui l'ordonne, pour le ministre qui la fait naître, pour la nation qui s'y détermine sans nécessité, c'est un crime et une folie; nous ne cesserons de réclamer contre ce ridicule éternel d'employer

toujours un moyen également funeste et stérile, qui n'a jamais rempli, qui ne remplira jamais l'objet qu'on se propose; un moyen directement opposé à sa fin, et dont l'inefficacité, fondée sur la nature des choses, est encore démontrée par l'expérience de tous les siècles.

Que ceux qui aiment la guerre nous montrent le fruit qu'on en tire, qu'ils le comparent aux pertes et aux désastres qu'elle entraîne.

Ce que nous disons des guerres étrangères, nous le disons à plus forte raison des guerres civiles, à plus forte raison encore des guerres de religion, et des persécutions qui les amènent; nous le disons de la tyrannie et de la rébellion, du fanatisme et de l'impiété, de toute espèce de violence et de fourberie, de toutes les ressources du machiavellisme, de toutes les branches de l'art de nuire, de toutes les formes sous lesquelles l'esprit de fraude, de haine et de guerre peut se produire.

Tel est le fond de cet ouvrage.

Quant aux détails de l'exécution, nous avons suivi dans ce supplément, ou cette dernière partie, le même plan que dans les deux parties précédentes, en observant seulement de le resserrer à mesure que nous approchons de notre temps. Sous les derniers règnes nous nous renfermons dans les objets directs de rivalité, ou du moins dans ceux qui se rapportent directement à la moralité essentielle de l'ouvrage; nous nous arrêtons

particulièrement aux traits les moins connus, ou nous tâchons de tirer de ceux qui le sont davantage, des résultats nouveaux qui les font rentrer dans cette même moralité.

Mais, dira-t-on peut-être; en jetant les yeux sur les mouvements actuels de la politique générale, à quoi bon ces exhortations perpétuelles à la paix? Voyons-nous qu'on en soit moins disposé à la guerre, moins empressé à saisir les occasions de la faire? Non, et c'est un motif de plus pour élever la voix. Quand il s'agit du bien de l'humanité, il faut s'attendre à trouver les exemples en opposition avec les raisons; que faire donc? Dire les raisons, et gémir sur les exemples.

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

TROISIÈME PARTIE.
SUPPLÉMENT.

CHAPITRE PREMIER.

François II en France; Élisabeth en Angleterre.

(Depuis l'an 1559 jusqu'à l'an 1560.)

La rivalité directe de la France et de l'Angleterre paroît cesser à l'époque de la réduction de Calais et de l'expulsion totale des Anglois. Cette rivalité avoit beaucoup perdu de sa chaleur et de son acharnement depuis qu'elle ne tenoit plus le premier rang parmi les querelles de l'Europe, et qu'elle n'étoit plus le principal objet de l'attention générale. La haine personnelle de

Louis XI et de Charles-le-Téméraire avoit produit une rivalité nouvelle, devenue plus importante, et dont un des principaux effets fut de faire passer dans la maison d'Autriche les États de la maison de Bourgogne, qu'une politique simple et sans passion auroit conservés à la France. À cette rivalité de la France et de l'Autriche, concernant les deux Bourgognes et les Pays-Bas, se joignoit une rivalité plus ancienne des maisons de France et d'Aragon, concernant le royaume de Naples. Charles-Quint, héritier des maisons d'Autriche et d'Aragon, et à ce titre doublement ennemi de la France, étoit encore le rival personnel de François Ier, comme Charles-le-Téméraire, bisaïeul de Charles-Quint, avoit été le rival personnel de Louis XI. Cette querelle de la France et de l'Autriche, de François Ier et de Charles-Quint, étoit devenue le grand objet et le point central de la politique de l'Europe; les Anglois ne paroissoient plus que comme auxiliaires dans cette querelle, ils se piquoient de tenir la balance entre les deux partis; seulement par un reste de l'ancienne rivalité, ils la faisoient plus volontiers pencher du côté opposé à la France. Philippe II, fils de Charles-Quint, avoit réuni tous les titres de rivalité contre la France, en épousant Marie, reine d'Angleterre; il avoit joint par ce mariage, la cause de l'Angleterre à celle de l'Autriche et de l'Aragon, et Henri II, ou plutôt le duc de Guise, avoit paru triompher de ces trois puissances, en reprenant Calais et en consommant le grand ouvrage de l'expulsion des Anglois (1).

(1) Cette expulsion des Anglois étoit depuis plusieurs siècles le but proposé à la valeur françoise. On disoit proverbialement d'un

Marie emporta au tombeau la honte de cette perte, le mépris de l'Europe, la haine de ses sujets, et les éloges fanatiques de quelques persécuteurs. Insensible aux maux de son peuple, elle mourut accablée des froideurs de ce Philippe II, en qui elle adoroit le zélateur du despotisme et de l'inquisition, le perturbateur du repos de l'Europe et l'ennemi du genre humain.

Élisabeth succédoit à Marie, sa sœur : la première démarche de Philippe II, à la mort de Marie, fut d'offrir sa main à Élisabeth. Il est difficile de comprendre comment, après les preuves les moins équivoques d'habitation avec Marie, Philippe pouvoit se flatter d'obtenir une dispense du pape pour ce mariage incestueux; mais il s'en chargeoit, et peut-être l'intérêt d'attirer à la foi catholique Élisabeth et l'Angleterre eût-il prévalu sur les lois et les bienséances. Le refus d'Élisabeth prévint toute difficulté à cet égard; elle n'aimoit ni Philippe ni la religion catholique, et sur-tout elle craignoit la dépendance. Philippe commence la liste de ces amants politiques, tous diversement traités, mais tous également refusés par Élisabeth, tous plus ou moins nourris d'espérances trompeuses, quelques uns amenés jusqu'au moment de la conclusion, quelques uns même parvenus à l'honneur de plaire. A travers cette coquetterie, à travers mêmequelques foiblesses, Élisabeth resta libre et reine. Nous la verrons remplir avec gloire le trône d'Angleterre.

En France, Henri II régnoit encore; la prise de Ca-

mauvais général, d'un homme de guerre sans mérite. « Il ne chassera » pas les Anglois de la France. »

lais rendoit à ses armes l'avantage qu'elles avoient eu d'abord sur la vieillesse de Charles-Quint, et que l'heureux Philippe II leur avoit enlevé à la bataille de Saint-Quentin. La paix de Cateau-Cambrésis assura Calais à la France par la longueur des termes qui furent fixés pour la restitution de cette place et par les conditions qu'on y mit. Ces conditions étoient que l'Angleterre n'entreprendroit rien ni contre la France ni contre l'Écosse. Tel fut pour l'Angleterre le fruit d'une guerre injuste, entreprise contre le vœu de la nation, par une femme inconsidérée, en faveur d'un époux ambitieux.

Quant à Henri II et à Philippe II, des restitutions réciproques les remirent à-peu-près au même état où ils étoient avant la guerre; ainsi ce traité, comme tant d'autres traités de paix, prouva l'inutilité de la guerre qu'on venoit de faire. Philippe, ce mortel ennemi de Henri, devint son gendre, il épousa Élisabeth de France, qui avoit été promise à dom Carlos, fils de Philippe et de Marie de Portugal, première femme de Philippe. On sait quelle fut la terrible catastrophe de ce triste mariage. Philippe, dans un accès de jalousie, fit périr sa femme et son fils.

Le duc de Savoie, Charles III, avoit été dépouillé de ses États par François Ier; Emmanuel-Philibert, fils de Charles III, ne les avoit pas recouvrés, il n'étoit que le général du roi d'Espagne; ce fut lui qui gagna, pour Philippe, la bataille de Saint-Quentin; la paix de Cateau-Cambrésis rétablit le duc dans ses États, et il épousa Marguerite, sœur de Henri.

Ainsi tous les ennemis s'unissoient ou cherchoient à s'unir par les nœuds les plus doux, la cour de France

sur-tout n'offroit que des plaisirs. Les plaisirs, dans ces siécles guerriers, étoient des joutes et des tournois. La lance de Montgommery changea les fêtes en deuil. Henri II fut la plus illustre victime de ces périlleux amusements dont un envoyé du grand-seigneur disoit : « Que si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez ; et que « si c'étoit un jeu, c'étoit trop. »

Marie, à sa mort, avoit laissé l'Angleterre dépouillée, et la guerre subsistante ; Henri laissa l'Europe pacifiée.

Henri avoit une nombreuse postérité masculine qui s'éteignit et disparut dès la première génération, comme avait fait celle de Philippe-le-Bel. La stérile Marie laissoit sa couronne à la stérile Élisabeth.

Henri du moins alloit renaître dans ses fils ; Marie alloit être remplacée et effacée par une sœur qu'elle haïssoit, et dont elle avoit menacé la vie.

La couronne de France passoit à un enfant infirme ; la couronne d'Angleterre passoit d'une femme à une autre, mais cette autre femme étoit Élisabeth.

La paix étoit faite, mais la guerre alloit renaître de toutes parts, sous une forme nouvelle.

Voici quelles étoient les dispositions de l'Europe.

Les intérêts de l'Autriche et de l'Angleterre, confondus un moment par le mariage de Philippe II avec Marie, étoient de nouveau séparés par la dissolution de ce mariage, et par le refus qu'Élisabeth avoit fait d'épouser son beau-frère. La rivalité de la France et de l'Autriche, le rivalité de la France et de l'Angleterre reprenoient donc chacune leur rang. Philippe II étoit l'ennemi principal de la France, l'Angleterre redevenoit arbitre, mais toujours arbitre partial.

Les Anglois chassés de la France, devoient faire des efforts pour y rentrer, et ces efforts devoient naturellement ranimer la rivalité affoiblie de ces deux nations.

L'Autriche et l'Angleterre avoient un intérêt commun qui pouvoit les réunir contre la France. L'Espagne possédant les Pays-Bas, avoit besoin, de ce côté-là, d'une barrière contre la France. L'Angleterre, quand elle possédoit Calais et ses dépendances dans la Picardie, formoit naturellement cette barrière; c'étoit à l'égard de la France et de l'Espagne, une puissance intermédiaire qui, sans pouvoir être redoutable aux Pays-Bas, pouvoit leur être utile, par l'intérêt que le voisinage lui donnoit, de veiller sur les démarches de la France, et d'empêcher son agrandissement de ce côté-là.

Mais ces intérêts étoient peu sentis alors; d'autres soins occupoient les esprits; les considérations politiques alloient céder à des intérêts sacrés dans leur origine, indignement profanés par les passions humaines. On va voir la religion influer sur tous les événements, décider de toutes les alliances, présider à toutes les entreprises. Toutes les guerres, tant civiles qu'étrangères, vont être des guerres de religion. C'est le chef-d'œuvre de la fureur guerrière, qu'on soit parvenu à faire d'une loi de paix et d'amour, d'une source de bienfaisance et de secours mutuels, un principe de haine et de destruction.

Il y avoit déja long-temps que la persécution amenoit par degré ce fléau; la persécution, guerre absurde et barbare que la force fait à la foiblesse, et qui finit toujours par rendre celle-ci puissante et redoutable.

En Angleterre, le féroce Henri VIII avoit appesanti

son bras oppresseur sur les catholiques et les protestants à-la-fois, schismatique pour égorger les catholiques, orthodoxe pour brûler les protestants. L'effet de cette double violence fut d'affermir les deux partis dans leur croyance. Sous Édouard VI, la réforme l'emporta, elle devint persécutrice; c'est par-tout la folie du parti dominant; mais du moins la persécution fut modérée, soit parcequ'une secte naissante se souvient encore du besoin qu'elle a eu de tolérance, soit parcequ'elle conserve, malgré elle, quelque respect pour l'antiquité des dogmes qu'elle attaque. L'effet de cette modération fut de seconder les progrès de la réforme, que la persécution eût arrêtés.

Sous le régne de Marie, la persécution qui s'exerça en sens contraire, c'est-à-dire, sur les protestants, ne connut point de bornes [a]. A la chaleur du zéle, Marie joignoit la fureur de la vengeance. Quel en fut le fruit? La religion catholique fut si abhorrée en Angleterre, qu'Élisabeth, à son avénement, la renversa, pour ainsi dire, d'un souffle, et comme en se jouant. Sa première démarche fut de vider les prisons de Londres, de cette multitude de malheureux que Marie y retenoit pour cause de religion. Un protestant présenta, en riant, une requête pour quatre autres prisonniers, nommés Matthieu, Marc, Luc et Jean, qui, disoit-il, au milieu de la liberté générale, restoient encore dans les fers; il vouloit parler des traductions de l'évangile, en langue vulgaire, dont la proscription, ordonnée par Marie,

[a] Burnet, vol. 2, p. 377, 478. Camden, p. 371. Heylin, p. 103, 104. Stowe, p. 635 et suiv.

n'étoit pas encore révoquée. Élisabeth répondit, du même ton de plaisanterie, qu'il falloit consulter ces prisonniers mêmes, et savoir s'ils desiroient la liberté qu'on sollicitoit pour eux. Cette princesse, guidée par le desir de plaire à sa nation, sentiment qui régla toute sa conduite, et qui suffit à son éloge, vit bien que Marie, en persécutant la réforme avec tant de violence, avoit porté le dernier coup au catholicisme en Angleterre, et que cette religion ne pouvoit plus s'y soutenir; elle laissa la liberté, quelques séances du parlement firent le reste, la réforme se trouva rétablie presque sans efforts, et la suprématie fut mise dans les mains d'une femme.

Dès-lors tous les nœuds, même politiques, furent rompus, d'un côté avec l'Espagne et avec Philippe II, de l'autre avec la France.

En France, on n'avoit pas vu, comme en Angleterre, un flux et reflux des persécutions contradictoires, exercées tour-à-tour sur les catholiques et sur les réformés. L'ancienne religion avoit toujours été dominante. François Ier, porté à la tolérance par l'amour des lettres, et par les douces insinuations de la reine de Navarre sa sœur, se refusa long-temps à la honte de persécuter; mais entouré de fanatiques qu'il n'avoit pu apprivoiser, entraîné par les cris de la Sorbonne et du syndic Béda, irrité par les profanations insolentes de quelques protestants, qui auroient été intolérants dans la faveur, puisqu'ils étoient séditieux dans la disgrace, il eut la foiblesse et la cruauté de livrer un assez grand nombre de ces sectaires au supplice, tandis qu'il se liguoit avec les protestants d'Allemagne et avec les mahométants.

Henri II eut aussi cette politique inconséquente [*a*]; ce prince avoit les défauts de son père, sans en avoir les qualités brillantes, du moins dans le même degré; il eut sur-tout son zèle persécuteur, et il l'outra, il multiplia les bûchers; la barbarie industrieuse des persécuteurs avoit imaginé d'ajouter à la rigueur du feu, en prolongeant ce supplice et en le faisant sentir à plusieurs reprises. On élevoit les patients avec une poulie, et on les laissoit tomber dans le feu, d'où on les retiroit en les élevant encore pour les y faire retomber de nouveau; Henri osoit souiller ses regards de ce spectacle affreux, il en fut puni par l'horreur même du spectacle; Henri n'étoit que fanatique sans être inhumain; les cris d'un de ces malheureux le pénétrèrent d'effroi; l'impression fut si profonde que le temps ne put l'effacer, elle revenoit souvent l'effrayer dans ses songes et l'affliger dans ses souvenirs. Cependant la persécution ne cessa point; l'inflexible Montmorency la croyoit nécessaire, les Guises la jugeoient utile; Diane de Poitiers haïssoit les protestants, dont le rigorisme condamnoit sa conduite et dont les libelles jetoient du ridicule sur l'amour d'un jeune roi pour cette vieille maîtresse. Si la persécution pouvoit recevoir quelque excuse, c'est lorsqu'elle prend sa source dans la persuasion, et qu'elle est une erreur superstitieuse plutôt qu'une cruauté politique. Le comble de la tyrannie est de persécuter du sein de la mollesse et des voluptés, au nom d'une religion austère qu'on professe si mal par ses mœurs.

[*a*] De Thou, l. 22. Mézeray, Abrégé chronologique.

Quel fut pour la France le fruit de ces rigueurs déplacées? Lorsque la persécution commença sous François Ier, les protestants se réduisoient à quelques particuliers obscurs et isolés; à la fin du même régne, ils formoient une secte nombreuse; à la fin du régne suivant, ils formoient un grand parti dans l'État, à la cour, et même dans l'église; les princes du sang et les grands qui leur étoient attachés, étoient déja les chefs ou déclaré sou secrets de la réforme; Montluc évêque de Valence, Duval évêque de Sées, et Marillac archevêque de Vienne, étoient suspects de protestantisme; Guillard, évêque de Chartres, en étoit convaincu; le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, étoit marié publiquement, et faisoit appeler sa femme *la comtesse de Beauvais;* le parlement, qui, entraîné par les idées du temps, sollicitoit sous François Ier des édits de mort contre les réformés, résistoit sous Henri II à ces mêmes édits dont il avoit vu les funestes effets, et cette compagnie comptoit déja dans son sein un grand nombre de réformés.

Ce nombre fut bien accru au commencement du régne de François II, par le supplice d'Anne du Bourg, et la conjuration d'Amboise se forma.

Si les lumières de François Ier eussent secondé les mouvements de son cœur, s'il eût osé en croire l'éloignement qu'il sentoit pour la persécution, il n'y auroit eu ni factions ni sectes, la religion et l'État étoient sauvés.

Charles-Quint, rival de François Ier, avoit persécuté même avant lui. Ce fut son premier mouvement. De son temps même, la persécution avoit jeté des semen-

ces de trouble dans les Pays-Bas, en Allemagne elle avoit donné lieu à la ligue de Smalcalde et à la fuite d'Inspruck. Le temps et la réflexion découvrirent à Charles-Quint l'abus de ce zéle, qui, chez lui, avoit toujours moins tenu à la religion qu'à la politique; il vit que cette politique étoit mauvaise, il l'abandonna. On dit même, qu'après son abdication, ayant voulu étudier dans sa retraite de Saint-Just le côté théologique de ces questions qui avoient tant agité l'Europe pendant son régne, il finit par incliner vers la réforme.

Philippe II, ce roi inquisiteur, le crut ainsi, et dès-lors son père ne fut plus pour lui qu'un hérétique, il voulut flétrir la mémoire de ce père illustre, le plus grand prince de sa race; il fit mettre en prison le confesseur, entre les bras duquel Charles-Quint étoit mort; il l'y laissa mourir, et le persécutant au-delà du tombeau, il le fit condamner et brûler en effigie comme hérétique [a]; il vouloit traiter de même Charles-Quint, une seule considération l'en empêcha. Si Charles-Quint étoit hérétique, c'étoit donc d'un hérétique que Philippe tenoit tous ses droits? La conséquence étoit fâcheuse; mais enfin, supposons Charles-Quint reconnu pour hérétique, à qui donc l'Espagne avec toutes ses dépendances auroit-elle appartenu? Sans doute au saint-office.

Le saint-office eut pour dédommagement le plaisir de condamner le testament de Charles-Quint que Philippe II lui déféra. Jaloux d'étendre par-tout ce tribunal de sang, superstitieux en politique comme en religion,

[a] De Thou, l. 13.

perséuteur et par caractère et par principes, Philippe va recueillir les fruits de ce système de guerre ; nous touchons au moment où les violences de ses dignes ministres, Granvelle et sur-tout le duc d'Albe, et les dix-huit mille victimes que ce barbare se glorifioit d'avoir livrées au bourreau, vont coûter à l'Espagne les Pays-Bas.

Tel est par-tout, on ne peut trop le répéter, l'effet de la persécution, elle irrite, elle souléve, elle appelle les révolutions ; non seulement elle manque son objet, mais elle le détruit, elle avilit le culte qu'elle veut honorer, elle en sape les fondements en croyant les affermir. En voulant étouffer l'hérésie dans sa naissance, elle lui avoit livré la moitié de l'Europe.

Les persécuteurs sont ou fanatiques ou politiques ; les premiers sont des furieux, il faut les enchaîner ; les seconds sont des aveugles, il faut les éclairer. Ceux-ci dans tous les temps paroissent avoir été trompés par un argument spécieux, mais superficiel ; ils ont cru voir que les supplices, employés, comme ils disent, *à propos*, répriment le brigandage, dissipent les factions et les révoltes ; ils en ont conclu que les supplices pourroient aussi étouffer l'hérésie. Mais sans examiner si, même dans les deux premiers cas, la clémence ne seroit pas plus efficace que la rigueur, comment ont-ils pensé qu'on pût confondre avec un ennemi public, avec un malfaiteur ou un rebelle condamné, qui ne peut plus échapper au sort qu'il a mérité, un homme inflexible, mais pieux, qu'on a vu vivre dans l'erreur, mais dans la pratique des vertus, qu'on voit marcher au supplice avec sérénité, quand il peut s'en garantir

d'un seul mot? Ce mot seroit contre sa conscience, il meurt pour ne le pas dire; un tel homme paroît au vulgaire un être au-dessus de la nature, le vulgaire ignore que l'entêtement, le fanatisme et l'orgueil ont aussi leurs martyrs. Les spectateurs voient que le puissant a disputé contre le foible, et qu'il a terminé la dispute par le bûcher; leur cœur se tourne vers l'opprimé, ils ne peuvent juger sa foi, ils voient sa constance, ils s'intéressent pour une cause si courageusement défendue, c'est déja une grande disposition à l'embrasser. En un mot, celui qui emploie les supplices au défaut des arguments, a trop l'air d'avoir tort; laissons à l'erreur ces odieuses armes, trop indignes de la vérité.

L'Europe étant désormais divisée en catholique et en protestante, il naissoit de cette division un nouveau système politique.

Élisabeth ayant adopté la réforme, étoit devenue à-la-fois l'ennemie et de la France et de l'Espagne; elle avoit pour alliés nécessaires contre la France, les François protestants, et contre l'Espagne les réformés des Pays-Bas, et ceux que l'inquisition espagnole pouvoit faire au sein même de l'Espagne. On n'avoit plus d'ennemis ni d'alliés qui ne fussent donnés par la religion.

Philippe II, par son zéle pour le catholicisme, par sa haine pour les Anglois, et celle des Anglois pour lui, par le refus qu'il avoit essuyé de la part d'Élisabeth, après lui avoir sauvé la vie sous le régne de Marie, Philippe étoit l'ennemi naturel d'Élisabeth, et cette inimitié tenoit principalement à la religion. Il lui renvoya l'ordre de la jarretière, comme devenu la marque de l'hérésie.

Si François II eût régné plus long-temps, une inimitié plus forte auroit armé l'une contre l'autre la France et l'Angleterre, et ranimé l'ancienne rivalité. Avec François II, montoit sur le trône de la France cette fameuse Marie Stuart, rivale d'Élisabeth en beauté, en esprit, en connoissances, en talents, en politique, en religion. Cette alliance de la France avec l'héritière de l'Écosse sembloit devoir faire époque dans la rivalité de la France et de l'Angleterre, et opérer une grande révolution dans l'Europe. L'Écosse, ennemie née de l'Angleterre par la situation et par les prétentions respectives, avoit toujours été l'alliée de la France; mais elle n'avoit point encore été dans le cas de devenir une province françoise. Louis XI avoit épousé Marguerite d'Écosse, qui mourut dauphine; mais il y avoit alors des mâles pour succéder à la couronne d'Écosse; Marie Stuart étoit reine d'Écosse, lorsqu'elle épousa le dauphin François, fils de Henri II. Ce fut l'ouvrage des Guises. Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, dernier roi d'Écosse et mère de Marie Stuart, étoit sœur de ces princes. Pendant qu'Édouard VI, fils de Henri VIII, demandoit, à main armée, l'héritière d'Écosse, (1) la régente d'Écosse, mère de cette princesse, l'envoya en France pour y être élevée et pour épouser le dauphin. Ainsi, sous le même régne, et vers le même temps où les Guises redonnoient Calais à la France, ils lui donnoient encore

(1) Henri VIII lui en avoit donné l'exemple; il avoit déja fait pour son fils la même demande de la même manière; c'est ce que le comte de Huntley, Écossois, appeloit une *galanterie féroce*. Celle de Henri VIII l'étoit dans tous les sens possibles.

l'Écosse. Ainsi, tandis que la rivalité directe de la France et de l'Angleterre sembloit cesser d'un côté, elle se ranimoit d'un autre. L'objet seul étoit changé, ainsi que le point de vue général de cette querelle ; ce n'étoient plus les Anglois qui possédoient des provinces françoises, c'étoient les François qui acquéroient à la porte de l'Angleterre, et dans la même île, un royaume, qui sembloit destiné, par sa situation, à devenir une province angloise.

De plus, Marie Stuart, outre ses droits acquis, apportoit à François II, des prétentions bien plus vastes, qu'il est nécessaire d'exposer ici, parcequ'elles décidèrent de la destinée de cette princesse.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit laissé un fils et deux filles. Édouard VI, né de Jeanne Seymour, sa troisième femme, lui succéda. Marie, née de Catherine d'Aragon, première femme de Henri VIII, répudiée; Élisabeth, née d'Anne de Boulen, seconde femme, décapitée, furent exclues de la succession par des actes parlementaires, accordés aux desirs de Henri VIII lui-même. Ce prince injuste, père aussi dénaturé que mari barbare, avoit toujours compris ses filles dans la proscription de ses femmes ; il les avoit depuis rappelées à sa succession par son testament, mais les actes du parlement subsistoient; Marie régna malgré ces actes, c'étoit une raison de plus pour qu'Élisabeth ne pût régner ; l'admission de Marie au trône décidoit en faveur du mariage de Catherine d'Aragon, contre celui d'Anne de Boulen ; ces deux mariages n'ayant pu subsister ensemble, Marie seule étoit légitime, Élisabeth étoit bâtarde.

A la mort de Marie, Élisabeth monta cependant sur le trône ; si ce ne fut pas précisément en vertu de sa naissance, ce fut du moins en vertu du testament de son père ; elle dédaigna de faire révoquer formellement l'acte parlementaire qui l'avoit exclue du trône ; cet acte étoit suffisamment révoqué par la proclamation que les deux chambres, haute et basse, firent d'Élisabeth, et par les acclamations de la nation entière. D'ailleurs Élisabeth, peut-être par la raison même qu'elle avoit eu contre elle un acte parlementaire, ne vouloit pas que le parlement connût de ce qui concernoit la succession au trône; elle aima mieux laisser subsister des doutes sur son droit que de les faire lever par le parlement, en soumettant ce droit à l'examen de la nation.

Cependant aux yeux des ennemis de l'Angleterre, et des ennemis particuliers, soit de Marie, soit d'Élisabeth, les actes qui les avoient exclues du trône, subsistoient toujours, et ne pouvoient être révoqués. Ainsi depuis la mort d'Édouard VI, la postérité de Henri VIII étoit éteinte, au moins par rapport au droit de succéder, et il falloit remonter à la postérité de Henri VII.

Ce prince avoit laissé aussi un fils et deux filles; Henri VIII, qui lui succéda, Marguerite, qui épousa Jacques IV, roi d'Écosse, dont elle eut Jacques V, père de Marie Stuart, et qui, après la mort de Jacques IV, épousa le comte d'Angus, de la maison de Douglas ; Marie, qui épousa en premières noces Loüis XII, roi de France, dont elle n'eut point d'enfants, et en secondes noces, Charles Brandon, duc de

Suffolck, dont elle eut une fille, nommée Françoise, mariée à Henri Gray.

De ce dernier mariage, naquirent trois filles.

1° Cette malheureuse Jeanne Gray, à qui la reine Marie fit trancher la tête, parcequ'elle lui disputoit la couronne d'Angleterre.

2° Catherine Gray, qu'Élisabeth se contentoit d'abord de condamner au célibat, mais qu'elle fit enfermer ensuite pour avoir contracté un mariage secret avec le comte d'Herford, et en avoit eu des enfants; Catherine Gray mourut dans sa prison.

3° Marie Gray, de qui l'histoire ne dit rien, sinon qu'elle étoit bossue, et qu'elle épousa Martin Kejes [a].

Jeanne, Catherine, et Marie Gray, descendoient de la seconde fille de Henri VII. Marie Stuart descendoit de l'aînée; ses droits étoient certains, en supposant l'incapacité de Marie et d'Élisabeth, et en supposant que sa qualité d'étrangère ne fût pas un titre d'exclusion. Aussi dès le temps du régne de Marie d'Angleterre, la reine d'Écosse, dauphine de France, avoit-elle pris les armes d'Angleterre et le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande, ce qui fut renouvelé sous Élisabeth. Quand l'ambassadeur d'Angleterre s'en plaignit, on lui répondit que Marie Stuart avoit pour le moins autant de droit de prendre le titre de reine d'Angleterre qu'Élisabeth en avoit de prendre le titre de reine de France : c'étoit un point incontestable; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il falloit respecter dans Élisabeth les droits de la nature, confirmés par le vœu

[a] De Thou, l. 1.

vers eux, comme un dédommagement qu'il leur devoit pour de certaines provinces de France auxquelles ils avoient droit. Il cite sur ce point l'autorité de la dame de Dampierre, sa tante, à qui François Ier avoit dit souvent :

« Voulez-vous que je vous die? je ne fais point tant « de bien à ces princes lorrains que je devrois ; car « quand je pense que le roi Louis XI les a expoliés des « duché d'Anjou et comté de Provence et autres terres « leurs vrais héritages, et qu'on leur retient, j'en ai « charge de conscience. Brantôme ajoute : cela est bien « vrai ; voilà donc pourquoi il faut croire que ce sont « esté les rois qui les ont mis plutôt en chemise. »

Le même Brantôme doute en conséquence que François Ier ait dit que « ceux de Guise mettoient ou mettroient les rois de France et leurs enfants en chemi- « se » (1) mot qui lui est attribué par tous les historiens.

Il faut voir ce que du Puy, dans son traité des droits du roi, oppose à cette opinion concernant l'Anjou, la Provence, etc. Les raisons de du Puy sont d'un tout autre poids que cette anecdote de Brantôme.

Le crédit, sous Henri II, se partagea presque également entre le connétable de Montmorency et la seconde génération des Guises. Claude avoit laissé six fils : le duc François, le second cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, le cardinal de Guise, le chevalier de Lor-

(1) On connoît ces quatre vers :

Le roi François ne faillit point
Lorsqu'il prévit que ceux de Guise
Mettroient ses enfants en pourpoint,
Et leurs successeurs en chemise.

raine, grand prieur et général des galères, et le marquis d'Elbeuf. Les deux premiers sont les seuls qui attirent l'attention, les autres jouissent du crédit de leur maison sans y ajouter.

François, duc de Guise, avoit débuté comme son père. Soldat sous François Ier, il avoit reçu dans une escarmouche une blessure qui fut jugée mortelle. Le fer d'une lance lui entra dans la tête, entre l'œil et le nez, et la pointe du fer sortoit par derrière la tête; Ambroise Paré arracha le fer et le prince fut guéri. Général sous Henri II, il arrêta la fortune de Charles-Quint et abattit la puissance des Anglois; il sauva Metz et prit Calais.

Le cardinal de Lorraine avoit toutes les sortes d'ambition; celle de l'esprit, de l'éloquence, de la science, celle sur-tout du pouvoir; il rechercha tous les genres de supériorité qu'un homme peut avoir sur ses semblables. Il voulut être parmi les savants, par la doctrine, ce qu'il étoit parmi les grands par la naissance. Orateur et théologien, comme le fut depuis le cardinal du Perron, il réfutoit les hérétiques avant que de les brûler, il fut un des oracles du concile de Trente; il confondit Théodore de Bèze au colloque de Poissy; il terrassa Montluc et Marillac (1), à la conférence de Fontainebleau. Le pape Pie V, alarmé du grand rôle qu'il lui voyoit jouer dans l'église, l'appeloit *le pape d'au-delà des monts;* enfin, il fut le fléau de l'hérésie, mais il le fut aussi de l'humanité.

(1) L'un évêque de Valence, l'autre archevêque de Vienne, prélats, comme nous l'avons dit, suspects de protestantisme.

Sa funeste magnificence ruina les finances, dont il eut l'administration. On sait que passant un jour dans les rues de Rome, il fit jeter une poignée d'argent à un mendiant aveugle, qui le reconnoissant à cette profusion, s'écria : « Tu es le Christ, ou tu es le cardinal « de Lorraine : *ó tu sei Christo, ó veramente el cardinal « di Lorrenna.* »

Insolent avec les femmes et avec les grands, il osa dire à la duchesse de Savoie, qui lui refusoit un baiser d'étiquette qu'elle ne lui croyoit pas dû, « j'ai cou« ché avec d'aussi grandes et d'aussi belles dames que « vous (1) » ; il osa la traiter *de petite duchesse erottée*, et la baiser de force deux ou trois fois, en lui tenant la tête entre ses mains.

Tel étoit ce fameux cardinal et dans les grandes choses et dans les petites.

Montmorency, comme pour soutenir en tout la rivalité avec les Guises, avoit cinq fils, tous dignes de leur père, qui furent le maréchal de Montmorency François, le connétable Henri, Damville, amiral de France; Montberon, et Thoré.

La génération de la maison de Bourbon, que le sort opposoit alors aux Guises, avoit aussi été fort nombreuse; mais le comte d'Enghien, le héros de Cerisoles, avoit péri dès le temps de François Ier, par un accident où l'on voulut voir un crime (2), et ce crime fut imputé aux Guises.

Jean, duc d'Enghien, fut tué à la bataille de Saint-Quentin.

(1) Ce sont les propres termes, rapportés par Brantôme.

(2) Voyez l'Histoire de François Ier.

Il ne restoit plus que trois frères. 1° Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par Jeanne d'Albret sa femme, prince foible, indécis, flottant entre les deux religions et les deux partis, qui signala sa valeur en mille occasions et ne montra de la résolution qu'une fois; qui servit ses ennemis qu'il craignoit, contre ses parents qu'il aimoit, et qui mourut en combattant pour la cour, après en avoir reçu mille outrages.

2° Le cardinal de Bourbon, qui fut catholique parcequ'il étoit cardinal, qui aida souvent à tromper ses frères, parcequ'il étoit toujours trompé par la cour, et qui se laissa nommer roi par la ligue, au préjudice de Henri IV, son neveu, pour conserver, disoit-il, les droits de la maison de Bourbon.

3° Enfin, Louis Ier, tige de la branche de Condé, prince brillant, aimable, plein de talents pour la guerre, propre aux affaires, propre aux plaisirs, aimé des femmes, honoré des guerriers, cher à la noblesse et au peuple; il fut le rival direct et l'ennemi personnel de François, duc de Guise.

Les autres princes du sang, cadets de la maison de Bourbon-Vendôme, le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon, son frère, suivoient le torrent de la cour.

Les Guises étant l'appui des catholiques, Condé devoit être le chef des protestants; il jugeoit d'ailleurs qu'il étoit d'une politique noble et digne de lui, de prendre en main la défense du parti opprimé.

Le connétable de Montmorency, dont la cause, dans sa disgrace sous François II, venoit si naturellement s'unir à celle du prince de Condé, sembloit aussi devoir

embrasser la réforme; mais on lui fit sentir, dit-on, qu'il étoit de la dignité du premier baron chrétien de persévérer dans l'ancienne religion : on ignore s'il eut de meilleurs motifs; les grands se déterminent quelquefois par de pareilles vues. De cette conformité de religion avec ses ennemis essentiels, il résulta une politique contraire à ses intérêts apparents, qui le rendit l'ami de ses oppresseurs, et l'oppresseur de ses parents et de ses amis; il parut faire, par inflexibilité, ce que le roi de Navarre fit par indécision.

Les Coligny-Châtillons, ses neveux, furent inviolablement attachés au prince de Condé, qui étoit lui-même leur neveu par sa femme (1). L'histoire leur rend le témoignage qu'ils suivoient la réforme par conviction. L'amiral de Coligny et Dandelot son frère, colonel de l'infanterie françoise, furent les lieutenants du prince de Condé dans le parti protestant. Le cardinal de Châtillon servit la même cause par ses négociations.

Les autres grands se partagèrent selon leurs passions, leurs intérêts ou leurs caprices. Le maréchal de Saint-André, l'homme le plus magnifique et le plus ruiné de la cour, se vendit aux Guises; le maréchal de Brissac, si brillant sous François I[er] et sous Henri II, se livra aussi aux princes lorrains, qu'il servit très utilement.

La mère du roi, Catherine de Médicis, moitié par le principe machiavelliste de *diviser pour régner*, moitié par inconstance naturelle, balança d'abord, et flotta

(1) Éléonore de Roye, première femme du prince de Condé, étoit fille de Madeleine de Mailly, sœur utérine des Châtillons.

ensuite plus d'une fois entre les deux partis. Cette femme, dont le caractère, qui a paru si décidé, fut peut-être de n'en avoir point, et de savoir se plier aux circonstances, a vécu sous cinq rois.

Sous François Ier, son beau-père, douce, aimable, soigneuse de plaire, occupée de fêtes et d'amusements, on ne la crut propre qu'aux plaisirs, elle embellit la cour sans la troubler.

Sous Henri II, on ne voit en elle qu'une femme complaisante et soumise, qui respecte et flatte même les goûts de son mari; qui, pour obtenir l'ombre d'un crédit inutile, rampe sous une rivale qu'elle déteste. Diane de Poitiers régne seule, on aperçoit à peine Catherine.

Sous ses fils, elle régne, son ambition éclate, sa politique tortueuse se déploie, c'est Catherine tout entière.

Elle haïssoit également les Montmorency et les Guises, qui l'avoient également négligée pour Diane de Poitiers, avec laquelle ils avoient même, les uns et les autres, contracté des alliances (1). Elle eût voulu les chasser tous à-la-fois; mais son crédit naissant, qu'elle essayoit à peine, n'étoit pas assez fort pour frapper de tels coups. Le connétable tenoit au gouvernement par sa place, les Guises par la reine, leur nièce, tous par leurs services et par leur gloire. Il falloit choisir entre eux; Catherine inclina d'abord pour le connétable, par le seul intérêt de balancer l'empire que Marie

(1) Le duc d'Aumale avoit épousé Louise de Brézé, fille de Diane de Poitiers. Henri de Montmorency, second fils du connétable, et dans la suite connétable lui-même, avoit épousé Antoinette de La Marck, petite-fille de Diane.

Stuart alloit donner à ses oncles sur son mari; mais c'étoit Montmorency que Catherine haïssoit le plus, c'étoit celui dont l'inflexibilité contrastoit le plus avec la souplesse artificieuse de cette reine. D'ailleurs, par un effet de cette inflexibilité même, Montmorency plus fidéle à l'amitié, plus délicat sur l'honneur, plus lié par ses engagements que les Guises, restoit attaché à Diane dans la disgrace, parcequ'il l'avoit été pendant la faveur de cette femme. De plus, Montmorency avoit offensé Catherine personnellement, et d'une manière qui rejaillissoit sur le roi; il avoit osé dire que de tous les enfants de Henri II, il n'y avoit qu'une fille naturelle de ce prince qui lui ressemblât. Catherine suivit les mouvements de la vengeance, ce fut le premier trait de son caractère qu'on vit éclater, elle se lia étroitement avec les Guises, qui sacrifièrent Diane sans ménagement, et qui aidèrent à la dépouiller (1) en faveur de Catherine [a]; mais le but secret de cette princesse étoit de régner un jour sans les Guises, comme celui des Guises étoit de régner sans elle.

Au milieu de ces intrigues du machiavellisme, Marie Stuart, telle alors que la reine, sa belle-mère, avoit paru être sous François Ier, ne songeoit qu'à plaire, croissoit en esprit comme en beauté, montroit ces vertus douces et bienfaisantes que la philosophie enseigne aux hommes, et que la nature donne aux femmes. Niéce des Guises, nécessairement attachée à leur parti

(1) On lui ôta sa maison de Chenonceaux, qui fut donnée à la reine-mère.

[a] De Thou, l. 23. Brantôme, Hommes illustres. Montmor.

et à la foi catholique, qui avoit toujours été celle de l'Écosse, elle répandoit sur ce parti l'intérêt qui suit par-tout la jeunesse et la beauté. Mais cette influence fut légère; la jeunesse et les graces, qui ont tant de puissance dans les factions politiques, perdent leur avantage dans lès factions religieuses. Le fanatisme est farouche, il hait tout ce qui sait plaire, il endurcit contre la beauté même.

Tels étoient les intérêts, les passions, les rivalités qu'offroit alors la cour de France. Tout y respiroit et la guerre civile, fléau en comparaison duquel la guerre étrangère est presque un état de paix, et la guerre de religion, qui est à la simple guerre civile ce que celle-ci est à la guerre étrangère. La conjoncture n'étoit pas favorable pour former au dehors des projets vastes, et faire valoir des prétentions sur d'autres couronnes. Loin de pouvoir conquérir l'Angleterre et l'Irlande, on avoit bien de la peine à conserver l'Écosse.

Pour connoître quelle étoit l'administration de ce royaume depuis la mort de Jacques V, il faut considérer quels étoient, après Marie Stuart, les plus proches héritiers. Ces notions seront nécessaires pour la suite des événements.

Si la loi salique eût régi l'Écosse, la couronne auroit passé de Jacques V à Matthieu Stuart, comte de Lennox, quoique éloigné d'onze degrés du chef des Stuart; mais c'étoit par des femmes que la couronne avoit passé successivement dans les maisons de Brus et de Stuart, et du côté des femmes, le même comte de Lennox étoit beaucoup plus proche; mais il étoit exclu par le comte d'Arran, de la maison d'Hamilton. Tous les deux

étoient petits-fils de Marie, fille de Jacques II, roi d'Écosse, laquelle avoit épousé Jacques Hamilton.

De ce mariage étoient nés un fils et une fille. Le comte d'Arran descendoit du fils, le comte de Lennox de la fille; ainsi les droits de ce dernier, ne venoient qu'après ceux du comte d'Arran, qui étoit l'héritier présomptif de la couronne d'Écosse; mais on répandoit quelques nuages sur la légitimité du comte d'Arran. Jacques Hamilton, comte d'Arran, son père, fils de Jacques Hamilton et de Marie d'Écosse, avoit eu deux femmes, Élisabeth Hume et Jeannette Béaton. Séparé de la première par une sentence, il avoit eu de son second mariage avec Jeannette Béaton, le comte d'Arran, qui étoit né du vivant d'Elisabeth Hume. Le comte de Lennox et les ennemis du comte d'Arran contestoient la régularité de la sentence de divorce, par conséquent la légitimité du second mariage, dont étoit né le comte d'Arran. Le cardinal Béaton, neveu de Jeannette, archevêque de Saint-André, primat d'Écosse, ministre tout-puissant sous Jacques V, avoit voulu exclure de la régence et le comte d'Arran et le comte de Lennox, en produisant un faux testament de ce roi, qui lui déféroit cette régence. On n'eut égard ni à ses prétentions ni aux objections du comte de Lennox contre le comte d'Arran, et ce dernier fut nommé régent; sa foiblesse laissa l'administration entre les mains du cardinal Béaton.

Les nouvelles opinions avoient pénétré dans l'Écosse, comme dans la France, elles y avoient fait les mêmes progrès, parcequ'on avoit pris, pour les arrêter, les mêmes mesures qu'on prenoit en France et par-tout,

c'est-à-dire, la voie de la persécution. L'introduction même des nouveautés en Écosse étoit déja l'ouvrage de la persécution; c'étoit le contre-coup des violences exercées par la reine Marie d'Angleterre, contre ses sujets protestants, et qui avoient forcé quelques uns de leurs prédicants à chercher un asile en Écosse; ils y retrouvèrent la persécution; le cardinal Béaton, qui vivoit publiquement avec une femme, qui marioit solennellement sa bâtarde, et signoit les articles où elle étoit nommée *sa fille*, ne cédoit guère en intolérance au cardinal de Lorraine, mais il fut assassiné; toutes les circonstances de sa mort prouvent sensiblement l'abus et le danger de la persécution. Le clergé d'Écosse étoit d'autant plus intolérant alors, qu'il étoit très ignorant. Les auteurs protestants rapportent des traits peut-être exagérés de cette ignorance. Selon eux, la plupart des prêtres écossois ne regardoient comme la parole de Dieu que l'ancien testament, et croyoient Luther auteur du nouveau. Cette erreur, tout étrange qu'elle est, étoit fondée, sans doute, sur ce que les protestants parloient sans cesse de l'évangile, que leurs pasteurs s'en disoient les ministres, et que leur secte se distinguoit par le nom d'*Évangélique*. On peut voir aussi dans les auteurs protestants les contestations qui s'élevèrent dans l'université de Saint-André, pour savoir si l'oraison dominicale s'adressoit à Dieu ou aux saints.

On desiroit fort de l'accorder aux saints, en haine des protestants, qu'on accusoit d'irrévérence envers eux, mais il n'y avoit pas moyen de la refuser à Dieu; on décida qu'elle s'adressoit à Dieu : *formaliter*, *princi-*

paliter, ultimatè, capiendo strictè, et aux saints, *materialiter, minùs principaliter, non ultimatè, capiendo largè*. Un petit frère lui proposa de laisser à Dieu l'oraison dominicale et de donner aux saints les *Ave* et les *Credo*. Son avis ne parut pas le moins sensé.

Quoi qu'il en soit de cet excès incroyable d'ignorance, un prédicant huguenot, nommé Wishart, se distinguoit par ses déclamations contre le catholicisme, les magistrats de Dundée le chassèrent de leur ville; à l'exemple des anciens prophètes, il les menaça du courroux du Dieu dont ils rejetoient la parole [a]. Quelque temps après, la peste, que le défaut de police et de propreté rendoit alors assez fréquente, se fit sentir à Dundée; le prophète trouvé fidèle en ses menaces fut rappelé par le peuple, qui courut en foule à ses sermons; mais comme il étoit à propos de prendre des précautions contre la peste, Wishart fit placer sa chaire sur le haut d'une porte de la ville; les gens infectés de la contagion restèrent en dedans, les autres se mirent en dehors, et tous l'entendirent; Béaton ne put souffrir à sa porte un tel scandale, il fit arrêter Wishart, à qui on promit sûreté, mais qu'on trompa, d'après ce principe honteux et impie : *que la fidélité n'est pas due aux hérétiques*. Le régent n'ayant pas voulu se mêler de cette affaire, Béaton prit sur lui de juger Wishart, de l'envoyer au feu, et d'ordonner l'exécution, qu'il regarda de sa fenêtre. Wishart le vit, et lui adressant la parole : « Cardinal impie, s'écria-t-il, tu t'applaudis d'opprimer « l'innocence et d'outrager la religion. Ton triomphe

[a] Spostwood, p. 71 et 92. M. Hume, Tudor, ann. 1547.

« sera court; encore peu de jours, et dans la même « place d'où tu crois m'insulter aujourd'hui, tu te ver« ras abattu aux pieds des fidèles; tu demanderas grace « et ne pourras l'obtenir. » Ces sortes de prophéties, comme l'observe M. Hume, s'accomplissent par la raison même qu'elles ont été faites, elles sont la cause de leur accomplissement; quelques jours après l'exécution de Wishart, des assassins pénètrent dans l'appartement de Béaton, et déja deux des plus furieux s'élancent sur lui, l'épée à la main. Un des conjurés, Jacques Melvil, que Knox appelle *l'homme le plus doux et le plus modeste*, arrête leur impétuosité: « mes amis, leur dit« il, ceci est l'œuvre de Dieu, nul desir de vengeance, « nul emportement humain ne doit profaner cette sainte « action. Puis s'adressant à Béaton: repens-toi, lui dit« il, malheureux cardinal, malheureux homicide des « prophétes divins, repens-toi de tes crimes, et sur-tout « de l'assassinat de Wishart, de cet homme suscité de « Dieu pour la conversion de ce pays. Dieu, qui le venge « aujourd'hui par nos mains, nous défend de te haïr, « mais il nous ordonne de te punir. Ce n'est en effet ni « la haine, ni la cupidité, ni l'ambition qui nous a gui« dés; nous n'en voulons ni à ton pouvoir ni à tes ri« chesses, nous immolons l'ennemi de l'évangile et nous « le plaignons. » En disant ces mots, il lui plonge froidement son épée dans le sein et le renverse mort à ses pieds[a]. Il est horrible, mais il est curieux, dit M. Hume, de considérer avec quelle dévote joie Knox raconte cet assassinat. [b] Dans la première édition de son histoire,

[a] 28 mai 1546. [b] Knox, Buchanan, Keith, Hist. de la Réf. d'Éc.

on lisoit ces mots imprimés à la marge : *les paroles et les actions divines de Jacques Melvil;* elles furent supprimées dans les éditions suivantes.

L'Écosse, nation de montagnards, sauvage, indomptable, souvent révoltée contre ses rois, jalouse à l'excès de sa liberté, souffroit impatiemment qu'on voulût la contraindre dans sa foi; la réforme chez elle prit d'abord un caractère plus dur et plus farouche que chez les autres nations, elle adopta le presbytéranisme, elle se produisit sous les traits qui formèrent ce qu'on appela dans la suite le puritanisme, secte distinguée, parmi toutes les sectes des protestants, par l'austérité, par l'insolence, par le mépris pour l'autorité.

Les religionnaires écossois étoient en armes longtemps avant les protestants françois. Ils avoient à leur tête Jacques, prieur de Saint-André, fils naturel du dernier roi, comme les protestants françois avoient pour chefs les plus grands seigneurs du royaume et même des princes du sang. Les protestants, en Écosse comme en France, avoient l'Angleterre pour appui. On distinguoit, en Écosse comme en France, le parti anglois et protestant, et le parti françois et catholique. Le comte d'Arran, régent d'Écosse, d'abord anglois et protestant, avoit été attiré depuis au parti françois et à la religion catholique, par le cardinal Béaton, qui agissoit de concert avec la reine douairière, mère de Marie Stuart, et sœur des Guises. Au contraire, le comte de Lennox, qui avoit été envoyé par la France en Écosse, pour troubler l'administration du régent et seconder Béaton, s'étoit vendu au parti anglois, et ayant été obligé de quitter l'Écosse, il s'étoit réfugié en

Angleterre, où Henri VIII, qui vivoit encore alors, lui donna en mariage Marguerite de Douglas, sa niéce, fille de Marguerite d'Angleterre sa sœur, et du comte d'Angus. Cette Marguerite d'Angleterre étoit veuve de Jacques IV, roi d'Écosse, mère de Jacques V, et aïeule de Marie Stuart. Marguerite de Douglas, sa fille du second lit, comtesse de Lennox, étoit tante de Marie Stuart. Ainsi le comte de Lennox, au moment où il trahissoit sa souveraine, se rapprochoit d'elle par les nouveaux nœuds qu'il formoit.

Les Guises ayant perdu le cardinal Béaton, qui leur répondoit du régent d'Écosse, dont il savoit fixer les irrésolutions et diriger la foiblesse, voulurent faire passer la régence à Marie de Lorraine leur sœur; ils engagèrent le comte d'Arran à déposer son titre entre les mains de cette princesse, moyennant des pensions, et le duché de Châtellerauld qu'on lui donna en France; il prit le nom de ce duché. La régence confiée à une femme étoit une chose inusitée en Écosse; mais dans un pays où les femmes peuvent porter la couronne, quel prétexte pourroit-on avoir de les exclure de la régence? Marie fut régente, et les conseils des Guises réglèrent en partie son administration. Attachée à la religion catholique, mais naturellement prudente et modérée, son zéle se fût contenu dans les bornes légitimes, s'il n'eût été continuellement échauffé par les princes ses frères.

A leur instigation, elle permit quelques persécutions, et la réforme y gagna [a]. Le primat Hamilton, frère du

[a] Keith, p. 58, 6, 7.

duc de Châtellerauld et successeur de Béaton, fit condamner au feu un prêtre d'une vie exemplaire, nommé Walter-Mill, qui s'étoit fait protestant; on eut peine à trouver un juge pour prononcer la sentence, et l'on ne put trouver de marchands qui voulussent vendre des cordes pour attacher le patient au poteau; le primat fut obligé d'en fournir lui-même. On est fâché qu'il n'ait pas été réduit à faire lui-même l'exécution. Ce fut le dernier acte de violence que les catholiques eurent le pouvoir d'exercer en Écosse. Les protestants furent bientôt les plus forts, et ce fut principalement l'effet de la mort de Walter-Mill.

L'esprit du peuple ne tarda pas à se manifester dans une occasion remarquable. La fête de saint Gilles approchoit, c'est le patron d'Edimbourg; on devoit, selon l'usage, porter la statue de ce saint en procession dans les rues; la veille de la fête, les protestants enlevèrent la statue, le clergé en fit faire à la hâte une autre, que le peuple appela *Gilles le cadet*, elle fut portée en triomphe par les prêtres et les moines, la régente suivoit la procession. La présence de cette princesse contint le peuple; mais aussitôt qu'elle fut retirée, on mit la statue en pièces et la procession en fuite.

La régente étoit dans le plus grand embarras; d'un côté les protestants, dans leurs impérieuses requêtes, qu'il n'étoit plus possible de rejeter, exigeoient que la régente établît la réforme en Écosse. De l'autre, les Guises la pressoient de châtier l'insolence des protestants. Tandis que la régente temporisoit ou essayoit avec précaution quelques coups d'autorité, les protestants pilloient et détruisoient les monastères, ils décla-

roient *à la génération de l'Ante-Christ, aux prélats pestiférés et à tous leurs tonsurés d'Écosse*, qu'ils alloient leur faire la guerre, parceque Dieu avoit ordonné aux Israélites de la faire aux Cananéens, et en conséquence ils prenoient les armes sous le nom de *Congrégation*.

Vers le même temps arriva de Genève le fanatique Knox, le Calvin de l'Écosse, célèbre pour avoir établi la réforme dans son pays et pour en avoir écrit l'histoire. Il porta dans le culte toute la sécheresse, dans le dogme toute la sévérité, dans la conduite des réformés toute l'intolérance de Calvin son maître. Il y joignit la double férocité de son pays et de son propre caractère. La guerre civile s'alluma, et la France et l'Angleterre s'empressèrent d'y prendre part.

L'Écosse, par son ancien attachement à la France, avoit toujours été (même en paix) dans un état de guerre avec l'Angleterre; Marie de Lorraine, princesse françoise, avoit encore redoublé la haine des Anglois, en mariant sa fille au fils de Henri II, et faisant manquer, par cette alliance, la réunion si naturelle et si desirée de l'Écosse avec l'Angleterre. Marie Stuart, en faveur de ce mariage, transporta, par des actes secrets et sous seing-privé, la couronne d'Écosse à la France, dans le cas où elle mourroit sans enfants; cette donation excédoit peut-être son pouvoir, et contrarioit sûrement les traités. Une reine enfant pouvoit-elle ainsi, d'un trait de plume, détruire l'ordre successif établi dans son pays? pouvoit-elle ainsi démentir, par des actes furtifs, les traités publics par lesquels la France promettoit, dans le même temps et en faveur du même mariage, de maintenir les lois de l'Écosse, et d'assurer

le droit héréditaire du duc de Châtellerauld (par conséquent celui du comte de Lennox après lui) dans le cas où Marie Stuart ne laisseroit point de postérité?

Les Guises avoient envoyé à la régente d'Écosse des troupes qu'ils destinoient à conquérir l'Angleterre avec le secours des catholiques anglois, aussitôt que l'Écosse seroit pacifiée; Élisabeth, reine d'Angleterre, instruite de tout par les amis que la réforme lui donnoit en France, et sollicitée par les réformés écossois, envoya du secours à ces derniers : cette guerre se ranima au moment où le reste de l'Europe sembloit pacifié par le traité de Cateau-Cambresis; beaucoup de seigneurs, tant François qu'Anglois, allèrent en Écosse chercher la gloire et les hasards. La rivalité de la France et de l'Angleterre, suspendue par-tout ailleurs, trouvoit encore à s'exercer sur ce théâtre.

La reine régente mourut [a] au milieu de tous ces troubles, dont elle gémissoit et qu'elle eût peut-être prévenus par moins de condescendance pour ses frères.

Cependant des intérêts plus pressants rappeloient chez eux les François, et la fureur des discordes civiles s'étant un peu ralentie chez les Écossois, la paix se fit à Edimbourg entre les deux partis, sous deux conditions, où il étoit aisé de reconnoître l'influence que la reine Élisabeth avoit eue dans ce traité. L'une fut que toutes les contestations sur la religion et le gouvernement seroient jugées par le parlement d'Écosse, dont François II et Marie ratifieroient les statuts; l'autre que le roi et la reine de France et d'Écosse

[a] 10 juin 1560.

quitteroient les armes et le titre de rois d'Angleterre; le refus que fit dans la suite Marie Stuart, à l'instigation de ses oncles, de ratifier cette clause du traité d'Edimbourg, fut la cause de tous ses malheurs.

La vivacité avec laquelle ces mêmes Guises poussoient leurs ennemis en France ne pouvoit aussi qu'attirer des malheurs à l'État et à eux-mêmes; le voile de législation et de bien public, dont ils prenoient soin de couvrir leurs violences, n'en imposoit à personne. S'ils révoquoient les aliénations du domaine, cette loi, juste en apparence, étoit pour eux un moyen de dépouiller leurs ennemis et d'enrichir leurs créatures; s'ils défendoient de posséder deux gouvernements ou deux offices, ce n'étoit pas, comme ils le disoient, pour que l'État fût mieux servi et chaque sujet moins puissant, c'étoit pour que l'amiral de Coligny qui possédoit les gouvernements de l'île de France et de la Picardie fût forcé de céder le dernier à Brissac; c'étoit pour que le connétable de Montmorency fût forcé de céder au duc de Guise lui-même sa charge de grand-maître de la maison du roi, dont il eut pour dédommagement une place de maréchal de France, créée extraordinairement pour François de Montmorency son fils aîné. Si les Guises n'avoient eu en vue que le bien public, ils auroient suivi le principe général de ne donner à aucune loi un effet rétroactif, ils n'auroient dépouillé personne, et sur-tout ils n'auroient profité de rien. Les graces mêmes qu'ils accordoient n'obligeoient pas toujours; l'ordre de Saint-Michel s'étoit maintenu dans son éclat, malgré la mémoire de Louis XI, son instituteur. Les Guises firent créer à-la-fois dix-huit chevaliers, ce

qui ayant avili cet ordre presqu'au même point où l'ordre de l'Étoile l'avoit été dès sa naissance, obligea Henri III de créer l'ordre du Saint-Esprit, qui a conservé jusqu'à présent sa dignité, aussi malgré la mémoire de son instituteur.

La précaution prudente que prirent les Guises d'interdire le port d'armes ne parut encore avoir que leur sûreté pour objet; elle fut d'ailleurs impuissante contre la jalousie des princes, contre la haine des peuples, contre la vengeance des protestants [a].

Mais l'horrible précaution qu'ils prirent de faire planter sur les avenues du trône des gibets pour y attacher ceux qui oseroient se plaindre de leur administration, et demander justice au roi, est un trait qui avoit échappé au despotisme oriental, et qui manquoit à l'histoire de l'extravagance humaine. « On a dit (c'est « Brantôme qui parle) que cette belle publication... « aida fort à fabriquer la conjuration d'Amboise, et on « a dit vrai. »

Toutes leurs lois cependant ne portoient point ainsi l'empreinte ou de l'intérêt personnel ou de la haine, ils en firent une véritablement utile, lorsqu'ils ordonnèrent que les compagnies de judicature présentassent, pour remplir les places vacantes, trois personnes irréprochables et versées dans la jurisprudence, entre lesquelles le roi choisiroit. C'étoit réparer le plus grand inconvénient de la vénalité des charges, l'indignité des juges; « mais, dit Mézeray, l'importunité des mouches « de cour qui s'attachent toujours à la corruption, et

[a] Brantôme, Capitaines illustres, Vie de M. de Guise.

« qui en vivent, ne permit pas qu'une si sainte ordon-« nance eût lieu [a]. »

Ils firent encore une action juste, quand ils rappelèrent l'ami et le prédécesseur du chancelier de l'Hôpital, le vertueux Olivier, à qui Diane avoit ôté les sceaux pour les donner à Bertrandi, cardinal et archevêque de Sens, homme décrié ; mais puisqu'ils vouloient, comme Diane, un esclave et un persécuteur, Bertrandi, auteur des édits de Château-Briant et d'Ecoüen (1), leur convenoit mieux qu'Olivier, qui ne cessa d'opposer à la persécution le peu de liberté qu'on lui laissoit.

Ils agirent plus conformément à leurs principes, en rappelant, de concert avec la reine-mère, ce cardinal de Tournon, persécuteur impitoyable, le plus ardent instigateur du massacre de Cabrières et de Mérindol, avant-coureur de la Saint-Barthelemy.

Le connétable n'avoit abandonné la cour qu'à l'extrémité [b], il avoit voulu d'abord armer contre les Guises les droits du roi de Navarre, premier prince du sang ; François II, âgé de seize ans, étoit majeur par la loi, mais mineur par la nature et par la foiblesse de son tempérament ; les protestants eurent soin d'établir, dans leurs écrits, la nécessité de rapprocher d'un jeune roi les princes de son sang, et d'éloigner du gouvernement les femmes, les étrangers, et sur-tout les cardinaux ; on ne manquoit pas de rappeler les prétentions des Guises sur le royaume de Naples, sur diverses provinces de France, même sur le royaume

[a] Mézeray, Abrégé chronologique.

(1) Édits portant peine de mort contre les réformés.

[b] De Thou, l. 23.

entier, puisqu'ils se disoient issus de Charlemagne; on faisoit sentir le danger de remettre l'administration en de pareilles mains : le connétable pressoit le roi de Navarre de venir prendre dans le conseil et auprès du roi la place qui lui appartenoit; mais l'irrésolu Antoine n'osoit se fier à Montmorency, qui avoit conseillé autrefois à Henri II de s'emparer des restes de son petit royaume de Navarre, déja presque réduit à rien par l'ancienne usurpation de Ferdinand-le-Catholique; le roi de Navarre venoit lentement et à petites journées; il n'arriva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'administration *à ses oncles de Guise;* d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli et que mépris de la part de la cour, on ne lui avoit pas même réservé un logement; et le maréchal de Saint-André quoiqu'attaché aux Guises, se crut obligé, par décence, de lui céder le sien. Le roi de Navarre enfin, pour pouvoir quitter la cour avec honneur, fut trop heureux de se faire donner la commission de conduire sur la frontière la nouvelle reine que la France donnoit à l'Espagne par le traité de Cateau-Cambresis. C'étoit précisément au roi de Navarre que cette commission n'auroit pas dû être donnée, car elle portoit que la princesse seroit conduite sur les terres d'Espagne, et cependant c'étoit à Roncevaux, qui est sur les terres de Navarre, que la princesse devoit être remise aux députés espagnols. Aussi le roi de Navarre fut-il obligé de protester contre cette énonciation.

Le roi de Navarre parti, le connétable renvoyé, le prince de Condé, les Châtillons éloignés, le champ resta libre aux Guises et à la persécution.

L'inquisiteur de Mouchy qui, selon la pédanterie du temps, se faisoit nommer *Democharès*, et dont les espions se nommoient *Mouchards*, nom resté, parmi le peuple, à cette dangereuse espèce d'hommes, exerçoit publiquement dans Paris les fonctions de son ministère ; il étoit secondé par les présidents Minard et de Saint-André (1) ; magistrats d'ailleurs estimables, car le fanatisme ne prouvoit pas nécessairement alors de l'imbécillité ou de la mauvaise foi. Minard avoit été nommé, par Henri II, curateur et principal conseiller de Marie Stuart.

Vers le même temps, le peuple, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation des inquisiteurs, affecta de placer aux coins des rues quantité de petites images de la vierge et des saints ; usage dont il ne reste peut-être encore que trop de traces. Quiconque passoit devant ces images sans les saluer étoit hérétique, et poursuivi par le peuple ou emprisonné ; les ecclésiastiques sages et bien intentionnés transportèrent, tant qu'ils purent, ces images dans les églises, où elles sont à leur véritable place ; mais c'étoit s'exposer à la fureur du peuple.

On répandoit en même temps, contre les réformés, les calomnies les plus absurdes, mais elles faisoient une grande impression sur le peuple, et même à la cour, qui étoit peuple sous la superstitieuse Médicis ; ils se réunissoient, disoit-on, dans des festins secrets, où ils mangeoient l'agneau pascal et du cochon rôti ; c'étoit tout à-la-fois judaïser et insulter au judaïsme ; ils

(1) Mézeray confond mal-à-propos ces deux personnages.

finissoient par éteindre les lumières, et par se mêler indistinctement, reproche fait de tout temps aux assemblées secrètes et nocturnes; le chancelier convainquit les dénonciateurs d'imposture, et cependant ils furent crus.

D'un autre côté, comme le roi étoit malade et faisoit des remèdes, le peuple des protestants publioit qu'il prenoit des bains de sang d'enfants, c'est ce qu'on avoit dit de Louis XI; c'est ce qu'on dit de tous les rois malades, quand ils sont haïs. Le peuple calomnie selon ses lumières. Au reste, les protestants prétendoient que ces bruits mêmes venoient du cardinal de Lorraine, et qu'il les faisoit répandre exprès pour les leur imputer; il est certain du moins qu'un homme qui fut puni du dernier supplice, pour les avoir répandus, soutint jusqu'à la mort qu'il avoit agi par l'ordre du cardinal. Que d'affreux mystères dans la politique, si cet homme disoit vrai, et que d'affreuses ressources dans le fanatisme, s'il en imposoit ainsi en mourant!

Un fait rapporté par M. de Thou et par tous les historiens, soit catholiques, soit huguenots [a], met dans un jour effrayant la violence du gouvernement des Guises. On avoit publié contre eux un écrit intitulé *le tigre*, où l'on se plaignoit de leurs cruautés. On arrêta un libraire nommé Martin Lhommet qui débitoit cet ouvrage; on lui donna la question pour le forcer de nommer l'auteur, il ne nomma personne, et fut condamné à être pendu. Le peuple, abandonné à ses propres mouvements, qui sont naturellement justes et

[a] Castelnau, La Planche, Bayle, Maimbourg, etc.

honnêtes, eût estimé une pareille constance; séduit par les émissaires des Guises, il entra dans une telle fureur contre ce libraire, qu'il vouloit le mettre en pièces tandis qu'on le menoit au gibet. Un marchand de Rouen, qui arrivoit dans ce moment même, surpris d'un pareil acharnement, dont il ignoroit la cause, dit avec douceur aux plus échauffés : « Eh! mes amis! ne « suffit-il pas qu'il meure? laissez faire le bourreau. » A ces mots, la fureur du peuple se tourna contre ce marchand, qui eut beaucoup de peine à s'y dérober. Mais que croiroit-on que firent les juges? ils firent pendre le marchand, comme complice du libraire. Ce fut le rapporteur, nommé du Lion, qui trouva ce moyen de faire sa cour aux Guises. Il osa s'en vanter, et plaisanter sur le sort du marchand; on lui représenta l'horreur d'une pareille iniquité : « Que voulez-vous? « dit-il; il falloit bien accorder quelque chose à M. le « cardinal, qui se désespéroit de ce que nous n'avions « pu mettre la main sur l'auteur. » Les plaisants firent de froides allusions sur *le Lion et le Tigre*, mais le gouvernement pouvoit-il mieux justifier le titre du libelle et tourner plus directement le dos à son but?

Des quartiers entiers étoient décriés comme contenant beaucoup d'hérétiques, le faubourg Saint-Germain s'appeloit *la Petite Genève*, tout ce qui l'habitoit étoit suspect. Si les protestants quittoient Paris pour fuir la persécution, leurs biens étoient confisqués; dans toutes les places, dans tous les carrefours, on ne voyoit que des ventes de meubles à l'encan; on mettoit aussi en vente les maisons qu'on trouvoit vides, on en chassoit les enfants que les fugitifs n'avoient pu emmener,

les rues étoient pleines d'enfants abandonnés qui poussoient des cris lamentables, en appelant leurs parents et en demandant du pain. Les plus grands ennemis des protestants, dit M. de Thou [a], se sentoient touchés de compassion; mais quelquefois le zéle alloit jusqu'à prendre des précautions contre la pitié publique; on avoit arrêté un particulier du nom de Visconti [b], dont la maison passoit pour servir d'asile aux réformés, on entraînoit avec lui sa femme et ses enfants; c'étoit un vendredi: pour irriter le peuple, on porta devant eux un chapon lardé qu'on prétendoit avoir trouvé dans la maison; Visconti fut mis dans un cachot, dont l'infection le fit mourir.

On avoit établi des *Chambres Ardentes* dans tous les parlements; le président de Saint-André étoit à la tête de celle de Paris, les victimes se multiplioient, et les prosélytes en même temps.

Une des plus illustres de ces victimes fut l'inflexible et vertueux Anne du Bourg, l'un des membres les plus distingués du parlement de Paris, et neveu du chancelier du Bourg.

Il avoit été arrêté avec plusieurs autres membres du parlement dans cette orageuse et funeste séance où le roi Henri II, arrivé sans être attendu, ne parut laisser la liberté des suffrages que pour la punir. Son procès, suspendu par la prompte mort de Henri II, fut continué sous François II. Anne du Bourg voulut récuser le président Minard, sans doute à cause de son zéle inquisiteur, qui avoit dû mettre de l'inimitié entre

[a] Liv. 9. [b] *Idem*, art. 3.

eux; Minard, qui se faisoit un plaisir et un honneur d'envoyer un hérétique au bûcher, refusa de s'abstenir. *Dieu saura t'y forcer*, lui dit du Bourg; menace innocente peut-être, mais très imprudente; Minard fut assassiné en sortant du palais, à six heures du soir, le vendredi 12 décembre 1559 (1). On soupçonna de ce coup un Écossois, nommé Jacques Stuart, protestant forcené. Soit qu'il fût parent ou non de la jeune reine, elle le renia et l'abandonna; sa fermeté le secourut, il souffrit la torture sans rien avouer, et fut renvoyé absous. L'accomplissement de la prédiction de du Bourg ayant donné de violents soupçons de complicité contre ce magistrat, hâta sa condamnation; il mourut en héros de parti.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaisons tenoient aux intérêts de secte et de parti, c'est que l'électeur palatin fut le plus ardent solliciteur de la grace de du Bourg, conseiller au parlement de Paris. De tels protecteurs nuisent quelquefois, en annonçant dans les protégés le dessein de se rendre redoutables.

L'esprit du temps ne s'annonce pas avec avantage dans l'arrêt de du Bourg, ni dans les jugements portés contre les divers membres du parlement qui avoient été arrêtés avec lui. Le parlement étoit partagé depuis long-temps sur la manière dont on devoit traiter les sectaires; la grand'chambre les condamnoit à la mort, la tournelle se contentoit d'une peine plus modérée. Eustache de La Porte, en opinant devant Henri II,

(1) C'est à l'occasion de ce meurtre que fut rendue l'*ordonnance minarde*, portant que l'audience de relevée finiroit à quatre heures du soir, depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques.

avoit applaudi à l'usage de la tournelle, et condamné celui de la grand'chambre; il lui fut enjoint d'approuver les arrêts de la grand'chambre.

Paul de Foix qui fut depuis ambassadeur, conseiller d'état et archevêque de Toulouse, avoit demandé s'il ne seroit pas possible de faire une distinction entre ceux qui nioient le fond des mystères et la réalité des sacrements, et ceux qui n'en attaquoient que la forme; il demandoit en conséquence si l'on ne pourroit pas se permettre quelque indulgence, au moins à l'égard de ceux-ci? On l'obligea de reconnoître que dans l'Eucharistie la forme est inséparable de la matière; il fut d'ailleurs exclu pour un an des assemblées du parlement.

Louis du Faur, ou du Four, avoit dit formellement que le meilleur moyen d'extirper l'hérésie, c'étoit de tenir un concile général, et qu'en attendant on ne devoit point condamner les sectaires à mort. Celui-ci, comme le plus coupable, fut condamné à faire amende honorable, et exclu pour cinq ans du parlement. Les juges étoient des commissaires tirés de cette compagnie, et qui, sans doute, avoient été choisis parmi les plus fanatiques. Le parlement, en corps, revit dans la suite ces jugements, et les annulla.

La vengeance appelle la vengeance. L'assassinat de Minard, prix de son intolérance, précipita la perte de du Bourg, et le supplice de du Bourg détermina la conjuration d'Amboise.

Les protestants, voulant venger du Bourg et pourvoir à leur sûreté, convinrent de se saisir du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, pour leur faire faire

leur procès par les États. Ils devoient se rendre, chacun de leur côté, ou par petites bandes, et sous divers déguisements, à Amboise, au jour marqué pour l'exécution de leur projet.

On n'a jamais bien su [a] (car on ne sait rien exactement sur ce qui concerne les temps de faction) si le projet étoit de tuer les Guises, ou si le projet de les arrêter, s'étendoit jusqu'à la personne du roi et celle de la reine-mère, ou si le prince de Condé et l'amiral de Coligny trempoient dans le projet, quel qu'il fût. Sur tous ces points, les catholiques soutiennent l'affirmative, et les protestants la négative. Mais qu'on borne, tant qu'on voudra, l'objet que se proposoient les protestants, leur complot restera toujours assez coupable. C'est ainsi que souvent, par leurs profanations, par leurs mutineries, par leurs mouvements séditieux, ils s'attiroient la persécution dont ils se plaignoient, et qu'ils exercèrent si cruellement à leur tour, par-tout où ils furent les plus forts.

Le chef apparent de la conspiration d'Amboise fut un gentilhomme de l'Angoumois, nommé Georges Bari de La Renaudie, condamné pour un crime de faux; il dut la vie en cette occasion au duc de Guise, qui le fit sauver de sa prison. Criminel et ingrat, il semble que les protestants étoient dès-lors en état de mieux choisir. Cet aventurier cependant avoit de la valeur. Il eut aussi de l'indiscrétion; il confia son secret à un avocat protestant, nommé des Avenelles, chez qui l'intérêt de l'État prévalut sur un intérêt de secte, et

[a] De Thou, l. 24.

Le parlement donna en vain au duc de Guise le titre de *Conservateur de la patrie*, pour avoir découvert et si cruellement puni la conjuration d'Amboise; la patrie ne vit dans les Guises que ses bourreaux.

Le prince de Condé, quelque part qu'il pût avoir eue à la conjuration d'Amboise, vint jurer devant le roi qu'il n'en avoit eu aucune, il démentit et défia ses accusateurs; il ne se trouva point d'accusateurs; le duc de Guise, soit persuasion, soit dissimulation, se rendit garant de l'innocence du prince, et offrit de lui servir de second contre ces accusateurs invisibles. Le prince de Condé partit, bien résolu de se venger, à la première occasion, de cette humiliante générosité.

L'influence du nouveau chancelier se fit bientôt sentir en ce que la reine-mère tint la balance plus égale entre les Guises et les princes, entre les catholiques et les protestants; qu'elle écouta les plaintes de ceux-ci, qu'elle parut vouloir y satisfaire; la conférence de Fontainebleau, sembla n'avoir point d'autre objet. La reine-mère y convoqna les grands; le connétable et les Châtillons s'y trouvèrent. L'amiral y présenta, en faveur des protestants, des requêtes qu'il offrit de faire munir de cinquante mille signatures; c'étoit annoncer qu'elles seroient appuyées de cinquante mille hommes armés: aussi le duc de Guise ne répondit-il à cette offre qu'en proposant de leur en opposer cent mille. L'évêque de Valence, Montluc, au grand scandale de l'ordre ecclésiastique, exposa les abus de l'église romaine, comme auroit pu faire un ministre protestant; l'archevêque de Vienne, Marillac, insulta les Guises, mais la victoire

resta au cardinal de Lorraine, qui réfuta ces évêques. Son éloquence aidée de son crédit entraîna tout.

Cependant l'événement justifia la politique indulgente que le chancelier Olivier n'avoit pu faire adopter, on prouva du moins l'inefficacité des supplices; les protestants brûloient de venger ceux de leurs frères qu'ils appeloient *les martyrs d'Amboise;* toute la France étoit agitée, on n'entendoit parler que de tentatives et de surprises de la part des huguenots; le prince de Condé étoit l'ame de tous ces mouvements, il redoubloit d'efforts auprès du roi de Navarre son frère, pour l'entraîner dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvelle conjuration, le roi de Navarre, le prince de Condé, le connétable, furent mandés à la cour. Les princes auroient pu y paroître à leur avantage, s'ils avoient accepté les secours que la noblesse s'empressa de leur offrir; mais le roi de Navarre ne voulut être armé que de sa seule innocence, et le prince de Condé crut qu'il se justifieroit de cette nouvelle conjuration aussi facilement que de la première.

Au moment où le roi de Navarre alloit entrer dans l'appartement de François II, il reçut avis que les Guises avoient arraché à la foiblesse de ce prince un consentement de le faire assassiner en sa présence; ce fut alors qu'Antoine montra une fermeté qui n'étoit pas de son caractère: « S'ils me tuent, dit-il à Reinsy son « gentilhomme, portez à ma femme et à mon fils mes « habits tout sanglants, ils y liront leur devoir [a]. » Il entre d'un air intrépide et modeste, les Guises je-

[a] De Thou, l. 26.

toient des regards inquiets sur le roi, qui balançoit à donner le signal, et qui ne le donna point; Antoine sortit, sans avoir paru troublé ni instruit du danger qu'il couroit: le duc de Guise sortit après lui plein de colère contre François II, et s'écriant: ô foible! ô lâche roi (1)!

Le prince de Condé fut arrêté, selon le conseil qu'en avoit donné le maréchal de Brissac, toujours prêt à tout risquer pour les Guises. On se contenta d'observer le roi de Navarre, qui fut abandonné de tout le monde, excepté des Châtillons.

On fit le procès au prince par commission, malgré toutes ses protestations et tous ses appels à la cour des pairs; les Guises avoient juré sa perte d'après cette erreur commune qui persuade aux politiques vulgaires qu'ils ne peuvent trouver leur sûreté que dans la ruine de leurs ennemis, au lieu que l'expérience, d'accord avec la raison, démontre que la sûreté, ainsi que la paix, ne peut se trouver que dans la justice et dans la modération. C'étoit le comble de l'insolence et de la témérité de poursuivre avec cet acharnement un prince du sang royal, chef d'un parti formidable, et devenu l'idole de la nation.

Cependant l'arrêt étoit prononcé, il étoit même signé de tous les juges, excepté du chancelier et du président Guillard du Mortier, qui balançoient encore, et de Louis de Beuil, comte de Sancerre, qui refusoit absolument sa signature. Le roi mourut, ce fut là le coup

(1) Observons cependant que M. de Thou, qui rapporte ce fait, ne paroît pas le garantir.

qui sauva Condé de l'échafaud, et la France de l'horreur de voir un prince du sang tomber sous le fer d'un bourreau.

La prison du prince fut ouverte, mais il ne voulut pas en sortir, il demanda qu'on fît paroître ses accusateurs; personne n'osa l'être, les Guises déclarèrent que tout s'étoit fait par l'ordre du roi; un arrêt du conseil et un arrêt du parlement rendirent au prince l'innocence, l'honneur et la liberté. Mais on peut juger s'il emporta de sa prison le desir de la vengeance.

L'état d'infirmité dans lequel François II avoit toujours vécu suffisoit pour rendre raison de sa mort; mais dans les temps de factions et de troubles, il est rare que la mort d'un jeune prince soit réputée naturelle. Le peuple promena ses soupçons sur tous ceux qui pouvoient avoir intérêt à cette mort; on observa qu'Ambroise Paré, *chirurgien des princes et prince des chirurgiens*, comme on l'appeloit alors, étoit créature du connétable, qu'à ce titre il avoit pu vouloir détruire, ou du moins affoiblir le crédit des Guises; qu'à titre de huguenot, il avoit pu vouloir sauver la vie au prince de Condé, et pour cela envenimer par ses remédes les maux du jeune roi. La mémoire d'Ambroise Paré n'est pas restée chargée de ce soupçon.

Dans la suite, lorsque Catherine fut plus connue et plus haïe, lorsqu'on eut vu sa prédilection pour Henri III, ce fut elle qu'on accusa d'avoir sacrifié ses fils aînés à ce troisième fils. Les mères empoisonnant leurs enfants ne sont pas une chose commune, même parmi les monstres. Brunehaut en avoit été accusée,

les ennemis de Médicis avoient plus d'un prétexte pour la comparer à Brunehaut.

On appela François II *le roi sans vices*. Quels vices ou quelles vertus peut avoir un enfant toujours malade qui meurt à dix-sept ans?

Pendant que ces passions fermentoient en France, l'Angleterre étoit tranquille, et la paix lui donnoit sur sa rivale tous les avantages qu'elle améne à sa suite; l'autorité d'Élisabeth étoit respectée, sa personne étoit aimée, on lui savoit gré de tous les soins qu'elle prenoit pour plaire, on lui savoit gré d'avoir détruit presque (1) sans persécution une religion que la persécution sembloit avoir décréditée pour jamais en Angleterre, et pour laquelle Élisabeth elle-même avoit été persécutée sous Marie; tous ses efforts lui étoient comptés, et elle en fit d'heureux. Encouragée par la reconnoissance de son peuple, on vit une reine de vingt-cinq ans se condamner à l'économie la plus sévère, et ne se démentir jamais sur cet article. Que ne peut cette économie! Élisabeth entreprit de payer les dettes de son père et de sa sœur, accumulées et accrues de régne en régne, elle y réussit en peu d'années; elle eut de l'économie l'ordre et l'exactitude, et n'en eut point les vues étroites ni les soins minutieux; elle sut trouver de la magnificence pour les entreprises qui pouvoient, ou flatter, ou illustrer sa nation; sous elle la navigation

(1) Nous disons *presque*, car, après tout, c'est quelque chose, et c'étoit beaucoup trop que de déposer quatorze évêques, douze archidiacres, quinze principaux de colléges, cinquante chanoines, et environ quatre-vingts ministres. Élisabeth persécuta même plus rigoureusement dans la suite.

et le commerce firent les progrès les plus glorieux; sous elle l'Angleterre fut riche et redoutée.

Élisabeth sut choisir ses ministres : les deux Cécil, Guillaume et Robert, les deux Bacon, Nicolas et François, qu'elle employa dans le ministère ou dans les négociations, étoient des hommes d'un mérite distingué.

Sa politique intérieure, comme nous l'avons dit, fut de plaire à son peuple et de le mettre dans ses intérêts; elle ne perdoit pas une occasion de montrer ces sentiments populaires qui devroient toujours être dans le cœur des souverains; le parlement lui faisant des instances pour qu'elle se mariât : « Je me regarde, dit- « elle, comme mariée avec mon peuple. »

Il y avoit dans sa cour un François qui excitoit la jalousie par la confiance dont elle paroissoit l'honorer; elle avoit craint pour lui le ressentiment des grands, et avoit pris à cet égard des précautions qui marquoient beaucoup d'intérêt. Un jour, tandis qu'elle se promenoit avec lui dans une barque sur la Tamise, un coup de mousquet, parti d'une chaloupe voisine, cassa le bras d'un des rameurs dans la barque où étoit la reine; on arrêta un jeune homme qui avoit fait le coup; il fut jugé, condamné, envoyé au gibet; il protesta toujours que le coup étoit parti par un pur accident; la reine lui fit grace : « Je ne crois, dit-elle, sur « le compte de mes sujets, que ce qu'une mère peut « croire de ses enfants [a]. » On peut juger si une reine jeune, belle, parlant et agissant ainsi, étoit aimée.

Sa politique extérieure, quoique fort vantée et digne

[a] Camden. Forbes. Jebb.

de l'être d'après les idées établies, ne peut recevoir les mêmes éloges dans un ouvrage consacré à la réfutation du machiavellisme. C'étoient les maximes de la politique vulgaire mises en pratique avec plus d'art et de talent. Élisabeth n'avoit pas dans le cœur ce sincère et profond amour de la justice, qui, plus que les lumières mêmes, avoit élevé saint Louis au-dessus de son siécle et de tous les siécles. Elle ne se doutoit pas que les principes de la politique et ceux de la morale fussent les mêmes, et que la morale fût une pour les républiques ainsi que pour les individus; que tout se réduisît à être juste et bon dans le gouvernement des empires comme dans le commerce de la société particulière; elle crut, comme tout le monde le croyoit alors, que l'art de régner est l'art de nuire; que pour s'assurer la paix, il faut semer la guerre et la division chez ses voisins; elle perfectionna cet art funeste; les princes machiavellistes et Philippe II lui-même furent vaincus dans leur propre science par une femme.

La religión, qui divisoit alors presque tous les États de l'Europe, invitoit naturellement à cette politique, et en facilitoit le succès. En France, en Écosse, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans tous les États catholiques où il y avoit des protestants, Élisabeth avoit un grand parti à sa disposition. Il est vrai qu'on avoit le même avantage à lui opposer, et que les catholiques anglois et l'Irlande presque toute catholique, fournissoient à Philippe II et aux Guises des ennemis domestiques à soulever contre Élisabeth.

Ainsi la guerre civile étoit par-tout, les intérêts de la religion décidoient de tout; la France et l'Espagne,

malgré toutes les causes de haine et de rivalité, étoient amies, parcequ'elles professoient la même religion; le pape, l'empereur, la France, l'Espagne, l'Écosse étoient réunis contre la seule Angleterre, qui n'avoit à leur opposer que leurs sujets catholiques, et qui, dans le système de guerre généralement adopté, devoit s'attacher à diviser cette foule d'ennemis. Elle avoit peu de secours à attendre des puissances luthériennes du Nord et des protestants d'Allemagne; les protestants en France et en Angleterre suivoient la secte de Calvin, et les luthériens haïssoient presque autant les calvinistes que les catholiques. En effet, le prince de Condé ayant traité avec le duc de Virtemberg et avec d'autres princes protestants d'Allemagne, le duc de Guise parvint à le priver de leurs secours, en affectant un faux zèle pour le luthéranisme, et en persuadant aux Allemands que son but étoit de réduire tour-à-tour les calvinistes et les catholiques pour rétablir ce qu'il appeloit l'*unité de l'église*. Si les protestants s'en étoient tenus à leur principe d'union, c'est-à-dire, à leur haine commune pour l'église romaine, ils auroient été les plus forts dans l'Europe. Tel étoit l'effet de la persécution qu'ils avoient d'abord éprouvée par-tout: ils s'affoiblirent, non pas précisément parcequ'ils se partagèrent en différentes sectes, mais parceque ces sectes devinrent intolérantes entre elles. Dans tous les États catholiques, le parti protestant étoit très fort, parcequ'il avoit été très persécuté; en Angleterre, le parti catholique étoit très foible, parceque la révolution qui venoit d'établir la réforme s'étoit faite sans beaucoup de persécution. Cette foiblesse du parti catholique en

Angleterre, comparée à la force du parti protestant dans les États catholiques, et jointe au talent d'Élisabeth pour désunir ses ennemis, servoit de contre-poids au nombre des puissances que la religion tendoit à réunir contre l'Angleterre.

CHAPITRE II.

Charles IX en France, et encore Élisabeth en Angleterre.

(Depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1574.)

Le seul changement que la mort de François II parut apporter dans la situation de l'Europe fut que la rivale d'Élisabeth, Marie Stuart, ne fut plus que reine d'Écosse, et que, n'ayant point d'enfants ; elle devint étrangère à la France ; mais les Guises ses oncles, dont la mort de François II sembloit devoir diminuer la puissance (1), trouvèrent le moyen de conserver leur crédit, ils continuèrent de gouverner la France par Catherine de Mé-

(1) Au moment de la mort de François II, le cardinal de Lorraine, homme aussi timide qu'entreprenant, croyant sa maison perdue, sortit de Paris, et le peuple, déja très huguenot, crioit après lui dans les rues : « Adieu, monsieur le cardinal, la messe est fessée. » Ces indécences, très fréquentes alors de la part des protestants, dissipent l'intérêt que la persécution eût pu répandre sur eux.

dicis et l'Écosse par Marie Stuart, ils n'abandonnèrent pas même entièrement le projet chimérique de détrôner Élisabeth en faveur de Marie. Avec un peu plus de crédit encore, ils eussent fait épouser Marie au nouveau roi, comme Henri VIII, après la mort du prince Arthur son frère, avoit épousé Catherine d'Aragon; il y avoit même ici un bien plus grand intérêt, celui de conserver à la France le royaume d'Écosse, et des prétentions sur ceux d'Angleterre et d'Irlande.

Voici la forme que le gouvernement françois parut prendre au commencement du régne de Charles IX.

Catherine de Médicis eut l'administration, et le roi de Navarre la lieutenance-générale du royaume. Cet arrangement sembloit donner la victoire aux princes; ce fut aux Guises qu'elle resta; le roi de Navarre s'étoit réconcilié avec eux. On lui faisoit espérer, tantôt que le roi d'Espagne, avec lequel les Guises étoient étroitement liés, lui restitueroit son royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne (1) en échange; on lui avoit même proposé de répudier Jeanne d'Albret et d'épouser Marie Stuart, alliance qui, au lieu des restes toujours menacés du royaume de Navarre, lui

(1) « Il prit l'ile de Sardaigne, pays de bannissement, pays malheureux et disgracié : il la prit, dis-je, tant il connoissoit la carte! « pour l'une de ces îles fortunées dont les fables font mention. »

(BAYLE.)

L'idée avantageuse que Bayle accusé le roi de Navarre d'avoir si légèrement conçue de la Sardaigne, est conforme à celle que les anciens nous ont donnée de la fertilité de cette île, dans un temps où elle étoit bien connue et bien cultivée. Strabon et Diodore de Sicile nous la représentent comme la principale ressource des Carthaginois pour les vivres dans toutes leurs guerres; elle ne fut pas moins utile

auroit procuré le royaume d'Écosse et peut-être les trois royaumes britaniques. Son attachement pour Jeanne d'Albret, ou, selon d'autres, le respect de Marie Stuart pour les droits de cette première épouse, fit tomber cette proposition.

La réconciliation du roi de Navarre avec les Guises avoit été ménagée par un autre ennemi des Guises, le connétable de Montmorency [a]. Ce ministre, accoutumé au premier rang, et auquel il étoit si dur d'en descendre, n'avoit plus que le choix du second parmi ses amis ou parmi ses ennemis; la religion le détermina en faveur des derniers.

Pour qu'il conservât une égalité apparente avec le rival dont il n'étoit plus, pour ainsi dire, que le lieutenant, ils s'associèrent le maréchal de Saint-André; tous trois formèrent pour la défense de la religion catholique une espèce d'union, dangereuses prémices de cette *ligue* funeste, dont le nom seul est pour jamais odieux. Cette association fut appelée le *triumvirat*, elle eut une conformité singulière avec les deux triumvirats de Rome; le maréchal de Saint-André fut le Crassus ou le Lépide de celui-ci, et le duc de Guise et

aux Romains, et, du temps d'Horace, *les moissons de Sardaigne* étoient, pour ainsi dire, passées en proverbe :

Opimas
Sardiniæ segetes feracis.
HORAT. l. 1, od. 31.

Il est vrai que ces éloges de la fertilité de la Sardaigne ne tombent que sur la partie méridionale de cette île, c'est-à-dire sur le côté qui regarde l'Afrique.

[a] De Thou, l. 27.

le connétable n'étoient pas plus faits pour s'unir que César et Pompée, ou qu'Auguste et Antoine.

Montmorency se crut obligé, par honneur, à réconcilier le duc de Guise avec le prince de Condé; la reine-mère, à sa prière, leur fit ordonner par le roi de s'embrasser devant toute la cour, comme si une semblable cérémonie étouffoit le ressentiment d'une injure mortelle; le duc de Guise nia qu'il eût eu aucune part à l'emprisonnement et au procès du prince. « Quiconque « en est l'auteur, dit le prince, je le tiens pour un mé- « chant et un traître. Je le tiens pour tel aussi, répliqua « le duc, et n'y prends aucun intérêt. » Le prince de Condé, en outrageant impunément le duc, à la faveur de son désaveu, se vengeoit de la protection insultante que le duc lui avoit accordée, en appuyant sa justification sur la conjuration d'Amboise; il se vengeoit, mais il ne prenoit pas sa revanche, le duc l'avoit insulté bien plus noblement.

Malgré toutes ces réconciliations et ces associations, la guerre civile s'approchoit. Le prince de Condé, l'amiral de Coligny, étoient toujours les chefs du parti protestant; le duc de Guise l'étoit seul du parti catholique; mais il traînoit à sa suite, sous le nom d'associés, le connétable de Montmorency, son ennemi, et le maréchal de Saint-André, sa créature: la reine-mère, le roi de Navarre et le chancelier, flottoient entre les deux partis, le roi avoit dix ans.

On pourroit demander pourquoi cette politique d'équilibre et de neutralité entre les deux partis ayant été commune à Catherine de Médicis, au roi de Navarre et au chancelier de l'Hôpital, elle a été si décriée chez

Catherine, si méprisée chez le roi de Navarre et si estimée chez le chancelier? C'est que l'impartialité du chancelier étoit celle d'un homme juste et humain, qui ne s'occupe que du salut de l'État et du repos des citoyens; l'indécision du roi de Navarre n'étoit que l'impuissance ou de prendre ou de suivre un parti, et l'incertitude de Catherine étoit mêlée de ruse italienne, d'artifices de femme, et sur-tout de beaucoup de prétentions à la politique. Quand elle accordoit un point à l'un des partis, elle en faisoit avertir l'autre, et l'invitoit sous main à s'en plaindre, moins pour les ménager tous deux que pour les jouer l'un et l'autre. En un mot, l'espéce de fluctuation du chancelier tendoit à pacifier tout, celle de Catherine à brouiller tout, celle du roi de Navarre ne tendoit à rien.

L'amiral eut un moment de faveur si marqué que les triumvirs quittèrent la cour, et que le roi d'Espagne montra la plus grande colère, sur-tout contre le roi de Navarre, pour avoir un prétexte de ne lui pas rendre son royaume.

Un député du clergé aux États d'Orléans ayant parlé un peu vivement contre les réformés, Coligny en demanda réparation, et l'obtint.

Il obtint aussi un édit favorable (1) aux réformés parmi tant d'édits contraires.

(1) Cet édit est fameux sous le nom d'*édit de janvier* 1562. Dès le mois de juillet précédent un autre édit fameux aussi sous le nom d'*édit du mois de juillet* 1561, avoit fait cesser les recherches au sujet de la conjuration d'Amboise, car on étoit resté jusque-là dans un état d'inquisition perpétuel à cet égard. L'*édit de juillet* mit sur ce point les protestants en sûreté. Brantôme rapporte qu'après cet édit

On arrêta un prêtre qui portoit au roi d'Espagne des projets d'associations catholiques, il fut condamné à faire amende honorable et fut enfermé (1).

La condamnation de la thèse du bachelier Tanquerel, qui attribuoit au pape le pouvoir de déposer les princes hérétiques, fut encore un triomphe pour les réformés.

La retraite des triumvirs sembloit augmenter chaque jour la puissance de l'amiral; c'est sans doute pendant ce mécontentement et cette retraite des triumvirs qu'il faut placer un fait que rapporte Brantôme [a]. Il prétend qu'à la faveur d'un trou pratiqué dans une chambre où les membres du triumvirat tenoient un conseil secret, Catherine entendit que le maréchal de Saint-André proposoit de la mettre dans un sac et de la jeter à l'eau, et que le duc de Guise le faisoit rougir d'une si abominable et si extravagante proposition. Brantôme ajoute que ce fut l'origine de la prédilection que Catherine montra toujours pour le duc de Guise. Quoi qu'il en soit, sa prédilection paroissoit être alors pour Coligny, mais Coligny ne sut pas la conserver, on dit que la

les protestants disoient : « Hier nous n'étions pas de la conjuration « d'Amboise, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais « aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise étoit « bonne et sainte. »

(1) Ce fut dans ce temps qu'on fit cette épitaphe d'un chien assommé à coups de bâton :

Pour abboyer un huguenot,
On m'a mis en ce piteux être ;
L'autre jour je mordis un prêtre,
Et personne ne me dit mot.

[a] Dames illustres, Catherine de Médicis.

prospérité lui ayant enflé le cœur, il se perdit lui-même dans l'esprit de la reine, en demandant des temples pour deux mille cent cinquante églises réformées. La reine, se rappelant alors les cinquante mille signatures qu'il avoit offertes, crut qu'il vouloit se rendre nécessaire et redoutable, elle se détacha insensiblement de lui.

Au milieu de toutes ces intrigues, un malentendu amena le premier acte de la guerre civile.

Le duc de Guise passant dans la petite ville de Vassy en Champagne, ses domestiques prirent querelle avec des huguenots qui tenoient leur prêche dans une grange, le duc, ayant voulu apaiser le tumulte, fut blessé d'un coup de pierre à la joue; les gens de sa suite, lui voyant le visage en sang, voulurent le venger; il y eut près de trois cents personnes tant tuées que blessées dans cette occasion, qui fut le signal de tant d'autres meurtres, et que les protestants nommèrent le *massacre de Vassy*, l'ayant toujours regardé ou représenté du moins comme un attentat prémédité. Ils appelèrent aussi le duc de Guise *le boucher de Vassy* (1).

(1) Si le fait étoit arrivé de la manière dont Brantôme le rapporte, le duc de Guise n'auroit aucun tort. « Ce fut, dit-il, ainsi que le duc « voulut ouir la messe, et que son prêtre la commençoit, les hugue- « nots, qui étoient là auprès assemblés, vinrent précisément et quasi « à poste, commencer à chanter leurs pseaumes : Monsieur de Guise, « qui n'avoit jamais oüy telle note, les envoya prier d'attendre un peu « qu'il eust oüy la messe, et remettre leur chant : ils n'en firent rien, « mais chantèrent plus haut, et s'y bravèrent : sur quoi il y eut aucuns « de ses officiers, pages et laquais qui commencèrent à s'en dépiter « et mutiner.... Monsieur de Guise, oyant la rumeur, quitte sa messe, « et sort l'épée au poing, appaise le tumulte, et ne seigna jamais per- « sonne, et sans lui il y eust eu autre rumeur. »

Le prince de Condé demanda justice à la reine; qui, croyant apparemment devoir séparer les triumvirs pour les affoiblir, ordonna au duc de Guise de se rendre à la cour sans suite, et au maréchal de Saint-André de se retirer dans son gouvernement de Lyon; mais la reine, à force de tergiversations et de finesse, étoit parvenue à faire mépriser son autorité au point qu'elle n'avoit plus le pouvoir de faire venir à la cour ni d'en faire sortir qui elle vouloit. Le duc de Guise lui manda que le service du roi l'appeloit ailleurs et qu'il n'étoit pas encore temps qu'il revînt; le maréchal de Saint-André lui répondit en face que, dans l'état où étoient les choses, il ne pouvoit s'éloigner; le peuple douta si elle n'étoit pas d'intelligence avec les triumvirs; le duc revint quand il lui plut et avec une suite de douze cents hommes.

On arma de part et d'autre. Le point important étoit de s'emparer de la personne du roi pour pouvoir se servir de son nom. Le chancelier et tous les amis de la paix desiroient que le roi ne tombât entre les mains d'aucun des deux partis, et c'est à quoi la reine-mère et le roi de Navarre auroient dû s'attacher; c'étoit à eux à répondre de lui et à le maintenir libre pour qu'il pût faire la loi; mais pendant que le prince de Condé, de concert avec la reine, qui vouloit alors se remettre entre ses mains, s'approchoit de Fontainebleau, où étoit la cour, le roi de Navarre, gagné par les triumvirs, vint déclarer à la reine qu'il falloit ramener le roi à Paris; la reine hésitoit: « Vous pouvez rester, si bon « vous semble, lui dit le roi de Navarre, nous partons », et il revint à Paris avec le roi et les triumvirs, qui,

par ce moyen, se trouvèrent les maîtres de la personne du roi. La reine ne put que les suivre. Alors toute la France fut en feu. La plupart des places se partagèrent entre les catholiques et les huguenots, on craignit qu'il n'en restât plus au roi.

Tout le régne de Charles IX ne fut plus qu'une longue guerre civile, à peine interrompue par des tréves perfides, dont quelques unes furent plus cruelles que la guerre même.

Pour se faire une idée de cette guerre, il faut joindre aux horreurs ordinaires qu'entraîne ce fléau, d'un côté tout ce que la profanation a d'excès et d'indécences, de l'autre tout ce que la pensée de trouver dans un ennemi l'ennemi de Dieu peut donner d'acharnement à la vengeance et à la fureur. Nous n'exposerons point les détails de ces horribles tableaux, toutes nos histoires en sont remplies; nous parcourrons seulement et nous indiquerons, en passant, les expéditions les plus mémorables de cette guerre, celles qui font époque ou qui produisent quelque changement dans l'état des affaires, ou qui montrent le plus sensiblement ou l'horreur ou la folie de la guerre; nous nous arrêterons surtout à considérer l'influence qu'eut l'Angleterre sur ces troubles et la réaction de la France sur les affaires de l'Angleterre; nous montrerons à quel point cet abus, si contraire aux intérêts de tous les princes, l'abus d'entretenir la discorde chez leurs voisins, nourrit et ranima l'ancienne rivalité.

Toutes les hostilités étoient précédées, accompagnées et suivies de supplices et de massacres publics, qui préparoient et amenoient le massacre de la Saint-Bar-

thélemi. S'ils n'en ont pas l'affreuse célébrité, c'est qu'ils furent moins généraux et moins chargés de circonstances atroces. Exécutés par une fureur soudaine plutôt que médités par une politique perfide, ils furent moins le crime du trône.

Toutes les hostilités étoient pareillement précédées, accompagnées et suivies de négociations, d'entrevues, de conférences. Négocier étoit le plaisir de Médicis; ce fut de tout temps le talent et le goût de sa nation et de sa maison. Ce goût avoit amené l'inutile conférence de Fontainebleau sous François II, et l'inutile colloque de Poissy sous Charles IX. L'une et l'autre assemblée ne servit qu'à faire briller l'éloquence du cardinal de Lorraine. Au colloque de Poissy, les jésuites et les ministres protestants se traitèrent *de loups, de singes et de serpents*. Théodore de Bèze scandalisa fort tous les catholiques, en disant « que le corps de Jésus-Christ « est aussi éloigné de l'Eucharistie que le ciel l'est de la « terre. » Les prélats frémirent, le cardinal de Tournon cria au blasphème; mais puisqu'on vouloit des colloques, il semble qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerries. Quelque forte que fût l'expression de Théodore de Bèze, on pouvoit y être préparé, elle ne contenoit que le fond d'une opinion bien connue pour être celle de toute sa secte.

Au commencement de la guerre et au milieu des hostilités se fit l'entrevue de Thoury entre le prince de Condé d'un côté, la reine-mère et le roi de Navarre de l'autre. Tout s'y passa comme dans l'entrevue d'Arminius et de Flavius son frère, sur les bords du Véser,

chez les Germains [a]; le roi de Navarre reprocha au prince de Condé sa révolte et l'embrasement du royaume; Condé reprocha au roi de Navarre son asservissement aux Guises; les esprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

César, dans sa guerre civile [b] et Lucain dans sa Pharsale [c], nous représentent les soldats de ce dictateur et ceux de Pétréius, lieutenant de Pompée, séparés seulement par un vallon étroit; chacun reconnoît, dans le parti contraire, un parent ou un ami, la nature l'emporte sur la fureur des factions; les deux camps se confondent, on court s'embrasser, on pleure de joie, on s'étonne, on s'indigne de tant de parricides qu'on alloit commettre; mais Pétréius rappelle les soldats au drapeau, la trompette sonne, ces malheureux courent s'égorger en frémissant. On vit la même chose arriver à l'entrevue de Thoury, on avoit tenu à huit cents pas de distance les gentilshommes de la suite des deux princes, dans la crainte de quelque querelle; la précaution étoit bien superflue : du plus loin qu'ils s'aperçurent, ils coururent s'embrasser et gémir ensemble des malheureuses discordes qui les tenoient séparés; mais ils n'en coururent pas avec moins d'ardeur aux armes, lorsque la mésintelligence des chefs eut rendu la conférence infructueuse.

Parmi les expéditions militaires s'offre d'abord le siége de Rouen [d]. Cette place, tombée au pouvoir des huguenots, étoit assiégée par les catholiques; le roi de Navarre fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule :

[a] Tacit. Annal. l. 1, c. 9, 10. [b] L. 1. [c] L. 4. [d] 1562.

sa blessure, qui n'étoit pas même dangereuse, devint mortelle par son incontinence; il mourut en bateau à Andely, au bout de trois semaines, en voulant revenir à Paris par la rivière. Lorsqu'il fut blessé, il étoit dans la tranchée, et se trouvoit dans la situation où son épitaphe le représente (1).

Il mourut dans la même irrésolution où il avoit vécu à l'égard de la religion. [a] Il fut un peu plus ferme dans son opinion sur le gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir sa femme de prendre garde à elle, de fortifier ses places et de ne jamais venir à la cour. Elle avoit changé de religion en même temps que son mari, mais en sens contraire. D'abord catholique, lorsque le roi de Navarre s'étoit fait huguenot, elle lui avoit déclaré que, s'il vouloit faire confisquer ses États, elle vouloit conserver les siens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir. Depuis, soit persuasion, soit changement dans les vues politiques, elle embrassa la réforme avec zéle, vers le même temps où son mari fut réputé devenir (2) catholique. Le roi de Navarre, comme nous l'avons dit, étoit vaillant; « car de cette race de Bourbon, dit Brantôme, il « n'y en a point d'autres. » Observons seulement que c'auroit été un foible et dangereux mérite dans un prince qui auroit eu des États à gouverner.

Il oublioit les injures, plus par foiblesse que par ma-

(1) Ami lecteur, le prince ici gissant,
Vécut sans gloire et mourut en pissant.

[a] De Thou, l. 33.

(2) C'est ce que Brantôme, qui faisoit profession d'être catholique, appelle : *s'embarquer dans la catholique.*

gnanimité; il les oublioit en effet plutôt qu'il ne les pardonnoit. Les plaisants disoient, qu'en le disséquant, on ne lui avoit trouvé ni cœur ni fiel. C'est presque le mot connu sur les courtisans : *ni humeur ni honneur*. On le compara, dans des vers du temps, à Marc-Antoine le triumvir (1); il en avoit la valeur et la foiblesse.

La reine-mère pratiquoit dès-lors un art que nous lui verrons plus d'une fois mettre en œuvre, art connu autrefois de la duchesse d'Angoulême, qui est un des plus honteux, mais un des plus puissants ressorts du machiavellisme; elle avoit à sa suite un nombre choisi de belles filles qu'elle employoit à séduire les hommes avec qui elle vouloit traiter. C'est ainsi que la duchesse d'Angoulême, voulant arracher François I, son fils, à l'empire de la comtesse de Château-Briant, mena au-devant de lui, à son retour d'Espagne, la jeune et belle de Heilly (2), qui le captiva. Ce fut un commerce semblable du roi de Navarre avec la demoiselle du Rouet, une des filles de la reine, qui envenima la blessure de ce prince, et le conduisit au tombeau. Il laissa un fils à qui Catherine tendit souvent le même piége; assez foible pour y tomber, assez habile pour s'en défendre; ce fils fut Henri IV.

Le but de cet ouvrage étant de démontrer, non seu-

(1) Marc-Antoine qui pouvoit être
Le plus grand seigneur et le maître
De son pays, s'oublia tant,
Qu'il se contenta d'être Antoine,
Servant lâchement une reine,
Le Navarrois en fait autant.

(2) Anne de Pisseleu, qu'on nommoit alors mademoiselle de Heilly, et qui fut depuis duchesse d'Étampes.

lement l'atrocité, mais sur-tout l'absurdité du système de guerre considéré dans toutes ses branches, dans la perfidie des négociations comme dans la violence des hostilités; observons ici que le machiavellisme n'a point de machine qui ne puisse tourner contre lui. En général, toute violence, toute fourberie se rend avec usure; c'est une grande raison pour ne jamais nuire et pour ne jamais tromper; en particulier, ce stratagème favori de Catherine de Médicis et de Louise de Savoie, combien n'a-t-il pas de dangers pour celui qui l'emploie? Comment s'assurer des instruments qu'on veut faire agir? Comment prévoir toutes les combinaisons, toutes les contre-ruses qui peuvent naître de ce commerce équivoque, où tel croit séduire, qui si souvent finit pas être séduit?

Le duc de Guise prit Rouen d'assaut. Montgommery, qui, au malheur d'avoir tué Henri II, joignoit le tort d'entrer dans toutes les révoltes du parti protestant, s'étoit jeté dans Rouen, d'où il eut peine à se sauver. Après avoir vaillamment défendu la place jusqu'au dernier moment, il n'eut que le temps de se jeter dans un esquif, pour se retirer vers le Havre; mais à Caudebec il trouva la rivière fermée par une chaîne; il brisa la chaîne, ce que les gens de sa secte regardèrent comme un miracle, et ce que d'autres expliquèrent par une intelligence avec l'ouvrier qui avoit fait la chaîne et qui l'avoit apparemment construite de manière qu'elle pût être aisément rompue. On ne manqua pas de pendre beaucoup de ministres et de magistrats, outre la foule des guerriers, pris les armes à la main; cruauté qui ne servit qu'à en faire commettre d'autres; le prince de Condé usa de représailles sur les catholiques tombés entre ses

mains; il fit trancher la tête à Baptiste Sapin, conseiller au parlement de Paris, neveu du premier président Le Maître; et comme il faut toujours que le mal produise le mal, le premier président, de son côté, vengea la mort de son neveu sur les huguenots, qu'il envoya au supplice avec plus d'ardeur encore qu'auparavant. Les moralistes ont assez dit combien la vengeance est une chose honteuse et odieuse; les politiques n'ont pas vu combien elle est absurde, étant nécessairement fondée sur cette supposition : « je serai toujours le plus fort, le plus habile et le plus heureux. » Mais combien n'est-elle pas plus absurde encore, quand elle s'exerce d'égal à égal, et qu'elle peut être rendue à l'instant?

Les réformés françois, en s'engageant dans cette guerre, avoient demandé des secours à la reine Elisabeth; elle étoit alors en paix avec la France, mais dans les principes de guerre qui nous ont gouvernés jusqu'à présent, il n'y a point de véritable temps de paix, le prétexte de fournir des secours à ses alliés, au lieu de leur procurer le bienfait de la tranquillité, la maxime d'entretenir le trouble chez les étrangers pour l'écarter de chez soi, méthode aussi peu sensée que le seroit celle de mettre le feu à la maison voisine, de peur qu'il ne prenne à la nôtre, font disparoître toute paix de dessus la terre. Si les hostilités directes sont quelquefois suspendues, l'art de nuire ne s'arrête jamais.

Qu'auroit fait un roi vraiment juste, saint Louis, par exemple (car c'est peut-être le seul roi qu'on puisse citer pour l'exacte justice, à l'égard des étrangers, comme à l'égard de ses sujets), qu'auroit-il fait s'il eût été à la place d'Élisabeth, et que les protestants révol-

tés fussent venus implorer son appui contre leur roi? Il leur eût offert sa médiation au lieu de ses secours; il les eût exhortés à la soumission et à la patience, il eût invité le gouvernement à la modération et à la clémence, et lui en donnant l'exemple, il eût vu les deux partis déposer à ses pieds leurs prétentions et leurs querelles; mais cette politique si simple et si heureuse avoit péri avec lui; Élisabeth suivit la politique commune, elle augmenta les troubles de la France pour en profiter; nous verrons le profit qu'elle en tira, c'est celui qu'on tire ordinairement de la guerre.

Le traité qu'elle fit avec les protestants françois parut d'abord très avantageux pour elle [a]; les protestants, maîtres de presque toute la Normandie, lui remirent le Havre-de-Grace, à condition qu'elle les aideroit à défendre le reste de la province : l'ambassadeur de France en Angleterre (c'étoit ce même Paul de Foix qui, deux ans auparavant, avoit été exclu des assemblées du parlement pour sa tolérance) demanda que les agents du prince de Condé qui avoient négocié et signé ce traité lui fussent remis pour être punis comme des traîtres à la patrie, demande juste à la rigueur, et même conforme aux vrais intérêts de tous les princes. Non seulement cette proposition fut rejetée, mais Élisabeth écrivit au roi en faveur des protestants, et annonça qu'elle ne pouvoit se dispenser de les secourir; elle rejeta sur les Guises les troubles actuels de la France et tous les maux que la guerre alloit entraîner.

Selon les idées communes, ce traité étoit fort utile à

[a] Forbes, t. 2, p. 48, 54, 257.

l'Angleterre, il réparoit avec avantage la perte de Calais, il donnoit à Élisabeth une clef de la France, bien plus importante que celle qu'avoit perdue Marie; le prince de Condé fut odieux aux François pour avoir ainsi rappelé au sein du royaume et dans la province la plus voisine de Paris l'éternel ennemi de la nation: c'étoit renouveler le crime du comte d'Harcourt, et menacer la France des mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées sous le roi Jean et sous Charles VI. Le crédit du duc de Guise en augmenta, le parallèle qu'on faisoit de lui et de son rival étoit tout entier à la gloire du premier; il avoit repris Calais, il avoit chassé les Anglois, Condé leur livroit le Havre.

Les Guises avoient aussi recherché un appui étranger, ils avoient traité avec Philippe II et avec d'autres puissances ennemies, mais sans les introduire dans le royaume, sans leur livrer des places; d'ailleurs, les Guises avoient l'avantage de parler et d'agir au nom du roi: cependant, s'il faut toujours remonter à l'origine, si tous les maux et tous les crimes de la guerre doivent être imputés à l'agresseur, quels étoient les agresseurs dans cette fatale querelle, sinon les auteurs de la persécution?

Les Anglois avoient défendu Rouen contre le roi de Navarre, ce fut le premier acte de la rivalité renaissante entre les deux nations.

La bataille de Dreux termina la première année de la guerre civile [a]. Dans cette bataille tous les chefs ennemis étoient en présence; les trois triumvirs étoient à

[a] 20 décembre 1562.

la tête de l'armée catholique; le prince de Condé avec Coligny commandoit l'armée protestante, le connétable étoit réputé commander la première; il fut blessé et pris dès le commencement de l'action [a], et Montberon, le quatrième de ses fils, fut tué; le maréchal de Saint-André, ayant été pris aussi, fut tué de sang froid après l'action par un particulier, nommé Bobigny-Mézière, qu'il avoit autrefois outragé. Un des malheurs des guerres civiles est de fournir mille occasions de venger les querelles privées; c'est un foyer où se rassemblent toutes les passions et toutes les haines.

Le maréchal de Saint-André avoit montré une valeur brillante à la bataille de Cérisoles sous François Ier; à celle de Saint-Quentin sous Henri II, où il avoit été fait prisonnier; à cette bataille de Dreux sous Charles IX, où il venoit encore d'être fait prisonnier, lorsqu'il fut tué de sang froid : il montra même en quelques occasions les talents d'un général, mais s'il est vrai qu'il ait proposé sérieusement au conseil des triumvirs de jeter la reine-mère dans la rivière, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'État.

Le désastre de ces deux chefs de l'armée catholique ne fit que donner plus d'éclat à la victoire du duc de Guise, qui parut triompher à-la-fois de ses amis et de ses ennemis : Damville, second fils du connétable (1), fit prisonnier le prince de Condé; par ce coup heureux, il vengea son père et son frère, et fournit un moyen

[a] De Thou, l. 34.

(1) Le second et le troisième des fils du connétable Anne de Montmorency ont porté le nom de Damville, et l'un et l'autre a été amiral; il s'agit ici du second, qui fut dans la suite le connétable Henri.

d'échange. Les ennemis du duc de Guise prétendirent qu'au lieu de regagner, comme il fit, la bataille après qu'elle eut été perdue, il auroit pu, en secourant et dégageant le connétable, prévenir l'échec qu'il répara; mais il n'étoit pas fâché, selon eux, que le connétable fût défait et pris.

Les généraux des deux armées se trouvant ainsi prisonniers, ils furent promptement remis en liberté; mais le connétable, si humilié autrefois par la déroute de Saint-Quentin, comparée aux succès du duc de Guise, son rival, sembloit devoir être bien plus humilié encore de se voir prisonnier une seconde fois et sous les yeux de Guise vainqueur, en combattant avec lui et pour la même cause. Le parallèle étoit plus direct et plus rapproché; cependant le connétable, uniquement entraîné par le zèle de la religion, paroissoit avoir perdu de vue les anciennes rivalités : au lieu de haïr les Guises, qui l'avoient supplanté dans la faveur, c'étoient les Coligny, ses neveux, qu'il haïssoit alors; il paroissoit content de servir sous le duc de Guise avec l'apparence du commandement, tandis que le duc deGuise, paroissant ne commander que sa compagnie de gendarmerie, étoit le vrai général de l'armée et le vrai souverain de la France. On a comparé le duc de Guise à Pompée, qui commanda les armées, et qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple chevalier romain.

Le duc de Guise fut vainqueur à Dreux, c'est-à-dire, qu'il resta maître du champ de bataille; Coligny ne lui laissa que ce stérile honneur, et lui enleva d'ailleurs tout le fruit de la victoire par la belle retraite qu'il fit vers Orléans. Le duc de Nevers de la maison de Clèves,

beau-frère du roi de Navarre et du prince de Condé, brave comme eux, et que Brantôme appelle *le plus beau, le plus doux, et le plus aimable prince qu'il ait jamais vu,* allant à la charge avec le duc de Guise, s'aperçut que l'enseigne de ce duc, nommé Blanc, tenoit son pistolet couché en travers sur le devant de la selle de son cheval. « Compagnon, lui dit-il, tenez votre pistolet haut, « s'il venoit à partir, j'aurois la cuisse percée. » A l'instant même le pistolet part, et la balle lui perce en effet la cuisse ; il continue de combattre malgré la douleur ; il se fit panser trop tard, et mourut de sa blessure.

Après la bataille, le duc de Guise et le prince de Condé parurent avoir étouffé tout ressentiment, et ne se rappeler que les nœuds qui les unissoient (1) ; ils soupèrent et s'entretinrent ensemble avec toutes les démonstrations possibles de confiance et d'amitié ; ils couchèrent dans le même lit, usage commun alors entre amis. On a remarqué que le duc de Guise avoit dormi tranquillement toute la nuit, au lieu que le prince de Condé n'avoit pu fermer l'œil et n'avoit cessé de s'agiter ; on auroit pu remarquer que c'étoit, en effet, au prince à être inquiet, ayant été pris les armes à la main contre le roi, et ne pouvant avoir oublié que pour bien moins il avoit été condamné, sous le régne précédent, à perdre la tête. Quant au danger particulier résultant de la situation bizarre d'être de part et d'autre au pouvoir d'un ennemi, la réciprocité même de ce danger faisoit la sûreté commune, la générosité de ces deux illustres

(1) Ils étoient cousins-germains ; la sœur de Charles, duc de Bourbon Vendôme, père du prince de Condé, étoit la mère du duc de Guise.

chevaliers étoit une sûreté plus grande encore, mais il faut avouer que la situation du prince de Condé étoit la plus critique; il pouvoit se rappeler encore que le roi de Navarre, son frère, avoit couru risque d'être assassiné dans la chambre même du roi de France, à l'instigation de ce même duc de Guise.

Lorsque le connétable avoit été pris et le corps qu'il conduisoit enfoncé, une terreur panique avoit emporté jusqu'à Paris quelques fuyards du parti catholique; d'Ossun, le brave d'Ossun, qui avoit acquis une gloire immortelle dans les guerres d'Italie, éprouva dans cette bataille que la valeur est journalière. Entraîné par l'exemple, il prit la fuite. Il s'en punit bien cruellement; se jugeant indigne de vivre après une telle tache imprimée sur sa gloire, il refusa toute nourriture, et se laissa mourir de faim (1).

Les fuyards du parti catholique ayant publié, comme ils le croyoient, que les catholiques étoient défaits, la duchesse de Guise, qui avoit une cour nombreuse, se vit seule en un instant, et toute la cour fut protestante, les nouvelles du lendemain rendirent à la cour son orthodoxie, et à la duchesse de Guise une cour.

Tout le monde connoît le mot échappé à Catherine de Médicis, lorsqu'elle crût la bataille perdue : « Eh « bien! il faudra prier Dieu en françois. » On ne relèvera point ici la légèreté indécente, l'indifférence irré-

(1) C'est ainsi que, chez les anciens Germains, ceux qui avoient eu le malheur d'abandonner leur bouclier dans les combats s'en punissoient eux-mêmes, ou plutôt se délivroient du fardeau de l'infamie, en terminant leurs jours. *Multique superstites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacite, Germ. cap. 6.

ligieuse de ce propos; mais pourquoi avoit-elle tant persécuté, pourquoi avoit-elle embrasé toute la France pour une religion qui lui étoit si indifférente? Quel monstre que l'incrédulité qui persécute par hypocrisie ou par politique!

C'est dans le cours de cette guerre et des suivantes que le fameux baron des Adrets, d'abord huguenot furieux, se rendit si redoutable aux catholiques du Dauphiné et des provinces voisines par sa valeur et par sa barbarie. On sait le mot d'un soldat qu'il faisoit précipiter, et qui s'arrêtoit toujours sur le bord du précipice : « Monsieur, je vous le donne en dix. » Ce mot valut la grace au soldat. Les huguenots, qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardents à les lui reprocher quand il se fut fait catholique, et il paroît qu'ils les ont beaucoup exagérées.

La campagne suivante [a] fut ouverte par le siége d'Orléans, non moins important que celui de Rouen, et où périt encore une illustre victime. Ce fut à ce siége que le duc de Guise fut assassiné par Poltrot de Méré, protestant fanatique. Voilà l'intolérance. Des bûchers, si elle est la plus forte; le fer ou le poison, si elle est la plus foible.

Au siége de Rouen, un autre protestant ayant attenté à la vie du même duc de Guise, le duc lui demanda ce qui l'avoit engagé à ce crime. « Ma religion », répondit l'assassin. On sait la réplique du duc : « La mienne m'ordonne de te pardonner. » Elle a

[a] 1563.

fourni un dénoûment sublime à un de nos chefs-d'œuvre dramatiques. Mais Bayle fait, à ce sujet, une réflexion sévère, c'est qu'un persécuteur, tel que le duc de Guise, n'étoit pas digne de dire un si beau mot, ni de faire une si belle action, qui ne fut qu'un trait du moment, démenti par sa vie entière.

Le duc de Guise mourut de sa blessure (1) au bout de quelques jours. Saint-Just d'Allégre, empirique fameux pour la cure des plaies, promettoit de le guérir; mais comme il prétendoit fortifier la vertu de ses remédes par des paroles mystérieuses, le duc de Guise le renvoya. « J'aime mieux mourir, dit-il, que de guérir par des enchantements. » Croire aux enchantements est une erreur du temps, mais refuser de guérir par des moyens qu'on croit illégitimes, est d'une ame ferme et vertueuse.

Poltrot fut traité en criminel de lèse-majesté; il fut écartelé; il varia beaucoup et dans le cours du procès et à la question et à la mort; il chargea plusieurs fois et déclara autant de fois innocents Coligny, Soubise et Théodore de Bèze, mais sur-tout Coligny; il en dit assez pour que les Guises et les catholiques aient cru Coligny coupable, pour que les protestants l'aient jugé innocent, mais il n'a pas résolu le problème aux yeux de la postérité. Il paroît que ce soupçon de complicité contre l'amiral de Coligny fut principalement fondé sur deux faits: l'un, que Poltrot, ayant été adressé à l'amiral de Coligny par Soubise avec une lettre de ce dernier, l'amiral après avoir lu la lettre, dit à Poltrot:

(1) Il avoit été blessé à l'épaule, comme le roi de Navarre.

« On me mande que vous avez le desir de bien servir la « religion, servez-la donc bien. » Mot dans lequel on voulut trouver du mystère, et qu'on crut concerté entre l'amiral et Soubise pour que l'amiral pût nier qu'il eût su le projet de Poltrot.

L'autre fait est que l'amiral, pour se laver de ce soupçon, disoit publiquement : « Je n'ai aucune part à « la mort du duc de Guise, mais je ne puis que me ré« jouir de la mort d'un si dangereux ennemi de notre « religion »; mot qui étonna dans la bouche d'un homme si prudent; mot cependant dont la franchise semble prouver l'innocence de l'amiral.

Un écrit du temps, adressé par un huguenot au cardinal de Lorraine, prouve que les zélés de ce parti ne cédoient point en fanatisme aux plus furieux persécuteurs catholiques. On y trouve ces exécrables paroles : « Méré, notre libérateur nous a laissé un exemple beau « et divin pour l'ensuyvre. Je sçais bien qu'il ne fault « pas être si cruel que vous; mais je nie que ce soit « cruaulté de faire justice d'un tyran, qui n'eut onc ni « pitié ni humanité (1). »

Le duc de Guise, en mourant, détesta la guerre civile et se justifia du meurtre de Vassy; mais comment le justifier d'avoir voulu faire assassiner le roi de Navarre par le roi de France, d'avoir voulu faire trancher la tête au prince de Condé, d'avoir excité, puis puni la conjuration d'Amboise, par tant de cruautés? C'est sur le

(1) Cet écrit a été imprimé à Anvers, chez Guillaume Richman, en vingt-sept pages in-8°, 1565. La lettre au cardinal, d'où sont tirés les mots qu'on vient de citer, est datée du 2 avril 1564, avant Pâques. Bayle, article *Cardinal de Lorraine*.

cardinal de Lorraine qu'on rejette ces violences; le duc en étoit, dit-on, incapable; tous les historiens catholiques vantent sa bienfaisance et sa magnanimité : Mézeray dit qu'il n'avoit presque aucun vice de prince ni de courtisan, on dit même qu'il inclinoit vers la douceur et la tolérance; sa réponse à son premier assassin semble le prouver. « Je l'ai vu, dit Brantôme, cent « fois plus miséricordieux envers les huguenots que le « roi de Navarre et monsieur le connétable, qui ne de« mandoient que pendre, et lui ne vouloit que conver« sion. »

Du Plessis-Mornay [a] rapporte que le duc de Guise avoit écrit en particulier à divers gentilshommes protestants: « Je n'en veux, l'ami, à ta religion ni à ton « prêche; si tu n'es saoul d'un ministre, aies-en deux. » Termes de dérision qui annoncent plutôt une indifférence machiavelliste qu'une sage tolérance.

D'un autre côté, Davila [b] rapporte que le duc de Guise ayant fait des réprimandes au juge de Vassy, de ce qu'il souffroit les assemblées des huguenots, et ce juge ayant allégué pour sa défense *l'édit de janvier*, qui les permettoit, le duc, mettant la main sur son épée, dit tout en colère: « le tranchant de celle-ci coupera « bientôt ce fameux édit. » Discours et actions qui respirent l'intolérance.

Les exploits du duc de Guise utiles à la France ont eu le bonheur de faire époque; les Trois Évêchés et Calais nous sont restés; mais on regrettera toujours que ce grand prince n'ait pas eu assez d'ascendant sur

[a] Mémoires, t. 1, p. 922, 923. [b] L. 3, p. 86.

le cardinal pour empêcher qu'il ne souillât de tant d'horreurs la gloire du nom de Guise, et sa gloire personnelle.

Les partisans de l'amiral de Coligny réclamoient pour lui l'honneur de la prise de Calais ; le duc de Guise, disoient-ils, n'avoit fait que suivre les mémoires de l'amiral, et qu'exécuter son plan, l'amiral n'ayant pu l'exécuter lui-même, parcequ'il avoit été fait prisonnier à Saint-Quentin.

Le duc de Guise faisoit ce qu'on appelle *bonne guerre*, c'est-à-dire, qu'il ne nuisoit à l'ennemi que dans les combats, et qu'il usoit de clémence envers les vaincus, ce qui n'est peut-être qu'une inconséquence dans le système de guerre, car s'il est utile de nuire, il faut nuire autant qu'il est possible; inconséquence heureuse cependant, à laquelle la nature ramène malgré eux les zélateurs de la guerre, et sans laquelle le genre humain seroit bientôt détruit par lui-même.

Ce fut sut-tout au siége de Metz que le duc de Guise signala sa clémence et sa générosité envers les ennemis; les François en recueillirent le fruit d'une manière qui peut instruire les nations. Les Impériaux ayant pris leur revanche de l'échec de Metz à Térouane, qu'ils forcèrent et qu'ils détruisirent, on entendit les chefs, au moment de l'assaut, faire à leurs soldats cette exhortation édifiante : « Bonne guerre, compagnons, souve« nez-vous de la courtoisie de Metz. » Ainsi, dit un auteur, ce grand duc (1), par sa clémence à Metz,

(1) Brantôme l'appelle toujours *le Grand Monsieur de Guise*, ou *Monsieur de Guise le Grand*, à l'imitation des Italiens et des Espa-

sauva la vie à plus de six mille personnes à Térouane. Le bien se rend donc ainsi que le mal, une nation qui se feroit une loi d'obliger les autres pourroit donc recevoir le prix de sa bienfaisance, comme elles reçoivent toutes le prix de leur ardeur à nuire; une nation pacifique pourroit donc écarter la guerre de ses frontières.

Le trait suivant prouve au moins que le duc de Guise savoit réparer ses torts. Au combat de Renty[1], ce duc, voyant Saint-Fal, lieutenant de sa compagnie de gendarmerie, troubler son ordre de bataille par l'impétuosité avec laquelle il s'élançoit sur l'ennemi, court à lui tout en colère, et lui donne un grand coup d'épée sur le casque, pour l'arrèter; Saint-Fal tourne la tête, et reconnoissant le duc, s'écrie avec fureur: *Vous me frappez, monsieur!* Le duc continue de donner ses ordres. Après la bataille, Saint-Fal vouloit quitter le service, ou du moins la compagnie du duc de Guise. Le duc assemble les capitaines de gendarmerie, et en leur présence dit à Saint-Fal: « Votre capitaine a dû « vous réprimer, vous êtes de ceux qu'il faut retenir, il « en est tant qu'il faut exciter! mon emportement est « un témoignage rendu à votre valeur; si votre honneur « avoit pu en recevoir la moindre atteinte, il n'y a point « de réparation que je ne voulusse faire à un homme tel « que vous. Soyons amis, et ne nous quittons jamais. » Les capitaines applaudirent, et jugèrent qu'un tel affront et une telle réparation n'avoient rien que d'honorable et de glorieux.

gnols, qui l'appeloient: *El grand ducque di Guisa, el gran capitan di Guisa;* la duchesse sa femme: *La muger da quel gran ducque di Guisa,* et le jeune duc leur fils: *El hijo del gran ducque di Guisa.*

François de Guise laissa trois fils; Henri, duc de Guise, dit *le Balafré*, le cardinal de Guise et le duc de Mayenne.

Le roi de Navarre, malgré la blessure dont il mourut ensuite, étoit entré dans Rouen par la brèche, mais sans sortir de son lit qui étoit porté par des Suisses; c'étoit à-la-fois l'appareil d'un vainqueur et celui d'un mourant; le duc de Guise n'eut pas de même la satisfaction d'entrer en triomphe dans Orléans; on ne put y entrer qu'après sa mort, et qu'à la faveur d'un traité de paix.

Ce traité [a] procura la liberté au prince de Condé, chef des protestants, et au connétable de Montmorency, qui, par la mort des deux autres triumvirs, et par la jeunesse du nouveau duc de Guise, devenoit le seul chef du parti catholique. Montmorency, fidèle à son caractère et à sa religion, s'étoit opposé, autant qu'il l'avoit pu, du fond de sa prison, aux avantages qu'on accordoit aux protestants par le traité; il préféroit de rester prisonnier.

Le prince de Condé devenu libre, la reine espéra de le retenir dans ses fers par le moyen d'une des filles de sa suite, c'étoit la demoiselle de Limeuil. La princesse de Condé, Éléonore de Roye, en mourut de jalousie et de douleur; Limeuil devint grosse, la cour ne fit qu'en rire; mais la reine, indignée de se voir prise dans ses propres piéges, chassa Limeuil, qui lui dit: « J'ai suivi « vos leçons et vos exemples. » Telle fut pour cette fois l'issue, moitié funeste, moitié ridicule de cette vile

[a] 19 mars 1563.

intrigue, dont ce mauvais succès auroit dû dégoûter Médicis.

Une autre femme voulut séduire le prince de Condé, ce fut Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André; l'ambition seule la guidoit d'abord, elle se flattoit d'épouser le prince, parcequ'elle pouvoit l'enrichir; ce prince étoit aimable, elle finit par l'aimer si éperdument qu'elle lui donna sa terre de Valery, même sans exiger qu'il lui donnât sa main. Catherine de Médicis, qui, pour attaquer le prince à-la-fois du côté de l'amour et du côté de l'ambition, lui offroit des maîtresses, et lui promettoit la lieutenance-générale du royaume, qu'avoit eue le roi de Navarre son frère, Catherine voyoit avec plaisir qu'il s'amollît par les voluptés; Coligny en rougissoit pour lui, moitié par intérêt pour la gloire de son ami, moitié par zèle pour les progrès de son parti; il fit sentir au prince que le chef d'une secte austère et persécutée doit être réglé dans ses mœurs, et que la mollesse est l'écueil de la gloire, il l'obligea de renoncer à toutes ses galanteries et d'épouser la sœur du duc de Longueville.

Le cardinal de Lorraine avoit voulu lui faire épouser Anne d'Est, veuve du duc de Guise, son frère, par le moyen de laquelle il espéroit le gouverner.

La France étoit censée être en paix avec elle-même, mais le prince de Condé avoit introduit l'ennemi étranger dans le royaume, il restoit à l'en chasser.

Le traité conclu entre les deux partis devant Orléans portoit que les Anglois devoient évacuer le Havre et retourner dans leur île; mais ce traité, conclu sans la participation des Anglois, étoit de la part des protes-

tants françois une infraction au traité contraire qu'ils avoient conclu précédemment avec l'Angleterre. Le sort de l'étranger qui entre dans les discordes civiles d'une nation voisine, ou qui les suscite, est d'être sacrifié; il le sait bien, et cela est juste : on doit plus à sa patrie qu'à ce protecteur étranger, qui ne sert jamais sincèrement le parti qu'il paroît soutenir, et qui ne veut qu'affoiblir ou détruire les deux partis l'un par l'autre. Tous ces traités qui, ayant la mauvaise foi pour base, entraînent des défections prévues et infaillibles, contre lesquelles on prend toujours des précautions qu'on sait toujours être inutiles, sont proprement des jeux d'enfants, mais d'enfants perfides et cruels; on a beau s'agiter dans ce cercle de négociations frauduleuses, tout ce mouvement n'est que de l'intrigue, non de la politique; la politique ne méritera ce nom et ne sera quelque chose que quand elle aura pour base la bonne-foi et pour objet la bienfaisance.

On fit proposer à Élisabeth de restituer le Havre [a], et on offrit de lui rendre Calais; elle répondit qu'il ne pouvoit y avoir de compensation entre une place telle que le Havre et une retraite de pêcheurs telle que Calais; qu'il étoit d'ailleurs plus simple que chacun gardât ce qu'il avoit. On lui déclara la guerre.

Mais le système de guerre a des principes contradictoires et bizarres qui permettent bien, dans de certains cas, de faire la guerre, mais non de la déclarer. Élisabeth avoit nui, en pleine paix, à son ennemi par toutes les voies indirectes, on en avoit usé de même à son égard;

[a] Forbes, t. 2.

il n'y avoit pas là de quoi fonder une déclaration de guerre. Élisabeth s'étoit emparée du Havre sans déclaration, on pouvoit le lui reprendre de même; elle se plaignit de l'affront qu'on lui faisoit par la déclaration; le roi lui écrivit pour lui faire réparation, et on assiégea le Havre.

Le prince de Condé se piqua de fermer la plaie qu'il avoit faite à la France en livrant cette place aux Anglois; il s'unit avec Montmorency pour la leur enlever. L'amour de la patrie sembla renaître pour un instant avec l'ancienne rivalité nationale. Catholiques, protestants, tous s'empressèrent à l'envi de chasser l'ennemi commun [a]. Les protestants montroient même plus d'ardeur, parcequ'ils avoient à effacer le crime de l'avoir introduit. Catherine de Médicis, par je ne sais quel esprit de rivalité contre Élisabeth, dont la gloire commençoit à l'importuner, voulut être en personne au siége, et y mena le roi son fils; il ne manquoit que la présence d'Élisabeth dans la place pour donner à ce moment de rivalité tout l'intérêt dont il étoit susceptible. Le Havre se rendit; cette réduction fut l'heureux effet de la réunion des partis en France; l'amiral Clinton, qui portoit du secours à la place, n'arriva que pour recueillir les déplorables restes de la garnison angloise, à demi consumés par la peste que la guerre et la famine avoient produite. Ce fléau, porté en Angleterre par ces malheureux, fit périr, dans la seule ville de Londres, plus de trente mille personnes. Tel fut pour l'Angleterre le fruit de cette guerre qui s'annonçoit d'a-

[a] De Thou, l. 35

bord si avantageusement et qui avoit donné une si haute opinion de la politique d'Élisabeth; elle ne put garder le Havre, et elle perdit tout droit à la restitution de Calais; ce n'est pas que des traités postérieurs ne lu aient encore promis cette restitution, mais on savoit de part et d'autre qu'elle ne se feroit point. La paix fut conclue pour lors, moyennant quelque argent qui fut donné à Élisabeth; et Charles IX, malgré la différence de religion, reçut l'ordre de la jarretière que Philippe II avoit renvoyé.

Les François n'ayant plus d'ennemis qu'eux-mêmes, se déchirèrent de nouveau; la guerre d'intrigue recommença: Catherine, pour se débarrasser de la promesse qu'elle avoit faite au prince de Condé de lui donner la lieutenance-générale du royaume, fit déclarer le roi majeur, aussitôt qu'il fût entré dans sa quatorzième année; le chancelier, pour seconder les vues de la reine, appliquoit à la majorité des rois la maxime de droit, qui dit que dans les choses favorables (1), une année commencée est censée révolue; mais comme on craignoit que le parlement de Paris ne pensât autrement, qu'il ne fût dans les intérêts des princes et qu'il ne voulût créer au roi un conseil, comme on en avoit donné un à Charles VI dans des conjonctures semblables, ce fut au parlement de Rouen que le roi tint son lit de justice et fit enregistrer la déclaration de sa majorité; elle fut envoyée ensuite au parlement de Paris, qui regarda comme un affront qu'elle eût été adressée

(1) On pouvoit douter, dit Mézeray, si cela étoit favorable ou préjudiciable à la France.

d'abord à un autre parlement, et qui réclama le droit de vérifier le premier les édits. On sait les débats auxquels cette prétention donna lieu ou servit de prétexte, et la réponse du chancelier de l'Hôpital aux remontrances du parlement : « Défaites-vous de cette vieille erreur, que vous soyez les tuteurs des rois » ; réponse qui, faite par un tel magistrat, parut avoir acquis l'autorité d'une maxime, et qui a tant été répétée, à propos ou mal-à-propos, dans tous les démêlés du parlement et de la cour.

Pendant que la mort du roi de Navarre et du duc de Guise changeoit ainsi la face de la cour, le cardinal de Lorraine faisoit briller au concile de Trente son éloquence et son érudition. Bayle essaie de lui donner du ridicule sur ce qu'il se piquoit d'être théologien; la théologie, selon Bayle, est aussi étrangère à un cardinal prince ou ministre, qu'à un général d'armée. Nous ne voyons pas que la grandeur et le pouvoir dispensent un ecclésiastique d'avoir la science de son état; mais ce qu'il falloit dire, c'est qu'un cardinal persécuteur est sans doute un mauvais théologien. Le reproche d'avoir mal défendu contre le pape les libertés de l'Église gallicane et d'être entré en accommodement avec l'ambassadeur d'Espagne sur la préséance acquise à la couronne de France, paroît mieux fondé.

A son retour à Paris, il lui arriva une aventure semblable à celle du chancelier Poyet, qui, ayant fait une loi qui ordonnoit qu'en matière criminelle les accusés fourniroient leurs reproches contre les témoins avant de savoir la déposition de ces témoins, trouva ensuite cette loi bien dure, lorsqu'elle lui fut opposée à lui-

même. Les Guises, comme nous l'avons vu, avoient, pour leur sûreté, fait défendre le port d'armes, cependant le cardinal, aussi pour sa sûreté, avoit obtenu la permission d'avoir des gardes armés qui ne le quittoient pas même à l'autel, « mêlant ainsi, dit Auberi [a], « l'odeur de la poudre à canon et de la mèche, parmi « l'odeur de l'encens et des autres parfums sacrés. » Il voulut entrer à Paris avec ses gardes; le crédit de la maison de Lorraine étoit affoibli par la mort du duc de Guise, le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, fils aîné du connétable, haïssoit les Guises, le roi et la reine-mère étoient allés voir la reine d'Espagne à Bayonne; en partant, ils avoient renouvelé les édits contre le port d'armes et ordonné aux gouverneurs des provinces de les faire exécuter. L'exception se faisoit de droit en faveur du cardinal, qui avoit pour ses gardes une permission scellée du grand sceau. Le maréchal de Montmorency ne l'ignoroit pas, mais dans l'intention où il étoit d'humilier le cardinal, il parut ne connoître que la loi et son devoir; il vouloit que le cardinal fût averti, pour qu'il fût dans son tort et il ne vouloit pas l'avertir lui-même; il alla au parlement déclarer qu'il étoit instruit qu'au mépris des ordonnances on osoit paroître en armes dans son gouvernement et autour de la capitale, qu'il étoit résolu de faire respecter l'autorité du roi qui lui étoit confiée; il savoit qu'il y avoit au parlement beaucoup de partisans des Guises, qui ne manqueroient pas de rendre compte au cardinal de ce qui auroit été dit. Le car-

[a] Histoire du cardinal de Richelieu, l. 22.

dinal fut averti en effet, et s'il eût eu la modération de consentir à montrer sa permission, le projet de Montmorency étoit déconcerté; mais Montmorency avoit compté sur la haine et sur l'orgueil, son attente ne fut point trompée; le cardinal se refusa obstinément à une démarche qui avoit l'air de la soumission à l'égard d'un ennemi; il marche vers Paris avec ses gardes; il rencontre sur sa route un prévôt avec des archers, qui lui ordonne de la part du gouverneur de désarmer à l'instant; le cardinal dédaigne de répondre à ce commandement qu'il prend pour une insulte, et entre dans Paris avec le jeune duc de Guise son neveu, qui étoit venu au-devant de lui. Le duc d'Aumale son frère, qui étoit aussi venu à sa rencontre, entra par une autre porte. Le cardinal trouve, dans la rue Saint-Denis, Montmorency qui arrête et charge ses gardes; il y en eut un ou deux de tués pour avoir voulu résister, le reste fut dissipé; le cardinal effrayé se réfugie avec son neveu dans une boutique, et n'osa gagner l'hôtel de Clugny, où il demeuroit, qu'à la nuit et avec peu de suite. Le lendemain, le gouverneur affecta de passer et de repasser devant l'hôtel du cardinal, pour le braver et l'observer. Le cardinal aussi timide que violent, ne se croyant pas en sûreté dans Paris, demanda qu'il lui fût permis d'en sortir avec ses gardes et montra la permission; le maréchal fit dire au cardinal qu'on avoit eu grand tort de ne la pas montrer plus tôt, il s'en fit donner une copie en bonne forme, régla l'escorte qu'auroit le cardinal, et le laissa partir pour Reims. On écrivit de part et d'autre à la cour, le connétable de Montmorency étouffa la querelle, par son crédit, qui étoit

alors prépondérant. On raisonna beaucoup sur cette aventure; les machiavellistes protestants regrettèrent que le maréchal eût laissé échapper cette occasion de se défaire et de les délivrer d'une maison ennemie; le prince de Condé se contenta d'appliquer à cet événement ce qu'on avoit dit des tournois, que c'étoit trop pour un jeu et trop peu pour une affaire sérieuse. Mais que seroit-il arrivé si le généreux Montmorency eût pu souiller ses mains du sang d'un prêtre et d'un enfant? ceux-ci n'eussent-ils pas trouvé des vengeurs dans leur maison, ou, si la maison de Guise tout entière eût péri dans cette occasion, ne laissoit-elle pas pour la venger tout le parti catholique, qu'une telle violence eût à-la-fois irrité et fortifié? Montmorency avoit plus fait peut-être pour sa haine, il avoit rendu son ennemi ridicule, il eût plus fait pour l'État en s'abstenant de cette insulte inutile, qui rallumoit des haines qu'il eût fallu éteindre.

Une guerre assez étrange dans laquelle le cardinal de Lorraine alla s'engager contre un Espagnol nommé Salcède, abaissa encore le crédit du cardinal et donna un grand avantage à ses ennemis. Le théâtre de la guerre étoit son évêché de Metz; il avoit fait Salcède gouverneur du Pays Messin; cet homme crut que ce titre lui faisoit un devoir de s'opposer, au nom du roi, à des ordres du cardinal qui lui parurent tendre à remettre ce pays sous la protection de l'empereur [a]; le cardinal, incapable de souffrir aucune résistance, surtout de la part d'un homme qu'il regardoit comme sa

[a] De Thou, l. 37.

créature, entreprit de le soumettre par la force des armes et de le chasser de son gouvernement. Cette guerre qui eut, comme les autres, ses siéges et ses combats, et qu'on nomma par dérision *la Guerre Cardinale*, semble être le modéle de celle qu'on appela dans le siécle suivant *la Guerre des Barberins*.

Les protestants triomphoient des torts et des disgraces de leur persécuteur; cependant le voyage que la cour étoit allée faire sur la frontière d'Espagne excitoit leur attention et leur donnoit des défiances [a]. L'entrevue de Bayonne n'offroit que des apparences de fêtes et de plaisirs, mais on parloit de conférences nocturnes entre Catherine de Médicis et le duc d'Albe qui étoit venu à Bayonne, chargé des ordres de Philippe II. On voyoit qu'il se formoit ou qu'il se projetoit tous les jours quelque nouvelle ligue des catholiques contre les protestants; on savoit, ou l'on croyoit savoir que cette conférence de Bayonne se tenoit à la sollicitation du pape, qu'il avoit même desiré que le roi d'Espagne y vînt en personne; le duc d'Albe, qui le représentoit, étoit connu pour le plus violent des persécuteurs; les troubles des Pays-Bas et le soulévement de ces provinces contre le joug de l'inquisition dont on vouloit les accabler, commençoient à donner de l'inquiétude à l'Espagne; on crut donc que l'objet de cette conférence étoit de former une ligue entre les deux couronnes pour l'extirpation de l'hérésie dans les États respectifs; il passa pour constant qu'on avoit proposé les moyens les plus affreux et que le projet du massacre de la Saint-

[a] 1565.

Barthelemy, qui ne fut exécuté que sept ans après, avoit été formé à Bayonne; le duc d'Albe vouloit, dit-on, que sous prétexte d'une convocation des grands, on rassemblât et qu'on abattît d'un seul coup les têtes les plus élevées du parti; on rapportoit de lui cette phrase : « La tête d'un saumont vaut mieux que toutes « les grenouilles d'un marais. » Ces discours, ces sentiments, ces projets étoient fort dans le caractère du duc d'Albe, et il étoit dans le caractère de Médicis de s'y prêter.

La guerre civile recommença bientôt en France, parceque l'on continua de persécuter, parcequ'on voulut modifier après coup les édits de pacification, pour enlever aux huguenots une partie des avantages qui leur avoient été cédés par ces édits, et que ceux-ci cherchoient à étendre en toute occasion. « Catherine, dit « M. le président Hénault, avoit causé la première « guerre civile, en favorisant les huguenots; elle fut « cause de la seconde en les irritant. » Tels étoient les fruits de ce grand art de diviser, de varier, de brouiller, de persécuter, de favoriser les huguenots en haine des catholiques, pour les sacrifier ensuite à ces mêmes catholiques.

Malgré la majorité du roi, Catherine de Médicis promettoit toujours la lieutenance-générale du royaume au prince de Condé; c'étoit au plus cher de ses fils, le duc d'Anjou, qu'elle vouloit la procurer. Cependant un lieutenant-général du royaume est proprement un régent qui, sans ce dernier titre et avec moins de pouvoir, est fait pour remplacer le roi en cas d'absence ou de maladie, pour l'aider extraordinairement de ses

conseils et de ses services dans les grands désordres de l'État, ou pour suppléer, par son expérience et sa maturité, ce que la foiblesse de l'âge dans le roi pourroit ôter à l'exercice de l'autorité. Ce dernier cas étoit celui où l'on se trouvoit. C'étoit donc un contre-sens manifeste que de donner, sous un roi presqu'enfant, la lieutenance-générale du royaume à son frère puîné; mais telle étoit la prédilection de Catherine pour le duc d'Anjou, que, ne pouvant lui donner le titre de roi, elle vouloit lui en confier l'autorité. Par une suite de cette intrigue, le duc d'Anjou eut avec le prince de Condé un éclaircissement, dans lequel le premier opposa aux respects du prince de la hauteur et un ton menaçant: ce lâche abus des avantages que lui donnoient sa naissance, son rang, la foiblesse même d'un âge tendre, fut pris à la cour pour le noble élan d'un jeune courage. Cet entretien alluma entre les deux princes une haine que la mort seule put éteindre. Le prince de Condé courut à la vengeance, et ce fut un des principaux motifs du renouvellement de la guerre.

Dans cette nouvelle guerre, il y eut un moment dont le roi se ressouvint toute sa vie, et qui le rendit implacable à l'égard des protestants; la cour étant à Monceaux, le prince de Condé y vint pour traiter avec le roi, les armes à la main; la cour, pour plus de sûreté, s'étant retirée à Meaux, le prince l'y suivit dans l'intention d'enlever le roi sur la route. Le roi dut son salut, dans cette occasion, à la fière contenance des Suisses qui lui servoient d'escorte; le prince de Condé tenta plusieurs fois de les charger; chaque fois ces hommes vaillants et fidèles, faisant au roi un rempart de leurs

corps et de leurs piques, montrèrent une résolution inébranlable de mourir pour le défendre; on craignit leur désespoir, et ils ne furent point attaqués. Le prince se contenta de poursuivre le roi jusqu'à Paris, épiant toujours un moment de désordre ou de négligence, qu'il ne put trouver. Le roi, humilié d'avoir fui devant son sujet, ne pardonna jamais cet outrage. Le duc d'Anjou fut plus implacable encore; il sentit que c'étoit bien plus à lui qu'à la personne du roi que le prince de Condé avoit voulu faire insulte; il s'en vengea depuis à Jarnac.

Ce fut après cette expédition de Meaux que le prince de Condé s'oublia au point de faire frapper une monnoie d'argent (1), avec son image et cette inscription :

(1) Ce fait n'est pas sans difficulté; nous l'avons rapporté sur la foi de divers auteurs contemporains, tels que Surius, Noël Le Comte, Ribadeneira dans sa vie de saint Ignace, et sur-tout Brantôme. Prosper Marchand, dans son Dictionnaire historique, article *Louis de Bourbon, prince de Condé*, donne l'extrait de deux sermons prêchés dans le couvent des franciscains de Bruges, le 1 et le 2 de novembre 1567, par le frère Cornelis Adriansen de Dordrecht, franciscain de Bruges. Ces sermons joignent au ridicule qui distingue les Maillards, les Barlettes et les Menots, un emportement grossier qui tient à l'esprit du temps et à l'esprit de parti. Jamais il n'appelle le prince de Condé que *ce Condé, ce maudit Condé, ce bandit, cet enragé de Condé;* il l'appelle même *infame coquin* et *double scélérat;* il regrette « que monseigneur de « Guise, ce saint martyr de bienheureuse mémoire, ne l'ait pas fait accro« cher à un gibet, quand il le tenoit en sa puissance;..... mais les grands « diables d'enfer lui farciront le cul de soufre et de poix ardente;..... et ce « Condé et ses huguenots ont au moins chacun cent mille diables dans le « ventre. »

Rien n'est plus propre sans doute qu'un pareil ton à décréditer les allégations du prédicateur; cependant on a peine à concevoir qu'il eût osé pousser l'impudence jusqu'à parler de la monnoie et de l'inscription comme d'un fait notoire, si ce fait n'avoit pas été réellement connu; observons même que c'est cet événement qui paroît avoir irrité son zèle et qui est l'objet prin-

Louis XIII, roi de France. Montmorency indigné en porta une pièce au conseil du roi, où elle excita un sou-

cipal de ses déclamations, comme étant la nouvelle du jour. Ce n'est pas un fait qu'il impute de son chef aux huguenots, c'est un fait public dont il part comme d'un article constant, et sous ce point de vue, son autorité, jointe à celles que nous avons déjà citées, semble prendre quelque consistance.

D'un autre côté, on observe que, dans les premiers temps, il n'y eut que des auteurs étrangers qui parlèrent de cette monnoie : c'étoient Cornélis Adriansen, franciscain de Bruges; Surius, chartreux de Cologne; Noël Le Comte, Vénitien; Ribadeneira, jésuite espagnol. Quant aux Mémoires de Brantôme, ils n'ont été imprimés, pour la première fois, qu'en 1666, plus de cinquante ans après la mort de l'auteur. Or, comment les premiers cris sur un fait si important ne s'étoient-ils point élevés du milieu de la France? Comment est-ce par des étrangers qu'on apprend un pareil fait?

Louis d'Orléans, ce fameux ligueur, avocat-général du parlement de la ligue, paroît être le premier François qui ait rapporté ce fait, dans deux libelles contre Henri IV et les princes du sang, libelles imprimés en 1586 et 1590. Un écrivain si suspect n'étoit pas fait pour accréditer un pareil bruit.

Le célèbre Antoine Arnauld, avocat, dans son plaidoyer pour l'université contre les jésuites, s'indigne de cette calomnie, qu'il attribue aux jésuites, et parceque quelques uns d'entre eux, comme Ribadeneira, l'avoient avancée, et parceque c'étoit contre eux qu'il plaidoit; il apostrophe les princes de la maison de Condé, il leur demande comment ils n'étranglent pas de leurs propres mains ces imposteurs? Quoique cet emportement ne soit pas plus fait pour persuader que celui d'Adriansen, observons qu'Arnauld n'auroit point parlé de ce ton, si le fait qu'il réfutoit eût passé pour vrai en France. Arnauld et Andriansen, en soutenant les deux propositions contradictoires; paroissent également sûrs de leur fait, également sûrs de leur auditoire, mais l'un parloit à Paris, l'autre à Bruges; la différence est bien grande; c'étoit à Paris qu'on devoit savoir ce qu'il falloit penser du fait de la monnoie; à Bruges, pays étranger, pays particulièrement ennemi des protestants, on pouvoit être trompé par des relations infidèles.

Quoi qu'il en soit, les jésuites et leurs partisans continuèrent de soutenir le fait de la monnoie frappée au coin du prince de Condé; Prosper Marchand réduit même en quelque sorte ce problème historique à une querelle de parti entre les jésuites et les protestants; cependant les jésuites ne sont pas les seuls écrivains qui rapportent le fait de la monnoie; mais on peut dire qu'avant la publication des Mémoires de Brantôme, on ne connoissoit aucun auteur françois, contemporain, digne de foi, qui eût affirmé ce fait. Henri

lèvement général. Les protestants modérés et raisonnables n'en furent pas moins scandalisés; le vieux Brique-

Sponde, évêque de Pamiers, d'autant plus zélé catholique qu'il avoit été protestant, rapporte ce fait dans sa continuation des Annales de Baronius, en citant Surius, Noël Le Comte et d'autres auteurs étrangers; mais il déclare qu'il n'y croit point, par deux raisons : l'une est son respect pour la mémoire du prince de Condé; l'autre est que le fait n'est attesté par aucun de nos auteurs. Le cardinal de Richelieu, dans quelques ouvrages de controverse qu'il composa contre les protestants, reproduisit ce fait de la monnoie du prince de Condé, sans paroître en douter; mais Richelieu n'étoit pas contemporain, son autorité n'ajoute donc rien aux précédentes; enfin, avant que les Mémoires de Brantôme parussent pour la première fois, en 1666, il étoit vrai de dire que le fait de la monnoie du prince de Condé n'avoit été rapporté par aucun auteur François contemporain, excepté le seul Louis d'Orléans, ligueur furieux, qui appeloit le roi Henri IV : *fœtidum Satanæ stercus*, et dont presque tous les écrits, la plupart brûlés par la main du bourreau, portoient ce caractère de violence et de fanatisme.

Mais cette objection si puissante contre l'histoire de la monnoie frappée par le prince de Condé sembla perdre toute sa force à la publication des Mémoires de Brantôme, auteur françois, contemporain, homme de cour, à portée d'être instruit, qui dépose d'un fait arrivé de son temps et sous ses yeux. Brantôme, à la vérité, n'est pas une autorité bien respectable, il faut le lire avec précaution; on peut se dispenser de le croire, lorsque, sur la foi de quelque vieille femme de la cour qu'il a connue dans son enfance, il raconte d'anciennes histoires qu'il peut avoir mal entendues ou mal retenues; mais il a beaucoup vu par lui-même, et lorsqu'il parle d'un fait dont il a été le témoin, dont il paroît plein, parcequ'il en a été vivement frappé, dont il détaille avec candeur toutes les circonstances, il n'y a, ce semble, aucune raison de rejeter son témoignage. Or tel est le fait dont il s'agit. Brantôme nous indique le lieu, nous marque le jour et presque l'heure du conseil où Montmorency tout en colère dénonça et produisit la monnoie frappée au coin du prince de Condé, portant son effigie et l'inscription qui donnoit à ce prince le titre de roi; Brantôme parle des discours qu'il entendoit alors tenir à ce sujet dans la chambre du roi et dans celle de la reine. Rapportons ses propres termes, ils sont essentiels; car si, d'un côté, ils fournissent des armes aux partisans de cette histoire; de l'autre, ceux qui réfutent cette même histoire tirent parti de quelques aveux contenus dans le récit de Brantôme.

« Le prince de Condé, dit-il, après l'aventure de Meaux, où il avoit vu

maut, maréchal-général de camp dans le parti, homme droit, uniquement zélé pour sa religion, entendant le

« son souverain fuir devant lui, devint en telle gloire, qu'il fit battre mon-« noye d'argent avec cette inscription à l'entour, comme un souverain : « *Louis XIII, roi de France*, laquelle monnoye monsieur le connétable, tout « en colère, représenta à une assemblée générale qui fut faite au conseil « du roi, l'an 1567, le septième jour d'octobre, après midi, au Louvre : on « en détesta fort et la monnoye et l'inscription. Je ne sais s'il est vrai, mais « il s'en disoit prou en la chambre du roi et de la reine, voire en la basse-« court. »

Rapprochons de ce morceau un autre passage du même auteur, dont nous avons aussi donné la substance, pages 178 et 179 du tome I.

« Briquemaut étoit un fort homme de bien, et qui ne combattoit que pour « sa religion, ainsi que j'ai ouï raconter à un gentilhomme qui avoit été « nourri son page, que trois ou quatre jours avant la bataille de Jarnac, il « avoit été blessé en une jambe, et ainsi que monsieur le prince et monsieur « l'amiral l'allèrent voir en son lit et y tenir le conseil; à monsieur le prince « il échappa quelques mots de régner. Monsieur (lui dit monsieur de Bri-« quemaut) il semble par votre dire que vous tendez plus à l'ambition qu'à « la religion. Je vous quitte, si venez là. Prenons le parti de Dieu. Autre-« ment je me retire. »

C'étoit trois ou quatre jours avant la bataille de Jarnac que Briquemaut faisoit cette leçon au prince de Condé. La bataille de Jarnac est du 13 mai 1569, et c'est en 1567 que fut, dit-on, frappée la prétendue monnoie d'argent. De ces époques, l'anonyme qui a donné à La Haye, en 1740, une édition des œuvres de Brantôme, tire, ainsi que Prosper Marchand, une objection assez forte contre l'histoire de la monnoie. « Si, disent-ils, sur quelque « mot de régner qui, en 1569, échappa au prince de Condé, Briquemaut « menaça de le quitter, Briquemaut auroit-il attendu jusque-là, supposé, « comme on le veut, que, dès l'année 1567, ce prince se fût qualifié roi de « France dans la monnoie frappée à son coin? Le silence de Briquemaut en « 1567, sur cette monnoie si expressive et si criminelle, et le zèle avec le-« quel, en 1569, il éclate sur un mot échappé au prince de Condé, ne prou-« vent-ils pas, ou que la monnoie n'existoit point, ou que le prince n'y avoit « aucune part? »

Nous disons que cette objection a de la force, mais nous ne la trouvons pas sans réplique; car il n'y a aucune preuve positive que Briquemaut ait gardé le silence en 1567, et si on le voit éclater si vivement sur un mot en 1569, ce pourroit être parceque ce mot lui paroissoit une récidive et une

prince de Condé parler de régner, lui dit : « Monsieur, « c'est la religion qui nous rassemble, et non l'ambi-

preuve que le prince n'avoit point abandonné un projet que Briquemaut pouvoit avoir hautement condamné en 1567.

Nous sommes bien moins touchés encore du reproche de partialité et d'attachement aux Guises, par lequel on a prétendu infirmer le témoignage de Brantôme; il faut avoir lu cet auteur avec bien peu d'attention, et en avoir bien mal saisi l'esprit, pour lui faire un semblable reproche. Brantôme fut fidèle à ses rois dans tous ces temps de trouble; mais qui ne voit d'ailleurs que c'est l'homme le plus indifferent, le plus libre de tout esprit de parti, de tout préjugé de secte, un philanthrope universel, aux yeux de qui tout est bien, qui loue et admire presque indistinctement tous les hommes célèbres de son temps? S'il vante beaucoup les Guises, il ne vante pas moins les Condés et les Colignis; dans l'article de l'amiral, on le croiroit protestant; il le célèbre avec affection, avec transport; il va jusqu'a bénir la guerre civile, et jusqu'à le remercier de l'avoir faite, il soutient qu'elle a été très utile à la France. Il n'est pas question de réfuter ici une idée si bizarre, elle se réfute assez d'elle-même; mais j'avoue que l'idée de faire passer Brantôme pour un partisan des Guises et de la ligue, et en général pour un homme de parti, me paroît destituée de tout fondement et même de tout prétexte.

On ne peut donc détruire le récit de Brantôme, ni par cette imputation si injuste qu'on lui fait d'avoir été un homme de parti, ni même par la prétendue contradiction qu'on veut trouver dans la conduite de Briquemaut, dont on n'est pas suffisamment instruit.

Mais on peut trouver dans le récit même de Brantôme des raisons de révoquer en doute l'histoire de la monnoie, ou du moins des moyens de disculper le prince de Condé.

Brantôme en effet n'affirme rien : *Je ne sai s'il est vrai*, dit-il, *mais il s'en disoit prou en la chambre du roi.* Il ne savoit donc que ce qu'il avoit entendu dire dans la chambre du roi, il n'avoit point vu la monnoie en question, et il est à remarquer qu'avant le célèbre Le Blanc, auteur du Traité des monnoies, dont nous rapporterons et discuterons le témoignage, aucun de ceux qui avoient parlé de cette monnoie du prince de Condé ne l'avoit vue et n'en avoit connu exactement ni le métal ni l'inscription. Surius, Noël Le Comte, Ribadeneira parlent d'une monnoie d'or et d'une inscription latine qu'ils rapportent ainsi :

Ludovicus XIII Dei gratiâ Francorum Rex primus Christianus.

Adriansen rapporte l'inscription de deux manières différentes de celle-ci, et différentes entre elles :

taille de Saint-Denis. Montmorency étoit honteux des échecs qu'il avoit essuyés à Saint-Quentin et à Dreux,

leurs ce système nous paroît détruit par la manière très naturelle dont un protestant anonyme répond à Louis d'Orléans sur cet article des jetons.

« Vous nous reprochez, dit-il, jusqu'aux jetons de la chambre des com-« ptes du roi de Navarre, que vous dites porter cette inscription :

Au roi des fidèles.

« Eh! pourquoi tirez-vous cela hors les limites des pays desquels il est « seigneur et roi, et où et dont les sujets s'appellent *fidèles*, pour avoir « reçu la religion, laquelle seule ils tiennent pour véritables? » Ainsi ce n'étoient point de jetons frappés en l'honneur du prince de Condé qu'il s'agissoit, mais de jetons de la chambre des comptes du roi de Navarre. Or, il n'est guère possible que des jetons ordinaires de la chambre des comptes de Pau aient excité au conseil du roi de France toute la rumeur dont parle Brantôme, ni qu'ils aient donné lieu à ce bruit confus, mais général d'une monnoie frappée par le prince de Condé, ou pour le prince de Condé, et du titre de roi de France donné à ce prince. D'ailleurs on verra bientôt que l'idée de M. Secousse ne peut tenir devant l'autorité de Le Blanc, dans son traité des monnoies.

Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, 1° qu'à l'exception de Brantôme, dont les mémoires n'ont été publiés qu'en 1666, aucun auteur françois contemporain n'avoit parlé de la monnoie frappée au coin du prince de Condé; ce bruit se répandit d'abord chez les étrangers, et ne s'accrédita en France que par succession de temps.

2° Qu'aucun des auteurs, soit françois, soit étrangers, qui ont parlé de cette monnoie, ne l'avoit ni vue ni connue exactement, et que plusieurs d'entre eux ont débité à ce sujet les fables les plus étranges.

Aux bruits concernant la monnoie se joignoit un autre bruit d'un prétendu couronnement du prince de Condé à Saint-Denis, et sur ce dernier fait, dont la fausseté est aujourd'hui reconnue, nous avons cependant des autorités contemporaines et nationales. On trouve dans les poésies de Dorat ou Daurat, une épigramme latine avec ce titre : *De Principe Condæo salutato apud D. Dionysium.* Un autre poëte fit sur le même sujet des stances, dont on peut juger par ce titre : *La grande trahison et volerie du roi Guillot, prince et seigneur de tous les larrons, bandoliers, sacrilèges, voleurs et brigands du royaume de France.* M. Secousse avoit un exemplaire de ce libelle, sur le frontispice duquel étoit une note d'une écriture fort ancienne, et que M. Secousse jugeoit être du temps; cette note contenoit les mots suivants : *le prince*

échecs qui lui laissoient pourtant assez de gloire, si la valeur pouvoit suffire à la gloire d'un général malheu-

de Condé se fit proclamer roi dans Saint-Denis, en octobre 1567. Encore un coup, ce prétendu couronnement est bien reconnu pour faux.

Nous avons vu les erreurs grossières de quelques uns des auteurs qui ont voulu accréditer l'histoire de la monnoie du prince de Condé : parmi ceux qui l'ont réfutée, plusieurs n'étoient pas mieux instruits. Varillas, accoutumé aux contradictions, parceque le mensonge est sujet à se contredire, parle de cette monnoie dans son histoire de Charles IX, comme s'il l'avoit vue, il assure qu'*elle étoit entièrement semblable à la monnoie courante*, et dans son histoire de l'hérésie, il nie absolument l'existence de cette monnoie, et dit que les catholiques ne reprochèrent jamais cet attentat aux calvinistes, ce qui est très faux, comme nous l'avons prouvé.

Jurieu est tombé dans une faute bien plus singulière, il s'emporte contre Brantôme, qu'il ne manque pas d'appeler *flatteur de la maison de Guise*, et qui, comme nous l'avons observé, l'étoit de tout le monde, non par esprit de flatterie, mais par philanthropie; il l'accuse de calomnie pour avoir parlé de la monnoie frappée au coin du prince de Condé, avec le titre :

Louis XIII, roi de France et de Navarre.

Jamais Brantôme n'a rien dit de tel; on sent que Jurieu n'a pas fait attention à ce qu'il disoit, et qu'il a été entraîné pas l'usage de son temps, où le titre de roi de Navarre étoit toujours joint à celui de roi de France. Il est clair que du temps de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, les rois de France ne prenoient point le titre de *rois de Navarre*, et que le prince de Condé ne contestoit rien à Jeanne d'Albret, ni au prince de Navarre son fils.

Enfin, parmi tant d'auteurs, ou ignorants, ou aveuglés par l'esprit de parti, voici un écrivain sage, instruit, connoisseur, qui, à la fin du dernier siècle, a vu la monnoie frappée au coin du prince de Condé, et qui n'a pu ni la confondre avec un jeton, soit de ce prince, soit du roi de Navarre, ni se méprendre sur les autres circonstances qui constatent le fait. C'est Le Blanc, dans son traité des monnoies : « J'ai vu, dit-il, étant à Londres, entre les mains d'un orfévre, un écu d'or qui avoit d'un côté la tête de ce prince, et de l'autre l'écu de France, avec une inscription telle que la rapporte Sponde. Cet Anglois faisoit si grand cas de cette pièce, que je ne pus jamais l'obliger à s'en défaire, quoique je lui offrisse une somme considérable pour cela. »

L'inscription rapportée par Sponde, est :

reux; il jura, en partant pour la plaine de Saint-Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur; son mal-

Ludovicus XIII, Dei gratiâ, Francorum rex primus christianus.

On sent que ce titre de *premier roi chrétien*, si injurieux pour tous les rois précédents, est un témoignage que les calvinistes rendent à leur secte qu'ils supposent seule conforme à la pureté du christianisme.

Voilà donc l'existence de la monnoie assurée, et voilà cette monnoie bien connue, c'étoit une monnoie d'or portant l'effigie du prince de Condé; l'inscription étoit latine, et telle que Sponde l'avoit rapportée d'après Surius, Noël Le Comte et Ribadeneira. L'autorité de Le Blanc a entraîné tous ceux qui ont écrit après lui sur ce fait; cependant il reste des doutes à M. Secousse sur cette monnoie, il demande s'il est certain qu'elle ait été frappée en 1567, si elle n'est pas l'ouvrage d'un faussaire, qui l'aura fabriquée dans l'espérance de la vendre bien cher à quelque curieux peu connoisseur, et pourquoi il ne s'est conservé qu'une pièce de cette monnoie?

On peut répondre à la première question, qu'à la vérité Le Blanc ne dit pas expressément que cette monnoie ait été frappée en 1567; mais qu'il paroît le croire, et qu'il rapporte cette monnoie au règne de Charles IX.

A la seconde question, que Le Blanc, qui a marchandé cette monnoie, n'étoit pas *un curieux peu connoisseur*, qu'il étoit un excellent juge des caractères de vérité ou de fausseté que cette pièce pouvoit présenter.

Pour répondre à la troisième question, on peut demander ce que sont devenues tant de monnoie anciennes, si communes autrefois, aujourd'hui si rares? Elles ont vraisemblablement été refondues.

L'abbé Le Gendre et le P. Daniel s'en sont tenus au récit de Le Blanc, et le dernier éditeur du P. Daniel déclare que les raisons alléguées par M. Secousse ne lui paroissent pas concluantes.

Mézeray qui écrivoit avant Le Blanc, avance qu'il y a des auteurs qui disent avoir vu cette monnoie. M. Secousse observe avec raison qu'on ne connoît point ces auteurs. Mézeray ajoute : *si leurs yeux ne se sont pas trompés, je veux croire qu'elle avoit été fabriquée par les ennemis du prince de Condé.*

En effet, l'existence de cette monnoie ne suffit pas pour inculper ce prince, il peut n'avoir eu aucune part à cet attentat, il n'est pas même vraisemblable qu'il y ait eu part, car nous le voyons dans tous ces temps uni d'intérêt et d'amitié avec la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, sa belle-sœur, et avec le prince de Navarre, son neveu, ce qui n'auroit pu être, si le prince de Condé avoit si hautement usurpé d'avance les droits de la branche aînée de sa maison. L'histoire que Brantôme rapporte de Briquemaut, quoiqu'elle semble favoriser l'idée que le prince de Condé aspiroit à la cou-

heur le suivit jusque dans la victoire; il gagna la bataille, mais il y fut tué. Sa mort fut le fruit de son inflé-

ronne, ne suffit pas pour établir cette idée. *Quelques mots de régner* échappés au prince de Condé sont une allégation bien vague. Pour qui parloit-il de régner? Étoit-ce pour lui ou pour le prince de Navarre son neveu? Parloit-il de détrôner Charles IX et les Valois pour leur substituer la branche de Bourbon, ou vouloit-il envahir le trône pour lui-même, au mépris de tous les droits et des Valois et des aînés de la maison de Bourbon? C'est ce que Brantôme n'explique pas, et encore un coup, l'union du prince de Condé avec sa belle-sœur et son neveu exclut cette dernière idée. De plus, Brantôme ne parle que d'après un ouï-dire, et ne nomme pas même celui de qui il tient cette anecdote.

L'existence de la monnoie prouvée, il ne peut y avoir que trois opinions sur les fabricateurs de cette monnoie, l'une que ce soit le prince de Condé qui l'ait fait frapper, opinion invraisemblable par les raisons qui viennent d'être dites.

La seconde, que cette monnoie soit l'ouvrage de quelques protestants indiscrets, qui, sans la participation du prince, aient imaginé ce moyen de l'engager plus loin qu'il ne vouloit, et qui aient été désavoués par lui.

La troisième est celle que Mézeray vient d'insinuer, savoir que cette monnoie étoit l'ouvrage des ennemis du prince de Condé, qui vouloient le rendre odieux, et quand on songe que ces ennemis étoient Catherine de Médicis et les Guises, cette conjecture devient vraisemblable; aussi la vois-je adoptée; 1° par presque tous les auteurs protestants; 2° par le plus grand nombre des auteurs catholiques les plus sensés.

Dans ce système, on conçoit que la colère du connétable de Montmorency et l'éclat qu'il fit dans le conseil au sujet de cette monnoie, pouvoient être ou sincères, si Catherine de Médicis et les Guises ne l'avoient pas mis dans leur confidence, ou joués, s'il étoit du secret.

Ce que Le Laboureur dit sur cet article, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, mérite d'être pesé.

« Catherine de Médicis..... pour nourrir (les princes ses fils) dans une « aversion implacable du prince de Condé, leur mit en tête qu'il avoit de « très pernicieux desseins..... Elle put bien leur montrer aussi cette mé« daille ou monnoie d'argent forgée sous son nom.... Il étoit bien aisé de « faire d'autres monstres à la forge de la cour, pour le rendre plus odieux... « Encore que le connétable montrât la médaille, et qu'il s'écriât contre, ce « n'est pas à dire qu'il y crût, mais c'étoit un grand politique et le premier « officier de la couronne, entre les mains duquel on faisoit couler une de

xibilité [a]; il rencontra dans la mêlée ce même Robert Stuart qui avoit été soupçonné du meurtre du président Minard, homme aussi zélé pour la réforme que Montmorency l'étoit pour la foi catholique. Montmorency, entouré d'ennemis, et ayant déja reçu huit blessures dangereuses, avoit son épée brisée. *Rends-toi*, lui cria Stuart, en lui portant un pistolet à la gorge. *Me connois-tu ?* lui répondit Montmorency. *C'est parce que je te connois*, répliqua Stuart, *que je te dis de te rendre*. Montmorency, soit qu'il vît dans ce discours un reproche insultant d'avoir eu deux fois le malheur d'être pris, soit qu'il se souvînt du vœu qu'il avoit fait de mourir,

« ces pièces, pour le tenter. Que pouvoit-il, que d'en faire clameur, et de « contrefaire l'homme crédule sur un article si délicat.... Il la falloit tout « chaudement porter au Louvre, où il y avoit compagnie pour la recevoir, « et pour faire la huée.... Le prince de Condé est ambitieux, donc il est coupable de tous les desseins que peut suggérer l'ambition; .... mais, sa con« duite dans les traités de paix, qu'il a toujours favorisés et exécutés avec la « même sincérité, l'en justifie assez. Car jamais prince ne garda plus reli« gieusement la foi des traités, et n'aima plus la paix du royaume. »

Le P. Anselme ou ses continuateurs pensent de même que la fabrication de cette monnoie fut un artifice des ennemis du prince de Condé, pour le rendre odieux.

M. Le Duchat, protestant, mais bon critique et savant distingué, dans un mémoire sur cette monnoie (imprimé au tome 36 de la Bibliothèque germanique) conclut de même qu'*elle a été fabriquée par les ennemis de la maison de Bourbon et du prince de Condé en particulier*.

Le P. Maimbourg même, dans son histoire du calviniste, disculpe le prince de Condé, mais il impute cet attentat à certains huguenots insolents, qui, selon lui, avoient fait battre cette monnoie à l'insu du prince.

On peut choisir entre l'opinion du P. Maimbourg et celle de M. Le Duchat : l'une et l'autre disculpe, sur le fait de la monnoie, ce prince aimable et vertueux, auquel on ne peut reprocher que de s'être déterminé à la guerre civile dans ces temps orageux, quand il étoit poussé à bout par ses ennemis.

[a] De Thou, l. 42.

s'il étoit vaincu, donna du pommeau de son épée un si rude coup à Stuart, qu'il lui cassa deux ou trois dents; Stuart furieux lui tira un coup de pistolet à bout portant dans les reins : Montmorency ne resta point au pouvoir des ennemis, Damville, son fils, le dégagea; ses soldats vainqueurs le ramenèrent à Paris, où il vécut encore quelques jours. On sait qu'un moine l'exhortant à la mort, il répondit : « Je n'ai pas vécu près de quatre « vingts ans (1), sans avoir appris à mourir un moment. » Dernier trait d'un grand caractère.

Montmorency eut toutes les vertus d'une ame forte et tous les défauts d'une ame inflexible; il fut, jusqu'au dernier moment, persécuteur par préjugé, sévère par tempérament, juste par principe, magnanime par habitude. Nous avons fait ailleurs (2) l'éloge de cet homme rare, nous observerons seulement ici qu'à la différence de tant d'hommes demi-célèbres, auxquels s'applique ce beau vers,

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier,

Montmorency ne brilla qu'au premier rang, et parut s'éclipser au second. Grand général contre Charles-Quint, en 1536; grand ministre sous François Ier, tant qu'il fut seul tout-puissant; sous Henri II, sa prison parut obscurcir sa gloire en affoiblissant son crédit. Disgracié sous François II, il ne fut qu'un mécontent illustre. Sous Charles IX, sa politique fut en défaut, son union avec les Guises parut contre nature, et, depuis

(1) Ce mot connu avoit fait croire le connétable plus âgé qu'il ne l'étoit, il n'avoit que soixante-quatorze ans.

(2) Voyez l'Histoire de François Ier.

la mort du duc de Guise jusqu'à la bataille de Saint-Denis, son zèle contre le prince de Condé, autrefois son ami, et contre les Coligny, ses neveux, parut moins vertueux que bizarre; on trouvoit ce zèle si peu raisonnable, qu'on alla même quelquefois jusqu'à ne le pas croire sincère, et jusqu'à soupçonner des intelligences entre le connétable et l'amiral de Coligny; enfin, on ne reconnoît plus alors le connétable qu'à son inflexibilité; c'étoit le vieux Montmorency.

Sa place de connétable ne fut point donnée. *Je porterai bien mon épée moi-même*, dit Charles IX, à ceux qui la demandoient; malheureusement, ce fut contre ses sujets qu'il l'a tira.

Pendant ces hostilités, Élisabeth donnoit ou promettoit du secours aux protestants, et se servoit du moins du besoin qu'ils avoient d'elle pour inspirer, par leur moyen, de l'inquiétude au gouvernement françois: huit ans s'étoient écoulés depuis le traité de Cateau-Cambresis, c'étoit le terme qui avoit été fixé par ce même traité pour la restitution de Calais; il est vrai que cette clause, dans l'intention de toutes les puissances contractantes, étoit illusoire, et que ni Élisabeth qui l'avoit exigée pour l'honneur de la nation angloise, ni Philippe II qui l'avoit aussi desirée pour l'honneur de la mémoire de Marie, sa femme, ni Henri II qui l'avoit souscrite, n'avoient compté sur l'exécution de cette clause; il n'en avoit même été fait aucune mention dans le traité de paix, conclu après la reprise du Havre, tant on la regardoit comme une chimère. Cet usage d'insérer dans les traités certaines clauses uniquement pour la forme, et de paroître faire autre chose que ce qu'on

fait et qu'on veut réellement faire, est un des plus grands abus de la politique machiavelliste. Ces fictions ont pour objet de sauver l'honneur d'une puissance affoiblie ou humiliée, en déguisant ou dissimulant les renonciations auxquelles elle est forcée; mais cette manière de lui sauver l'honneur, en faisant des promesses qu'on ne veut pas tenir, et en lui laissant l'apparence d'un droit qu'on ne veut pas qu'elle exerce, ne peut qu'être très dangereuse : c'est ouvrir la porte aux contestations, c'est tenir des guerres en réserve pour l'avenir. Aussi Élisabeth, sans vouloir se rappeler quel avoit pu être, dans le temps, l'esprit de cette clause, affecta-t-elle de s'en tenir aux termes du traité de Cateau-Cambresis, et de réclamer Calais en conséquence. Heureusement, les conditions sous lesquelles cette restitution avoit été promise, fournissoient la réponse à cette réclamation; on avoit exigé qu'Élisabeth n'entreprît rien contre la France ni contre l'Écosse, et elle avoit agi hostilement contre toutes les deux : il est vrai qu'on pouvoit disputer sur ce que ces hostilités n'avoient été qu'indirectes; mais ce ne furent point toutes ces clauses ni toutes ces distinctions qui empêchèrent la guerre de renaître, la véritable raison fut qu'Élisabeth sentit quel étoit, et pour son peuple et pour elle-même, l'avantage de la paix; le desir de plaire, cet heureux instinct de toute femme aimable, servit à l'éloigner de la guerre, en lui faisant craindre toutes les occasions de fouler ce peuple qu'elle aimoit, et dont elle vouloit être aimée. Ainsi sa réclamation au sujet de Calais ne fut qu'une espèce de protestation pour conserver ses droits. Elle se contenta d'ailleurs d'entretenir, selon la politique vulgaire, les

troubles de la France, en fournisant aux réformés de légers secours, tantôt d'hommes, tantôt d'argent.

Ils en reçurent de plus considérables des protestans d'Allemagne, l'électeur palatin leur envoya Casimir, son fils, avec des forces qui obligèrent Catherine de Médicis à leur offrir la paix; ils l'acceptèrent malgré Coligny qui sentoit que Catherine ne vouloit qu'échapper au péril du moment. En effet, lorsqu'en conséquence de cette paix, conclue à Longjumeau en 1568, les troupes allemandes furent renvoyées, celles du prince de Condé licenciées et les places remises, la persécution recommença ainsi que Coligny l'avoit prévu; on la poussa même jusqu'à rendre un nouvel édit de mort contre les protestants; ceux-ci reprirent les armes, la paix de Longjumeau n'avoit duré que six mois, on la nomma la *petite paix*.

Les protestants d'Allemagne renvoyèrent des secours; le cardinal de Châtillon alla en solliciter en Angleterre, où il mourut après les avoir obtenus. Catherine de Médicis en sollicita de son côté auprès des puissances catholiques; Rome et Florence lui en envoyèrent, mais l'empereur et les princes catholiques d'Allemagne répondirent qu'ils ne pouvoient aider le roi dans une guerre aussi injuste que celle qu'il faisoit à ses sujets. Excellente leçon et conduite bien sage! Voilà la vraie politique, elle ne peut être où la justice n'est pas.

Depuis la mort du vieux Montmorency, c'étoit à un enfant qu'on avoit donné, en France, le commandement des armées royales; le duc d'Anjou, âgé de seize ans, étoit généralissime, nouvel effet de la prédilection de Catherine de Médicis pour ce fils; on vouloit

qu'il eût la gloire de vaincre, on lui donna pour lieutenants les meilleurs capitaines du temps, entre autres le maréchal de Cossé, frère de ce grand maréchal de Brissac, l'ami des Guises (1).

Parmi les funestes exploits de cette nouvelle guerre se présente d'abord la bataille de Jarnac [a], nom si-

(1) Le maréchal de Brissac étoit mort le 31 décembre 1563. Le maréchal de Cossé et Carnavalet, gouverneur du duc d'Anjou, eurent alors un moment de crédit dont le souvenir ne s'est conservé que dans une espèce d'énigme en un vers latin. Pour l'entendre, il faut savoir que le maréchal de Cossé étoit seigneur de Gonnor ou Gonnord, et qu'il en portoit le nom; il faut supposer qu'on prononçoit Gon-nor ou Gon-nord, et se rappeler que le vieux mot *ord*, *orde*, auquel se rapporte celui d'*ordure*, signifioit *sale*, *vilain*, *honteux*.

Voici le vers :

Nam nec habet famulum regnat cum cardine turpi.
Car - n'a - valet - règne-avec-Gon - ord.

C'est de ce même maréchal de Cossé-Gonnor que Brantôme rapporte l'anecdote suivante :

« Le roi et la reine le firent surintendant des finances où il ne fit « pas mal ses affaires et mieux que les miennes, ce disoit-on : aussi « sa femme qui étoit de la maison de Puy-Greffier, en Poitou, mal « habile pourtant et n'étant jamais venue à la cour, sinon quand il « eut cette charge de finance, lorsqu'elle fit la révérence à la reine, « elle remercia d'abord Sa Majesté de l'intendance des finances qu'elle « avoit donnée à son mari : car, ma foi, dit-elle, nous étions ruinés « sans cela, Madame, car nous devions cent mille écus; Dieu merci, « depuis un an nous en sommes acquittés, et si avons gagné de plus « de cent mille écus, pour acheter quelque belle terre. Qui rit là-dessus ? « ce fut la reine, et tous ceux et celles qui étoient dans sa chambre, « sans que son mari, qui bien fâché dit assez bas qu'on l'ouïst : Ha ! « par Dieu, madame la folle, vous vuiderez d'ici, vous n'y viendrez « jamais; qu'au diable soit-elle! me voilà bien accoustré; la reine « l'ouïst, car il disoit fort bien le mot; qui en rit encore davantage. « Dès le lendemain il lui fit plier son paquet, et vuider. »

[a] 13 mai 1569.

nistre, qui rappelle l'assassinat du prince le plus aimable et le plus aimé. On sait que le prince de Condé ayant été blessé à la jambe, d'un coup de pied de cheval dès le commencement de l'affaire [a], ayant eu ensuite son cheval tué sous lui, et se trouvant embarrassé sous le corps de cet animal, eut le malheur d'être pris une seconde fois : on sait qu'après la bataille, Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, trouvant Condé assis auprès d'un buisson avec ceux qui l'avoient pris, demanda quel étoit ce prisonnier, et que l'ayant reconnu, ou bien ayant appris que c'étoit le prince de Condé, il s'écria : « Tuez, tuez, mordieu », et lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Voilà de ces atrocités propres aux guerres civiles et aux guerres de religion : les trois triumvirs avoient péri aussi par l'assassinat; Montmorency, à la vérité, s'étoit attiré son sort en irritant son ennemi par une blessure douloureuse; mais Montmorency étoit hors de combat, et un vieillard de soixante-quatorze ans, blessé, désarmé, pouvoit aussi aisément être pris qu'être tué. Les deux autres triumvirs avoient été assassinés de sang-froid, l'un par vengeance, l'autre par fanatisme : on ignore quel motif excita la fureur de Montesquiou contre le prince de Condé; l'histoire ne parle d'aucune querelle personnelle entre eux, qui puisse rendre raison d'une telle violence. Montesquiou étoit capitaine des gardes du duc d'Anjou, et sortoit d'auprès de son maître lorsqu'il commit ce crime, ce qui a fait croire qu'il avoit un ordre secret du duc; et il faut avouer que d'après ces

[a] De Thou, l. 45.

circonstances, d'après la haine du duc d'Anjou pour le prince de Condé, cette conjecture n'est que trop vraisemblable.

Au reste, on n'entendit ni le roi, ni le duc d'Anjou, ni la reine-mère, approuver ni blâmer le crime de Montesquiou. Le corps du prince de Condé fut porté à Jarnac sur une ânesse (1). Fut-ce par dérision? Fut-ce par hasard? Le duc d'Anjou le souffrit, c'est tout ce qu'on sait.

Le prince de Condé (2) laissa de sa première femme, Éléonore de Roye, trois fils : Henri Ier, prince de Condé; le prince de Conti; le second cardinal de Bourbon, que la ligue voulut aussi faire roi : de la seconde, il eut le comte de Soissons.

Un attentat tel que celui de Montesquiou, dans le système de guerre, sembloit faire un devoir de la haine et de la vengeance; le nom de Montesquiou fut long-temps en horreur dans la maison de Condé. Le nouveau prince de Condé chercha par-tout l'assassin de son père pour l'immoler. Mais qu'eût produit cette vengeance? des vengeances nouvelles, une longue suc-

(1) On fit au prince de Condé cette épitaphe :

L'an mil cinq cens soixante-neuf,
Entre Jarnac et Châteauneuf,
Fut porté dessus une ânesse
Cil qui vouloit ôter la messe.

(2) « Il aimoit autant la femme d'autrui que la sienne », dit Brantôme, qui rapporte aussi ce quatrain du temps, fait sur le prince de Condé :

Ce petit homme tant joli
Toujours cause et toujours rit,
Et toujours baise sa mignonne,
Dieu gard de mal le petit homme!

cession de meurtres et de crimes. C'est à la raison et à l'humanité à fermer ces plaies honteuses, à tarir les sources de haine et de guerre, à bien établir sur-tout qu'un nom ne peut être coupable, que les crimes des pères, souvent détestés par les enfants, ne doivent point être imputés à ceux-ci; qu'il faut juger les individus et ne jamais condamner une race. Le plus bel exemple qu'on puisse proposer dans ce genre, c'est celui du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et du duc d'Orléans, Charles; l'un payant la rançon de son ennemi, l'autre s'attachant, par la reconnoissance et l'amitié, au vertueux fils de l'assassin de son père. Dans toutes les querelles, ou personnelles, ou héréditaires, le plus grand et le plus sage est celui qui expie, ou qui pardonne.

Ces vérités si communes étoient bien oubliées dans le temps dont nous nous occupons; on s'étoit tellement familiarisé avec l'assassinat, que Robert Stuart, ce meurtrier du président Minard et du connétable de Montmorency, étant tombé entre les mains des catholiques, on aima mieux l'assassiner aussi de sang-froid après la bataille que de l'envoyer au gibet. S'il méritoit d'être traité autrement qu'en prisonnier de guerre, que ne le jugeoit-on selon les lois? Pourquoi préférer la méthode des brigands?

On peut croire que les protestants en usoient de même à l'égard des catholiques; le mal se rend plus sûrement que le bien. Montgommery, qui faisoit la guerre en Béarn, ayant pris Ortaiz, capitale du comté de Foix, fit égorger, au mépris d'une capitulation expresse, quatre des principaux barons de Béarn, par

ordre de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui ne voulut voir en eux que des sujets rebelles; mais, dans ce cas même, falloit-il les assassiner?

Leur mort ne fut pas impunie. Au siége de Mont-de-Marsan, tandis que Montluc, chef des catholiques, traitoit avec le gouverneur, ses soldats surprenoient le château, pénétroient dans la place, et passoient la garnison au fil de l'épée, en vengeance de la mort des quatre barons [a]. C'est ainsi que deux femmes, Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, se faisoient la guerre.

Au siége de Mucidan, que faisoit le même Montluc, Pompadour et Brissac (1) ayant été tués, les soldats de Montluc les vengèrent en égorgeant toute la garnison, et toujours au mépris d'une capitulation expresse. Montluc s'étoit fait une loi de n'épargner aucun protestant.

Cet esprit de guerre et de destruction animoit tous les ordres de l'État. Le parlement de Toulouse, dans son zéle contre les protestants, avoit refusé de vérifier l'édit de paix de 1568; il ne s'étoit rendu qu'après quatre jussions, et, pour se venger de la nécessité d'obéir, il avoit fait pendre, sous quelque prétexte forcé, un gentilhomme, nommé Rapin, que le roi et le prince de Condé avoient envoyé à Toulouse pour presser la vérification de l'édit. En 1569, les soldats de Montgommery, étant logés aux environs de Toulouse, mirent le feu aux fermes et aux maisons de campagne

[a] De Thou.

(1) Ce Brissac étoit fils du fameux maréchal de Brissac, et neveu du maréchal de Cossé.

des conseillers, puis écrivirent sur les masures, avec des charbons, ces deux mots : « Vengeance de Rapin. »

Ces violences augmentoient tous les jours de part et d'autre, chaque hostilité étoit une atrocité, et, de représailles en représailles, la France étoit abreuvée de sang et couverte de crimes. Le duc de Montpensier se distinguoit par son zèle persécuteur contre les huguenots. Quand ils tomboient entre ses mains à la guerre, il faisoit pendre tous les hommes, il livroit toutes les femmes à la prostitution (1). Il fut surnommé *le Bon*.

Le nouveau duc de Guise servit, avec la plus grande distinction, dans cette campagne de 1569; d'abord à la bâtaille de Jarnac; ensuite il défendit Poitiers contre l'amiral de Coligny, qui fut obligé de lever le siége. Mézeray compare cette défense à celle de Metz par le père du duc de Guise. Mayenne, frère puîné du duc, s'étoit enfermé avec lui dans Poitiers. Le crédit de cette maison reprenoit toute sa force.

Après la mort de Louis, prince de Condé, Coligny, au nom du jeune prince de Navarre et du nouveau prince de Condé, fut le véritable chef du parti protestant : ses principaux lieutenants furent Montgommery, qui fit la guerre avec succès en Guyenne, et qu'on nomma *le Dompteur de la Gascogne;* le comte de La Rochefoucauld, qui avoit à venger le prince de

(1) Sa formule de condamnation pour les hommes étoit : « Je vous « recommande à M. Babelot. » Ce M. Babelot étoit un cordelier qui devoit les confesser. Pour les femmes : « Je vous recommande à mon « guidon Montoiron. » Il n'appartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (Brantôme, Hommes Illustres, art. *Montpensier*.)

Condé, son beau-frère (1); La Noue, que les catholiques mêmes appeloient *le Sage*, etc. Dandelot, frère de Coligny, mourut vers ce temps [a].

Coligny, à Jarnac, sauva encore les protestants, et enleva encore aux catholiques, par une savante retraite, les fruits de leur victoire. Il prit même, peu de temps après, sa revanche à La Roche-l'Abeille, en Poitou, et, l'année suivante, au combat d'Arnay-le-Duc en Bourgogne, où le maréchal de Cossé fut battu avec des forces supérieures. A La Roche-l'Abeille, les troupes de Coligny, dans l'ivresse de la victoire, se livrèrent trop à l'ardeur du carnage [b]. Les catholiques s'en vengèrent à Montcontour [c], où la victoire se déclara pour eux; et Catherine, humiliée de l'échec que son fils avoit eu à La Roche-l'Abeille, avoit fait mettre à prix par le parlement les têtes de Coligny et de Montgommery. On parle beaucoup de ces deux victoires de Jarnac et de Montcontour, remportées par le duc d'Anjou à dix-huit ans; c'est précisément parce-qu'il les avoit remportées à cet âge, qu'il y avoit eu sans doute bien peu de part. On dit cependant qu'il

(1) Les soldats de l'amiral chantoient cette chanson huguenote:

Le prince de Condé,
Il a été tué,
Mais monsieur l'amiral
Est encore à cheval,
Avec La Rochefoucauld,
Pour achever tous ces papaux.

En rapportant les chansons, les vers, les bons-mots de ces temps, nous ne serons pas soupçonnés sans doute d'y trouver d'autre mérite que la peinture des mœurs et de l'esprit du siècle.

[a] En mai ou juin 1569. [b] 25 juin 1569. [c] 3 octobre 1569.

livra la bataille de Montcontour contre l'avis de son conseil, et l'événement semble avoir justifié le prince: mais le conseil avoit raison, la bataille étoit inutile; l'armée protestante, principalement composée d'Allemands, alloit se dissiper d'elle-même faute de paye; le motif du duc d'Anjou pour risquer la bataille fut une impatience d'enfant. La campagne l'ennuyoit, il voulut brusquer les événements pour la terminer. Ceux qui vantent tant ses victoires précoces, et qui veulent que ce prince, qui ne fut plus rien tout le reste de sa vie, ait été un grand général à dix-huit ans, ne parlent presque point de sa défaite à La Roche-l'Abeille. Le duc de Guise reçut à Montcontour un coup de pistolet à la jambe, et pensa en mourir.

On peut s'étonner que Coligny, qu'on voit assez souvent battu dans toutes ces guerres, ait passé pour le plus grand général de son siécle; mais il faut considérer qu'il combattoit avec des forces inférieures, composées d'Anglois et d'Allemands, toujours prêts à se dissiper faute de paye, et de nationaux, qui souvent s'accordoient mal avec ces étrangers, et qui d'ailleurs, servant par un choix libre, non par le devoir de l'obéissance, étoient plus difficiles à soumettre au joug de la discipline. Ajoutons que lui seul alors savoit faire une guerre savante et systématique, prévoir et surmonter les obstacles, prévoir même les échecs qu'il ne pouvoit éviter, et les réparer toujours. La plupart des généraux de son temps n'étoient encore que des capitaines, lui seul est un général. Supérieur au prince de Condé, au connétable de Montmorency, et même au duc de Guise François, on ne peut lui comparer, dans les temps

précédents, ni Gaston de Foix, ni le comte d'Enghien, héros plus brillants, mais qui n'ont fait que paroître, et dont le talent tenoit plus à l'inspiration qu'à l'étude et aux combinaisons. Coligny est, depuis le connétable du Guesclin, le premier François pour qui la guerre ait été un art profond. Du Guesclin même n'eut peut-être pas comme lui ce talent singulier de tirer parti de ses défaites et de rendre la victoire infructueuse à l'ennemi. C'est là le trait qui caractérise Coligny. Maharbal disoit à Annibal: « Vous savez vaincre, Annibal! vous « ne savez pas user de la victoire [a] » ; il eût dit au général françois : « Coligny ! vous ne pouvez pas toujours « vaincre, mais le fruit de la victoire n'est jamais que « pour vous. » Ce fut lui en effet qui parut avoir vaincu à Jarnac et à Montcontour, puisque dès le commencement de la campagne suivante il porta la guerre d'une extrémité du royaume à l'autre et jusqu'aux portes de Paris.

On désespéra enfin d'écraser par la force un général si habile, et un parti si fécond en ressources. On fit la paix à Saint-Germain-en-Laye [b].

Cette paix fut nommée *boiteuse et mal-assisse*, parce qu'elle fut négociée, de la part du roi, par Biron, qui étoit boiteux, et par de Mesme, qui étoit seigneur de Malassisse. Cette plaisanterie annonçoit de justes défiances. C'étoit la troisième fois qu'on faisoit la paix, et qu'on la violoit.

Jusque-là Coligny, plus religieux que politique, suivant la signification vulgaire de ce dernier mot, content

[a] Tite-Live. [b] 1570.

d'obtenir pour son parti à chaque traité de paix la liberté de religion, n'avoit jamais voulu d'autre sûreté que la parole du roi, et lui avoit toujours remis fidèlement toutes les places. Si quelquefois nous l'avons vu s'opposer à la paix, c'étoit moins par amour pour la guerre (car, malgré ses talents militaires, il étoit homme de paix), que par la crainte qu'on ne lui manquât de parole sur l'article de la religion. Sujet soumis, patriote zélé, les seuls intérêts de sa religion exceptés, quand son parti lui proposoit d'exiger des places de sûreté : « Notre religion est libre, disoit-il, que pour« rions-nous desirer de plus [a]? » On admiroit avec quelle promptitude et quelle facilité, à chaque nouvel armement, ces places se rangeoient d'elles-mêmes, ou retournoient par force sous son obéissance ; ce succès étoit dû en partie à la crainte qu'inspiroient ses armes, en partie à ses grands talents pour la négociation ; c'étoit aussi l'effet des dispositions générales, de la confiance qu'inspiroit la vertu de Coligny, de l'indignation qu'excitoit une cour toujours parjure. C'étoit le machiavellisme qui étoit pris à ses propres piéges ; c'étoit la bonne-foi qui triomphoit par sa candeur même. Il étoit beau de dire au roi : « Je me fie à votre parole, quoi« qu'on vous y ait déja fait manquer. » Il étoit grand de dire à ses ennemis : « Je vous rends vos places, je sau« rai bien les reprendre, si vous m'y forcez par votre « infidélité. » C'est ainsi que Coligny avoit traité jusqu'alors.

Cette fois la cour sentit qu'elle avoit perdu tout droit

[a] Brantôme, Hommes illustres, art. *amiral de Châtillon.*

à la confiance, dernier opprobre pour un gouvernement! Elle offrit des places de sûreté, on les accepta; Catherine de Médicis épuisa sa politique pour étouffer toute défiance, pour égarer toute prudence; on vouloit rassembler à Paris tous les chefs des huguenots pour les immoler tous à-la-fois; on proposa le mariage du prince de Navarre Henri avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX [a]. Cette princesse, si connue par ses galanteries, avoit pris du goût pour le jeune duc de Guise. Le roi, aux desseins duquel cette inclination étoit contraire, entra dans une si violente colère contre le duc de Guise, qu'il voulut le faire tuer par le grand-prieur d'Angoulême (1); le duc de Guise n'apaisa le roi qu'en s'éloignant entièrement de Marguerite, qui fut mariée au prince de Navarre. Ce mariage eut l'effet qu'on en attendoit, celui d'inspirer aux huguenots une con-

[a] De Thou, l. 51.

(1) Bâtard de Henri II. Charles IX lui dit: « De ces deux épées que « tu vois, il y en a une pour te tuer, si demain, que j'irai à la chasse, « tu ne tues le duc de Guise de l'autre. » Le duc de Guise, en badinant avec le roi, l'ayant touché légèrement d'une pique sans fer, le roi, soit par le souvenir du coup de lance de Montgommery, soit par haine pour le duc de Guise, soit par un de ces emportements qui lui étoient si ordinaires, poursuivit le duc de Guise un épieu à la main, et le duc lui ayant échappé, Charles enfonça son épieu dans la porte que le duc avoit fermée en sortant. La mort du grand-prieur d'Angoulême, par les conjonctures où elle arriva et les causes qui la produisirent, sembla justifier le choix que Charles IX avoit fait de lui pour un acte de violence. Le grand-prieur haïssoit un gentilhomme provençal nommé Altoviti. Un jour, en passant à Aix, il l'aperçoit à une fenêtre dans une hôtellerie, il monte, et lui passe son épée au travers du corps. Altoviti, prêt à mourir, et n'ayant plus rien à ménager, lui plonge à son tour la sienne dans le ventre, et meurt vengé.

fiance universelle, d'attirer à la cour et le prince de Condé et le prince de Navarre et Jeanne d'Albret, sa mère, qui ne se souvint plus alors des avis que son mari lui avoit donnés en mourant. Elle mourut au milieu des préparatifs du mariage de son fils, non sans soupçon de poison; cependant quel intérêt pouvoit-on avoir d'empoisonner cette femme?

On avoit séduit jusqu'au sage Coligny; ses défiances n'avoient pu tenir contre le projet d'aller conquérir, pour le roi, les Pays-Bas, sur le roi d'Espagne. On lui proposoit de purger la France, comme avoit fait autrefois le connétable du Gueselin, des gens de guerre dont les discordes civiles l'avoient infectée, et d'aller porter du secours à ses frères du Pays-Bas, opprimés pour leur religion. Cette entreprise étoit si naturelle, si conforme aux intérêts apparents de la France, du moins dans le système de guerre qui ne voit que l'intérêt du moment, elle étoit sur-tout si conforme aux desirs de l'amiral, qu'il ne put se persuader qu'on préférât le parti monstrueux d'égorger un tiers de la nation, sans autre fruit que l'exécration publique. Il vient donc faire les préparatifs nécessaires pour son expédition, sous les yeux de la reine-mère et du roi, qui applaudissoient à toutes ses mesures. Qu'il vienne avec ou sans escorte, qu'il retourne à Châtillon, qu'il revienne à Paris; toujours attiré, jamais retenu, il est accueilli, consulté; on lui prodigue une confiance et des bienfaits dont l'excès même, justifié par le besoin qu'on paroissoit avoir de lui, et par l'emploi dont on le chargeoit, ne pouvoit être suspect. On prenoit avec lui des mesures pour ne pas effaroucher l'Église ni alarmer l'Espagne;

mais lui voyoit-on quelque ombre de défiance, on ne ménageoit plus rien, on se livroit entièrement à lui, on poussoit la dissimulation jusqu'à rompre presque ouvertement avec l'Espagne; on alla jusqu'à envoyer en Flandre des huguenots françois qui surprirent Mons et Valenciennes, et qui préparèrent les voies à l'amiral, il fallut bien se rendre à de tels faits (1).

(1) Aux preuves que nous avons rapportées de la dissimulation de Charles IX à l'égard des huguenots, depuis la paix de Saint-Germain jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemi, on peut ajouter les preuves suivantes.

Il échappa un jour au roi de dire à ses confidents, en parlant des huguenots : « Je guette mes oiseaux comme font les fauconniers *. »

Il dit après la Saint-Barthélemi : « La jûpe de ma sœur Margot « m'a servi de filet pour prendre les huguenots. »

Lorsque l'amiral fut arrivé à Blois, le roi, en l'embrassant, et en l'appelant son *père*, lui dit ces mots trop forts pour qu'on pût se permettre de les entendre : « Nous vous tenons bien maintenant, « vous ne nous échapperez pas. »

Cette exagération de tendresse fut suspecte à quelques protestants **. « Je m'en vais, dit Langoiran à Coligny, pour la bonne chère « qu'on nous fait, aymant mieux me sauver avec les fols que périr « avec ceux qui croyent penser sagement. »

Le capitaine Blosset, Bourguignon, vint aussi prendre congé de l'amiral. « Pour quelle raison? dit celui-ci. — C'est qu'on ne nous « veut pas de bien ici. — Comment l'entendez-vous? répliqua l'ami- « ral, croyez que nous avons un bon roi. — Il nous est trop bon, « c'est pourquoi j'ai envie de m'en aller, et si vous en faisiez de même « comme moi, vous feriez beaucoup pour vous et pour nous ***. »

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, ne fut pas moins bien ac-

* Satire Ménippée, t. 1, p. 120, édit. de 1711.

** *Chi m' accaricia piu che non suole, ô ingannato m'ha, ô ingannar me vuole.*

*** L'Étoile, 1572.

Brantôme [a] dit en passant un mot dont il ne paroît pas sentir toute la conséquence, c'est que la plupart

cueillie que l'amiral. Charles IX l'appeloit *sa bonne tante, son tout, sa mieux aimée.*

Malgré toutes ces caresses, Jeanne d'Albret se déplaisoit fort dans un cour si perverse; elle écrivoit à son fils: « Je desire vous marier, « et vous et votre femme vous vous retiriez de cette corruption; car « encore que je la croyois bien grande, je la trouve encore davan« tage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont « les femmes qui prient les hommes. »

Le pape faisant quelques difficultés sur le mariage de Marguerite de Valois, princesse catholique, avec le prince de Navarre, protestant, Charles IX dit, en jurant, à la reine de Navarre: « Ma tante, je « vous honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le « crains; je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussi; si « monsieur du pape fait trop la bête, je prendrai moi-même Margot « par la main, et la mènerai épouser en plein prêche *. »

Le pape Grégoire XIII envoya enfin le bref qu'on lui demandoit, mais le cardinal de Bourbon y trouvant des clauses à changer, l'avoit fait renvoyer à Rome; le roi, parlant à l'amiral de ce nouveau retardement, lui dit moitié avec gaieté, moitié avec colère: « Ce vieux « bigot, avec ses cafarderies, fait perdre un bon temps à ma grosse « sœur Margot. »

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mourut pendant tous ces délais.

D'Aubigné fait un bel éloge de cette reine. « Elle n'avoit, dit-il, de « femme que le sexe; l'ame entière ès choses viriles, l'ésprit puissant « aux grandes affaires, le cœur invincible ès adversités. »

On remarquoit sur-tout en elle une mémoire prodigieuse. « Elle « récitoit les psaumes à livre fermé, dit l'historien Matthieu, et comp« toit certainement le nombre des versets. »

Ses ministres lui permettoient de faire quelque ouvrage de broderie ou de tapisserie pendant le sermon, pour la garder de dormir; et sa mémoire étoit si forte, qu'au retour elle étoit capable de le réciter mot à mot.

[a] Dames illustres, Catherine de Médicis.

* L'Étoile, 1572.

des filles de la reine étoient huguenotes; cette circonstance étoit un trait de machiavellisme digne de Médicis, et dont on conçoit aisément toute la profondeur.

Mais ce fut le roi qui contribua le plus à tromper les huguenots. Son âge paroissoit peu propre à la dissimulation, et les défauts mêmes de son caractère excluoient l'idée de la perfidie. Ce prince impétueux et foible, qui s'irritoit de tout et consentoit à tout, qui vouloit faire tuer le duc de Guise et qui étoit gouverné par lui; qui, interrogé par sa mère sur une longue conversation qu'il venoit d'avoir avec Coligny, répondoit d'un ton menaçant: *Il m'a conseillé, madame, de régner par moi-même*, et qui consacroit par son autorité tous les crimes de cette même Médicis, comment avoit-il pu cacher si long-temps dans son cœur ce secret affreux? comment avoit-il pu ourdir dans le silence, et conduire à travers tant de détours cette détestable trame? avoit-il eu même un projet formé? ou ne fit-il que flotter dans l'incertitude jusqu'au moment fatal qui l'entraîna? C'est encore un problème. Voici les faits.

Le pape lui fait faire des reproches sur le mariage de sa sœur avec un huguenot, il charge le nonce de l'excuser auprès du pape, et dit en lui serrant la main: *Ah! s'il m'étoit permis de m'expliquer davantage!*

Ce traité de Saint-Germain, qui trompa les huguenots et qui les attira dans le piége, Charles IX l'appeloit *son traité, sa paix* par excellence: il l'avoit conclu, disoit-il, pour s'appuyer des princes de son sang contre les Guises, qui troubloient son royaume et conspiroient avec l'Espagne.

La reine d'Espagne, Élisabeth de France, et son

beau-fils don Carlos, étant morts peu de temps auparavant [a], des émissaires de Charles IX venoient dire en confidence à la reine de Navarre et aux chefs des protestants qu'on avoit de violents soupçons qu'Élisabeth avoit été empoisonnée, et que Charles IX, qui le croyoit ainsi, vouloit venger sa sœur.

Coligny est assassiné par Morevel, mais il est seulement blessé: à cette nouvelle, le roi entre en fureur; étoit-ce de ce que le coup avoit été tenté, ou de ce qu'il étoit manqué? Il court chez l'amiral, l'embrasse, l'appelle plus que jamais *son père*, pleure sur lui comme Charles VI avoit pleuré sur le connétable de Clisson, lorsque celui-ci avoit été assassiné par Craon, le recommande au zèle et aux talents d'Ambroise Paré, jure, avec les imprécations qui lui étoient familières, de tirer de ce crime une vengeance terrible, fait fermer les portes de la ville pour que le coupable ne pût s'enfuir, tournant ainsi en marques d'intérêt pour l'amiral les précautions mêmes qu'il prenoit pour l'empêcher de sortir de la ville, lui et ses amis; remplit Paris de gardes et de soldats dans le même esprit, et, comme pour défendre l'amiral contre ses ennemis, l'entretient en secret avec tant de marques de confiance que la reine-mère et les Guises en prennent ombrage. Catherine fut alors vaincue en perfidie par son fils.

Dira-t-on que Charles IX n'avoit pas encore formé le projet de perdre l'amiral? L'attentat de Morevel est du 22 août, et le massacre général est de la nuit du 23 au 24.

[a] 1568.

Observons que Morevel étoit domestique du duc de Guise, et que le coup étoit parti de la maison d'un chanoine de St-Germain-l'Auxerrois, qui avoit été précepteur du même duc de Guise ; que ce Morevel, pendant les guerres civiles, avoit passé du camp des catholiques dans celui des huguenots, pour épier le moment de tuer l'amiral ; que n'ayant pu en trouver l'occasion, il s'en étoit dédommagé, en tuant le seigneur de Moüy, au service duquel il s'étoit mis ; qu'après ce crime il avoit trouvé un asile auprès du duc d'Anjou ; qu'on appeloit Morevel *le tueur du roi, son tueur à gages*. Ce titre si honteux pour le roi, ces relations de Morevel avec le roi et le duc d'Anjou et en même temps avec les Guises, instigateurs de la Saint-Barthélemi, prouvent de la part du roi une connivence ancienne et une longue dissimulation. Brantôme rapporte qu'un *Italien francisé* qui paroît être le maréchal de Retz-Gondy, confident de Catherine de Médicis, vint protester devant l'amiral lui-même contre l'imputation qui lui avoit, disoit-il, été faite d'avoir voulu tuer l'amiral. Coligny le regarda en souriant, et lui dit : *Vous êtes l'homme de la cour que je soupçonnerois le moins d'un pareil coup.* Raillerie sanglante dans un temps où tuer étoit un mérite si grand et pourtant si commun. Brantôme la présente bien dans ce sens.

Un autre fait qui avoit précédé l'assassinat de l'amiral prouve encore la même dissimulation, et montre combien un grand crime traîne à sa suite de crimes accessoires. Le duc d'Anjou, qui étoit dans le secret des résolutions prises contre les protestants, avoit eu l'indiscrétion d'en révéler une partie à Lignerolles, son

tenter d'affoiblir, par des paradoxes historiques, l'horreur attachée à ce nom de la Saint-Barthélemi ; une des plus cruelles calomnies des ennemis du clergé, est d'insinuer que ce corps respectable évite quelquefois de s'expliquer sur cette affreuse exécution, et craint de la condamner : on peut voir avec quelle franchise et quelle énergie l'archevêque de Paris, Péréfixe, en parle dans son histoire de Henri IV.

Nous ne rappellerons de cet événement que les principaux traits qui peignent les mœurs du temps ; nous redirons que le roi, devenu furieux à la vue du sang, comme on le dit du lion, tira lui-même sur ses sujets, ainsi que le duc d'Anjou ; que Médicis, d'une fenêtre du Louvre, sembloit guider les assassins, et considéroit, avec toutes ses femmes, les corps nus des protestants égorgés ; que le roi, la reine-mère et toute la cour, allèrent voir au gibet de Montfaucon le cadavre infect de l'amiral, et que le roi répéta le mot de Vitellius : *Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon ;* qu'un boucher alla au Louvre se vanter au roi d'avoir, pour sa part, assommé en une nuit cent cinquante huguenots ; qu'un orfévre, nommé Crucé, se vanta d'en avoir tué quatre cents. Nous redirons la violence avec laquelle le roi exigea l'abjuration du jeune roi de Navarre (1) et du prince de Condé, les trois mots auxquels il réduisit ses ordres et ses menaces, *Messe, mort* ou *Bastille.* On sait la réponse du prince de Condé : *J'exclus la messe, choisissez vous-même des deux autres.* Le roi de Navarre fut

(1) Il étoit devenu roi de Navarre par la mort de Jeanne d'Albret, sa mère.

plus docile. Tous deux cédèrent enfin, par l'effet d'une fourberie jointe à la violence. La cour paya le plus fameux des ministres protestants, nommé Sureau, pour abjurer, et séduire les princes par son exemple et ses exhortations : il réussit; mais, devenu libre dans la suite, il désavoua son abjuration, demanda pardon aux princes de les avoir trompés, et dévoila tous les ressorts de cette intrigue.

Nous n'oublierons ni les actions de graces solennellement rendues à Dieu, dans Paris, pour cette victoire de la foi sur l'hérésie (c'est encore de la Saint-Barthélemi que nous parlons), ni les médailles frappées pour perpétuer la mémoire de cet événement (1) : nous di-

(1) De Thou nous en a conservé les inscriptions, les unes latines : *Virtus in rebelles, pietas excitavit justitiam;* les autres françoises : *Charles IX, dompteur des rebelles.* Ces médailles se trouvent dans la grande histoire de Mézeray, ainsi que deux autres très remarquables sur le même sujet. L'une est un Hercule relevant deux colonnes inclinées (qui représentent la justice et la piété), avec ce vers pour légende :

Mira fides! lapsas relevat manus una columnas.

L'autre représentant une épée entourée de serpents, avec une couronne de laurier à la pointe, porte cette devise maladroite, qui, contre l'esprit de la médaille, rappelle toute la perfidie, toute la noirceur de l'attentat dont il s'agit :

Hæ tibi erunt artes.

Le contre-sens est si fort que les protestants auroient pu frapper cette médaille en haine de la Saint-Barthélemi. Presque toutes les médailles de ce règne sont des monuments de haine et de colère à l'égard des protestants. L'une représente un cerf qui va chercher des vipères dans leur trou, et qui les attire à lui pour les écraser, avec ces mots qui respirent l'esprit de l'inquisition : *Nullis fraus tuta latebris.*

Une autre représente un cerf fuyant devant des vipères. C'étoit la fuite du roi devant le prince de Condé, depuis Meaux jusqu'à Paris qu'on avoit voulu représenter. Falloit-il des médailles pour un tel évènement? Au reste,

rons les transports effrénés du faux zèle, la joie scandaleuse de Rome (1), l'exultation barbare de l'Espagne à cette nouvelle.

Le premier président de Thou appliquoit à la Saint-Barthélemi des vers de Stace (2), devenus fameux par cette application même; il vouloit que les François ensevelissent dans un silence éternel cet opprobre de leur nation. Non, non, il faut que les François en parlent, il faut qu'ils accusent leurs coupables aïeux pour l'instruction de leurs derniers neveux; il faut qu'ils disent eux-mêmes, et plus haut que toutes les autres nations : Voilà ce que les François ont été, voilà ce qu'ils peuvent redevenir. Voilà les fruits du machia-

ces idées sur le cerf et la vipère étoient des chimères de la mauvaise physique du temps. On croyoit alors que le cerf cherchoit les vipères dans leurs trous et les en faisoit sortir, par une espèce d'attraction, pour les tuer; mais que s'il étoit surpris par elles, à terre et hors de leur trou, il prenoit la fuite; comme le peuple a cru long-temps que le basilic (qui de plus n'existe pas) tuoit par le seul regard, quand il voyoit le premier, et étoit tué de même quand c'étoit lui qui étoit vu le premier. Rien ne fait mieux connoître l'esprit du temps, à tous égards, que ces médailles et ces devises. Charles IX avoit d'abord pris pour devise ces mots : *Erit Hercule major.* Le chancelier de l'Hôpital lui fit quitter cette devise, digne d'un capitan, pour cette autre plus digne d'un roi : *Pietate et justitiâ.*

(1) Brantôme dit qu'à cette nouvelle le pape Pie V fondit en larmes, et il lui met à la bouche les paroles les plus humaines et les plus chrétiennes sur cet événement; il cite pour garant *un homme d'honneur qui étoit alors à Rome.* L'homme d'honneur n'a pas dit la vérité pour cette fois, car le pape Pie V étoit mort plus de trois mois et demi avant la Saint-Barthélemi, et Grégoire XIII, son successeur, montra une joie indécente de ce massacre. Les protestants prétendent même que la tête de l'amiral de Coligny fut portée à Rome, fait qui ne me paroît ni prouvé ni réfuté suffisamment.

(2) *Excidat illa dies ævo, nec postera credant*
Sæcula; nos certè taceamus et obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

vellisme, du fanatisme, de cet esprit de fraude et de guerre que nous portons dans la religion, dans la politique, dans la philosophie, dans les sciences, dans les arts. Voilà les excès où peut entraîner cette ardeur polémique, cette fureur intolérante que nous mettons à tout, même à la tolérance. Redoutons sur-tout ce vieux levain de machiavellisme, que la philosophie n'a pas entièrement étouffé, ces maximes inventées par des tyrans, répétées par des esclaves : « Diviser pour « régner ; qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas ré- « gner » ; ces mots pires que des maximes : *coups d'État, raison d'État, secrets d'État, mystères politiques ; circonstances présentes, qui exigent ou qui défendent, etc.* C'est avec ces mots et ces maximes que Catherine embrasa le royaume, et fit couler des fleuves de sang. Quand elle commença, sous François II, d'opposer

Les Guises aux Condés, et la France à la France,

elle ne prévoyoit pas que l'enchaînement des crimes politiques la méneroit, douze ans après, jusqu'à la Saint-Barthélemi. Si nous n'avons plus à craindre de voir de tels excès, au moins sous la même forme, nous en avons l'obligation à cette horreur profonde qu'ils inspirent, à ce sceau d'infamie que le temps y a imprimé dans l'opinion publique ; idée précieuse qu'on ne peut trop fortifier, ni rendre trop familière. Condamnons toujours, sans ménagement et sans réserve, les Médicis, les Guises, les Nevers, les Tavannes, les Gondis, les Biragues, les uns instigateurs affreux, les autres approbateurs coupables et exécuteurs forcenés d'un tel crime : célébrons, au contraire, et bénissons

à jamais la désobéissance vertueuse des Matignons, des Simianes, des Charny, des Le Veneur, des d'Ortes, des Saint-Héran, des de Tende, etc. : prononçons sur-tout, avec des larmes de tendresse et de vénération, le nom de ce saint évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, qui, en sauvant du carnage les protestants, en les recueillant dans son palais, en leur prodiguant les secours de la charité, en ramena plus à l'église qu'on n'en égorgeoit ailleurs.

Disons que le bourreau de Lyon, sollicité par les assassins de prêter son ministère aux massacres publics, rejeta la proposition avec horreur, et dit : « Je « ne tue que des coupables, et je n'obéis qu'à des ju« gements légitimes. »

Il faut aussi donner des éloges à la générosité de ce farouche Vesins [a], qui, voyant le protestant Vignières, son ennemi, exposé dans Paris au fer des assassins, va le prendre chez lui à main armée, le méne, avec un silence effrayant, jusqu'au fond du Quercy, l'y laisse étonné de se trouver dans sa propre maison, en liberté, en sûreté ; rejette les témoignages de son admiration, de sa reconnoissance, et le quitte en lui disant : « J'ai fait ce que j'ai dû, fais ce que tu vou« dras ; tu peux, à ton choix, rester mon ennemi, ou « devenir mon ami. » Le choix n'étoit plus libre, Vignières étoit désarmé : cette action de Vésins, même avec les manières dures qui la déparent, forme le contraste le plus parfait avec la conduite de Médicis, qui poignardoit en caressant.

[a] De Thou, l. 52.

Arrêtons-nous ici à considérer la chaîne et l'horrible filiation de tant de crimes couronnés par le plus grand des crimes; voyons comment le mal naît toujours du mal, comment de vengeance en vengeance, et par le seul système de guerre, une nation douce et polie devient un peuple de bourreaux. Dès que l'hérésie avoit paru, on l'avoit persécutée, et elle s'étoit souvent mise dans le cas de l'être. Les protestants s'étoient vengés de cette persécution par des profanations; ces profanations furent expiées par des supplices plus rigoureux et plus nombreux; ces supplices irritèrent et produisirent, de la part des protestants, des complots, des assassinats : le président Minard fut leur victime; la mort du président Minard hâta le supplice d'Anne du Bourg, qui fit éclater la conjuration d'Amboise; et cette conjuration, à son tour, fut punie par une horrible effusion de sang, qui détermina les protestants à la guerre civile. Interrompue par des trêves, elle recommença jusqu'à quatre fois, parceque tous les édits de pacification furent violés de part et d'autre. Dans le cours de ces guerres, le duc de Guise, auteur de tant de violences, est assassiné par un protestant; le prince de Condé, l'amiral de Coligny, déja soupçonnés de la conjuration d'Amboise, le sont encore de l'assassinat du duc de Guise; et dans le système de guerre, dans le code de la vengeance, être soupçonné, c'est être convaincu : le prince de Condé est assassiné à son tour, et la vie de l'amiral est menacée et poursuivie. Le connétable de Montmorency, ennemi des protestants, est assassiné par le protestant Stuart, qui est assassiné, à son tour, par les catholiques; mais

c'étoit la tête de Coligny que les Guises vouloient pour venger la mort du duc François, dont ils persistoient à le croire l'auteur; ils demandoient même aussi celle du nouveau roi de Navarre et du nouveau prince de Condé; enfin, la Saint-Barthélemi fut l'horrible représaille qu'exigea leur vengeance : nous verrons si ce dernier crime resta impuni; nous observerons seulement, dès-à-présent, que l'Allemand Besme, créature des Guises, qui, dans cette nuit de la Saint-Barthélemi, consomma, sur la personne de Coligny, l'assassinat manqué par Morevel, étant tombé, dans la suite, entre les mains des huguenots, fut aussi assassiné par eux.

On a cru que le projet de Catherine de Médicis, en consentant au massacre de la Saint-Barthélemi, avoit été différent de celui des Guises, et bien plus atroce; elle se proposoit moins, dit-on, de sacrifier un des partis à l'autre, que de les exterminer tous les deux et même tous les trois : car les Montmorency, catholiques, mais ennemis des Guises et amis de Coligny, leur cousin, formoient comme un troisième parti, qu'on appela depuis le parti des *Politiques*. Le plan de Catherine étoit que, quand les Guises attaqueroient Coligny, les Montmorency se joindroient à lui et se jetteroient sur les Guises; qu'alors le roi, sortant du Louvre avec ses gardes, et les troupes rassemblées dans Paris, fondroit à-la-fois sur les Guises, sur Coligny, sur les Montmorency, les extermineroit tous, et qu'alors la puissance royale n'ayant plus de contre-poids, Catherine, sous le nom de son fils, régneroit despotiquement avec le maréchal de Retz-Gondi, seul confident de ce projet, et plus capable de l'avoir conçu que de l'exécuter.

L'entreprise manqua par deux causes : l'une, que les huguenots surpris se laissèrent égorger, sans résistance, comme des troupeaux ; l'autre, que les Montmorency restèrent tranquilles, et qu'on n'osa les attaquer, parceque le maréchal, leur frère aîné, eut la prudence de rester à Chantilly, et ne put jamais être déterminé à venir à la cour.

On joignoit les supplices (1) aux assassinats ; le vieux Briquemaut, cet homme vertueux (2), et Arnauld de Cavagnes ou Cabagnes, *chancelier de la cause* (3), ayant été pris après le massacre, furent pendus à la place de Grève ; le roi et la reine-mère voulurent les voir mourir des fenêtres de l'Hôtel-de-ville ; et d'autant, dit Brantôme, qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, « le roi « fit allumer des flambeaux et les tenir près de la potence, pour les voir mieux mourir, et contempler « mieux leurs visages et contenances, ce que plusieurs, « ajoute Brantôme, ne trouvèrent beau. »

Nous avons vu de combien de crimes politiques la Saint-Barthélemi fut l'assemblage et le produit. Voyons quel en fut le fruit.

A commencer par le roi, je vois d'abord le remords et la honte empoisonner le reste de ses jours, et en ac-

(1) C'est encore ce qu'exprime une médaille frappée alors, qui représente un Hercule combattant l'hydre de Lerne, avec une massue ferrée d'une main et un flambeau allumé de l'autre. Voici la légende :

Ne ferrum temnat, simul ignibus obsto.

Rien ne peint mieux l'esprit du temps que ces médailles et ces devises.

(2) Il en a été parlé dans le chapitre 2.

(3) On l'appeloit ainsi dans le parti protestant.

célérer la fin. Je le vois plus incertain et plus tremblant encore après son crime qu'auparavant. Ces gouttes de sang qu'on vit, dit-on, paroître sur une table de jeu, et qu'on ne put jamais effacer; ces spectres des protestants égorgés qui apparoissent au roi la nuit en poussant des gémissements, annoncent une conscience troublée et une imagination effrayée.

Son air étoit sombre et farouche, à peine osoit-on lui parler. La Noue ayant à traiter devant lui d'affaires délicates, le duc de Longueville l'avertit de mettre la plus grande circonspection dans ses discours: « car, lui dit-il, « vous ne parlez plus à ce roi doux, bénin « et gracieux que vous avez vu ci-devant; il est tout « changé, il a plus de sévérité à cette heure au visage, « qu'il n'a jamais eu de douceur. »

Sa politique vacillante annonce aussi la crainte et le remords; il déguise, il avoue, il désavoue son crime; il mande aux uns que ces messacres sont l'ouvrage des Guises, qui ont voulu venger la mort du duc François; il va même jusqu'à mander aux autres « qu'il s'est rallié avec le roi de Navarre et le prince de Condé, pour « venger la mort de l'amiral son cousin. » Dans les conseils secrets tenus pour la Saint-Barthélemi, on étoit convenu de publier que les amis de l'amiral, ayant voulu le venger de la blessure que Morevel lui avoit faite, il s'étoit élevé entre eux et les Guises une querelle que le roi n'avoit pu empêcher. Les Guises avoient consenti à cet artifice; mais depuis, ayant réfléchi sur le caractère de Catherine de Médicis, ils craignirent qu'elle ne se servît un jour de cette énonciation pour les perdre. Cette impossibilité de compter les uns sur

les autres, cette nécessité de traiter avec les amis comme devant un jour devenir ennemis, cette prévoyance impossible et nécessaire de tous les cas où la haine et la mauvaise foi pourront abuser de ce qui a été fait dans un esprit et pour un usage particulier; voilà le tourment des machiavellistes, et la condamnation du machiavellisme.

Les Guises, prévoyant du moins le cas le plus facile à prévoir, obligèrent le roi de prendre tout sur lui, c'est-à-dire que, pour leur sûreté, ils exigèrent que leur maître se déshonorât. Alors on allégua une conspiration de l'amiral contre le roi et toute la maison royale, même contre le roi de Navarre et le prince de Condé; mais on n'inculpoit point le corps des protestants, et l'on confirmoit les idées de pacification; enfin on envoya aux gouverneurs des provinces l'ordre de traiter par-tout les protestants comme ils avoient été traités à Paris.

C'est toujours par leur inutilité, par l'inconvénient qu'ils ont de manquer leur objet, qu'il faut attaquer ces grands coups d'État. L'horreur du crime, l'excès de l'injustice, ne sont point des objections contre un machiavelliste, dès qu'il voit une ombre d'utilité. Si tant de massacres avoient pu exterminer le parti protestant, la justice et l'humanité réclameroient en vain, le machiavelliste gagneroit sa cause au tribunal de l'intérêt; le mot qu'il faut dire est donc qu'un mois après la Saint-Barthélemi les huguenots étoient en armes dans toute la France, et qu'il fallut envoyer contre eux jusqu'à trois armées. Observons même qu'ils étoient réduits à leurs propres forces; car malgré l'ar-

deur que toutes les puissances devoient avoir de s'armer contre un roi assassin de ses sujets, malgré l'intérêt que toutes les puissances protestantes avoient de se réunir pour la défense d'une secte si cruellement attaquée, elles n'avoient pas encore eu le temps d'envoyer du secours aux protestants françois.

Tandis que Charles IX avouoit son crime en France, qu'il s'en vantoit à la cour de Rome et à celle de Madrid, il étoit obligé de le déguiser et de s'en excuser auprès des puissances protestantes. Parmi ces puissances, celle qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager, étoit Élisabeth, reine d'Angleterre. La France traitoit alors du mariage de cette reine avec le duc d'Anjou; l'indignation qu'excita la nouvelle de la Saint-Barthélemi rompit la négociation, et il n'en fut plus parlé. Mais il falloit détourner Élisabeth de secourir les protestants françois; cette criminelle cour de Charles IX avoit pour ambassadeur en Angleterre un homme vertueux et humain, aussi se nommoit-il Fénelon. Il fut pénétré d'horreur, de honte et de douleur, en apprenant l'opprobre de sa nation; il voyoit les amis mêmes que sa vertu lui avoit faits en Angleterre frémir à son aspect, et s'éloigner de lui. « Ils ont raison, dit-« il, et je rougis d'être François. » Mais il étoit ambassadeur, il fallut qu'il employât l'apologie mensongère qu'on lui dictoit, il fallut qu'il répétât dans une audience solennelle l'imputation faite à Coligny d'avoir conspiré contre le roi et toute la famille royale, quoiqu'il vît bien qu'on calomnioit cet infortuné après l'avoir égorgé; Élisabeth parut en cette occasion comme un juge qui interroge et condamne un coupable; elle

voulut donner à cette audience l'appareil lugubre qui convenoit au sujet. Un morne silence régnoit dans les appartements, une douleur sombre et profonde étoit peinte sur tous les visages; la reine étoit sur son trône en habit de deuil; les grands du royaume et les dames de sa cour, rangés autour d'elle, aussi en habits de deuil, sembloient pleurer avec elle sur les ruines de l'autel, sur la honte du trône, et sur l'outrage fait à l'humanité [a]. L'ambassadeur consterné s'avance, personne ne le salue, personne ne l'honore d'un regard, il représentoit Charles IX. Il bégaie en tremblant l'odieuse récrimination que son cœur démentoit. Élisabeth la réfute avec force et avec dignité : « Ces infortu-« nés, dit-elle, ont tous été surpris, ils étoient tous « séparés les uns des autres, la plupart endormis; voilà « des conjurés bien tranquilles; aucun d'eux n'a ré-« sisté, la même force qui a pu massacrer tant d'hom-« mes sans défense suffisoit pour s'assurer d'eux; on « leur auroit fait leur procès, la justice du moins au-« roit distingué l'innocent du coupable. Quant à l'ami-« ral, il étoit malade, blessé; il étoit entre vos mains, « les gardes de votre roi l'environnoient, il ne pouvoit « échapper, il falloit le convaincre du crime qu'on lui « imputoit, il falloit le confronter avec ses accusateurs; « mais vous vouliez des bourreaux, et vous redoutiez « des juges. Au reste, c'est à la conduite de votre maî-« tre à prouver sa bonne foi; l'innocence des protes-« tants peut encore être manifestée, qu'il s'arme alors « de toute sa justice et de toute sa colère contre leurs

[a] Digges, Carte, t. 3, p. 522, des dépêches de Fénelon.

« calomniateurs. Je le plains s'il a été trompé, je le « plains davantage s'il a voulu l'être. »

La noblesse angloise, dans son indignation, offrit de lever et d'entretenir à ses dépens une armée de vingt-deux mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie. La reine approuva ce zèle, mais jugea qu'il falloit le modérer et attendre les événements. Elle regardoit le massacre des protestants en France, et la persécution qu'on leur faisoit éprouver alors dans les Pays-Bas, comme deux branches d'une conspiration générale des catholiques contre tous les protestants, et comme les deux premiers actes de la ligue de Baïonne; elle voyoit la France et l'Espagne s'unir étroitement, les Guises reprendre à la cour de France tout leur crédit, et se servir toujours du nom de la reine d'Écosse leur niéce, pour l'inquiéter dans la possession du trône d'Angleterre; elle crut que ses premiers soins étoient dus aux affaires de l'Angleterre et de l'Écosse; elle n'oublia rien pour mettre son royaume en état de défense, elle fortifia Portsmouth, équipa une flotte pour garder ses côtes, exerça ses troupes, s'attacha de plus en plus à mériter, à cultiver l'affection de ses sujets, étendit ses correspondances en Écosse, confirma et renouvela ses alliances avec les protestants d'Allemagne, mais bornant ses démarches et ses soins à la défensive et à l'observation, elle ne voulut pas, en attaquant ses ennemis, leur fournir le prétexte qu'ils cherchoient peut-être pour l'attaquer elle-même: plus elle goûtoit les douceurs de la paix, plus elle en sentoit les avantages, et le succès qu'avoit eu son expédition du Havre ne l'invitoit pas à en tenter de nouvelles. Les protestants

françois furent donc obligés de se suffire à eux-mêmes dans cette quatrième guerre.

Ils avoient pour principal chef ce même Montgommery qui avoit tué Henri II, et qui avoit couru risque d'être pris, lorsque Rouen avoit été forcé dans la première guerre civile; il avoit échappé au massacre de Paris comme au sac de Rouen.

Les expéditions les plus mémorables de cette nouvelle guerre sont le siége de Sancerre et celui de la Rochelle.

Les protestants assiégés dans l'une et l'autre place, étoient d'autant plus redoutables, qu'ils sembloient n'avoir que le désespoir pour ressource, la dernière infidélité de la cour ayant détruit pour jamais toute confiance dans les traités. Sancerre éprouva une famine dont on peut juger par ce seul trait : on y surprit un père et une mère mangeant leur propre fille, qui étoit morte de faim.

Le siége de la Rochelle est remarquable par plusieurs circonstances; il étoit formé par le duc d'Anjou, dont la reine vouloit toujours faire le plus grand général de l'Europe. L'abjuration forcée du roi de Navarre et du prince de Condé, ne répondoit pas suffisamment de leur fidélité, mais ils étoient gardés à vue; par un raffinement de tyrannie pareil à celui dont Charles-le-Téméraire avoit usé autrefois envers Louis XI, en le menant à la guerre contre les Liégeois ses complices, au sortir de sa prison de Péronne, la cour de Charles IX voulut que le duc d'Anjou menât le roi de Navarre et le prince de Condé au siége de la Rochelle, la Rochelle, boulevard de la réforme et berceau de ces princes; on

les observoit de près, et leur valeur étoit connue, il fallut même qu'ils se surpassassent pour affoiblir les soupçons.

Par un autre raffinement on avoit donné La Noue aux Rochelois pour le leur mieux ôter. Libre de tout engagement, La Noue eût été se renfermer dans la Rochelle, la cour sachant qu'il étoit esclave de sa parole, fit avec lui un traité bizarre, elle l'envoya défendre la Rochelle contre l'armée royale, mais sous la condition qu'il engageroit de tout son pouvoir les Rochelois à se rendre, et qu'il les abandonneroit, s'il ne pouvoit y réussir [a]. La cour avoit sans doute espéré que La Noue, devenu suspect aux protestants, en seroit plus facilement attiré au parti catholique. Quoi qu'il en soit, La Noue, fidèle aux deux emplois dont il étoit chargé, épuisa toute sa capacité en faveur de la Rochelle, et toute son éloquence en faveur de la cour; mais ayant mieux réussi à défendre les Rochelois qu'à les persuader, il les quitta conformément à son traité, et passa dans le camp des catholiques; les Rochelois, affligés de son départ sans en être abattus, persévérèrent dans leur résistance, en suivant le plan de défense qu'il leur avoit tracé. C'est ainsi que la politique de Médicis cherchoit à tirer parti de la vertu comme du vice; mais le calcul étoit-il bon? La Noue n'avoit-il pas plus nui aux vues de la cour par ses talents militaires, et ses savantes dispositions qu'il ne les avoit secondées par sa négociation?

La reine d'Angleterre ne fournissoit publiquement

[a] De Thou, l. 53.

ni directement aucun secours aux protestants françois, mais elle laissoit agir ses sujets. Pendant le siége de la Rochelle, des Anglois ayant fourni aux assiégés de la poudre et d'autres munitions, l'ambassadeur de France, Fénelon, eut ordre de s'en plaindre à la reine, qui répondit : « On ne peut empêcher des marchands de ven« dre leurs denrées à ceux qui leur en donnent un prix « convenable. » Fénelon insista, et demanda au nom de sa cour qu'on lui remît le comte de Montgommery, qui sollicitoit alors ces secours à Londres. Élisabeth répondit sèchement : « Votre maître peut chercher ail« leurs des exécuteurs de sa justice, je ne prétends pas « l'être. Au reste, ajouta-t-elle, cette réponse ne doit « pas vous être nouvelle, c'est celle que fit Henri II, « père de votre maître, à une demande semblable de » la reine Marie ma sœur. »

La résistance fut si constante à la Rochelle, et de la part des hommes et de la part des femmes, qui partagèrent leurs travaux et leur courage, que le duc d'Anjou alloit avoir l'affront de lever le siége, lorsqu'il reçut la nouvelle que les ambassadeurs polonois lui apportoient la couronne de leur pays. Cette élection étoit l'effet des soins qu'on s'étoit donnés pour faire du duc d'Anjou le héros de l'Europe. Les Polonois, éblouis de sa renommée, avoient cru ne pouvoir faire un meilleur choix. Charles IX, à qui ce frère si hautement préféré faisoit ombrage, avoit voulu l'écarter en lui procurant cet honneur. Cependant la nouvelle de la Saint-Barthélemi, arrivée au milieu de la diète, avoit changé les dispositions des Polonois; l'évêque de Valence, Montluc, ambassadeur de Charles IX auprès de

la république de Pologne, employa son éloquence à tromper les Polonois, en leur persuadant que ce massacre étoit uniquement l'ouvrage des Guises, et que le roi ni le duc d'Anjou n'y avoient eu aucune part. Il est bon du moins que les coupables puissants soient forcés au désaveu de leurs crimes, ils apprenent par-là l'intérêt qu'ils ont de n'en point commettre. Montluc, ennemi des Guises, se prêta sans peine à les charger de tout : il réussit, et le duc d'Anjou fut roi.

Ce prince, dans l'impatience de se montrer en vainqueur aux ambassadeurs polonois, voulut donner un dernier assaut à la Rochelle ; il fut repoussé, mais les ambassadeurs ménagèrent un accommodement entre la cour et les huguenots : ceux-ci obtinrent le libre exercice de leur religion, mais avec moins d'étendue que par le passé ; l'exercice public fut borné aux principales villes que possédoient alors les protestants, la Rochelle, Nismes et Montauban. Le siége de la Rochelle avoit coûté deux mille hommes aux Rochelois, et douze mille aux catholiques. Le duc d'Aumale fut tué à ce siége par sa faute ou par celle du duc de Bouillon, son neveu, qui, de lui-même, ou par le conseil du duc d'Aumale, prévint d'un jour l'expiration d'une tréve.

Nous avons plus d'une fois parlé de cet abus de paroître faire, dans les traités, le contraire de ce qu'on fait, abus qui n'est qu'une puérilité, quand il ne tire pas à conséquence. Le traité conclu avec les Rochelois en offre un double exemple. Pour sauver l'honneur du nouveau roi de Pologne, on étoit convenu que les Rochelois lui présenteroient les clefs de leur ville et le prieroient avec instance d'y entrer, et que le roi de Pologne

n'y entreroit point. Il est évident qu'on faisoit tout le contraire de ce qu'on auroit voulu faire. Le roi de Pologne brûloit d'entrer dans la Rochelle, et les Rochelois ne l'auroient pas reçu.

La reine-mère et le duc d'Anjou n'avoient point eu de part à la négociation pour la couronne de Pologne, et l'auroient traversée, s'ils l'avoient pu. Catherine ne pouvoit consentir à se séparer d'un fils si cher, dont la réputation d'ailleurs étoit un appui pour son autorité. Le roi de Pologne préféroit à cette couronne étrangère le crédit que sa mère lui procuroit en France, et la puissance presque royale que lui donnoit le titre de généralissime des armées. D'ailleurs, l'espérance toujours prochaine de succéder à Charles IX, qui n'avoit point d'enfants, retenoit en France le roi de Pologne. L'amour qu'il avoit conçu pour la princesse de Condé (1) étoit un lien plus puissant encore. Le duc de Guise, qui avoit épousé la sœur (2) de la princesse de Condé, servoit le roi de Pologne dans cette passion, car tous les moyens d'obtenir ou de conserver du crédit sont bons pour un ambitieux; le roi de Pologne et le duc de Guise étoient amis alors. Le roi de Pologne ne se pressoit point d'aller prendre possession de sa couronne, Charles IX en marqua de l'impatience; ce frère lui étoit devenu insupportable, l'idée que Henri ne restoit que dans l'espérance de lui succéder, idée fortifiée par le mauvais état de la santé du roi, redoubloit encore sa haine; elle parvint au plus haut degré:

(1) Marie de Clèves, marquise d'Isle, première femme du prince de Condé Henri Ier.

(2) Catherine de Clèves, veuve du prince de Porcéan.

le roi, dans un accès d'impatience et de colère, déclara, en jurant, qu'il falloit que lui ou Henri sortît du royaume. Il fallut partir. Le jour fut fixé pour le départ, malgré les vœux de Henri, les artifices de sa mère, et l'appui du duc de Guise qui lui promettoit cinquante mille hommes pour faire la guerre au roi, son frère. La séparation de la mère et du fils fut tendre et douloureuse, Médicis embrassa Henri en pleurant, et lui dit: « Allez, mon fils! vous n'y serez pas long-temps »; mot imprudent, si l'on veut, mais qui pouvoit être innocent, et qu'une mère eût pu dire en s'attendrissant sur le sort de son fils aîné, prêt à mourir. Ce mot ne pourroit même avoir que ce sens d'attendrissement et de compassion sur le sort de Charles IX, s'il étoit vrai, comme le dit Brantôme, « que la reine-mère étoit éperdue de joie de voir son fils roi de Pologne, et qu'il « lui sembloit qu'il n'y seroit jamais. » Brantôme est le seul qui tienne ce langage. Il parle encore ailleurs « de « l'envie qu'elle avoit de voir son fils (qui étoit alors au « siége de la Rochelle), et l'envoyer prendre possession « de son royaume de Pologne..... Le roi de Pologne « avoit encore plus d'envie d'aller voir son royaume, « ainsi que j'ai eu cet honneur de lui en voir discourir « avec un ravissement d'aise si grand, qu'il se perdoit « quand il en parloit. »

On sent que cette *joie* de Catherine et ce *ravissement* de Henri pouvoient être joués, et que ni l'un ni l'autre n'avoit dit son secret à Brantôme. Le mot de Charles IX: « Il faut qu'il sorte du royaume, ou que j'en sorte », est bien plus sûrement sincère que toutes ces démonstrations, et d'un tout autre poids que le récit de Brantôme.

Henri, traversant l'Allemagne pour se rendre en Pologne, trouva, sur sa route, des traces de l'horreur qu'inspiroit la Saint-Barthélemi; en entrant dans le cabinet de l'électeur Palatin, le premier objet qui frappa ses regards fut un portrait fort ressemblant de l'amiral de Coligny. « Vous connoissez cet homme, monsieur, « lui dit l'électeur d'un ton sévère; vous avez fait mou« rir le plus grand capitaine de la chrétienté (1), qui « vous avoit rendu les plus signalés services, ainsi qu'au « roi votre frère [a]. » Le roi de Pologne un peu troublé, répondit : « C'étoit lui qui vouloit nous faire mourir « tous, il a bien fallu le prévenir... Monsieur, répliqua « l'électeur, nous en savons toute l'histoire. » A table, le roi de Pologne ne fut servi que par des huguenots françois, échappés au massacre de la Saint-Barthélemi, qui sembloient le menacer en le servant; et l'électeur parut prendre plaisir, pendant toute la journée, à lui faire craindre pour la nuit les représailles de ce massacre.

Un gouvernement aussi intrigant que celui de Catherine de Médicis ne pouvoit être sans discordes et

(1) L'amiral de Coligny avoit écrit l'Histoire des guerres civiles de France, ouvrage qui venant de cette main eût sans doute intéressé, et qui nous eût mieux fait connoître le caractère et l'étendue des talents de ce général; le manuscrit en fut remis à Charles IX, et ce prince n'étoit pas éloigné de le faire imprimer, mais le maréchal de Retz l'en détourna, et fit jeter l'ouvrage au feu, en haine de l'auteur. « Et envieux, dit Brantôme, de la mémoire et de la gloire de ce grand « personnage, ce qu'il ne devoit, puisque l'envie ne règne que parmi « les pareils, et qu'autant de semblance, disoit-on, y avoit-il comme « d'un âne à un noble cheval d'Espagne. »

[a] Brantôme, Hommes illustres, article amiral de Châtillon.

sans orages : le dernier de ses fils, le duc d'Alençon, voulut succéder, en France, à toute la puissance du roi de Pologne ; il demanda le commandement des armées, le roi le lui promit, mais la reine-mère le fit donner au duc de Lorraine, son gendre. Cette princesse n'aimoit point son dernier fils ; elle craignoit qu'à la mort du roi, qu'on regardoit comme prochaine, il ne disputât la couronne de France au roi de Pologne, et qu'il ne lui fermât le retour. Le roi, qui n'avoit tant pressé le départ du duc d'Anjou pour la Pologne que dans l'intention de reprendre l'autorité qu'il lui avoit laissé envahir, voyoit avec inquiétude l'empressement que montroit le duc d'Alençon de remplacer le duc d'Anjou ; il haïssoit d'ailleurs également, dans ses deux frères, des héritiers avides, prêts à s'arracher ses dépouilles. Le duc d'Alençon, trompé dans ses vœux et dans ses espérances, fut mécontent, et l'on tira parti de son mécontentement.

Quand deux factions ont long-temps divisé un État, qu'elles se sont rendues odieuses par leurs excès, que l'atrocité des torts réciproques a rendu impossible entre elles une réconciliation sincère et durable, il arrive assez ordinairement qu'il se forme un tiers-parti, dont l'objet est de réprimer les deux autres et de tenir la balance entre eux. Mais, comme le parti dominant est toujours celui dont ce tiers-parti a le plus à se plaindre, il arrive aussi assez ordinairement que le tiers-parti finit par se réunir au parti le plus foible, et par se confondre avec lui. C'est ce qui arriva pour lors. Cette illustre maison de Montmorency formoit, depuis quelque temps, à elle seule, comme une faction à part.

Catholiques, mais ennemis des Guises, et amis des Coligny dont ils étoient d'ailleurs proches parents (1), les Montmorency auroient été enveloppés dans le massacre de la Saint-Barthelemi, comme tant d'autres catholiques, ennemis des Guises, sans la prudente retraite du maréchal de Montmorency à Chantilly. Les Guises n'avoient pas oublié l'affront que ce maréchal leur avoit fait au retour du cardinal de Lorraine à Paris, après le concile de Trente. Les violences et les cruautés dont les catholiques et les protestants s'étoient souillés à l'envi, ayant donné plus de consistance à ce tiers-parti, on commença de le désigner par le nom de *politiques :* le roi de Navarre et le prince de Condé, qui, au moyen de leur abjuration, étoient réputés catholiques, et qui n'avoient pas la liberté de se joindre aux huguenots, voulurent être de ce parti des politiques, que la cour n'avoit pas encore proscrit, et dont les maréchaux de Montmorency et de Cossé avoient été les chefs jusqu'alors. Bientôt des agents intermédiaires, profitant du mécontentement du duc d'Alençon, l'attirèrent à ce parti. Ce prince n'avoit jamais eu pour les huguenots le même éloignement que le roi de Pologne son frère, il avoit toujours montré de l'attachement et de la vénération pour l'amiral de Coligny, et faisoit gloire de se conduire par ses avis; Catherine de Médicis lui en avoit souvent fait la guerre, et après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet amiral, parmi d'autres projets politiques, un conseil

(1) Ils étoient cousins-germains. Louise de Montmorency, sœur du connétable Anne, avoit épousé le maréchal de Châtillon, et fut la mère des Coligny.

qu'il donnoit à Charles IX de ne point accorder d'apanage trop considérable au duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au duc la mémoire de l'amiral : « Voilà, lui dit-elle, des conseils « de votre ami. Je ne sais pas, répondit le duc d'Alen-« çon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je sais que ce con-« seil est d'un homme qui aimoit l'État. » Cette réponse est d'un homme qui l'aimoit aussi.

Lorsque le duc d'Alençon se fut mis à la tête de ce parti des politiques, tous les protestants modérés voulurent en être, et bientôt tous les protestants en furent; ce ne fut plus alors que l'ancien parti des huguenots sous une forme nouvelle, qui sembloit admettre plus de modération. Cependant ce parti plus modéré eut un tort que n'avoit pas eu l'ancien, celui de prendre les armes de lui-même, sans pouvoir alléguer aucune violence, aucune infraction formelle du dernier traité. Ce qui doit le plus étonner, c'est que ce fut par l'avis du sage et pacifique La Noue qu'on recommença la guerre, il est vrai que dans quelques provinces elle n'avoit point cessé. Les protestants unis aux politiques s'emparèrent, le jour du mardi-gras, d'une multitude de places dans diverses provinces, ce qui s'appela *la prise d'armes du mardi-gras*. Quand Charles IX, alors mourant, apprit cette nouvelle, « ils devoient bien du « moins, dit-il, me laisser mourir en paix. »

On se proposoit de plus d'enlever, à Saint-Germain-en-Laye, le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé, pour les mettre à la tête du parti; c'est ce qui s'appelle *la conjuration de Saint-Germain*, dont il paroît que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de

Charles IX, le retour du roi de Pologne en France, et d'assurer la couronne au duc d'Alençon. *Je le sais bien*, dit Brantôme, *pour avoir été convié à la fricassée*. La cour en ayant eu avis, fit mettre le duc d'Alençon et le roi de Navarre à Vincennes, les maréchaux de Montmorency et de Cossé à la Bastille; le prince de Condé prit la fuite, il alla en Allemagne révoquer son abjuration, et demander du secours aux princes protestants.

On fit le procès à La Mole [a], favori du duc d'Alençon, et à un Italien, nommé Coconas, qui s'étoit attaché à ce prince, et qui, de concert avec La Mole avoit été l'instrument de la réunion du duc d'Alençon avec les deux princes et les deux maréchaux; La Mole et Coconas eurent la tête tranchée, un de leurs complices fut roué; il est difficile de savoir s'ils méritoient leur sort. Dans cette criminelle cour, la superstition et la mauvaise foi brouilloient toutes les idées du juste et de l'injuste. C'étoit La Mole lui-même qui avoit découvert à la reine-mère la conjuration de Saint-Germain. C'étoit une raison de lui faire grace, il semble au contraire qu'on ait cherché à le juger coupable. La Mole étoit superstitieux, comme on l'étoit alors; on lui trouva une image de cire, avec laquelle il prétendoit faire un enchantement pour être aimé d'une femme dont il étoit amoureux; on aima mieux croire qu'il avoit voulu *envoûter* le roi, et l'état de dépérissement où étoit le roi parut déposer contre La Mole. Rugiéri, un de ces charlatans florentins que Marie de Médicis traînoit à sa suite fut envoyé aux galères pour avoir donné à La Mole cette

[a] De Thou, l. 57.

image de cire; mais un homme qui savoit faire des enchantements et des *envoûtements*, étoit trop précieux à Catherine de Médicis, pour qu'elle s'en privât; elle le rappela et continua de s'en servir.

Un autre charlatan, nommé Grandry, qui cherchoit la pierre philosophale, et qui promettoit au duc d'Alençon des trésors inépuisables pour faire la guerre, fut sauvé aussi, dans l'espérance qu'il fourniroit à Catherine la pierre philosophale.

La Mole nia constamment tout ce qu'on lui imputoit, et il fut décapité; Coconas, à qui on promit sa grace et une récompense, dit tout ce qu'on voulut, et il fut décapité [a].

On dit que deux princesses amoureuses (1), l'une de

[a] Mémoires de Nevers, t. 1, p. 75.

(1) On pourroit, dit le duc de Nevers, deviner qui étoient ces princesses, mais ce seroit une cruauté d'en avoir seulement la pensée. On a eu cette *cruauté* dans le journal de Henri III.

Il n'y a plus de secret à garder sur le nom des deux princesses amoureuses, l'une de La Mole, l'autre de Coconas; leurs noms se trouvent par-tout: l'une étoit la reine de Navarre, Marguerite de Valois, amoureuse de La Mole, l'autre la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, amoureuse de Coconas, ce qui rend très piquant le mot du duc de Nevers, son mari, rapporté ci-dessus, soit que ce prince fût instruit ou qu'il ne le fût pas.

On a dit de La Mole:

Mollis vita fuit, mollior interitus.

Parceque par un mélange bizarre de dévotion et de galanterie, il se recommanda beaucoup en mourant à la sainte Vierge et à la reine de Navarre; car d'ailleurs il montra plus de fermeté que Coconas, puisqu'il nia tout et que Coconas avoua tout.

Charles IX avoit voulu plusieurs fois se défaire de La Mole, auquel il imputoit tous les écarts qu'il attribuoit au duc d'Alençon.

La Mole, l'autre de Coconas, firent enlever leurs têtes et les embaumèrent pour les garder, mélange de tendresse et d'horreur qui peint les mœurs du temps.

Coconas chargea les maréchaux de Montmorency et de Cossé; cependant ils s'étoient rendus d'eux-mêmes à la cour, sans doute sur la foi de leur innocence. Coupables ou innocents, la cour eût bien voulu les envoyer au supplice ou les faire périr en prison, mais Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc et tout-puissant dans cette province, pouvoit venger la mort de son frère. Damville eut une maladie, et le bruit courut qu'il étoit mort; on résolut alors de faire étrangler secrètement les maréchaux dans la prison; la commission en

Pendant le siége de la Rochelle il écrivit deux fois au duc d'Alençon pour lui ordonner de faire étrangler La Mole; le duc d'Alençon ayant eu le courage et la justice de désobéir, le roi voulut exécuter lui-même l'ordre qu'il avoit donné; lorsque le duc d'Alençon et La Mole furent revenus à la cour, Charles IX plaça un jour le duc de Guise et six autres de ses courtisans dans un endroit où La Mole devoit passer pour aller chez le duc d'Alençon; il leur distribua des cordes, et leur ordonna d'étrangler celui qu'il leur désigneroit. Le roi lui-même tenoit un flambeau à la main pour les éclairer. « Mais, « dit l'Étoile, bien prit au pauvre jeune homme de ce qu'au lieu « d'aller à son maître, il descendit trouver sa maîtresse, sans rien « savoir toutefois de cette partie. »

On peut ajouter cet exemple à ceux que nous avons rapportés, de la facilité criminelle avec laquelle les rois se permettoient alors d'attenter à la vie de leurs sujets, et l'on peut joindre encore aux nombreux assassinats de ces temps, le meurtre de de Gua, mignon de Henri III, égorgé dans son lit par Vitaux son ennemi, à l'instigation et par les ordres ou de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, selon de Thou et Mézeray, ou du duc d'Alençon (ou d'Anjou) selon l'Étoile.

fut donnée à Souvré (1), qui l'accepta de peur qu'un autre n'en fût chargé; il différa prudemment de l'exécuter, et donna le temps de recevoir la nouvelle de la guérison de Damville. On put reconnoître alors, comme le duc de Bretagne Jean IV l'avoit reconnu autrefois dans l'affaire de Clisson et de Bavalan, combien un sujet qui diffère d'exécuter des ordres violents rend service à son maître, mais les idées machiavellistes l'emportoient sur toutes les réflexions.

Le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent interrogés; le duc répondit avec l'embarras et la timidité d'un coupable convaincu, le roi de Navarre confondit la reine-mère par ses raisons, et la fit rougir par ses reproches; on étoit si accoutumé aux violences sous ce régne, que l'emprisonnement du frère du roi et d'un roi son beau-frère parut un événement ordinaire; il est vrai que depuis la Saint-Barthelemi, le roi de Navarre n'avoit jamais été véritablement libre, mais alors il étoit, ainsi que le duc d'Alençon, étroitement resserré et gardé; on leur permettoit seulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la reine-mère, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Pendant que les filles de la reine brouilloient tout à la cour, des courtisanes d'un rang plus bas infectoient les armées [a]. Strozzy, fils du maréchal de ce nom, commandant un corps de troupes contre les huguenots, voulut préserver son camp d'un tel poison; n'ayant pu y réussir, parcequ'il étoit mal obéi sur ce point par ses

(1) Ce dernier évènement n'arriva que sous le règne de Henri III.

[a] Brantôme, Hommes illustres, article Strozzy.

soldats, il fit jeter dans la rivière au pont de Cé huit cents de ces malheureuses, sans être touché de leurs cris et de leur désespoir, spectacle affreux et qui pensa faire révolter l'armée. Ce Strozzy passoit cependant pour un homme doux et indulgent, mais telle étoit la férocité où les mœurs étoient parvenues par la continuité de la guerre et l'habitude du carnage.

Montgommery pris dans Domfront par le maréchal de Matignon, sous la promesse de la vie sauve, fut conduit à Paris, où le gouvernement ne se piqua point de respecter cette promesse. La reine-mère montra la joie la plus vive d'avoir Montgommery en sa puissance, elle courut porter cette nouvelle au roi, qui n'y prit point d'intérêt, parcequ'il n'en pouvoit plus prendre à rien. « Mon fils, lui dit Catherine, n'êtes-vous pas charmé « que votre ennemi et le mien, et le meurtrier de votre « père, soit tombé entre nos mains? Madame, répondit « Charles IX, je ne me soucie, ni de cela, ni d'autre « chose. » Le mal l'accabloit, le sang lui sortoit par les pores, une fiévre ardente le consumoit, presque depuis le temps de la Saint-Barthélemi; jamais la mort d'un prince coupable n'offrit plus sensiblement les apparences ou les caractéres de la vengeance céleste. Des convulsions, des accès de phrénésie, tels qu'en avoit eus Charles VI, précédèrent cette horrible maladie, dont tous les symptômes annonçoient qu'elle étoit autant l'effet du trouble de l'ame que de la mauvaise constitution du corps. Il mourut [a]. On se souvint alors du mot de Catherine de Médicis au duc d'Anjou, partant

[a] 30 mai 1574.

pour la Pologne ; on se souvint de sa prédilection pour ce prince ; on crut tout d'une femme qui avoit foulé aux pieds tout principe; elle devoit avoir rompu les barrières qui écartoient du trône le seul de ses fils qu'elle aimât ; on lui imputa la mort de ses deux fils aînés. Ce fut sur elle aussi qu'on rejeta la haine des crimes commis sous Charles IX ; ce prince coupable inspire plus de pitié que d'horreur, on le plaint autant qu'on le blâme, on sent qu'ayant commencé de régner à dix ans, et étant mort avant vingt-cinq, il étoit bien difficile qu'il échappât aux artifices, qu'il résistât à l'ascendant d'une mère telle que Catherine de Médicis; on sait gré à ce prince des efforts qu'il voulut faire pour régner, lorsqu'il n'étoit plus temps, et que la maladie l'en rendoit incapable; on recueillit quelque fruit de ces efforts tardifs; à peine avoit-il régné neuf mois par lui-même, qu'il avoit déja, malgré l'opposition générale de ses courtisans, remis à ses peuples un tiers des tailles, diminué le nombre de ses gardes, et réduit les dépenses de la cour. Il faut lui savoir gré encore de la résolution qu'il avoit prise de chasser de la cour les instigateurs de la Saint-Barthélemi, et d'abaisser les maisons de Guise et de Montmorency, alors trop puissantes.

Les historiens n'ont peut-être pas assez fait connoître ce roi ; les événements de son régne ont plus attiré l'attention que n'a fait sa personne, mais Brantôme, qui l'avoit connu, en raconte des traits assez remarquables.

La reine-mère, sous prétexte que la personne du roi devoit être ménagée, mais en effet dans la crainte qu'il n'éclipsât le duc d'Anjou son frère, s'opposoit en toute occasion à l'ardeur qu'il montroit pour la gloire ; le roi,

toujours docile, obéissoit en soupirant. Pendant qu'on faisoit retentir l'Europe du bruit des batailles de Jarnac et de Moncontour, Dorat, poëte célèbre du temps, présenta au roi des vers à sa louange. « Portez, lui dit tris- « tement Charles IX, portez ces honneurs à mon frère, « je n'ai rien fait qui mérite d'être célébré. »

Au sujet de ces mêmes batailles, on l'entendit s'écrier : « Avec quel plaisir je céderois à mon frère la « moitié de mon royaume, s'il pouvoit me céder la « moitié de sa gloire ! »

Au siége de Saint-Jean-d'Angely en 1569, il étoit toujours dans la tranchée comme le moindre soldat, il se comporta si bien, et parut avec tant d'éclat, que la reine-mère ne souffrit plus qu'il commandât les armées.

Il aimoit les exercices violents, et qui se font en plein air; il ne pouvoit souffrir d'être enfermé dans des murs. « Les maisons et les palais, disoit-il, sont les tombeaux « des vivants », et cela étoit sur-tout vrai de son temps.

« Brantôme s'étonne de ce que monsieur Amyot, « monsieur de Retz, ou monsieur de Villeroy, qui sa- « vent si bien dire et escrire, que le roi a tant aimés et « chéris, et leur a tant fait de biens, qu'ils ne soient esté « curieux de faire une recherche après sa mort de tous « ses beaux faits, mots et dits, et en composer un grand « livre et le dédier à la postérité. » Il se plaint sur-tout qu'ils n'aient pas fait imprimer le livre que ce prince avoit composé sur la vénerie, et dans lequel il y avoit, dit-il, des avis et secrets que jamais veneur ne sut ni ne put atteindre.

En général Charles IX connoissoit et distinguoit les

talents en tout genre. Ambroise Paré, son premier chirurgien, et le premier de la chrétienté, dit Brantôme, fut le seul protestant sauvé par ses ordres du massacre de la St.-Barthélemi. « Gardons-nous bien, dit-il, d'ôter « la vie à un homme qui peut la sauver à tant d'autres. »

La même ardeur que Charles IX auroit eue pour la gloire, il l'avoit pour les connoissances; sa curiosité n'avoit point de bornes, elle embrassoit les métiers les plus rudes, et réputés alors les plus vils, car il n'y a pas long-temps qu'on sait que tout ce qui est utile à la société est noble; il forgeoit très bien des canons d'arquebuse et des fers de chevaux. Il voulut connoître dans chaque art et l'usage et l'abus qu'on en pouvoit faire; il voulut frapper de la monnoie, et en savoir faire de la fausse pour pouvoir la distinguer de la bonne. Il montra au cardinal de Lorraine deux pièces qu'il avoit frappées, et que tout le monde jugeoit également bonnes, quoiqu'il y en eût une fausse. Le cardinal qui avoit le département des finances et de la monnoie, lui dit : « Sire, vous portez votre grace avec vous, mais je « ne conseillerois pas à un autre d'être si habile. »

Charles poussoit la curiosité jusqu'à vouloir connoître par lui-même les tours que les filous pouvoient faire au jeu. Il en fit venir sur sa parole dix des plus habiles à une fête qu'il donnoit, et où il y avoit grand jeu; il leur ordonna de faire leur métier, mais de l'avertir, par un signe, à chaque friponnerie qu'ils feroient, et de rapporter fidèlement tout le butin. Tout le monde perdit, « il y eut des gens de la cour qui jouè« rent jusqu'à leurs cappes et les perdirent, dont le roi « cuyda crever de rire, dit Brantôme, voyant les ga-

« lants dévalisés de leurs cappes et s'en aller en pour-« point comme laquais. » Il est à croire que le roi se faisoit rendre compte de chacun des tours dont il avoit été averti par le signe convenu. Tout le butin rapporté, on n'entend pas bien dans le récit de Brantôme, si c'est aux filous ou à ceux qui avoient été volés que le roi le fit remettre, ensuite il menaça les premiers de les faire pendre, si jamais ils osoient exercer leur infame adresse.

Cipierre, son gouverneur, l'avoit bien élevé, les courtisans l'avoient corrompu, ils l'avoient dégoûté des affaires et détourné de l'application, mais il conserva toujours du goût pour les arts agréables; il aimoit et cultivoit avec succès la poésie; il rassembloit des poëtes et des philosophes dans la solitude de Saint-Victor; il goûtoit avec eux les plaisirs de l'esprit et ceux de l'égalité. Le ton familier, enjoué, philosophique, dont il invite Ronsard à venir le joindre à Amboise, annonce le plus pur amour des lettres. Ce Ronsard, Dorat et Baïf étoient au rang de ses amis particuliers, mais il disoit des poëtes et en général des gens de lettres, « qu'ils « étoient comme les chevaux qu'il falloit nourrir bien, « mais non pas trop engraisser. »

On sait la fière réponse que le comte d'Anjou, Foulques-le-Bon, faisoit dans le dixième siècle au roi Louis d'Outremer, qui se moquoit de ce que Foulques chantoit au lutrin : « Sachez, sire, qu'un prince non lettré « est un âne couronné. » Il falloit que chanter au lutrin fût encore un mérite du temps de Brantôme, car il ne dédaigne pas d'observer que Henri II, Charles IX et Henri III étoient aussi dans cet usage.

Charles n'aimoit et ne haïssoit rien médiocrement; tout étoit passion dans cette ame ardente, la chasse étoit pour lui une fureur. A table, au lit, dans ses songes, dans ses distractions, il appeloit ses chiens, il croyoit les animer; mais ayant reconnu qu'un roi se doit tout entier aux soins de son État, il avoit résolu de renoncer à un genre de plaisir qui entraîne trop de dissipation.

Son plan étoit tracé, il devoit laisser l'administration de la guerre aux maréchaux de France, celle de la justice au parlement, se réserver celle de l'État, et n'admettre pour tout délassement que la littérature et la poésie.

Tels étoient ses projets; auroit-il eu la constance nécessaire pour les suivre? des historiens lui ont cru beaucoup d'énergie dans l'ame, parcequ'il avoit beaucoup d'emportement; on sait aujourd'hui que de la colère n'est que de la foiblesse. Il eut pourtant quelquefois le mérite de se vaincre : « S'étant aperçu, dit Mézeray, « que le vin lui avoit troublé la raison jusqu'à lui faire « commettre des violences, il s'en abstint tout le reste de « sa vie; et pour les femmes, s'étant mal trouvé de quel- « qu'une de celles de sa mère, il les prit en aversion et « ne s'y attacha guère. »

On peut, par ce trait, juger de la corruption de la cour.

Ambroise Paré pensoit que Charles IX étoit mort d'avoir trop chassé et trop donné du cor. A cette cause de mort, l'épitaphe suivante en ajoute une autre :

Pour aimer trop Diane et Cythérée aussi,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

Charles IX n'avoit eu qu'une fille d'Élisabeth d'Autriche sa femme, fille de l'empereur Maximilien II, et cette fille étoit morte à six ans; il eut de Marie Touchet, fille d'un lieutenant-général au présidial d'Orléans (1), un fils naturel, long-temps connu sous le nom de comte d'Auvergne, et qui prit ensuite le titre de duc d'Angoulême, c'est lui dont la femme, Françoise de Nargonne, est morte en 1713; cent trente-neuf ans après la mort du roi Charles IX, son beau-père.

Charles IX fit épouser à Marie Touchet (2) François de Balzac d'Entragues, dont elle eut la fameuse Henriette de Balzac d'Entragues, maîtresse de Henri IV.

La mort de Charles IX ne sauva point Montgommery; la reine-mère, son ennemie personnelle, s'étoit fait donner la régence par le roi mourant, et se l'étoit fait confirmer par le duc d'Alençon, prisonnier : le procès de Montgommery fut suivi avec ardeur, on lui donna la question pour lui faire avouer la prétendue conspiration de l'amiral contre le roi, on n'en arracha que des reproches de ce qu'on violoit la foi qu'on lui avoit donnée. D'Aubigné dit « qu'on ne lui avoit fait « que *des promesses captieuses*, comme de n'être mis « en autres mains que celles du roi. » Pourquoi faire des promesses captieuses? Il fut condamné à être décapité : quand on lui lut son arrêt, il écouta froidement ce qui le concernoit, mais quand il entendit que ses fils étoient dégradés de noblesse, il dit d'un ton ferme et tranquille : « S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en

(1) Brantôme la dit fille d'un apothicaire de la même ville.

(2) On connoît l'anagramme de Marie Touchet : *Je charme tout.*

« relever, je consens à l'arrêt. » Ces supplices ne produisoient plus d'autre effet que d'irriter un parti puissant, c'étoient des vengeances et non des châtiments, une cour si criminelle avoit perdu le droit de punir.

Qui croiroit que ce régne affreux de Charles IX et de Médicis ait été l'âge d'or de la législation françoise? La gloire en est due à ce chancelier de l'Hôpital, le plus grand magistrat dont la France s'enorgueillisse. Il opposoit la puissance des lois à la décadence des mœurs, et l'empire de la raison à l'anarchie que produit la guerre; il luttoit seul contre son siècle, l'esprit de paix, l'amour de l'ordre ne se trouvoient plus que dans son ame. « Le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie, « dit le président Hénault, il pensoit que la sainte ma« jesté des lois avoit des droits imprescriptibles sur le « cœur des hommes. » L'ordonnance d'Orléans fut, en grande partie, l'ouvrage du chancelier de l'Hôpital, ainsi que l'édit des secondes noces, l'ordonnance de Roussillon, l'édit pour l'établissement de la juridiction des consuls; l'ordonnance de Moulins, l'édit des mères, et plusieurs autres lois moins célèbres, mais non moins utiles, monuments éternels de sa sagesse et de son amour pour l'État. Pendant tout le cours du régne de Charles IX, on voit le chancelier de l'Hôpital occupé à prévenir, à éteindre l'incendie que des furieux allumoient dans le royaume; il fut l'auteur de tous les édits de pacification, et ce fut toujours l'inobservation de ces mêmes édits qui fit naître les troubles; toujours contredit, toujours traversé, il ne se rebuta jamais; ses lois les plus sages éprouvèrent quelquefois des oppositions de la part du parlement, à qui la contrariété

des opinions, des partis, et même des lois publiées dans les divers temps, donnoit souvent beaucoup d'embarras. Les différents intérêts, les querelles de religion, les divisions des grands, les fureurs de parti, la minorité du roi, le partage et l'affoiblissement de l'autorité royale, étoient des obstacles presque insurmontables au bien que le chancelier vouloit faire. Lui seul, en temporisant, en adoucissant, en employant à propos la prudence et la fermeté, en n'accordant aux conjonctures que ce qu'il ne pouvoit leur refuser, sut retenir l'État sur le penchant de sa ruine; lui seul fut constamment occupé de l'intérêt public, tandis qu'autour de lui tout étoit emporté par le tourbillon des intérêts particuliers. Il seroit injuste de juger des opérations de son ministère sans les rapprocher des conjonctures, sans combiner ces opérations avec les obstacles, avec l'exigence des cas, avec mille circonstances étrangères. Souvent c'étoit faire un grand bien que de faire un petit mal, aisé à réparer, pour en empêcher un très grand et qui auroit pu être irréparable. Ainsi, pour empêcher l'établissement de l'inquisition, que le cardinal de Lorraine desiroit avec ardeur, et dont il attendoit le plus grand accroissement de puissance, le chancelier fit donner l'édit de Romorentin, qui attribuoit la connoissance du crime d'hérésie aux évêques. Par-là, le chancelier sembloit tout accorder au cardinal, pendant qu'il renversoit tous ses projets. Le cardinal vouloit que les hérétiques fussent punis; l'édit nommoit des juges. Le cardinal demandoit un tribunal ecclésiastique: l'édit le satisfaisoit encore sur ce point; mais l'intention secrète du cardinal, qui n'avoit pas échappé au chancelier, et

qu'il vouloit absolument traverser, c'étoit d'établir un tribunal, à la tête duquel le cardinal seul eût été placé; c'eût été pour lui un trône du haut duquel il eût foulé aux pieds ses ennemis, et peut-être renversé le trône même des rois. Le public qui ne voyoit point ces intrigues, et auquel il eût pu être dangereux de les laisser voir, même lorsqu'on vouloit les réprimer, ne jugeoit de l'édit de Romorentin que par ce qu'il contenoit, et peu s'en falloit qu'il ne regardât, comme l'établissement de l'inquisition, ce qui n'avoit été imaginé que pour empêcher cet établissement. Le parlement refusa d'enregistrer l'édit de Romorentin. Le chancelier se transporta au palais, et sans s'expliquer sur des secrets qu'il ne lui convenoit pas de révéler, il voulut engager les magistrats à se soumettre aux volontés du roi; il leur peignit les désordres publics, leur montra le danger des contradictions, et leur fit envisager d'une manière générale les avantages de l'édit; il ne put rien obtenir, et l'enregistrement ne se fit qu'en vertu de lettres de jussion : mais lorsque le temps eut dévoilé la vérité, on reconnut que, dans cette conjoncture, le chancelier avoit sauvé la France du joug de l'inquisition.

Il provoqua la conférence de Fontainebleau, qui n'étoit pour lui qu'un moyen de forcer les Guises à consentir à une assemblée des États-Généraux. Il prit toutes les mesures nécessaires pour qu'on n'admît à la conférence de Fontainebleau que des magistrats opposés à la persécution. Le succès répondit à ses vues. Malgré l'opposition des Guises, malgré la victoire qu'ils parurent remporter sur les Marillacs et les Montlucs, leurs ennemis personnels, la pluralité des voix fut pour la

convocation des États-généraux, pour la tenue d'un concile national, et pour la suspension des supplices jusqu'à la décision du concile. Le chancelier, ayant obtenu ce point, se hâta de dresser un nouvel édit qui modifioit l'édit de Romorentin sur l'article de l'attribution faite aux évêques de la connoissance du crime d'hérésie, et qui réparoit ainsi promptement le petit mal que le despotisme des Guises avoit forcé le chancelier de faire par l'édit de Romorentin. De nouveaux troubles rompirent les mesures du chancelier, autorisèrent les violences des Guises, et leur fournirent les prétextes qu'ils desiroient pour pousser leurs ennemis à bout.

La cour de Rome persécuta ouvertement l'Hôpital; elle vouloit détruire les protestants, l'Hôpital vouloit sauver des citoyens. Le pape Pie IV, irrité de la condamnation de la thèse de Tanquerel, de l'opposition qu'apportoit le chancelier à la publication du concile de Trente, de son indulgence envers les protestants, offrit au roi une bulle qui permettroit l'aliénation des biens ecclésiastiques jusqu'à la concurrence de cent mille écus, à condition que le roi feroit enfermer le chancelier de l'Hôpital, et son ami Montluc, évêque de Valence. Tous les ennemis de la paix redoutoient l'éloquence vertueuse de l'Hôpital, et son influence sur les affaires publiques. Le connétable de Montmorency, qui vouloit la guerre, l'arrêta un jour à la porte de la chambre du conseil, en lui disant qu'un homme de robe ne devoit pas entrer dans un conseil qui avoit la guerre pour objet. « Je ne sais point la faire, dit le « chancelier, mais je sais du moins quand elle est né-

« cessaire, et sur-tout quand elle ne l'est pas. » Il fut cependant exclu de ce conseil. Mais telle étoit la considération dont il jouissoit, que le prince de Condé, en publiant son manifeste contre le triumvirat, y donna cette exclusion pour une preuve sans réplique des projets formés contre l'État dans ce conseil.

Que n'ose point un zéle aveugle? Raynaldi et d'autres auteurs ultramontains, soit de naissance, soit seulement de doctrine, comme Beaucaire, ont accusé d'irréligion et d'athéisme le pieux et vertueux l'Hôpital. Ce ne sont là que des déclamations qui ne méritent pas d'être réfutées. Mais on a plus généralement accusé l'Hôpital d'un calvinisme secret, et le soupçon sur cet article a été assez répandu pour avoir fait passer en proverbe à la cour cette phrase: *Dieu nous garde de la messe de M. le Chancelier*. Raynaldi, à qui on a vu que les imputations ne coûtoient rien, accuse formellement l'Hôpital d'avoir conspiré avec le président du Ferrier, ambassadeur de Charles IX au concile de Trente, pour rompre les liens de l'unité. Il faut savoir gré au chancelier de s'être attiré toutes ces calomnies par son zéle à défendre nos libertés, et à combattre le fanatisme.

Sur cette accusation de calvinisme, on peut faire les réflexions suivantes:

1° L'homme sage et tolérant, placé entre deux partis, est toujours accusé par tous les deux d'être du parti contraire, et celui qu'il empêche de nuire est toujours celui qui crie le plus haut. Le parti persécuteur, le parti des Guises étoit dominant à la cour; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient répandu un soupçon de calvinisme sur un homme qui contrarioit leurs maximes

sanguinaires, et qui faisoit tomber de leurs mains, malgré eux, leur glaive sacrilége.

2° Chaque loi de tolérance, chaque édit de pacification, étoit un bienfait de l'Hôpital à l'égard des protestants. La reconnoissance de ceux-ci, la fureur des Guises, tout contribuoit à faire regarder l'Hôpital comme partisan, comme fauteur des calvinistes. C'est ainsi que les violences du parti persécuteur forcent l'homme modéré à paroître, quelquefois même à devenir le protecteur du parti persécuté.

3° Les vertus, les talents, les lumières de l'Hôpital, rendoient son suffrage précieux aux deux partis. Les protestants ont souvent cherché à l'attirer au leur, et se sont quelquefois vantés d'y avoir réussi; et les catholiques fougueux adoptoient ce moyen de décréditer un homme dont la modération condamnoit hautement leur violence.

4° Enfin, le chancelier de l'Hôpital commençoit par accorder à sa famille la liberté de conscience, qu'il eût voulu établir dans tout le royaume. Sa fille et son gendre, Robert Huraut, seigneur de Belesbat, étoient calvinistes.

Catherine de Médicis, toujours irrésolue et toujours inconséquente, écoutoit tantôt l'Hôpital, tantôt les ennemis de la paix: elle estimoit trop ce magistrat pour l'aimer; le caractère des Guises sympathisoit plus avec celui de la reine; c'étoient presque toujours les besoins pressants du royaume et les malheurs où le mépris des conseils du chancelier précipitoit la reine qui la ramenoient à lui; mais à peine ce grand homme étoit-il parvenu à faire respirer l'État, que les Guises lui faisoient

de nouvelles plaies. La reine continua jusqu'en 1568 de tenir ainsi la balance entre le chancelier et les Guises, mais en la penchant toujours du côté des Guises. Depuis 1565, il avoit toujours vu son crédit décliner. Le duc d'Albe, à l'entrevue de Baïonne, avoit donné à la reine les plus fortes préventions contre ce ministre; elle redouta même l'ascendant que la vertu pouvoit donner au chancelier sur l'esprit du roi; le chancelier se vit enlever de plus en plus les moyens d'être utile; les accusations d'hérésie et d'irréligion se renouvelèrent avec plus de fureur. Catherine n'eut pas de peine à perdre le chancelier. Le roi lui montra des froideurs qui achevèrent de le dégoûter; il crut qu'il étoit temps de quitter une cour qui n'avoit jamais été digne de lui (1). En prenant congé du roi, ses derniers vœux, ses derniers mots, furent pour la paix (2); il se retira dans sa terre

(1) « Il manqueroit quelque chose, dit Bayle, à l'éclat de sa vertu et de sa « gloire, s'il eût exercé la charge de chancelier jusqu'à sa mort. »

(2) « Je puis assurer, dit-il, dans son testament, que j'açoit que les armes « ayent esté prises par quatre fois, et qu'on ait donné bataille par quatre ou « cinq fois, j'ai toujours conseillé et persuadé la paix, estimant qu'il n'y avoit « rien si dommageable à un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable « qu'une paix, à quelque condition que ce fût.... Je fis place aux armes, lesquelles étoient les plus fortes, et me retirai aux champs avec ma femme, « famille et petits-enfants, priant le roi et la reine à mon partement de cette « seule chose, que puisqu'ils avoient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avoient traité la paix, « et qu'ils me reculoient de la cour, parcequ'ils avoient entendu que j'étois « contraire et mal sentant de leur entreprise; je les priai, dis-je, s'ils n'acquiesçoient à mon conseil, à tout le moins quelque temps après qu'ils auroient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, « qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offriroit, devant « que la chose fût réduite à une extrême ruine; car quelqu'issue qu'auroit « cette guerre, elle ne pouvoit être que très pernicieuse au roi et au « royaume. »

de Vignay, entre Étampes et Malesherbes; il y vécut en sage, contemplant les orages du port, et ne regrettant point les honneurs qu'il avoit quittés. Les soins de sa famille, les amusements de la campagne, sur-tout le commerce des muses, le consolèrent de l'injustice des hommes, de l'oubli de la cour, de tout, excepté des malheurs de sa patrie.

Considéré simplement comme un homme de lettres, le chancelier de l'Hôpital eût encore été un des personnages les plus illustres de son siécle. On a de lui des harangues et des mémoires sur divers points de droit public, il parle dans son testament d'un travail qu'il avoit fait sur le droit civil; mais ses véritables titres littéraires sont ses poésies latines, elles ont de quoi plaire, et aux amateurs de la poésie et aux amis de la vertu. Sa morale est pure, ses sentiments honnêtes, son style élégant, sa versification coulante; on voit qu'il a pris pour modéle Horace dans ses satires et dans ses épîtres, et qu'il imite tout en lui jusqu'à ses négligences. Scévole de Sainte-Marthe le met au-dessus d'Horace, Joseph Scaliger le met trop au-dessous. Il nous paroît que la ressemblance entre ces deux poëtes est marquée, et que c'est celle qui se trouve entre un disciple estimable et un excellent maître. Si le chancelier de l'Hôpital a moins de nerf et de précision qu'Horace, c'est que tout auteur qui écrit dans une langue étrangère s'occupe principalement de la clarté, et emploie presque toujours un peu plus de mots qu'il ne faut.

Les poésies du chancelier de l'Hôpital sont adressées aux personnages les plus célébres de son temps: aux cardinaux du Bellay, de Lorraine, d'Armagnac, de

Châtillon; au chancelier Olivier, à Marguerite de Valois, fille de François Ier, duchesse de Savoie, au duc de Guise, etc. Quelques unes de ces pièces célèbrent des événements publics, tels que la levée du siége de Metz, la prise de Calais, de Guines, de Thionville, le mariage de François II. Celle qu'il fit sur le sacre de ce prince a été traduite par Joachim du Bellay, par Claude Joly; et Perrault, long-temps après, la traduisit en vers françois. Parmi les vœux que fait le poëte pour le jeune roi, on trouve ceux-ci qui rentrent dans l'objet de cet ouvrage.

Nec tam fortis amet dici quàm justus, et armis
Parta per humanas fugiat cognomina cædes,
Observet promissa.

La pièce contre les procès, qui a pour titre : *Litium execratio*, a été célèbre. Henri Étienne, Gaspard Bartius, Boxhorne, attribuèrent cette pièce à des écrivains de l'antiquité; le dernier la commenta sur ce pied, il distingua les endroits qui avoient été corrompus ou interpolés, il voulut ramener le texte à sa pureté. Quand il eut assez exercé sa savante critique, l'Hôpital se fit connoître pour l'auteur. Nous remarquerons dans cette pièce un mot qui pourroit servir de devise, et qui devroit servir d'avertissement, non seulement aux plaideurs, mais encore aux rois et aux peuples qui font la guerre.

Victor, seu victus abibis,
Nunquam adeò sperata ferens.

Nous souhaiterions pour le bien de la société que la pièce « sur les femmes qui n'allaitent point leurs en-

« fants, et qui les font élever loin de leurs yeux », pût être lue de toutes les femmes. Si le tableau sévère de leurs devoirs ne les ébranloit pas, elles trembleroient peut-être à la vue des dangers auxquels les expose l'inobservation de ces mêmes devoirs.

Le chancelier de l'Hôpital ne pouvoit pas être jaloux des poëtes de son temps comme un poëte ordinaire, mais il auroit pu l'être comme le cardinal de Richelieu, qu'on sait n'avoir pas été exempt de cette foiblesse. L'Hôpital ne la connut point, on le voit toujours encourager, célébrer, quelquefois exagérer les talens d'autrui, et recommander les gens de lettres aux grands qui pouvoient leur être utiles; il fut le premier auteur de la fortune d'Amyot, il mit Ronsard sous la protection du cardinal de Lorraine. Si l'on pouvoit douter de l'excessive réputation que Ronsard avoit acquise, et que Boileau et le bon goût ont détruite, on en trouveroit la preuve dans ces vers de l'Hôpital:

Qui veteres unus scribendi laude poetas
Æquavit, dubiamque facit tibi, Mantua, palmam.

A juger des sentiments de l'Hôpital pour les Guises par les pièces qui les concernent, on croiroit qu'il leur auroit toujours été très-attaché, sur-tout au cardinal (1); il a vanté le duc de Guise François, même après sa mort funeste, qu'il présente comme un titre de plus contre la guerre et les discordes civiles.

Hunc belli rabies, civilis et abstulit œstus.

(1) Il l'étoit en effet par la reconnoissance. C'étoit à eux qu'il devoit son avancement.

On voit au contraire que l'Hôpital n'aimoit point le connétable de Montmorency: voici l'épitaphe qu'il lui fit.

Dum fera bella geris, pietatis imagine falsâ,
Sanguinis oblitus, patriæque et fœderis icti,
Occidis Anna, tuis invisus et hostibus æquè.

A travers l'injustice dont ce jugement sévère n'est pas exempt, on voit avec plaisir que le principe de la haine du chancelier de l'Hôpital pour le connétable de Montmorency étoit l'ardeur qué ce général avoit pour la guerre et le penchant qu'il avoit à la persécution.

Les funestes effets de la disgrace du chancelier de l'Hôpital ne tardèrent pas à se faire sentir; toutes les digues qu'il opposoit au crime et à la fureur furent renversées; les haines devinrent plus acharnées, les guerres plus violentes, la paix ne fit plus que couvrir des complots perfides, enfin la Saint-Barthélemi arriva.

La rage du fanatisme alla chercher l'Hôpital jusque dans sa solitude. On vint lui dire qu'une troupe de gens armés s'avançoit vers sa maison; on proposa de fermer les portes et de tirer sur eux, s'ils entreprenoient de les forcer. « Si la petite porte ne suffit pas pour qu'ils puis-« sent entrer, dit l'Hôpital, que l'on ouvre la grande. » C'étoient en effet des furieux qui, sans ordre de la cour, venoient pour le tuer; mais ils furent atteints dans l'avenue et presque à la porte par des personnes chargées des ordres du roi. Ces ordres exceptoient l'Hôpital de la proscription; les auteurs de la Saint-Barthélemi vouloient bien lui pardonner de s'être autrefois si souvent opposé à leurs desseins. Cette modération le fit sourire. « J'avois donc mérité la mort, dit-il, et l'on

« m'accorde ma grace. » Cet grace fut vaine, l'Hôpital ne put survivre long-temps à de pareilles horreurs; il mourut le 15 mars 1573, laissant une mémoire plus respectée que sa vertu ne l'avoit été pendant sa vie, homme à jamais célèbre et parmi ceux qui ont cultivé les muses, et parmi ces hommes plus rares qui ont servi l'humanité (1).

Anne d'Est, alors duchesse de Nemours, veuve du duc de Guise François, et mère des instigateurs de la Saint-Barthélemi, sauva de ce massacre le gendre et la fille du chancelier de l'Hôpital, en les cachant dans son palais (2).

(1) *Quique pii vates et Phœbo digna locuti,*
Quique sui memores alios fecere merendo.

(2) Le chancelier lui rend graces de ce bienfait, dans une épître pleine de sentiment, où il lui dit :

Agnosco veræ te religionis alumnam.

La Croze, qui de bénédictin s'étant fait protestant, vouloit appuyer de l'autorité de l'Hôpital le parti qu'il avoit embrassé, cite ce vers comme une preuve que le chancelier étoit protestant. Il faut, pour qu'il ait raison, qu'Anne d'Est ait été protestante ou qu'elle ait du moins été élevée dans la religion protestante. Anne d'Est étoit fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII. Il est vrai que Renée adopta la nouvelle réforme et voulut y élever ses enfants; elle plaça même auprès d'Anne d'Est Olympia Fulvia Morata, qui se fit un nom parmi les réformés; mais le duc de Ferrare, à la sollicitation de Henri II, roi de France, arrêta le cours de cette éducation protestante et envoya ses filles en France, où elles furent élevées dans la religion catholique. Anne d'Est épousa le duc de Guise François, chef du parti catholique, et se remaria depuis au duc de Nemours, qui, pour l'épouser, fit déclarer nulle, pour cause de religion, une promesse de mariage qu'il avoit faite à la demoiselle de La Garnache, de la maison de Rohan, laquelle étoit protestante. Anne d'Est montra beaucoup d'ardeur à venger sur les protestants la mort du duc de Guise, et beaucoup de zèle pour la religion catholique dans le temps de la ligue; mais comme elle étoit juste et humaine, elle détestoit la persécution, recommandoit la tolérance et solli-

Pendant que le chancelier de l'Hôpital mouroit dans la disgrace, pendant que la moitié des François égorgeoit l'autre, la paix assuroit à la nation angloise l'ascendant que la France avoit eu sous saint Louis et sous Charles V. L'heureuse et prudente Élisabeth contemploit du port ces orages, et les excitoit ou les calmoit au gré de ses intérêts. Une différence bien essentielle entre les deux nations, c'est qu'en France, sous Fran-

citoit sans cesse son mari et ses fils en faveur des protestants opprimés, ce qui la fit soupçonner d'un attachement secret au protestantisme en vertu de sa première éducation, car les intolérants ne connoissent point de tolérance sans intérêt. La raison qui a fait taxer l'Hôpital d'un protestantisme secret est la même qui en a fait soupçonner Anne d'Est; tous deux étoient tolérants. Anne d'Est avoit eu deux éducations, l'une protestante, qui n'avoit été que commencée, l'autre catholique, qui paroît avoir décidé de sa foi et de la conduite de sa vie entière; de laquelle de ces deux éducations parle l'Hôpital dans ce vers :

Agnosco veræ te religionis alumnam?

Il est clair que, pour le décider, il faut avoir décidé auparavant de quelle religion étoit l'Hôpital, et que, partir de ce vers pour établir le protestantisme de l'Hôpital, c'est une pure pétition de principe. D'ailleurs, ce vers peut avoir un autre sens, que voici : « Les protestants sont dans l'erreur, « leurs persécuteurs déshonorent la religion qu'ils professent. Sauver des « opprimés, arracher des victimes au fer des assassins, rendre un gendre et « une fille unique à un vieillard qui alloit être privé de cet appui, voilà la « vraie religion, voilà celle que vous pratiquez, je reconnois l'élève de la « vérité. »

Agnosco veræ te religionis alumnam.

Ce n'est pas qu'on ne trouve dans cette épître des traits qui pourroient favoriser l'interprétation de La Croze, mais nous ne voyons rien d'absolument décisif.

La Croze nous paroît aussi tirer des inductions trop fortes de quelques vers où le chancelier se plaint seulement des atteintes que l'Espagne, de concert avec la reine, voulut porter, dans le concile de Trente, au droit de préséance que la France avoit toujours eu.

çois II et sous Charles IX, l'autorité royale toujours éclipsée, laisse un libre cours à l'ambition et aux querelles des grands; les Guises, les Montmorency, les Châtillons occupent la scène, le roi n'est rien; en Angleterre les grands sont soumis comme le peuple, et nul n'est grand que par la faveur de la reine; on ne voit qu'Elisabeth, elle efface tout, c'est l'astre devant lequel tout éclat disparoît.

CHAPITRE III.

Henri III en France, et encore Élisabeth en Angleterre.

(Depuis l'an 1574 jusqu'à l'an 1587.)

Il se présentoit d'abord une question bien importante, et qui pouvoit avoir la plus grande influence sur cette guerre générale des catholiques et des protestants que chaque État avoit à soutenir et au-dedans et au-dehors. C'étoit de savoir si le roi de Pologne reviendroit régner en France, si les Polonois le laisseroient partir, si les François ne le regarderoient pas comme étranger, si les protestants ne lui fermeroient pas le retour. Cette incertitude répandue sur son droit héréditaire, ou du moins sur l'exercice de ce droit, est un des inconvénients de l'ambition, lors même qu'elle n'a ni conquête

ni violence à se reprocher. Cette article devoit être l'objet de toutes les négociations et de toutes les hostilités, l'intérêt ne pouvoit être plus pressant, il s'agissoit pour l'un et l'autre parti d'avoir pour roi un ami ou un ennemi. Le roi de Pologne avoit été le chef du parti catholique, le duc d'Alençon l'étoit du parti politique, qui ne se distinguoit plus du parti protestant; mais le duc d'Alençon, alors prisonnier, ne pouvoit rien pour lui-même dans cette importante occasion, Catherine de Médicis le tenoit en sa puissance, ainsi que tous les autres chefs du parti ennemi; le prince de Condé seul lui étoit échappé. C'étoit beaucoup. Quelque diligence qu'eussent pu faire les courriers envoyés par Catherine de Médicis à Henri pour lui annoncer la mort de Charles IX, ils avoient été prévenus par les agents que le prince de Condé avoit envoyés aux Polonois pour les instruire du même événement, et les engager à retenir Henri parmi eux; mais il est assez douteux qu'ils en eussent le desir. Henri avoit déja vérifié à l'égard des Polonois la prédiction de Charles IX : « Que Henri ne « plairoit ni aux Polonois, ni aux François, quand il « en seroit bien connu, et que toute cette réputation « qu'on lui avoit composée avec tant d'art s'évanoui« roit d'elle-même. » Le mépris qu'il montroit en Pologne pour les usages du pays, la méthode orientale qu'il avoit prise dès-lors de se communiquer peu, de vivre renfermé avec des favoris, le refus qu'il faisoit d'épouser Anne Jagellon, sœur de Sigismond, dernier roi de Pologne, ou du moins les délais désobligeants qu'il apportoit à ce mariage, avoient fort refroidi pour lui les cœurs des Polonois.

Henri délibéra s'il quitteroit la Pologne en fugitif, ou s'il demanderoit pour son départ l'agrément du sénat, il choisit le premier parti comme le plus sûr; la facilité avec laquelle il exécuta son projet semble annoncer que les Polonois ne veilloient pas sur ses démarches avec une attention bien inquiéte. Henri évita, au retour, de passer par les États des princes protestants d'Allemagne, qui, pour l'intérêt de la cause commune, auroient pu le retenir, d'ailleurs il ne vouloit plus s'exposer aux remontrances de l'électeur Palatin.

Il tenta sans succès de conserver la couronne de Pologne avec celle de France; les Polonois déclarèrent leur trône vacant, et nommèrent, pour le remplir, Etienne Battory, prince de Transylvanie, qui épousa la princesse Anne.

Henri étant arrivé en France, la reine-mère remit entre ses mains le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qu'il reçut froidement; il reçut plus mal encore Montmorency-Damville, qui étoit allé au-devant de lui jusqu'à Turin, pour justifier ses frères, et se justifier lui-même auprès du nouveau roi. Catherine de Médicis engagea le roi à le faire arrêter, le duc de Savoie le fit sauver, Damville (1) se retira dans son gouvernement de Languedoc. « Je ne reverrai jamais, dit-il, ce roi « injuste »; il tint parole.

Les affections des ambitieux sont toujours subordonnées à leur ambition, et prennent leur source dans

(1) Il s'agit toujours ici de Henri de Montmorency-Damville, le second des fils du connétable Anne, et qui fut dans la suite le connétable Henri.

cette ambition même. Catherine de Médicis ne préféroit Henri III à tous ses autres fils que parcequ'elle le croyoit plus docile, et que, connoissant son inclination à la mollesse, elle espéroit perpétuer plus facilement son enfance. Cet art de préparer de loin par une éducation vicieuse la prolongation, la perpétuité de l'enfance des rois, est le machiavellisme particulier des ambitieux subalternes, dont le pouvoir n'étant qu'indirect, n'a pour base que le crédit; destructeurs de l'autorité royale pour le temps même où ils ne l'exercent plus, usurpateurs des volontés, plus funestes que les usurpateurs de provinces et d'empires.

Pour une reine-mère, qui veut étendre son autorité au-delà des bornes du temps et de la raison, une femme ou une maîtresse peut être une dangereuse rivale. Catherine de Médicis avoit été bien servie sur ce point par les événements. La mort de François II l'avoit délivrée de Marie Stuart, qui, par ses graces et par son esprit, pouvoit être redoutable pour elle; Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, étoit un enfant plein de douceur et de vertu, sans aucune ambition; le régne de Marie Touchet (1) avoit été si foible et si passager, qu'on ne voit pas même qu'il ait causé d'inquiétude à la reine-mère; d'ailleurs cette princesse avoit dans les filles de sa suite, comme un corps de réserve qu'elle tenoit prêt pour deux usages, l'un de corrompre et d'énerver les princes ses fils, l'autre de faire diversion, et

(1) Quand Marie Touchet eut vu le portrait d'Élisabeth d'Autriche, qui alloit épouser Charles IX, elle dit: « L'Allemagne ne me fait « point de peur. » Catherine de Médicis en disoit sans doute autant.

de combattre par l'attrait toujours renaissant de la nouveauté le crédit qu'une femme ou une maîtresse auroit pu prendre.

Cet artifice avoit manqué son effet sur Henri III; il rapportoit en France la même passion qu'il avoit emportée en Pologne pour la princesse de Condé, il prétendoit faire casser le mariage de cette princesse et l'épouser. La religion eût servi de prétexte à ce divorce. Le prince de Condé étoit retourné au protestantisme, la princesse étoit censée restée catholique depuis la Saint-Barthélemi; le duc de Guise, beau-frère de la princesse de Condé, appuyoit ce projet; Catherine en étoit alarmée, la princesse de Condé mourut dans ces conjonctures, si à propos pour Catherine, qu'il étoit bien difficile que cette mort ne lui fût pas imputée. Si elle n'avoit point commis ce crime, elle avoit mérité qu'on l'en soupçonnât; si elle l'avoit commis, elle n'en recueillit pas le fruit, le roi, après avoir signalé sa douleur en passant trois jours sans manger, en s'enfermant pendant quelque temps dans des lieux sombres et parmi des objets lugubres, en portant dans ses ajustements, toujours fort recherchés, et aux rubans de ses souliers, de petites têtes de mort qu'il prenoit soin d'arranger lui-même avec beaucoup d'art, prit le parti de se consoler, en épousant Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, pour laquelle il croyoit avoir pris quelque goût, lorsqu'il l'avoit vue, en passant pour aller en Pologne. Ce mariage affermit le crédit des Guises, et parut être pour eux ce qu'avoit été celui de Marie Stuart avec François II. C'étoit déja une atteinte portée au crédit de Catherine, à qui l'énorme puissance

des Guises avoit toujours fait ombrage, et qui s'alarmoit de plus en plus, en voyant les ressources toujours renaissantes de cette maison.

Mais ce n'étoient point les femmes, c'étoient les mignons qui devoient détruire le crédit de Catherine de Médicis; elle avoit régné sous deux de ses fils qu'elle n'aimoit pas, elle cessa de régner sous celui qu'elle avoit tant desiré de voir sur le trône.

D'abord elle seconda l'empire des favoris, parcequ'elle crut en tirer le même parti que des filles de sa suite, celui de gouverner le roi par eux; mais ils ne tardèrent pas à vouloir être indépendants, et ils y parvinrent. Du Gua, Souvré, Caylus, Maugiron, Saint-Maigrin, Saint-Luc, Bellegarde qu'on appeloit *le torrent de la faveur*, et dont la faveur s'écoula comme un torrent, Joyeuse et d'Epernon eurent tour-à-tour leur règne éphémère; ils rendoient le roi invisible, non seulement pour son peuple, mais même pour sa cour. « Ils achevèrent, dit Mézeray, de le dissoudre dans les voluptés. » La forme d'un habit, l'arrangement d'une fraise, tous les caprices de la mode étoient les grandes affaires qui agitoient ce cabinet inaccessible. Le jour du sacre et le jour du mariage du roi (1), la messe ne fut dite que le soir, parceque le roi avoit passé la journée entière à s'habiller et à *gaudronner* la fraise de la reine.

A la mollesse, à l'invisibilité des tyrans asiatiques, on joignit bientôt leur faste et leur despotisme. Tous les projets économiques de Charles IX mourant furent renversés; parmi la multitude des abus ruineux et des-

(1) Henri III fut sacré le 15 février 1575, et marié le lendemain.

tructeurs que les favoris introduisirent, Mézeray remarque cette pernicieuse invention *d'acquits comptants*, « avec laquelle, dit-il, on a si impunément pillé les « finances du roi [a]. »

L[illegible] triomphe de la superstition est de s'unir au machiave[illegible]t de forcer ceux qui ne croient rien, à crain[illegible] tout: [illegible]erine de Médicis rassembloit ces deux [illegible]rêmes, el[illegible]it mis en vogue les prédictions, ainsi [illegible]e les pressent[illegible]ts et les augures, qui sont une de[illegible]i-prédiction : ils [illegible]rent pas épargnés au commen[illegible]ement de ce régne, [illegible] fut observé, tout fut interprété, c'est là politique [illegible]euple [b]. On avoit oublié de chanter le *Te Deum* au sa[illegible]u roi, présage que ce régne ne seroit point heureux. [illegible]qu'on avoit posé la couronne sur la tête du roi, il s'ét[illegible]rié par deux fois qu'elle le blessoit; présage que cette [illegible]ronne seroit [illegible] portée : enfin, la couronne étoit tom[illegible]e, ou avoit pe[illegible]é tomber, présage que le roi seroi[illegible]étrôné; ce der[illegible]r présage pourroit bien n'avoir été [illegible]ervé qu'apr[illegible]événement des barricades.

[illegible]s un présage plus funeste fut l'acc[illegible]il que la gue[illegible]e attira au nouveau roi dans une partie de ses É[illegible]. En allant prendre possession de son royaume, i[illegible]ssa devant Livron, place importante, par sa situa[illegible]n, entre Lyon et Marseille : ses troupes en faisoient [illegible]siége; il fut insulté par les habitants sans pouvoir en [illegible]rer vengeance; ce qui jeta sur sa personne, ainsi que [illegible]ur son régne, un discrédit dont il ne put se relever.

[a] Mézeray, Abrégé chronologique, Henri III, année 1574.
[b] Journal de Henri III, t. 1.

Il se rendit plus méprisable encore, du moins aux yeux des protestants, par les pratiques de dévotion dont il donna le spectacle dans Avignon. Il suivit à pied toutes les processions des pénitents, vêtu lui-même en pénitent. Cette dévotion lui plut à tel point, qu'il créa, dans la suite, des confréries de pénitents de toute couleur; chaque jour voyoit éclore des édits bursaux et des confréries.

Les protestants durent bénir ces processions d'Avignon, qui les délivrèrent de leur éternel persécuteur, le cardinal de Lorraine, et par une mort qu'ils eurent le plaisir de juger ridicule. Ce cardinal, à force de suivre nu-pieds et nu-tête, par un froid rigoureux, au mois de décembre, ces processions de pénitents, gagna une fluxion de poitrine dont il mourut. Quelques auteurs ont mieux aimé croire qu'on avoit brûlé devant lui, à ces processions, des flambeaux empoisonnés.

Le crédit des Guises ne reçut aucune diminution par sa mort, il résidoit principalement dans la personne du duc, il commençoit d'ailleurs à devenir indépendant du roi même, ou plutôt tout crédit cessoit de dépendre du roi; le roi n'étoit rien, tout étoit au plus hardi, au plus habile, au plus heureux. Il y avoit, en France, quatre pouvoirs différents: les protestants forts par eux-mêmes, plus forts par les alliances étrangères; Catherine qui croyoit aimer l'autorité, mais qui aimoit principalement l'intrigue, et pour qui, corrompre et brouiller, s'appeloit gouverner; les favoris qui n'avoient d'abord que le département des plaisirs, et qui ne régnoient que dans le palais, devenu un sérail de mignons, mais qui, dans la suite, voulurent aussi gou-

Louis de Clermont d'Amboise, de la branche de Bussy, s'étoit rendu redoutable à toute la noblesse de la cour par son adresse et son bonheur dans les combats singuliers; il étoit attaché au duc d'Alençon, et c'étoit lui qui se chargeoit de quereller et de défier tous les ennemis de son maître. Les favoris, qu'il forçoit à beaucoup de circonspection sur tout ce qui concernoit ce prince, le haïssoient et n'osoient le perdre. Il leur en fournit l'occasion. Non moins fameux par ses galanteries que par sa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du comte de Montsoreau, grand-veneur d'Anjou; il ne cachoit rien à son maître, pas même ces secrets de l'amour que l'honneur et la reconnoissance doivent rendre inviolables; il mandoit très indiscrétement au duc d'Alençon : « La bête du grand-veneur est « enfin tombée dans mes filets. » Le duc d'Alençon, par une indiscrétion bien plus forte encore, montra et laissa la lettre au roi, qui, par un procédé pour lequel il n'y a point d'expression, la fit voir au comte de Montsoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le comte força sa femme d'écrire à Bussy pour lui donner un nouveau rendez-vous : Bussy vint, et trouva, au lieu de la comtesse, des assassins cuirassés contre lesquels il se défendit long-temps; enfin, se voyant près de succomber, il s'élance par une fenêtre, et, dans l'instant même, un coup d'épée le renverse mort dans un fossé du château, ou selon d'autres, Bussy ayant été arrêté par son habit aux pointes d'une grille de fer qui se trouvoit sous la fenêtre, les assassins l'y poignardèrent à loisir. Que de crimes en un seul! Un amant qui, par vanité, compromet avec sa

vie l'honneur et la vie de sa maîtresse; un prince qui, par jeu et sans intérêt, expose ainsi son ami et une femme; un roi, qui livre si lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé; un mari, qui se permet une si exécrable vengeance. Le plus coupable sans doute est le roi.

Le fruit qu'on avoit tiré jusque-là de la guerre contre les huguenots ne devoit pas en faire souhaiter la continuation; et au commencement d'un régne, le gouvernement a toujours intérêt d'être en paix. On délibéra, dans le conseil, sur cet objet important; on résolut la guerre, parceque le duc de Guise l'aimoit; et on écouta les propositions des protestants, parceque Catherine de Médicis aimoit à négocier. On va voir quels furent les fruits de cette guerre.

Le duc d'Alençon s'échappa de la cour, et fut joint, à l'instant, par toute la noblesse protestante et politique [a]. En même temps, le prince de Condé amena d'Allemagne vingt mille hommes, tant reîtres que lansquenets et suisses, ayant toujours à leur tête le prince palatin, Casimir. Ils joignirent le duc d'Alençon, et Condé lui remit le commandement. Ainsi, l'effet de cette Saint-Barthelemi, qui devoit exterminer le parti protestant, étoit que, trois ans après, ce parti étoit assez considérable pour avoir à sa tête le frère unique du roi, l'héritier présomptif de la couronne. Quand le duc d'Alençon se vit à la tête d'une armée si nombreuse, il jura de venger La Mole; il avoit conservé un des habits de son malheureux favori, et devoit le porter

[a] Mémoires de Sully, l. 1.

un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce prince, à qui la moitié de l'Etat confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de sa religion et de sa liberté.

Rien ne peint mieux l'esprit machiavelliste de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors que c'étoit Catherine de Médicis qui avoit favorisé l'évasion du duc d'Alençon, pour se rendre nécessaire par la confusion même des affaires, pour se procurer une plus ample matière à négociations, ou pour semer la division et la défiance dans le parti protestant. Il passa pour constant que le duc de Nevers, envoyé à la poursuite du duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin et le ramener à la cour, mais que Catherine l'en empêcha, en affectant les foiblesses d'une mère, et la crainte que son fils ne pérît dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils qu'elle appeloit: *sa brebis égarée*, elle négocioit sans cesse avec lui pour le rendre de plus en plus suspect aux protestants; elle avoit tiré de leur prison les maréchaux de Montmorency et de Cossé, elle les menoit avec elle pour profiter de leur ascendant sur l'esprit du prince.

Pendant qu'elle traitoit et qu'elle trompoit, le duc de Guise battoit à Château-Thierry l'avant-garde des princes, conduite par Thoré, l'un des Montmorency; un coup d'arquebuse que le duc reçut à la joue gauche et dont la marque lui resta toute sa vie le fit surnommer *le Balafré* [a].

Mais, vers le même temps, le roi de Navarre se sau-

[a] D'Aubigné, t. 2, l. 2, c. 18. Matthieu, t. 1, l. 7, p. 420 et suiv.

va aussi de la cour et alla défendre la cause des protestants en Guyenne, tandis que les princes marchoient vers Paris avec des forces supérieures à celles que la cour pouvoit leur opposer : ainsi la reine-mère eut plus d'affaires qu'elle n'en vouloit peut-être ; cependant elle sut profiter habilement des divisions que les intrigues des filles de sa suite avoient depuis long-temps semées entre ces princes ; de la jalousie secrète que le duc d'Alençon commençoit à sentir de voir le roi de Navarre, son rival de gloire, prêt à l'éclipser ; du mécontentement couvert qu'avoit le prince de Condé de n'être plus qu'au second rang dans l'armée protestante, après l'avoir en partie formée et s'être long-temps flatté d'en être le chef. Plus unis, ces princes eussent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore malgré leurs défiances mutuelles ; la paix qu'on leur accorda, ou plutôt qu'ils accordèrent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cause publique du protestantisme. Le libre exercice de la *religion prétendue réformée* (ce fut alors qu'elle fut ainsi nommée) ne fut plus borné à quelques places, mais étendu à tout le royaume : les protestants furent admis à toutes les charges ; on leur donna des places de sûreté dans diverses provinces ; on leur accorda des chambres mi-parties dans tous les parlements ; on réhabilita la mémoire de tous leurs chefs morts, ou dans les massacres, ou dans les supplices, nommément de Coligny et de Montgommery ; on fit une espèce d'amende-honorable pour la Saint-Barthelemi ; on donna de l'argent, des pensions, des terres, des titres militaires au prince Casimir ; la possession réelle du gouvernement de Picardie au prince de Con-

dé, qui n'en avoit que le titre; le Berry, la Touraine et l'Anjou, en augmentation d'apanage, au duc d'Alençon qui prit alors le titre de duc d'Anjou.

Le gouvernement n'avoit fait ce traité que pour le violer, le seul moyen d'en assurer l'exécution auroit été que les princes ne fussent point revenus à la cour; le nouveau duc d'Anjou s'y laissa ramener par sa mère, le roi de Navarre et le prince de Condé restèrent seuls à la tête du parti protestant.

Ce nouvel édit de pacification, nommé *l'Édit de soixante-trois articles*, ou *la Paix de Monsieur* (1), faisoit époque dans l'histoire de la réforme; jamais les réformés n'avoient obtenu de tels avantages; le duc de Guise s'en indigna, et parceque la paix lui ôtoit les occasions de signaler ses talents militaires, et parceque le désaveu public de la Saint-Barthelemi devenoit un affront pour le nom de Guise; ce fut alors qu'il forma dans Paris cette association funeste connue sous le nom de *la ligue*.

Il s'en étoit déja formé de particulières dans plusieurs provinces, on ne fit que les réunir. Le projet d'une ligue générale contre l'hérésie avoit été proposé au concile de Trente par le cardinal de Lorraine, et, à l'entrevue de Baïonne, par le duc d'Albe; on peut même dire qu'il existoit depuis long-temps une ligue perpétuelle et universelle de tous les catholiques de l'Europe contre tous les protestants. La ligue de France, la ligue par excellence, parut, par l'événement, avoir été encore plutôt dirigée contre les favoris, contre la mère

(1) Donné au couvent de Beaulieu, près de Loches en Touraine.

du roi, contre le roi lui-même, que contre les protestants, et avoit eu pour but le détrônement de Henri III plus que la défense de la foi. Tandis qu'on faisoit jurer les François sur l'évangile d'être fidèles au chef qui seroit nommé par la ligue [a], chef que tout le monde savoit être le duc de Guise, des libelles répandus dans le public ne parloient que de la nécessité de rendre aux descendants de Charlemagne la couronne qui leur avoit été injustement ravie par les Capétiens, et ces descendants prétendus de Charlemagne étoient les Guises; ils étoient issus, de mâle en mâle, de Charles de Lorraine, exclu du trône par Hugues-Capet (1). « Pepin et Charlemagne, disoit-on dans ces libelles, « avoient reçu la bénédiction de l'Église pour eux et « pour toute leur postérité. Hugues-Capet, usurpateur « de la couronne de France, ne reçut jamais une béné-« diction pareille. En conséquence, parmi les descen-« dants de Charlemagne, quoique dépouillés de leurs « droits, on voit encore aujourd'hui de beaux et de « grands hommes, d'un corps robuste, d'un esprit « vigoureux, bons catholiques, gens de bien, pru-« dents, braves, heureux dans leurs entreprises. On « remarquoit sur-tout dans la branche de Guise, plus « éminemment que dans toute autre branche de la mai-« son de Lorraine, les fruits de cette sainte bénédiction. « Ceux, au contraire, qui descendent de l'usurpateur

[a] D'Ossat, Discours sur les effets de la ligue.

(1) La fausse charte de François de Rosières les faisoit descendre de Pharamond et de Clodion par un Albéric et un Vaubert, prétendu père d'Ansbert, et aïeul de Saint-Arnoul.

« sont petits, laids, foibles, sots, hérétiques, supersti-« tieux, sans capacité, lents et malheureux. »

Ces raisons dignes du siècle où on les faisoit valoir, et de la cause pour laquelle on les employoit, faisoient impression sur la multitude. Auprès de ceux qui étoient moins peuple, les Guises s'y prenoient d'une autre manière. Le cardinal d'Ossat justifie souvent Henri III des imputations qu'on lui a trop légèrement faites sur la foi des Guises; ceux-ci mettoient dans leurs calomnies la plus profonde et la plus adroite perfidie, ce sont eux-mêmes que le cardinal d'Ossat accuse de beaucoup de fautes commises par Henri III. C'étoient eux qui les lui faisoient commettre pour le perdre dans l'esprit de ses sujets, et pour avoir des occasions de le décrier. Le duc de Guise empêchoit qu'on ne diminuât les impôts, qu'on ne réformât les abus, et ses émissaires secrets publioient par-tout qu'il avoit inutilement employé tous les moyens possibles auprès du roi pour l'engager à soulager le peuple. « Le roi, dont malheureusement « le caractère étoit foible et nonchalant, quoique ses « intentions fussent justes et bonnes, et qu'il formât « souvent la résolution de remettre les affaires en « meilleur état, n'en avoit pas le courage; cependant il « demandoit des conseils, faisoit lui-même des instruc-« tions et des mémoires, et quelquefois des ordonnan-« ces et des édits très judicieux; et si on l'eût conduit « avec douceur, et qu'on eût favorisé ses projets, il eût « fait tous les réglements qu'on auroit jugé nécessaires. « Mais M. de Guise qui vouloit profiter de la calamité « publique, et qui craignoit par-dessus tout que le roi « ne satisfît son peuple, et que ce contentement ne mît

« obstacle à l'usurpation qu'il méditoit, ou ne la retar-« dât, imaginoit chaque jour de nouveaux moyens « pour détourner les effets de la bonne volonté de sa « majesté. Pour en venir à bout, il employoit auprès « d'elle des personnes mal intentionnées, lesquelles, « non seulement lui donnoient des avis contraires au « bien qu'il projetoit, mais lui suscitoient des embar-« ras, des affaires, des prétendues dépenses nécessai-« res, et l'excitoient à prolonger les impôts et à en éta-« blir même de nouveaux. »

En 1583, le roi envoya dans toutes les provinces du royaume des commissaires tirés du conseil, du parlement et de la chambre des comptes; il les chargea d'écouter les plaintes de ses sujets, et d'étudier les moyens de soulager le peuple. Sur le rapport de ces commissaires, le roi rendit une ordonnance pour le rétablissement de la discipline militaire, et pour la diminution de la taille.

Au mois de novembre 1584, il supprima jusqu'à soixante-douze espèces d'impôts extraordinaires; il déclara coupables de lèse-majesté tous les fabricateurs d'édits onéreux. Le duc de Guise craignit que les prétextes dont il vouloit colorer sa révolte ne vinssent à lui manquer, s'il laissoit au roi le temps de corriger les abus, et de regagner les cœurs de ses sujets; il précipita l'exécution de son dessein, et avança le temps des barricades.

Ces faits sont tirés d'un ouvrage composé en italien l'an 1590, par le célèbre d'Ossat, depuis cardinal, et traduit en françois par l'auteur de la vie du cardinal d'Ossat, qui a paru en 1771. D'Ossat y fait connoître

le véritable esprit de la ligue, y développe les ressorts de la politique des Guises, et suit pas à pas la marche de leur ambition. Il conclut que la ligue, soit qu'on l'envisage relativement à l'intention de ses auteurs, ou relativement à ses effets, n'a rien qui puisse lui servir d'excuse, ni consoler des maux qu'elle a causés. L'intention de ses auteurs étoit visiblement criminelle et pernicieuse; ses effets ont été de renverser ses propres auteurs, après avoir ébranlé l'État; d'affoiblir en France la religion catholique, de fortifier, de multiplier, d'agrandir; d'élever les protestants.

Le grand objet de la ligue étoit d'ôter la couronne aux Valois pour la donner aux Guises; Henri III, qui s'en aperçut, voulut être le chef de la ligue, pour empêcher que le duc de Guise ne le fût; Henri eut le titre, et le duc la réalité.

L'édit de pacification fut révoqué sur les instances des États assemblés à Blois [a], la guerre recommença; et ce même duc d'Anjou, qui dans la guerre précédente avoit été le chef du parti huguenot, fut dans celle-ci le chef du parti catholique. Si l'on cherche la cause de ce changement, c'est que le prince de Condé s'amusoit à contrefaire le duc d'Anjou, et à lui donner du ridicule, ou plutôt c'est que le duc d'Anjou étoit jaloux du roi de Navarre et du prince de Condé, c'est sur-tout qu'il sentoit que ces princes l'estimoient peu; d'ailleurs, la reine-mère avoit persuadé au duc que les huguenots de l'Anjou avoient voulu le livrer aux Reîtres; le duc de Guise fut son lieutenant.

[a] 1576.

C'est dans cette guerre qu'arriva la ridicule aventure de Villefranche et de Montpazier, deux petites villes sur les confins du Périgord et du Quercy, dont les habitants se surprirent réciproquement en une même nuit, le hasard ayant fait que les deux troupes avoient pris des chemins différents. Après avoir bien pillé de part et d'autre, et s'être regorgés de butin, le lendemain il fallut tout rendre ; c'est l'image en petit de toutes les guerres.

Le roi de Navarre, qui avoit fait son apprentissage sous le prince de Condé, Louis, et sous l'amiral de Coligny, et qui, déployant dès l'enfance les vues d'un général, avoit remarqué les fautes qu'on avoit faites à Jarnac et à Montcontour, signala sur-tout dans cette guerre de 1576 la valeur et la bonne conduite qui le distinguent parmi les héros, comme sa bonté le distingue parmi les rois [a]. Ce prince intrépide s'engagea presque seul dans Eaulse, comme Alexandre dans la ville des Oxidraques. Entouré d'ennemis, il entendoit des voix féroces crier : Tirons à ce panache blanc, c'est « le roi de Navarre » ; il les prévient, et fondant sur eux, le pistolet à la main, il les dissipe malgré leur nombre, il dissipe de même deux ou trois autres corps, dont chacun étoit quatre fois plus nombreux que le sien, enfin la garnison entière se rassemble contre lui, la multitude l'accable, rien ne peut le sauver. Dans ce pressant danger, le sang-froid, la présence d'esprit ne l'abandonnent point, il s'appuie contre un portail pour n'être point enveloppé ; en même temps il fait

[a] D'Aubigné, l. 3, t. 2. Mémoires de Sully, l. 1.

monter deux des siens au haut du clocher, pour faire signe à son armée d'enfoncer les portes de la ville qui avoient été fermées sur lui; il est obéi, la place est forcée, la garnison succombe à son tour, les habitants demandent grace, le roi de Navarre alors n'écoute plus que sa clémence, il préserve la ville du pillage, et borne sa vengeance au supplice de quatre de ceux qui avoient tiré au panache blanc. Nous voudrions qu'il se fût interdit même cette vengeance. Ses ennemis s'étoient chargés d'être cruels, il ne pouvoit leur opposer trop de clémence, ni rendre le contraste trop sensible.

La crainte que les Anglois ne se mêlassent de la querelle, et ne s'emparassent de la Rochelle ou de quelque autre port en France, donna lieu au cinquième traité de pacification, conclu à Bergerac, qui apporta quelques modifications au précédent; l'exercice de la religion prétendue réformée fut restreint aux places de sûreté, l'on changea aussi quelques unes de ces places. Telle étoit l'alternative continuelle de ces guerres toujours inutiles, et de ces traités toujours rompus, tout se réduisoit toujours à un peu plus ou un peu moins d'étendue pour l'exercice de la religion protestante.

Malgré la paix, la discorde régnoit par-tout, et surtout à la cour; le roi avoit ses *mignons*, Monsieur avoit ses *braves*; ceux-ci insultoient les mignons, qui les persécutoient; le roi haïssoit Monsieur et ses braves sur la foi des mignons; les Guises, plus braves que les uns, plus intrigants que les autres, les méprisoient tous, et se faisoient justice eux-mêmes, quand ils se croyoient offensés; Saint-Maigrin s'étant vanté de plaire à la duchesse de Guise, le duc de Mayenne le fit tuer à coups

de pistolet à la porte du Louvre, le roi ne put que le pleurer.

Les mignons vouloient aussi être braves; Caylus, alors le plus chéri d'entre eux, appela en duel le seigneur de Dunes, partisan des Guises; de la maison de Balzac d'Entragues, nommé *le beau d'Entragues*, à cause de sa bonne mine, et d'*Entraguet*, parcequ'apparemment il étoit petit; Caylus prit pour seconds, Maugiron et Livarot, deux autres favoris; d'Entragues choisit Ribeyrac et Schromberg. Depuis la cessation des combats judiciaires, les duels étoient devenus plus fréquents, parcequ'au moins les tribunaux déterminoient les cas où le duel devoit avoir lieu, et ne l'ordonnoient que dans des cas fort rares, au lieu que les parties devenant seuls juges de l'offense, appliquoient le duel à tous les cas. Il résulta encore un autre inconvénient de l'abolition du duel judiciaire; aux anciens juges du camp dans le combat judiciaire succédèrent les seconds dans le duel volontaire. Ces seconds ne furent d'abord que témoins et arbitres, comme l'avoient été les juges du camp, dans ce combat de Caylus et de d'Entragues; ils voulurent être acteurs; ce fut un nouvel effet de ce principe de haine qu'entretenoient les guerres civiles et les intrigues de la cour. Maugiron fut tué sur la place, Caylus mourut de ses blessures au bout d'un mois de langueur. Henri III réunit ses trois amis (1) dans un superbe mausolée; après qu'il eut donné à une douleur juste tous les caractères de cette

(1) Saint-Maigrin, Caylus et Maugiron. Il voulut les baiser morts il coupa leurs cheveux et les serra précieusement.

indécence scandaleuse, tant reprochée autrefois à Édouard II et à Richard II, rois d'Angleterre; d'autres mignons le consolèrent.

Catherine de Médicis triomphoit de ces divisions, et traitoit avec tous les partis; « c'étoit, dit Mézeray [a], « son intérêt et son plaisir d'avoir toujours *à tricoter* « avec les uns et les autres », expression basse, mais qui peint l'activité intrigante de Médicis. Toujours caressante pour le vice, elle flattoit les goûts du roi son fils, comme elle avoit flatté ceux de son mari; elle lui donnoit des fêtes, elle en recevoit de lui; et dans ces fêtes, suivant l'usage asiatique, l'empire des voluptés étoit toujours déféré aux hommes; les femmes les servoient, tantôt vêtues en hommes, tantôt dans leurs habits ordinaires, les cheveux flottants et la gorge découverte, ce qui étoit alors une indécence. Le roi appeloit en vain toutes les fantaisies au secours de son ame rassasiée, tantôt il faisoit des processions, et instituoit des confréries, tantôt il couroit la bague en habits de femme, tantôt il perdoit au jeu en un soir quatre-vingt mille écus, somme effrayante pour le temps. C'étoit Catherine de Médicis qui se chargeoit de pourvoir à toutes ces dépenses. Outre ses filles galantes, ses sorciers et ses souffleurs, elle avoit encore ses traitants italiens, gens consommés dans l'art des extorsions et des déprédations; le surintendant d'O, d'après leurs projets, fabriquoit tous les jours de nouveaux édits, le roi alloit les faire enregistrer au parlement : on ne le voyoit que dans ces occasions; le peu-

[a] Mézeray, Abrégé chronologique.

ple, dit un auteur, gémissoit plusieurs années pour un divertissement qui n'avoit duré qu'une heure.

Le parlement résistoit : le premier président de Thou, à qui on présentoit de pareils édits, répondit un jour, « que, selon la loi du royaume, qui étoit le « salut public, cela ne se pouvoit ni ne se devoit. »

Le duc de Guise, attentif à tout, consoloit et soulageoit ce peuple opprimé (1).

Catherine, voulant opposer aux Guises le roi de Navarre, l'alla chercher jusqu'à Nérac, sous prétexte de lui mener sa femme dont il ne se soucioit guère. Les filles de sa suite appuyoient ses négociations; Catherine savoit que cet artifice de sa politique étoit usé, mais que l'attrait de la volupté est toujours nouveau.

La cour du roi de Navarre se sentit du passage de Catherine de Médicis, et du séjour de Marguerite de Valois. L'intrigue, la discorde, la mollesse s'y introduisirent avec elles; Marguerite, regardant sa résidence en Guyenne comme un exil, voulut se venger du roi, son frère, qui avoit conçu pour elle la plus forte aversion, et qui, non content de l'éloigner de sa cour, écrivoit contre elle à son mari des lettres où il l'avertissoit des galanteries de Marguerite; le roi de Navarre, peu susceptible de jalousie, lorsqu'il n'aimoit pas, montra ces lettres à sa femme, en l'avertissant d'être plus circonspecte. Marguerite, sous prétexte de servir son mari, mais véritablement en haine de son frère, devint favorable au parti huguenot : on vit encore ici le machia-

(1) Le pauvre alloit le voir et revenoit heureux,

dit l'auteur de la Henriade.

vellisme tourner contre lui-même. La reine de Navarre avoit profité des leçons et des exemples de sa mère; elle avoit voulu aussi avoir une suite de belles filles, qu'elle sut opposer, avec succès, à celles de sa mère, et que Henri III appeloit *une vermine très pernicieuse.* Celles de Catherine, décriées depuis long-temps, devenoient moins dangereuses. Marguerite, pour son coup d'essai, donna une maîtresse au roi, son mari : ce fut la belle Fosseuse ; elle inspira elle-même de l'amour au sage Pibrac (1), confident de sa mère, et le rendit favorable au parti huguenot : ses femmes eurent bientôt captivé tous les chefs de ce parti ; et, se servant de leur ascendant sur eux pour servir la haine de Marguerite, elles les engagèrent à reprendre les armes, sous le prétexte qu'on observoit mal les édits de pacification, et qu'on leur enlevoit, par surprise, quelques places de sûreté : cette nouvelle guerre s'appela *la guerre des amoureux*. La Rochelle n'y prit point de part, le sage La Noue, qui étoit toujours l'oracle des Rochelois, n'ayant pas cru devoir jouer un rôle dans *la guerre des amoureux*. Le prince de Condé, sans être amoureux, arma dans le même temps, parcequ'on ne lui tenoit point parole sur le gouvernement de Picardie, qui restoit toujours entre les mains du duc d'Aumale (2).

(1) Plusieurs auteurs contemporains et presque tous les auteurs modernes ont parlé de cette passion de Pibrac pour la reine Marguerite, et cette princesse en étoit persuadée; mais dom Vaissette, dans son Histoire de Languedoc, t. 5, p. 643, et l'abbé d'Artigny dans ses Mémoires d'histoire, de critique et de littérature, t. 2, p. 348, soutiennent que cette passion n'eut rien de réel; il est bien difficile de prouver qu'un homme n'a point été amoureux d'une belle femme.

(2) Fils de celui qui avoit été tué au siège de la Rochelle le 14 mars 1573.

Les expéditions les plus remarquables de cette guerre [a] furent 1º l'attaque de Cahors par le roi de Navarre, où, même après qu'on eut fait sauter la porte avec de la poudre, et que le gouverneur eut été tué, les habitants se défendirent encore quatre jours de rue en rue. Le souvenir de la Saint-Barthélemi leur fut fatal. Ils avoient exercé alors des cruautés qui leur furent rendues en cette occasion. La clémence du roi de Navarre ne put arrêter la vengeance des huguenots.

2º Le combat de Montcrabel, entre le maréchal de Biron et les troupes du roi de Navarre, perdu par celles-ci à la vue de Marguerite qui contemploit son ouvrage du haut des murs de Nérac; le maréchal, vainqueur, fit tirer quelques volées de canon de son côté pour l'obliger à se retirer, affront qu'elle eut peine à lui pardonner, et qu'il eut pu épargner à une femme, à une reine, à la sœur de son maître.

3º Le siége de la Fère, qu'on nomma *le siége de velours*, parceque les favoris étant venus au camp des assiégeants, y firent régner l'abondance et la somptuosité. La Fère étoit une des places de sûreté données aux protestants, qui prétendoient, dit-on, en faire une seconde la Rochelle; le maréchal de Matignon en commença le siége; Joyeuse et d'Épernon, les deux derniers des mignons, auxquels la faveur étoit restée, y vinrent ensuite, et le duc de Guise arriva sur la fin, pour leur enlever à tous la gloire du succès.

Médicis négocioit toujours, elle couroit d'une armée à l'autre : « La peine que vous prenez, vous plaît et

[a] D'Aubigné, t. 2, l. 4.

« vous nourrit : le repos est le plus grand ennemi de « votre vie, lui disoit le roi de Navarre. » On étoit convenu qu'il y auroit tréve par-tout où seroit la cour, mais cette tréve ne s'étendoit qu'à une lieue ou deux. A travers les plaisirs et les fêtes que Médicis traînoit toujours à sa suite, on pouvoit entendre au loin le bruit des armes et les cris des mourants; de jeunes courtisans ouvrent un bal, et tandis qu'on croit les voir encore dans l'assemblée, leur sang coule dans les combats; blessés, vainqueurs, ils reviennent en riant déposer leurs lauriers aux pieds de leurs maîtresses. Parmi les danses, au milieu des festins, Médicis surprend une place, corrompt un sujet; elle nuit, elle trompe, on lui rend gaiement ses perfidies; elle applaudit, et à celles qu'elle fait, et à celles qu'elle éprouve; elle avoit surpris la Réole, le roi de Navarre avoit forcé Fleurence : « Il a voulu faire chou pour chou, dit-elle, mais « le mien est mieux pommé. » Voilà nos guerres civiles; toutes les nations sont égales pour le crime, elles ne varient que dans la manière de le commettre; le fond d'atrocité est le même, les couleurs seules sont différentes, elles diffèrent même chez un même peuple, selon les temps et les conjonctures ; la guerre des amoureux admettoit ce mélange de galanterie et de fureur; la fureur seule avoit présidé aux guerres précédentes.

Pendant ces expéditions, le prince de Condé avoit été au but par le chemin le plus long, mais le plus sûr; il avoit été soulever tous les protestants étrangers en faveur de la cause commune; il avoit vu en Angleterre la reine Élisabeth, dans les Pays-Bas le prince d'O-

range, en Allemagne Casimir; il avoit passé en Suisse, à Genève, et comme il alloit sans suite et déguisé, il avoit été dépouillé par des voleurs au passage des montagnes; mais le fruit de ses voyages étoit une nouvelle levée de reîtres. Ces reîtres étoient une cavalerie allemande, armée de pistolets, qui prétendoit alors effacer la gendarmerie françoise; elle avoit été battue à Renty par le duc de Guise, François, mais elle avoit gagné la bataille de Saint-Quentin. Le duc de Guise, François, fut le premier et le seul général françois de son temps qui eut l'honneur de les vaincre, et le duc de Guise son fils qui les avoit battus aussi à Château-Thierry en 1575, et qui les battit à Auneau en 1587, fut le dernier et le seul aussi de son temps. La France frémissoit d'effroi au seul nom de ces brigands valeureux qui l'avoient si souvent et si cruellement pillée; on s'empressa de conclure une paix, dont tous les partis avoient également besoin; la continuité des guerres avoit produit une peste qui emporta, en France, dit-on, plus de la quatrième partie des habitants. On laissa respirer les huguenots, non par esprit de tolérance et d'équité, non pas même en considération des ravages de la peste, mais parcequ'on avoit d'autres affaires, et ces affaires étoient toujours de faire la guerre.

Jusque-là l'Espagne et la France, depuis la paix de Cateau-Cambresis avoient été réunies contre l'Angleterre par le lien de la religion; l'ambition et la vanité de Catherine de Médicis firent céder l'intérêt de la religion à l'intérêt politique, et la rapprochèrent d'Élisabeth.

Trois grands objets occupoient alors Médicis, et la

rendoient ennemie de Philippe II. Elle avoit imaginé de disputer à ce prince le Portugal, elle vouloit procurer au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas, enfin elle vouloit marier ce duc avec Élisabeth.

Quant au Portugal, la mort présumée du roi don Sébastien, qui disparut à la bataille d'Alcazar contre les Mores, donna lieu à une grande contestation [a]. Emmanuel, dit le Grand, avoit eu quatre fils : Jean III, Louis, duc de Béja ; le cardinal Henri, Édouard, prince de Portugal, et deux filles : Isabelle, qui épousa Charles-Quint, et Béatrix, qui épousa Charles, duc de Savoie.

Jean III fut l'aïeul de Sébastien. Celui-ci n'ayant pas laissé d'enfants, il fut question de savoir qui devoit lui succéder.

Des quatre fils d'Emmanuel il ne restoit plus que le cardinal Henri ; mais Louis, duc de Béja, son frère aîné, avoit laissé un fils bâtard, nommé don Antoine, prieur de Crato, qui, dans un pays où la bâtardise n'est point un titre d'exclusion, sembloit devoir l'emporter sur le cardinal Henri son oncle ; mais comme Henri étoit vieux et infirme, on le laissa régner, ce qui donnoit le temps de régler les droits des autres contendants.

En supposant le prieur de Crato rejeté, les droits les plus apparents, après celui du cardinal Henri, étoient ceux de deux filles du prince Édouard, dont l'une, nommée Marie, avoit épousé Alexandre Farnèse, premier du nom, duc de Parme ; l'autre, nommée Catherine, avoit épousé Jean, duc de Bragance. Ces deux

[a] 1578.

filles excluoient évidemment leurs tantes, filles d'Emmanuel. Ainsi la maison de Farnèse, ensuite la maison de Bragance excluoient les maisons d'Autriche et de Savoie, issues de ces deux tantes.

Mais, comme nous l'avons observé ailleurs (1), tout est question relativement à l'ordre successif dans les pays qui n'ont point la loi salique; il se présentoit ici des questions de toute espèce.

Première question. Le prieur de Crato étoit-il bâtard? Il y avoit quelque doute même sur ce point de fait.

2° S'il étoit bâtard, étoit-ce un titre d'exclusion?

3° En supposant qu'il fût légitime, ou qu'il ne fût point exclu par la bâtardise, précédoit-il le cardinal Henri son oncle, qui étoit plus proche d'un degré de don Sébastien, auquel il s'agissoit de succéder, ou le simple droit de proximité l'emportoit-il sur le droit de représentation dans la branche aînée? Cette question parut avoir été jugée en faveur du cardinal Henri, puisque ce fut lui qui succéda.

Mais, 4° à la mort du cardinal Henri, tous les prétendants étant en pareil degré, le prieur de Crato précédoit-il les autres?

5° Le prieur de Crato rejeté, qui devoit l'emporter de la maison Farnèse ou de celle de Bragance? Ce qui donnoit lieu à cette cinquième question, c'est que Marie, duchesse de Parme, l'aînée des deux filles du prince Édouard, étoit morte, et que c'étoit Rainuce

(1) Voyez la dissertation sur la loi salique, qui sert d'Introduction à la deuxième partie de cet ouvrage.

Farnèse son fils, qui se présentoit pour réclamer la couronne; or Rainuce ne pouvoit venir que par représentation, étant plus éloigné d'un degré que sa tante Catherine, duchesse de Bragance. L'exemple du cardinal Henri, qui avoit régné, prouvoit que la proximité l'emportoit sur la représentation, aussi les jurisconsultes de Conimbre, qui étoient censés les plus instruits des lois et des usages de leur pays, prononcèrent-ils en faveur de la duchesse de Bragance.

6° Philippe II, roi d'Espagne, et Philibert Emmanuel, duc de Savoie, tous deux petits-fils d'Emmanuel, roi de Portugal, par Isabelle et Béatrix, leurs mères, convenoient bien que si leurs mères étoient vivantes, elles seroient exclues par la duchesse de Bragance, leur nièce; mais leurs mères étant mortes, et eux se trouvant au même degré que la duchesse de Bragance, soit à l'égard de don Sébastien, soit à l'égard du cardinal Henri, ils prétendoient devoir être préférés par l'avantage qu'ils avoient d'être mâles, quoique Catherine descendît d'une branche aînée.

Le duc de Savoie ne contestoit rien à Philippe, et ne réclamoit ses droits que pour le cas où Philippe II viendroit à mourir avant lui, mais il mourut avant Philippe II.

Catherine de Médicis, qui savoit combien son alliance avec la maison de France avoit paru disproportionnée, voulut faire voir que la maison de Médicis pouvoit aussi, de son chef, prétendre à des trônes; elle voulut surtout rappeler qu'elle étoit héritière, par sa mère, de la maison de Boulogne. Elle remontoit jusqu'au roi de Portugal, Alphonse III, vers le milieu du treizième

siècle. Alphonse avoit épousé Mathilde, comtesse de Boulogne; il en avoit eu, selon Catherine, un fils nommé Robert, tige des comtes de Boulogne, dont Catherine étoit descendue: Alphonse, s'étant dégoûté de Mathilde, l'avoit répudiée pour épouser une femme plus jeune, aux enfants de laquelle il avoit fait passer la couronne de Portugal, au préjudice de Robert, son fils du premier lit. D'après ce système, tous les rois de Portugal, depuis Alphonse III, avoient été autant de bâtards et d'usurpateurs.

Mais on fit voir que Mathilde n'avoit point eu d'enfant d'Alphonse III; que Robert, tige des comtes de Boulogne, étoit né d'une sœur de Mathilde, et n'avoit rien de commun avec la maison de Portugal. Ainsi la prétention de Catherine de Médicis fut reléguée avec celles du pape et de l'abbé de Clervaux, qui prouvoient, par de vieux titres, que la couronne de Portugal relevoit d'eux, et devoit être réunie à leur domaine, faute d'héritiers mâles.

Le cardinal Henri étant mort au bout de dix-sept mois, la duchesse de Bragance eut pour elle l'autorité des jurisconsultes, et Philippe II, celle des armes [a]. Le prieur de Crato, qui avoit été proclamé, fut battu et chassé, il se retira en France; la politique de Philippe II l'y poursuivit, il demanda qu'on le lui livrât, ou au moins qu'on le chassât: ce fut alors que Henri III fit cette belle réponse, qui a été répétée plus d'une fois en semblable occasion: « La France a toujours été l'asile des princes malheureux. » Mais, pour conserver

[a] Vasconcellos, Texeira, Mariana, et alii, passim,

à cette protection toute sa générosité, il auroit fallu ne pas traiter des droits du prieur de Crato, et c'étoit pour cet objet que Catherine de Médicis l'avoit attiré en France; il y servit du moins à couvrir le ridicule d'entreprendre une guerre, pour des prétentions aussi chimériques que celles de Catherine de Médicis; on parut s'armer pour le roi que le Portugal même avoit adopté en le proclamant. Elisabeth vit avec plaisir la guerre s'allumer entre les deux puissances ennemies de sa religion, et qui auroient pu l'accabler en se réunissant.

La France envoya contre l'Espagne une flotte commandée par Philippe Strozzy; la flotte espagnole, commandée par le marquis de Sainte-Croix, vint à sa rencontre; le combat s'engagea près des Açores; les François furent vaincus, Strozzy blessé, fut pris et présenté au marquis de Sainte-Croix, qui, déshonorant sa victoire, le fit tuer devant lui à coups de hallebarde et jeter dans la mer: il envoya au supplice tous les prisonniers, parmi lesquels on comptoit quatre-vingts gentilshommes, et ces malheureux s'étant confessés à un prêtre françois, il fit pendre encore ce prêtre après eux.

Les moines s'étoient particulièrement intéressés pour le prieur de Crato, qu'ils regardoient comme un d'entre eux. Le dévot Philippe II obtint du pape un bref d'absolution pour en avoir fait mourir deux mille.

Le prieur de Crato, qui étoit de l'expédition de Strozzy, eut beaucoup de peine à regagner la France, où il fut moins accueilli que la première fois.

L'expédition du duc d'Anjou dans les Pays-Bas ne fut pas plus heureuse. C'étoit une nouvelle entreprise

de la France contre l'Espagne, et par conséquent un nouveau lien entre la France et l'Angleterre : cette dernière puissance ayant pris sous sa protection les révoltés des Pays-Bas. La tyrannie et la superstition avoient depuis long-temps forcé ces peuples à la révolte. Philippe II ne les avoit jamais aimés, « parceque, dit un « auteur, ces peuples libres savoient prodiguer leurs « biens et leur vie pour leurs princes, *mais non laisser « prendre.* » Il leur avoit donné pour gouvernante Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sa sœur naturelle, et il lui avoit donné pour conseil le cardinal de Granvelle; celui-ci voulut établir l'inquisition dans ces provinces. C'étoit sur-tout chez une nation commerçante comme la Flandre qu'il ne falloit pas l'établir : le seul nom de ce tribunal redoutable alloit éloigner de la Flandre les Allemands, les Anglois et les puissances du Nord, qui commerçoient le plus avec elle ; mais cet inconvénient n'en étoit point un aux yeux du cardinal de Granvelle. Il n'en connoissoit point d'autre que la propagation de l'hérésie, et par cette raison il avoit expressément conseillé d'interrompre tout commerce avec l'Angleterre. Le projet d'établir l'inquisition révolta également les catholiques et les réformés, la noblesse et le peuple. La gouvernante, témoin du trouble qu'excitoit cette funeste nouveauté, crut devoir envoyer le comte d'Egmont faire, à ce sujet, des représentations à Philippe II. La réponse de Philippe fut un ordre de faire publier le concile de Trente, et d'établir l'inquisition; alors les religionnaires commencèrent à faire des attroupements : la gouvernante en ayant montré quelque inquiétude, un de ces esclaves

tyrans, dont toutes les cours sont remplies, lui dit : « Ce ne sont que des gueux. » Les mécontents adoptèrent ce nom de *gueux* pour mot de ralliment, ils portèrent à leur habit, pour signal de parti, une écuelle de bois, avec ces mots : « Serviteurs du roi jusqu'à la « besace. »

La gouvernante n'osant pas, après les ordres formels qu'elle avoit reçus d'Espagne, renouveler ses représentations, le marquis de Berghes et Floris de Montmorency-Montigny prirent sur eux d'en aller faire de nouvelles, non comme envoyés de la gouvernante, mais comme députés des États. A leur arrivée en Espagne, ils furent arrêtés; le marquis de Berghes mourut en prison, Montigny eut la tête tranchée, les troubles des Pays-Bas redoublèrent; Philippe, au lieu d'en accuser sa rigueur, en accusa l'indulgence de la gouvernante : sophisme ordinaire de la tyrannie.

Il envoya le duc d'Albe gouverner les Pays-Bas à la place de Marguerite [a]; le duc courut exécuter en Flandre les ordres sanguinaires qu'il avoit dictés au conseil d'Espagne. Il commença par ordonner aux chefs de la noblesse de venir se ranger auprès de lui. Le prince d'Orange Guillaume de Nassau, le comte d'Egmont, le comte de Horn Montmorency, qui avoient écouté les plaintes des mécontents et qui avoient paru s'y intéresser, délibérèrent sur cet ordre : le comte d'Egmont étoit d'avis d'obéir, le prince d'Orange de se tenir à l'écart; le comte de Horn, après avoir quelque temps balancé, fut entraîné par les raisons du

[a] Strada, Guerres de Flandres.

comte d'Egmont. On sait le mot du comte d'Egmont au prince d'Orange : *adieu, prince sans terres ;* et la réponse du prince d'Orange : *adieu, comte sans tête.* Les deux prédictions furent vérifiées ; les terres du prince d'Orange furent confisquées, le comte d'Egmont et le comte de Horn eurent la tête tranchée, le comte d'Egmont eut le désespoir d'avoir traîné son ami au supplice par son conseil et par son exemple. Le prince d'Orange s'étant réservé pour une meilleure fortune, devint, dans la suite, le libérateur de son pays et le fondateur de la république de Hollande ; mais il fallut auparavant qu'il passât par bien des épreuves. La guerre et les violences ne cessèrent plus dans les Pays-Bas. Le duc d'Albe se glorifioit d'avoir fait monter les confiscations à huit millions par an, et d'avoir fait passer dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux, sans compter ceux qui avoient péri dans les guerres : Philippe II soupçonna enfin qu'il pouvoit y avoir un peu d'excès dans ces rigueurs, il rappela le duc d'Albe, mais pour l'employer dans d'autres affaires ; un tel ministre étoit trop selon son cœur pour qu'il pût consentir à s'en priver. Le grand-commandeur don Louis de Requesens, don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II, Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui furent envoyés tour-à-tour pour gouverner les Pays-Bas, gagnèrent des batailles, prirent des villes, furent presque toujours vainqueurs, mais ne purent jamais ramener ces provinces sous l'obéissance de Philippe II ; la mesure étoit comblée, la tyrannie touchoit à son terme, le temps étoit venu où la liberté devoit prévaloir.

Philippe II n'étoit pas même un maître qu'on pût servir. Le fer, le poison étoient souvent le prix de l'avoir servi. On a cru qu'il avoit fait empoisonner don Juan d'Autriche son frère, il est certain du moins qu'il fit assassiner en Espagne Escovédo, le secrétaire et le confident intime de don Juan. On a eu dans la suite les mêmes soupçons, à l'égard du prince de Parme, qu'on avoit eus à l'égard de don Juan. Philippe n'épargna pas même don Carlos son propre fils, et ce fut autant l'effet de la défiance du monarque que de la jalousie du mari, Philippe sut que don Carlos entretenoit des correspondances avec les révoltés des Pays-Bas. C'étoit peut-être ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour Philippe II; le seul accommodement naturel qui s'offrît dans cette affaire, étoit que les Pays-Bas consentissent à recevoir pour gouverneur le fils aîné du roi, et l'héritier du trône, c'étoit toujours reconnoître l'Espagne, c'étoit même reconnoître Philippe II. Que la politique est malheureuse, qui sépare des intérêts si essentiellement unis, qui apprend aux pères à craindre leurs enfants, aux enfants à détester leurs pères, aux rois et aux sujets à se défier les uns des autres! Le duc d'Albe n'avoit pas été à l'abri des soupçons de Philippe. Ce sombre politique avoit pris ombrage de ce que le duc s'étoit fait ériger une statue à Anvers, et il la fit abattre du vivant même du duc (1).

Cependant l'infatigable prince d'Orange rassembloit ses concitoyens, les encourageoit, les défendoit, appeloit à leur secours toutes les puissances jalouses de la

(1) Des auteurs disent que ce furent les Hollandois qui l'abattirent.

grandeur de Philippe II, et ennemies de sa personne. Si les querelles de religion avoient permis aux États de se réunir sous un tel chef, la tyrannie eût été bientôt à bas, leurs divisions étoient plus à craindre pour eux que leurs tyrans.

Ils n'avoient pas même encore de projets bien fixes, celui de se mettre en république avoit besoin d'être mûri par le temps, et facilité par les conjonctures; celui d'implorer une protection étrangère avoit des dangers; si l'on n'eût voulu que secouer le joug de l'Espagne, tout moyen étoit bon, la France et l'Angleterre s'offroient à l'envi, on pouvoit se donner à l'une ou à l'autre, Philippe ne redoutoit rien tant; mais ce n'auroit été pour les Flamands que changer de joug; toute grande puissance est fatale à la liberté; ils desiroient donc un souverain particulier, assez fort pour chasser les Espagnols, assez foible pour pouvoir être forcé à respecter les priviléges de la nation; mais ils ne s'accordoient point sur le choix, les catholiques vouloient un catholique, les protestants un protestant; il s'étoit même formé un tiers-parti qui avoit ses vues et ses intérêts à part, les catholiques avoient appelé l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe.

C'étoit toujours la maison d'Autriche, d'ailleurs Mathias n'avoit point réussi; le prince d'Orange avoit procuré à son parti les secours de la reine d'Angleterre et de l'électeur Palatin, le prince Casimir avoit conduit dans les Pays-Bas ses reîtres et ses lansquenets, qui étoient soudoyés par Élisabeth, le prince d'Orange dans la suite avoit pris ombrage de ce même Casimir; enfin l'argent de France et les intrigues de Catherine

de Médicis firent appeler le duc d'Anjou, dont l'arrivée ne fit d'abord qu'augmenter les troubles de la France; ce malheureux pays se vit ravagé à-la-fois par les cinq armées de l'archiduc Mathias, du prince d'Orange, de don Juan d'Autriche, du prince Casimir et du duc d'Anjou. Peu-à-peu les États se réunirent en faveur de ce dernier, le prince d'Orange même fut attiré à son parti, on promit au duc d'Anjou de ne point choisir d'autre souverain que lui, si l'on renonçoit à l'obéissance de l'Espagne.

Il faut avouer que ni l'archiduc Mathias ni le duc d'Anjou ne remplissoient pleinement l'objet des États, l'un et l'autre pouvoit devenir trop puissant; Mathias en parvenant à la couronne impériale et à la succession des États héréditaires d'Autriche, ce qui arriva dans la suite, le duc d'Anjou en montant sur le trône de France. La politique s'occupe de l'objet présent, et ne porte guère ses vues dans l'avenir; d'ailleurs, puisqu'on avoit besoin du secours de ces étrangers, il falloit bien leur donner des espérances, et leur faire croire qu'ils alloient travailler pour eux.

Le roi Henri III, soit par haine pour son frère, soit par égard pour le roi d'Espagne, n'approuvoit pas d'abord que le duc d'Anjou se mêlât des affaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le cours de ces négociations, mais le duc d'Anjou s'étant sauvé de sa prison, s'étoit retiré en Flandre où il étoit attendu. Après avoir passé par les vicissitudes ordinaires de la guerre et de la fortune, après avoir éprouvé de longues incertitudes de la part des États, il fut enfin solennellement élu souverain des Pays-Bas, au mois de

février 1582, du consentement de la reine Élisabeth, du moins sans opposition de sa part; on dit qu'il montra peu de satisfaction lorsque, dans la cérémonie de son couronnement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non selon sa volonté, mais selon la justice, et conformément aux privilèges de la nation. Ce n'étoit presque pas la peine de rejeter Philippe II, pour prendre un prince qu'une pareille condition effarouchoit déja. Il fut installé par le prince d'Orange lui-même, qui se contenta du titre de son lieutenant-général; on peut croire que le lieutenant veilloit sur le nouveau souverain, et qu'il avoit bien plus que lui la confiance des États.

Il arriva un événement qui mit un moment en danger le duc d'Anjou et les François [a]. Le prince d'Orange fut assassiné chez lui, en sortant de table, et l'assassin fut à l'instant même massacré par les François qui étoient présents et qui suivirent trop les mouvements indiscrets de leur indignation.

Ces circonstances étoient faites pour être suspectes, on crut que cet assassin étoit un François, et qu'il avoit été assassiné par ses complices; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, et que le duc d'Anjou vouloit affermir sa nouvelle domination par un massacre général de tout ce qui lui faisoit ombrage; depuis la Saint-Barthélemi les François étoient souvent exposés à ce soupçon. Heureusement pour eux, le jeune prince d'Orange fit fouiller l'assassin, on trouva sur lui des lettres qui firent connoître qu'il se nommoit Jauréguy,

[a] Mémoires d'Aubery du Maurier. Matthieu, t. 1, l. 7.

qu'il étoit Espagnol et qu'il avoit agi par l'instigation de l'Espagne. Le prince d'Orange ne mourut point de la blessure qu'il avoit reçue en cette occasion, mais il ne put échapper aux émissaires d'Espagne; deux ans après, un Francomtois, nommé Balthazar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Peu de temps après l'attentat de Jauréguy, le prince d'Orange découvrit une autre conspiration qui fit beaucoup de bruit alors, mais dont le fond n'a jamais été bien éclairci; c'est la conspiration de Salcède. Ce Salcède étoit fils de celui qui avoit fait la guerre autrefois au cardinal de Lorraine dans le Pays Messin. Le père, soit qu'il fût catholique ou protestant, avoit été tué à la Saint-Barthélemi, comme ennemi des Guises; le fils ayant été banni de France pour des crimes, vint s'offrir dans les Pays-Bas au duc d'Anjou avec un régiment qu'il avoit levé. Le duc d'Anjou l'avoit reçu sans trop examiner où un banni pouvoit avoir pris de quoi lever un régiment; mais le prince d'Orange, dont la vigilance étoit toujours prête à réparer les imprudences du duc d'Anjou, sut que cet homme avoit des intelligences secrètes avec le prince de Parme, alors gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne; on l'arrêta, un de ses complices arrêté avec lui, se tua dans la prison. Salcède varia dans ses interrogatoires, avoua confusément un projet d'assassiner le duc d'Anjou et le prince d'Orange, et accusa tant de personnes évidemment innocentes qu'on ne savoit plus que penser; on croit que c'étoit un artifice pour être mené à Paris, et qu'il espéroit que le prince de Parme le feroit enlever sur la route; il y fut conduit en effet, mais avec tant de pré-

caution qu'il ne put échapper. Le roi ayant voulu l'entendre, sortit tout effrayé : tout ce qui l'entouroit étoit accusé, il étoit réduit à craindre tout le monde : juste punition d'un roi qui, s'étant rendu inaccessible, ne connoissant point ses sujets et n'en étant point connu, ne peut porter aucun jugement certain, et ne sait plus à qui accorder ou refuser sa confiance. Un moine parla, dit-on, à l'oreille à Salcède, et Salcède désavoua tout ce qu'il avoit dit, ce ne fut qu'un embarras de plus. Il fut écartelé ; mais ce qui importe en pareil cas, ce n'est pas de faire périr un homme, c'est de bien connoître la vérité.

De toutes ces conspirations, la plus pernicieuse, la plus avérée et la plus pleinement confondue, fut celle que le duc d'Anjou lui-même forma contre le pays qui venoit de lui confier la défense de sa liberté. Ce fut le fruit des conseils de sa mère, et de quelques jeunes gens à qui ce prince prostituoit sa confiance [a] : on lui persuada d'usurper une autorité indépendante de toutes les conventions, et supérieure à toute résistance ; il falloit commencer par s'emparer à-la-fois de toutes les places fortes, et sur-tout de la personne du prince d'Orange ; l'entreprise réussit sur quelques villes, et manqua sur quelques autres ; le point important étoit de se saisir d'Anvers, lieu de la résidence du duc d'Anjou et du prince d'Orange ; les mesures du duc d'Anjou paroissoient bien prises, son armée, campée à la porte de la ville, et instruite de ses desseins, attendoit le signal ; le jour marqué pour l'exécution, le prince d'Orange va

[a] De Thou, l. 77. Mémoires de Sully, l. 2, etc.

rendre une visite au duc d'Anjou, et le trouve tout prêt à sortir avec ses gardes, sous prétexte d'aller voir son armée; il l'exhorte, et même avec instance, à ne point sortir ce jour-là, il allègue des mouvements extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, et dont il faut démêler la cause: le duc d'Anjou, ne pénétrant point le vrai sens de ce conseil, s'obstine à sortir, selon son projet; ses gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le signal est donné, une partie de l'armée entre dans la ville, et déja on entend crier: *Tue, tue; vive la messe et ville gagnée.* A l'instant, comme si l'on n'eût attendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois sortent de leurs maisons en armes, les femmes paroissent aux fenêtres avec des pierres et des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir sur les François, les chaînes sont tendues dans les rues; les troupes du prince d'Orange s'emparent des postes les plus importants, les François repoussés fuient vers la porte par où ils sont entrés, ils y trouvent le reste de leur armée qui vient à leur secours; l'effort que font les uns pour entrer, les autres pour sortir, est cause qu'au lieu de se secourir, ils s'écrasent et s'étouffent les uns les autres; l'ennemi, en les pressant, augmente le désordre; d'autres, voyant ce chemin fermé à la fuite, se précipitent en foule du haut des remparts: le duc d'Anjou prenoit plaisir à les voir ainsi sauter dans les fossés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des soldats flamands; quand il eut reconnu que c'étoient ses propres soldats, il n'eut que le temps de se sauver lui-même, laissant quinze cents de ses François, officiers et soldats, morts sur la place, et deux mille au-

tres enfermés, sans aucun espoir de salut. Fervaques, son lieutenant, le principal auteur et le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le prince d'Orange [a]. Ce prince montra autant de modération et de générosité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence et d'habileté dans l'expédition; le peuple vouloit mettre en pièces Fervaques, le prince d'Orange le fit garder avec soin pour le renvoyer à son maître, il sauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit secourir les blessés et rappeler à la vie, à force de soins, quelques uns des corps entassés à la porte, et qu'on croyoit morts; tous les prisonniers furent renvoyés au duc d'Anjou, et traités avec beaucoup d'égards. Ce duc s'étoit retiré plein de rage et de confusion dans un château voisin, de là il écrivit aux États des lettres assez équivoques, où, tantôt avouant, tantôt désavouant son entreprise, prenant le ton tantôt d'un maître irrité, tantôt d'un suppliant, il finissoit par les assurer de sa protection, et par les prier d'agréer encore ses services. Les États décidèrent qu'on lui enverroit des députés, et le prince d'Orange fit ajouter à cette résolution qu'on enverroit en même temps des vivres, dont le duc d'Anjou avoit un pressant besoin; mais cette grace n'étant que pour deux jours, le duc d'Anjou parut vouloir se retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit surprises, avec l'intention de s'y défendre: la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le passage de l'Escaut, Malines inonda ses environs au moyen des écluses; ce ne fut qu'à travers une plaine immense d'eaux,

[a] De Thou. Strada, *passim*.

et qu'à la faveur de mille détours, que le duc d'Anjou put parvenir jusqu'à Tenremonde.

Alors Catherine de Médicis, qui vit le fruit de ses leçons; Henri III, qui étoit charmé de l'humiliation de son frère, mais qui, ayant à se reprocher de l'avoir trop foiblement secouru, ne pouvoit avec honneur l'abandonner entièrement; la reine d'Angleterre, qui sembloit avoir conçu quelque inclination pour le duc d'Anjou; et, plus que tout, la crainte que ce prince, réduit au désespoir, ne remît aux Espagnols les places qui lui restoient, déterminèrent les États à faire avec le duc une espèce d'accommodement, au moyen duquel il se retira dans le Cambresis. Sa mère vint l'y chercher pour le ramener à la cour, elle le trouva dans un égarement d'esprit causé par la confusion; il n'osoit lever les yeux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit souffrir la présence même de sa mère; il passa six mois dans une entière solitude, uniquement livré à la mélancolie et aux remords. Il y avoit sans doute quelque ressort dans une ame si sensible à la honte; ce jeune prince pouvoit encore être ramené à la gloire et à la vertu, mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, et d'autres exemples que ceux de la cour de Henri III.

Le projet du mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre n'avoit pas mieux réussi, c'est le duc d'Anjou qui termine cette nombreuse liste de prétendants, ouverte par Philippe II. Les amants de Pénélope ne sont pas plus célèbres dans la fable que ceux d'Élisabeth dans l'histoire. Ces amants ou aspirants sont de deux sortes, les prétendants étrangers et les favoris nationaux.

Les prétendants étrangers sont tous les princes de l'Europe qui étoient alors à marier, nommément Philippe II; l'archiduc de Gratz, Charles d'Autriche, frère de l'empereur Maximilien II; l'empereur Rodolphe, fils du même Maximilien; le roi de Suède; le duc de Holstein; le comte d'Aran, fils du duc de Châtellerauld, héritier présomptif de la couronne d'Écosse, avant que Marie Stuart eût un fils; le roi Charles IX; le duc d'Anjou, qui fut depuis le roi Henri III; enfin le duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, frère de Henri III: presque tous ces princes n'aspiroient à la main d'Élisabeth que par des motifs politiques, et la reine d'Angleterre ne leur donnoit aussi des espérances que par des raisons de politique.

Parmi les Anglois, le comte d'Arondel se flatta d'épouser sa souveraine, sans autre fondement apparent que l'avantage d'une naissance illustre. Sir George Pickering crut ridiculement avoir touché le cœur de la reine, parcequ'elle lui avoit témoigné quelque estime; Hatton, Mountjoy et plusieurs autres eurent, dit-on, de meilleurs titres pour se flatter.

Mais les deux favoris de la reine furent le comte de Leicester et le comte d'Essex.

Le duc d'Anjou, dernier fils de Catherine de Médicis, tient le milieu entre les amants politiques et les favoris, il fut l'un et l'autre à-la-fois. Ses frères avoient seulement été proposés. Catherine de Médicis, dans sa politique, quelquefois vaste et toujours compliquée, avoit voulu d'abord marier Charles IX avec la veuve de son frère, Marie Stuart, pour conserver à la France le royaume d'Écosse, et les prétentions aux royaumes

d'Angleterre et d'Irlande. Elle étoit alors amie des Guises ; dans la suite s'étant détachée d'eux, ayant considéré que ce mariage perpétueroit leur empire, n'étant pas même sans inquiétude sur Marie Stuart, qui, avec trop de charmes pour ne pas plaire à son mari, pouvoit avoir assez d'ambition pour vouloir gouverner ; voyant d'ailleurs que Marie Stuart, loin de pouvoir rien entreprendre contre l'Angleterre, éprouvoit les plus fortes contradictions, même en Écosse, elle se tourna du côté d'Élisabeth ; elle voyoit dans cette nouvelle négociation toute sorte d'avantages ; si le projet réussissoit, elle auroit la gloire de donner à la France, bien plus que ne lui avoient donné les Guises, la possession réelle et paisible de deux grands royaumes (1), au lieu de prétentions chimériques ; quand le projet échoueroit, la négociation seule, qu'il faudroit traîner en longueur, empêcheroit du moins Élisabeth de se déclarer pour les protestants de France ; elle ajoutoit toujours d'ailleurs à la proposition du mariage, comme un attrait de plus, celle d'une ligue pour conquérir les Pays-Bas sur Philippe II, qu'elle représentoit alors comme l'ennemi commun.

Telle fut constamment la politique de Catherine de Médicis à l'égard d'Élisabeth, et voilà pourquoi elle ne cessa de proposer tour-à-tour tous ses fils pour maris à cette reine. Élisabeth de son côté se prêtoit à cette négociation par des motifs à-peu-près semblables ; elle vouloit empêcher la France de seconder les projets de Marie Stuart sur l'Angleterre, et de prêter de l'appui

(1) L'Angleterre et l'Irlande.

au parti catholique, qui subsistoit toujours dans ses États ; elle n'étoit pas d'ailleurs sans zéle pour sa religion, et elle comptoit pour quelque chose de pouvoir, par sa médiation, adoucir la rigueur du gouvernement françois à l'égard des protestants nationaux ; elle mettoit aussi quelque vanité de femme à grossir la foule des princes qui aspiroient à sa main. Quand il fallut cependant s'expliquer sur Charles IX, elle déclara qu'elle le trouvoit trop grand et trop petit : trop grand, parcequ'un roi de France ne quitteroit pas un si beau royaume pour aller s'établir en Angleterre, condition qu'elle prescrivoit à celui qui deviendroit son époux ; trop petit, parcequ'elle avoit dix-sept ans de plus que lui. Cette réponse n'empêcha pas que Catherine ne proposât ensuite ses deux autres fils, en qui le second inconvénient étoit plus fort, mais qui n'avoient pas le premier, car Henri III n'étoit que duc d'Anjou lorsqu'il fut proposé, et le duc d'Alençon ne fut jamais roi de France. Catherine mettoit d'autant plus d'ardeur dans cette négociation, qu'elle préparoit alors la Saint-Barthélemi, et que c'étoit un moyen d'attirer les protestants dans le piége. On en vint jusqu'à traiter des conditions ; et tandis qu'on demandoit pour Henri le libre exercice de la religion catholique en Angleterre, on égorgeoit en France ceux qui n'étoient pas de la religion du prince ; ce crime rompit toute négociation ; la part que Henri III avoit eue au massacre le rendit un objet d'horreur pour Élisabeth. Au contraire, l'amitié que le duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, avoit eue pour l'amiral de Coligny, les liaisons qu'il prit avec les réformés de France, la haine que lui portoient Henri III

et les Guises, furent pour lui des titres de recommandation auprès de la reine d'Angleterre, et Catherine elle-même prit soin de les faire valoir. Le duc d'Anjou passa en Angleterre [a], et parut plaire à la reine malgré l'énorme disproportion d'âge, ou peut-être à cause de cette disproportion; le mariage fut résolu au grand mécontentement des Anglois, et sur-tout des puritains, qui commencèrent à déployer contre ce mariage leur sombre et fanatique éloquence. La nation avoit plus d'une fois invité la reine à se marier pour assurer la succession, sur laquelle les divisions de l'Angleterre et de l'Écosse pouvoient jeter de l'incertitude; mais cette nation ne vouloit point pour roi un catholique, et encore moins un François. Jean Stubbs, jurisconsulte de Lincoln, et théologien puritain, homme qui d'ailleurs avoit de la naissance et une bonne réputation, composa contre ce mariage un libelle, qu'il intitula *le Gouffre ouvert;* il eut le poing coupé, ainsi que l'imprimeur, châtiment bien rigoureux. Il ôta son chapeau de la main qui lui restoit, et dit à haute voix: *Dieu sauve la reine!* Le peuple frémissoit d'indignation et de pitié.

Les articles furent dressés, et ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvénients de ce mariage, sembloient garantir la sincérité de la reine; aucun emploi ne pourroit être donné aux étrangers; il n'y auroit dans toutes les places du royaume que des garnisons angloises, et que des gouverneurs anglois; la reine ne pourroit sortir du royaume sans le consentement de la noblesse; les joyaux

[a] Mémoires de Nevers, t. I, p. 474, 603.

de la couronne ne pourroient non plus être transportés hors du royaume; si Henri III mouroit sans enfants mâles, et que le duc d'Anjou eût deux fils de son mariage avec Élisabeth (qui avoit alors quarante-huit ans passés), l'aîné auroit la couronne de France, le second celle d'Angleterre; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux couronnes, mais il passeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La reine choisit le jour même de l'anniversaire de son couronnement pour donner au duc d'Anjou un anneau, gage de sa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la nation; un morne silence régnoit jusque dans le palais de la reine, ses femmes passèrent la nuit à pleurer, la reine même parut se repentir d'avoir été trop vite et trop loin; prête à faire le sacrifice de sa liberté, il sembla qu'elle en sentoit mieux le prix; elle proposa des délais qui eurent l'air de refus, et allégua des prétextes qui eurent l'air de défaites; tantôt elle demandoit qu'avant tout la France conclût avec elle une ligue offensive et défensive contre l'Espagne; tantôt elle observoit que le duc d'Anjou ayant accepté la souveraineté des Pays-Bas, l'épouser dans ce moment, c'étoit s'engager dans une guerre contre l'Espagne, et alors elle vouloit vivre en paix, il falloit du moins attendre que cette difficulté fût levée; enfin n'ayant rien à répondre aux pressantes sollicitations de la France, et paroissant rougir elle-même de ses incertitudes, elle prend la plume pour signer les articles; ses ministres étoient autour d'elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, et c'étoit par les ordres exprès de la reine qu'ils avoient dressé le contrat; elle laisse tomber sur eux un regard,

jette la plume sans avoir signé, et s'écrie : *On ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir* [a]*!* Le duc d'Anjou étant venu la voir : « J'ai fait, lui dit-elle, de sérieuses ré-« flexions sur ce qui nous concerne ; ce mariage ne feroit « ni votre bonheur ni le mien. Vous ne connoissez pas le « peuple anglois ; jamais un prince catholique et françois « ne doit compter sur son obéissance : j'aurois la douleur « d'être perpétuellement placée entre mon mari et mon « peuple. » Le prince s'emporta, brisa l'anneau, voulut partir. La reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, et ces trois mois se passèrent en fêtes ; elle ne cessa de lui donner des marques d'estime, de confiance et d'amitié. Lorsqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduisit jusqu'à Cantorbéry, lui fit des présents considérables, le fit accompagner en Flandre par les seigneurs de sa cour en qui elle avoit le plus de confiance ; elle les chargea de le recommander de sa part aux États, et comme elle ne pouvoit se résoudre à ôter toute espérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plus tôt la voir, et lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ses irrésolutions fixées. Le duc d'Anjou, lorsque sa funeste expédition d'Anvers ne lui laissoit plus d'amis, lorsqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine et de mépris, retrouva Élisabeth ; elle vint à son secours, et lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût espérer des États-Généraux après sa trahison.

Le seul désagrément qu'eut le duc d'Anjou pendant son séjour à Londres, mais qui en annonçoit d'autres

[a] Camden.

du même genre, ce fut de voir mener au supplice quelques prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les persécutant. On avoit chassé d'Angleterre tous les prêtres, parcequ'on les regardoit comme dangereux sous un gouvernement protestant, et ce fut cet acte d'intolérance qui les rendit dangereux; ils allèrent dans les cours catholiques souffler la haine et la vengeance contre la patrie qui les rejetoit; ils trouvèrent sur-tout des asiles à Rome, à Douay et à Reims; le pape, le roi d'Espagne et le cardinal de Guise, fondèrent pour eux, sous la direction des Jésuites, des séminaires, où ils furent recueillis, et d'où ils envoyoient, dit-on, des missionnaires prêcher la révolte en Angleterre. De ce nombre furent les jésuites Campian et Parsons, les deux premiers religieux de cet ordre qui aient paru en Angleterre, où il leur étoit expressément défendu de paroître, comme il y étoit défendu de les recevoir.

Les sentences d'excommunication lancées par les papes contre Élisabeth étoient le grand argument qu'ils faisoient valoir. Lorsqu'Élisabeth étoit parvenue à la couronne, elle avoit fait part de son avénement au pape Paul IV. Ce vieillard orgueilleux et emporté répondit qu'elle devoit savoir que l'Angleterre étoit un fief du saint-siége, auquel une bâtarde adultérine, jugée telle par le saint-siége, ne pouvoit avoir aucun droit; il parla de punir cette usurpation téméraire, et finit par prononcer les mots *d'indulgence paternelle*, de *miséricorde* et de *clémence*. Élisabeth, pour toute réplique, rappela son ambassadeur.

Pie IV, successeur de Paul IV, montra plus de modération, il envoya un nonce à Élisabeth avec un bref

par lequel il l'exhortoit à rentrer dans le sein de l'Église; les protestants prétendent même qu'il alla plus loin, et qu'il lui promit de confirmer la liturgie anglicane, et de permettre aux Anglois la communion sous les deux espèces, pourvu seulement qu'Élisabeth reconnût l'autorité du saint-siége; ils ajoutent qu'Élisabeth refusa tout, par l'impossibilité de se fier à un pape. Elle fut solennellement excommuniée par Pie V, successeur de Pie IV, avec toutes ces circonstances de dépossession, étrangères à l'excommunication, et qui ne sont restées clauses de style que parcequ'on a conservé l'espérance d'en faire des clauses de rigueur. C'étoit à quoi travailloient les deux jésuites avec les autres missionnaires; le P. Campian publia en faveur de l'Église romaine un écrit intitulé: *Les dix raisons*. Il fut arrêté avec deux autres prêtres; Parsons s'échappa, Campian et les deux prêtres furent pendus, rigueur excessive et imprudente.

Le duc d'Anjou trouva mauvais qu'on ne lui eût pas accordé leur grace, on trouva peut-être mauvais qu'il l'eût demandée, et l'on jugea peut-être que les assassins de la Saint-Barthélemi n'avoient le droit de faire aucune plainte, ni de demander aucune grace dans ce genre.

Au reste, la conduite d'Élisabeth à l'égard du duc d'Anjou dans l'affaire du mariage fut peut-être plus sincère qu'on ne l'a cru; il paroît que cette princesse étoit très combattue, et qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant véritable. Cette crainte n'étoit pas seulement de perdre l'empire et la liberté. Qu'on se rappelle les larmes de ses femmes, lorsque l'anneau eut été donné; qu'on se rappelle ce mot d'Éli-

sabeth elle-même : *on ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir*, et l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de sa vie. C'est même l'opinion assez généralement établie. « Cette princesse, dit Mézeray, étoit formée de telle « sorte, qu'elle aimoit pasionnément, mais ne pouvoit « être aimée jusqu'à être mère, sans un très grand péril « de sa vie. »

De tous les amants d'Élisabeth, le plus soumis et le plus fidèle étoit le prince Casimir, fils de l'électeur Palatin; elle disposoit de lui à son gré, elle l'envoyoit faire la guerre en France et dans les Pays-Bas; il s'étoit fait son général pour vivre sous ses lois et pour avoir plus de moyens de la servir : aussi étoit-il assez maltraité. Brantôme rapporte que souvent elle le faisoit attendre dans l'antichambre, pendant qu'elle étoit dans son cabinet à se moquer de lui avec l'agent du duc d'Anjou.

Le duc d'Anjou, à son retour à la cour de France, après ses six mois de solitude à la suite de l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé parcequ'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouveau, parcequ'il étoit l'héritier présomptif; le duc de Guise voulut l'attirer au parti de la ligue, et le duc d'Anjou écouta peut-être plus qu'il ne devoit cet ennemi de sa maison. Un jour on vit ce prince tomber aux genoux du roi son frère, on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que, depuis ce temps, la haine du roi pour le duc de Guise avoit été en augmentant. On crut remarquer aussi que depuis ce temps la santé du duc d'Anjou avoit toujours été en dépérissant; il paroît que

sa maladie étoit une phthisie ; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jeta beaucoup de sang, ce qui a fait trouver quelque rapport entre sa maladie et celle de Charles IX son frère. On ignore ce qu'il auroit été sur le trône, et si le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé ; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ses créanciers, que sa mort ruinoit : il laissa pour trois cent mille écus de dettes contractées pour sa malheureuse expédition de Flandre ; on poussa l'indécence jusqu'à laisser un fils de France mourir banqueroutier ; le roi, qui avoit le goût des cérémonies funèbres, aima mieux dépenser deux cent mille écus aux funérailles du duc d'Anjou (1) que de payer aucune des dettes de ce prince. Le délire de l'injustice ne peut guère aller plus loin.

On vient de voir quelle fut la conduite d'Élisabeth à l'égard des aspirants étrangers ; parmi les Anglois que sa faveur parut autoriser à prétendre aussi à sa main, on distingue, comme nous l'avons dit, le comte de Leicester et le comte d'Essex.

Robert Dudley [a], devenu depuis comte de Leicester par la faveur de la reine, étoit fils de ce duc de Northum-

(1) Henri IV, qui avoit si bien connu le duc d'Anjou, disoit de lui : « Il a si peu de courage, le cœur si double et si malin, le corps si mal « bâti, etc. »

Le roi Jean disoit que « si la bonne foi étoit bannie du reste du « monde elle devroit se retrouver dans la bouche des rois. » La reine Marguerite, qui avoit aimé le duc d'Anjou son frère avec une tendresse qu'on avoit voulu ne pas croire innocente, disoit cependant de lui : « Si toute la mauvaise foi étoit bannie de la terre, il la pourroit repeu« pler. »

[a] Camden.

tion de la reine pour l'engager en leur faveur plus loin qu'elle ne le vouloit, nommèrent pour leur gouverneur le comte de Leicester qui, par ce moyen, devint, sous un autre titre, le successeur du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. La reine fut d'abord mécontente d'une démarche, qui, de simple auxiliaire qu'elle étoit à l'égard des Pays-Bas, la rendoit ennemie directe de l'Espagne et la jetoit dans une guerre qu'elle avoit toujours voulu éviter; elle s'en consola par l'élévation de son favori; mais cette élévation ne fit que tourner à la honte de Leicester, qui presque toujours battu par l'ennemi, ne fut redoutable qu'à ses amis, qu'il accabla du poids de son faste et de sa tyrannie. Le seul petit avantage que remportèrent les Anglois, et bien plus par la valeur des troupes que par la capacité du chef, tint lieu d'une calamité par la perte d'un homme que tous les historiens représentent comme un modèle accompli de talent, de conduite et de vertu. C'est le fameux Philippe Sidney, neveu du comte de Leicester, auteur de l'*Arcadia* et de plusieurs autres ouvrages. Jamais il n'employa que pour le progrès des lettres et le bien de l'humanité le crédit que la parenté lui donnoit sur le comte de Leicester, et celui que cette même parenté, jointe à l'agrément de son esprit et à l'éclat de sa réputation, lui donnoit sur la reine elle-même. Sa vertu ne se démentit pas dans ses derniers moments. Percé de coups, perdant tout son sang, tourmenté d'une soif dévorante, au milieu des langueurs d'une mort prochaine, il n'attendoit de soulagement que d'un peu d'eau qu'on lui apporta dans un flacon, et qu'on avoit eu bien de la peine à trouver; il vit alors à ses côtés un soldat blessé comme lui. *Les*

besoins de cet homme, dit-il, *sont plus pressants que les miens.* Il lui fit prendre le flacon et mourut. Voilà l'homme qu'il eût été glorieux à Élisabeth d'aimer. L'Angleterre et la Hollande le pleurèrent; la reine d'Écosse, Marie Stuart, charmée de ses vertus, composa des vers latins sur sa mort. Ce tribut d'admiration payé à un Anglois, qu'elle devoit regarder comme un ennemi, rappelle le tombeau, que le petit-fils du grand Gonsalve de Cordoue fit ériger au maréchal de Lautrec et à Pierre de Navarre, et les belles paroles qui terminent l'épitaphe du dernier: *hoc in se habet virtus, ut vel in hoste sit admirabilis* (1).

Autant les vices de Leicester contrastoient avec les vertus de Sidney, autant ses échecs continuels devenoient humiliants, comparés aux avantages que le fameux Drake remportoit alors sur les Espagnols dans les Indes aussi bien qu'en Europe [a].

Il faut avouer, à la louange d'Élisabeth, que le comte de Leicester est le seul mauvais choix que l'amour même lui ait fait faire. Les plaintes des États contre ce favori devinrent si générales et si fortes, que la reine crut devoir le révoquer; ceux qui connoissent les femmes et les souverains peuvent dire si c'est un foible mérite d'avoir ainsi sacrifié à la raison le choix de l'inclination.

Le comte de Leicester mourut un an après; on remarqua que la douleur de la reine ne l'empêcha pas de faire vendre à l'encan les meubles du comte de Leicester

(1) « C'est la prérogative de la vertu de se faire admirer même dans un ennemi. »

[a] Camden, p. 512.

pour le paiement de sommes qu'il devoit à la couronne.

Le comte d'Essex, beau-fils du comte (1) de Leicester, lui succéda dans la faveur de la reine, mais l'histoire de son régne et de sa disgrace n'appartient pas au temps que nous examinons.

Nous avons vu la conduite d'Élisabeth avec ses amis, avec ses ennemis, avec ses ministres, avec ses amants. Voyons maintenant sa conduite à l'égard de sa rivale, Marie Stuart. C'est la tache de son règne et le contrepoids à sa gloire.

(1) Le comte de Leicester avoit épousé Letice Knolles, veuve de Walter d'Évreux, et mère du comte d'Essex.

CHAPITRE IV.

Histoire de Marie Stuart et d'Élisabeth d'Angleterre, depuis la mort de François II jusqu'à la mort de Marie Stuart.

(1560-1587.)

Nota. Nous espérons qu'on nous permettra de traiter avec quelque étendue ce sujet si important en lui-même et qui appartient si essentiellement à l'Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre, dont il forme une des époques les plus intéressantes. Nous nous sommes proposé de discuter et de résoudre la question qui concerne l'innocence de Marie Stuart, et nous consacrerons à cet examen et aux détails de l'histoire de cette princesse ce quatrième chapitre tout entier.

Marie Stuart, quoiqu'elle eût vu en France pendant le court et triste régne de François II son mari, des violences et des horreurs, prémices d'horreurs plus grandes, aimoit ce pays, où elle avoit été amenée dès sa tendre enfance, et où elle avoit été élevée. La véritable patrie est le lieu qui a vu naître nos premières affections, et qui en a produit les objets. A peine Marie Stuart se souvenoit-elle de l'Écosse, qu'elle avoit quit-

tée à l'âge de six ans; elle savoit seulement, par tradition, qu'elle n'y retrouveroit point cette politesse de la cour de France, ni ces fêtes et ces plaisirs que Catherine de Médicis mêloit toujours aux affaires, et quelquefois aux crimes. Marie avoit vu d'ailleurs sous Henri II des jours brillants et heureux, dernier crépuscule de ce beau règne de François Ier, qui fut le triomphe de la galanterie et des lettres. Les l'Hôpital, les Ronsard, les Joachim du Bellay, tous les poëtes de ce temps, avoient célébré sa beauté naissante, ses douces vertus et ses talents, pour le moins égaux aux leurs (1).

(1) A l'âge de treize ou quatorze ans, elle récita publiquement, dans une salle du Louvre, en présence du roi Henri II, de la reine Catherine de Médicis et de toute la cour, un discours latin de sa composition, où elle soutenoit (contre le préjugé dès-lors commun) qu'il sied aux femmes d'être instruites, et que les belles connoissances sont pour elles une grace de plus. Observons cependant que cet appareil de réciter en public un discours latin, comme un orateur de l'université, caractérise l'esprit du temps, et paroît être un reste de pédantisme; mais ce qui est certainement un mérite, c'est que les poésies françoises de Marie Stuart annoncent un esprit nourri des grands modèles de l'antiquité, qu'elle savoit même se rendre propres, autant que l'imperfection d'une langue encore au berceau pouvoit le permettre. On a de cette princesse une élégie sur la mort de François II, son mari, où l'on ne trouve aucune de ces déclamations vagues, de ces hyperboles gigantesques, si communes alors dans les écrits de ce genre. Les idées en sont simples, les sentiments vrais, et l'expression, quoique souvent foible et vicieuse, a moins d'obscurité qu'elle n'en a dans la plupart des poésies du temps.

Et mon pâle visage
De violette teint,
Qui est l'amoureux teint.

Est visiblement une traduction de ce vers d'Horace :

Nec tinctus violâ pallor amantium.

On a dit depuis :

Cette femme, que la nature avoit faite pour être le nodèle des graces chez la nation même qui sert de mo-

Pâleur qui marque une ame tendre,
A bien son prix.

C'est le *pallor amantium* sans le *tinctus violâ*, image peut-être plus agréable n latin qu'en françois.

Rien n'est plus naturel ni plus dans le goût simple de l'antique, que cette trophe où la reine peint l'objet de ses regrets comme toujours présent :

Si je suis en repos,
Sommeillant sur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le sens qui me touche,
En labeur, en recoy *
Toujours est près de moy.

On jugeoit alors que Marie Stuart ecrivoit fort bien en prose, que ses lettres étoient éloquentes et sa conversation pleine de charmes; on trouvoit qu'elle embellissoit jusqu'à sa langue naturelle, « qui de soi, dit Brantôme, « est fort rurale, barbare, mal sonnante et séante; elle la parloit, ajoute-t-il, « de si bonne grace, et la façonnoit de telle sorte, qu'elle la faisoit très belle « et agréable en elle, mais non en autres. »

Pour mieux connoître les délicatesses de notre langue, Marie fit composer une rhétorique françoise par un rhéteur du temps, dont il faut avouer que le nom est resté assez obscur; c'est Antoine Fochain, de Chauny en Vermandois.

Comme elle embellissoit les langues, elle embellissoit aussi tour-à-tour l'habit françois, espagnol, italien, et jusqu'à l'habit des sauvages de son pays. « Elle paroissoit, dit Brantôme, en un corps mortel et habit barbare et gros- » sier, une vraie déesse. » Il ajoute « qu'il la faisoit très beau voir, après la « mort de François II, dans son grand deuil blanc, car la blancheur de son « visage contendoit avec la blancheur de son voile, et l'emportoit. » On fit sur ce deuil et sur ce voile une chanson, qui peut donner une idée de la galanterie de ce temps.

L'on voit sous blanc atour,
En grand deuil et tristesse,

* Recoy, *requies*, repos, opposé à labeur, *labor*, travail.

dèle aux autres dens ce genre, alloit régner sur de sauvages montagnards, sur de farouches puritains,

Se promener maint tour
De beauté la déesse,
Tenant le trait en main
De son fils inhumain.

Et Amour sans fronteau
Voleter autour d'elle,
Déguisant son bandeau
En un funèbre vèle *
Où sont ces mots écrits :
Mourir ou être pis.

Marie réunissoit tous les talents aimables, la danse, la musique, le goût du chant, l'art de toucher le luth *de cette belle main blanche et de ces beaux doigts si bien façonnés qui ne doivent à ceux de l'Aurore.*

Brantôme représente cette princesse le jour de son mariage avec le dauphin François, cent fois plus belle qu'une déesse du ciel « fût au matin à « aller aux épousailles en brave majesté, fût après dîner à se promener au « bal, et fût, sur le soir, à s'acheminer d'un pas modeste et façon dédai- « gneuse pour offrir et faire son vœu au dieu Hymenée. »

Le célèbre l'Hôpital, qui fut depuis chancelier, fit sur ce mariage une pièce de vers, où l'on voit qu'il loue le dauphin par bienséance, et Marie Stuart par inclination. L'éloge du dauphin se borne à des présages, à des espérances.

Plurima in illo
Semina virtutis sunt non obscura paternæ.

Celui de Marie Stuart est d'un autre ton :

Illa autem præstat reliquis pulcherrima formâ
Virginibus, comitesque suas supereminet omnes :
Aspectu veneranda, putes ut numen inesse,
Tantus in ore decor, majestas regia tanta est :
Accessere etiam divinæ Palladis artes
Et major sexu prudentia, major et annis ;
Quæ bona si posita in mediocri sorte fuissent,
Per se magna tamen poterant atque ampla videri.

* Voile.

sur des peuples aussi divisés que l'étoient alors les François, encore moins soumis, et sur-tout moins polis, que l'âpreté des contentions théologiques, jointe

. . . .
Num studiis, genere atque opibus, num denique formâ
Invenient aliam, quæ se huic componere possit?

Aspectu veneranda, putes ut numen inesse,

n'est pas un trait qui s'offre de lui-même dans le portrait d'une femme de dix-huit ans; il doit être caractéristique. Les autres traits paroissent également sentis.

Le poëte promet à ces augustes époux une postérité nombreuse, et déja il partage entre leurs fils tous les sceptres de l'Europe. « Mes enfants, dit-il, « verront les grandeurs de cette glorieuse race, et diront : *Notre père, notre* « *aïeul les avoit prédites.* » Trois ans après, le poëte avoit vu lui-même ses prédictions démenties.

Joachim du Bellay voit dans ce mariage la fin de cette longue rivalité de la France et de l'Angleterre. Il n'a pas mieux rencontré. Au reste, il ne célèbre que Marie Stuart et ne dit rien du dauphin; Marie étoit seule l'objet de l'amour public et le sujet de tous les éloges.

Raptus Tyndaridis parùm pudicæ
Ob formam et faciem nimis venustam
Europam atque Asiam decem per annos
Collisit nimiùm gravi duello.
Castus Scottidis at thorus puellæ,
Quâ nec pulchrior est pudiciorque,
Quâ nec candidior benigniorque
Aut est, aut fuit, aut erit puella,
Gallum belligerum ac ferum Britannum
Bellis tam gravibus diù æstuantes,
Uno sub Duce, legibus sub iisdem,
Iisdem, sub titulis, Deo sub uno,
Pace perpetuâ jugabit olim.
O ter conjugium quaterque felix!
O lætam populi hinc et inde sortem!
O pulchram et lepidam et piam puellam!

à l'orgueil aristocratique, rendoit insensibles aux talents aimables et inaccessibles à la séduction des graces.

Les conjonctures rendoient encore la conduite de Marie à l'égard d'Élisabeth, délicate et difficile. C'étoit un grand malheur pour Marie d'avoir été nourrie par les Guises, ses oncles, dans la persuasion que l'Angleterre et l'Irlande lui appartenoient, et qu'Élisabeth n'étoit qu'une bâtarde et une usurpatrice. Par malheur encore, cette idée n'étoit pas sans fondement. Les passions de Henri VIII avoient semé dans sa famille des divisions inévitables; car qui peut renoncer à deux couronnes, quand on croit y avoir droit? et il étoit presque impossible qu'Élisabeth et Marie ne crussent pas l'une et l'autre leurs droits incontestables.

Elisabeth envoya sommer la reine d'Écosse de ratifier le traité d'Edimbourg [a], qui portoit renonciation de la part de Marie aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Marie répondit que ce traité, fait dans un temps où elle ne pouvoit qu'obéir, n'étoit point son ouvrage, qu'il n'avoit pas même été ratifié par le roi son époux, qu'elle devoit respecter les raisons qui avoient empêché François II d'y donner cette dernière sanction, qu'elle devoit du moins les examiner, qu'elle alloit en Écosse conférer avec ses sujets, et prendre les lumières nécessaires sur cet objet important : elle demandoit en conséquence un sauf-conduit pour son voyage, Elisabeth le refusa.

Quoique ce refus flattât le desir secret que Marie avoit de rester en France, elle sentit que son devoir

[a] Goodall, t. 1, p. 175.

l'appeloit en Écosse, et elle résolut de braver tous les dangers dont ce refus la menaçoit « J'ai bien échappé, « dit-elle, au frère (Édouard VI) pour venir en France; « j'échapperai de même à la sœur pour retourner en « Écosse. »

Le cardinal Charles de Lorraine son oncle, chez qui elle s'étoit retirée a Rheims, pendant qu'on préparoit tout pour son départ, lui proposa de laisser ses pierreries et ses bijoux, qu'il lui feroit, disoit-il, remettre dans la suite par une voix sûre: « Quand j'expose ma « personne, répondit Marie, craindrai-je pour des bi« joux? » Nous ne relevons cette petite circonstance que parceque, selon les huguenots, l'intention du cardinal, homme très avide, étoit de dépouiller sa niéce; comme il avoit, disent-ils, dépouillé par artifice le cardinal Jean, son oncle, de la plupart de ses bénéfices. Le même cardinal Charles s'étoit fait donner par la reine régente d'Écosse, sa sœur, les abbayes de Kelso et de Melross, deux des plus riches bénéfices de l'Écosse.

Une question bien importante étoit de savoir quelle alloit être la religion dominante en Écosse. Jacques Stuart, prieur de Saint-André, frère naturel de Marie, connu depuis sous le nom de comte de Murray, étoit à la tête des protestants; les évêques, mais peu de seigneurs laïques, à la tête des catholiques. Les chefs des deux partis passèrent la mer, et vinrent en France plaider leur cause devant leur jeune reine; elle étoit décidée pour la religion catholique, mais elle savoit que son devoir étoit d'écouter tout le monde; d'ailleurs les seigneurs françois qui avoient fait la guerre en

« tôme, une compassion extrême de leur misère, et le « cœur lui en faisoit mal. Brantôme remarque à ce sujet « que jamais elle n'avoit pris plaisir ni eu le cœur « de voir défaire les pauvres criminels par justice, « comme beaucoup de grandes que j'ai connues, dit-il. » Quel siècle que celui où cette aversion pour voir souffrir des malheureux devient un sujet d'éloge pour une jeune reine ! Mais l'éloge est juste, et ce trait d'humanité devient un trait de caractère, quand il a l'usage et l'esprit du siècle à combattre.

Charles IX, trop enfant alors pour sentir le prix du trésor qui lui échappoit, laissa partir Marie Stuart, il la regretta dans la suite; ce prince, si l'on en croit Brantôme, devint éperduement amoureux d'elle sur son portrait: il ne pouvoit se lasser de le regarder. « Non, s'écrioit-il quelquefois, mon royaume entier n'a « rien de comparable à cette femme ! que mon frère « étoit heureux ! je serois content de mourir comme lui « après l'avoir possédée. »

Un brouillard si épais qu'on ne pouvoit se voir de la proue à la pouppe, déroba Marie Stuart à la flotte angloise, qui croisoit dans ces mers pour l'enlever, mais sa galère pensa se briser contre des écueils que ce même brouillard empêchoit d'apercevoir. Les pilotes l'avertirent du danger qu'elle avoit couru. *Ah!* dit-elle, *si mon peuple n'avoit pas intérêt à ma vie, que m'importeroient les écueils?*

Elle débarqua en Écosse le 19 août 1561. Comme on ne l'attendoit pas, on n'avoit pu faire aucuns préparatifs pour la recevoir; son pays s'offrant à elle dans toute sa pauvreté, blessa ses yeux, accoutumés à l'éclat de la

cour de France, il falloit voyager sur de mauvaises petites haquenées du pays : *où sont*, dit la reine, *ces superbes montures et ces voitures de France si commodes?*

Ses ennemis mêmes conviennent que son administration fut pleine de raison et de douceur, qu'elle attaqua les abus avec précaution et avec fermeté, qu'elle travailla sans précipitation, mais sans négligence au rétablissement de l'ordre; elle parut donner sa confiance au prieur de Saint-André son frère, qu'elle fit comte de Murray, qu'elle combla de bienfaits, et qui fut dans la suite son plus ardent persécuteur; elle protégea la religion protestante, parcequ'elle la trouva établie, mais elle garda la sienne; et la réforme, déja intolérante, ne le put souffrir.

La reine ayant voulu le lendemain de son arrivée faire dire la messe dans sa chapelle, on pensa tuer son aumônier jusque dans sa chambre et sous ses yeux, on insulta ceux qui voulurent allumer les cierges, on crioit par-tout à l'*idolâtrie*, on demandoit si une princesse *idolâtre* pouvoit avoir quelque autorité, même en matière civile, on prioit Dieu de changer le cœur de la reine, ou de donner au cœur *et au bras* de ses élus la force de résister *à la rage des tyrans*; on disoit hautement en chaire qu'une messe étoit plus à craindre qu'une armée de dix mille hommes; le lord Lindesey soutenoit que tout *idolâtre* méritoit la mort; quand la reine fit son entrée à Édimbourg, toutes les décorations représentoient les traits de l'ancien testament relatifs au châtiment des idolâtres. A tant d'insolence et de fanatisme, Marie n'opposoit que la pa-

tience et la bonté. *Quel commencement d'obéissance!* disoit-elle en soupirant, *et quel en sera la suite?*

Le conseil particulier de la ville d'Édimbourg, ayant banni comme cohorte de l'antechrist, c'est-à-dire du pape, les prêtres et les moines avec les fornicateurs et les adultères, la reine, comme il s'agissoit de défendre des opprimés, crut devoir venir au secours des prêtres; la proclamation du conseil d'Édimbourg fut cassée, comme rendue par des juges qui avoient excédé leur pouvoir, et comme confondant l'innocent avec le coupable; on publia que la reine protégeoit les impudiques et les adultères à cause de la conformité des mœurs.

Voilà ces sectaires qui s'étoient tant élevés contre la persécution quand ils avoient été persécutés; comment étoient-ils devenus persécuteurs eux-mêmes? C'est que la persécution irrite, et que l'irritation porte naturellement à la violence et à la persécution; c'est que les hommes veulent toujours se venger, et ne savent pas même se venger. Des opprimés qui, devenus puissants à leur tour, se vengeroient par la clémence et la modération, auroient trop d'avantage sur leurs ennemis; les hommes n'en savent pas tant, ils se vengent par routine, et selon la méthode vulgaire, comme ils suivent en tout genre les usages qu'ils trouvent établis, et comme ils font la guerre, parcequ'on l'a toujours faite.

Le clergé réformé fit une députation solennelle à la reine, pour la prier, ou plutôt pour lui enjoindre de renoncer à l'idolâtrie. L'impétueux Knox, pendant le régne de la fille aînée de Henri VIII en Angleterre, avoit fait contre le droit héréditaire des femmes un

livre avec ce titre, tiré de l'Apocalypse, selon l'usage des fanatiques: *Premier son de la trompette contre le gouvernement monstrueux des femmes;* il ne traita pas mieux la douce et patiente Marie d'Écosse que la cruelle Marie d'Angleterre; il n'appeloit jamais la reine d'Écosse, sa souveraine, que *Jésabel;* elle crut que des marques d'estime et des égards flatteurs, prodigués par une jeune reine, pourroient apprivoiser cette bête farouche; elle lui offrit un libre accès auprès d'elle. « Si « vous trouvez, lui dit-elle, quelque chose à reprendre « dans ma conduite, avertissez-moi sans ménagement, « mais que ce soit en particulier, ne m'avilissez pas aux « yeux de mon peuple dans vos sermons. — Madame, « répondit Knox, je suis chargé d'un ministère public; « venez à l'église, vous y entendrez l'évangile de vérité, « je ne suis pas obligé de l'annoncer à chaque personne « en particulier, et mes occupations ne me le permet- « troient pas. » Ses occupations ne lui permettoient pas d'instruire sa souveraine qui daignoit l'en prier! Il lui cita Phinée tuant Zambri et Cozbi, au moment où ils se livroient au crime; Samuel coupant Agag en morceaux, Elie faisant mourir les prêtres de Baal, et les faux prophètes de Jésabel, en présence même d'Achab; il parut très disposé à suivre ces exemples, cependant par accommodement il voulut bien être soumis à la reine, *comme Paul l'avoit été à Néron;* il avoue lui-même dans son histoire qu'un jour il traita la reine avec tant de sévérité, qu'oubliant la fierté de son rang, elle fondit en larmes devant lui; loin d'être touché d'un tel abaissement de sa souveraine, il redoubla ses reproches insolents, et l'on voit dans son récit qu'il s'applaudit de

cette étrange scène. Quel étoit le fondement de tant de reproches, et la cause de tant d'emportements? Marie entendoit la messe; car d'ailleurs tous les historiens conviennent qu'alors au moins sa conduite étoit irréprochable, mais tout étoit crime aux yeux de Knox et de ses semblables [a]; la galanterie la plus innocente, les moindres amusements, la danse, la parure, les festins, les spectacles étoient des abominations ; quelques ornements que les femmes portoient sur leurs habits devoient attirer la vengeance de Dieu sur tout le royaume, l'aimable enjouement de la reine annonçoit un cœur corrompu, le charme de ses manières étoit un piége du démon, son indulgence pour les foiblesses étoit une condescendance intéressée pour le vice. Le marquis d'Elbeuf son oncle, et quelques jeunes gens de la cour avoient cassé des vitres chez une courtisane, nommée Alison Craig; le clergé protestant exigea une réparation solennelle de ce scandale, et une punition exemplaire des coupables; Marie répondit en souriant: « mon oncle est étranger, les autres sont bien jeunes, « ils n'y retourneront plus, j'y mettrai ordre. » Cette modération parut la preuve d'une corruption incurable; cependant le comte d'Arran, fils du duc de Châtelleraut, entretenoit publiquement un commerce avec cette même Alison Craig, et le clergé protestant le lui pardonnoit en faveur du zéle qu'il montroit pour les progrès de la réformation.

Des gens du peuple excités par ces prédicants fanatiques, ayant commis de nouvelles insolences dans la

[a] Knox, p. 332, 333. Keith. Buchanan. Camden.

chapelle de la reine, on crut devoir arrêter ce désordre; deux de ces coupables furent dénoncés et cités; aussitôt Knox envoie des lettres circulaires à tous les chefs du parti pour les sommer de venir défendre leurs frères opprimés: « Vous ne persécutez ces saints, dit-il à la « reine, qu'à l'instigation de vos papistes, et que par « l'inspiration du prince des ténèbres. » Knox triompha, il fallut lui remettre les coupables. Telle étoit la nation que Marie Stuart avoit à gouverner, et que sa clémence et sa douceur alloient peut-être forcer à vivre en paix, si toutes ses mesures n'eussent été déconcertées par les intrigues de l'Angleterre.

Il paroît aussi que Marie étoit sincèrement disposée à vivre en bonne intelligence avec Élisabeth, et qu'elle auroit aisément sacrifié ses prétentions au bien de la paix, moyennant un traité ou un acte parlementaire qui lui eût assuré la succession d'Angleterre, à défaut d'enfants nés d'Élisabeth. Cette reine ne pouvoit avoir aucune raison légitime de se refuser, comme elle fit toujours, à cet arrangement qui ne lui faisoit aucun tort, et qui étoit ardemment desiré par une grande partie des Anglois les plus attachés à Élisabeth. Le prétexte qu'elle allégua de ne pas vouloir fournir à sa rivale des armes pour la détrôner n'étoit véritablement qu'une défaite. La déclaration qu'on lui demandoit n'eût rien ajouté aux droits de Marie, Élisabeth n'auroit reconnu dans cette princesse aucun droit actuel à la couronne d'Angleterre, elle l'auroit seulement rassurée contre la crainte que les Anglois ne voulussent l'exclure comme étrangère, ou qu'Élisabeth elle-même

par haine ou par caprice ne fît passer la couronne à quelque autre au préjudice de Marie.

On prétend excuser le refus d'Élisabeth, en disant qu'à l'exemple du roi Henri VII son aïeul, elle ne vouloit pas que le parlement entrât dans les arrangements relatifs à la succession; il falloit en ce cas qu'elle donnât à Marie une assurance équivalente à un acte parlementaire: d'ailleurs, Marie n'étoit pas obligée de se prêter à ces jalousies politiques, qui ne regardoient que le gouvernement intérieur.

Les vrais motifs d'Élisabeth étoient la haine furieuse et la jalousie excessive qu'elle avoit conçues contre Marie Stuart, et qu'elle ne pouvoit pas même dissimuler. Cette femme si réservée, qui ne disoit jamais que ce qu'elle vouloit, ne se connoissoit plus dès qu'il s'agissoit de Marie Stuart; ses yeux s'enflammoient, son ton devenoit aigre et dur. La reine d'Angleterre avoit un grand avantage sur la reine d'Écosse, celui de savoir gouverner; mais Marie avoit un grand avantage sur Élisabeth, celui de savoir plaire.

Les prétentions ou les droits de Marie pouvoient avoir fait naître l'aversion d'Élisabeth, et pouvoient la nourrir, mais c'étoit une haine personnelle, plus qu'une haine politique, et une jalousie de femme, plus que de souveraine. La musique, la danse, la poésie, tous les arts, tous les talents dans lesquels Marie passoit pour exceller, Élisabeth s'y exerçoit avec une émulation marquée, et jamais elle n'étoit contente des applaudissements qu'on lui donnoit, si on ne lui avoit pas dit qu'elle effaçoit la reine d'Écosse.

Elle ne se lassoit point de faire des questions sur

cette reine, dans l'espérance de lui découvrir des défauts, ou de se faire accorder quelque supériorité sur elle; elle demanda une fois sans détour à Melvil, ambassadeur d'Écosse, laquelle étoit la plus belle de Marie ou d'elle; la question étoit embarrassante, faite surtout par une reine qui attachoit un si grand prix à la beauté, qu'elle ne se laissoit jamais voir que dans tout l'éclat que la parure peut y ajouter. Melvil prit le parti d'éluder la difficulté. « Marie est, dit-il, la plus belle « femme de l'Écosse, comme Élisabeth est la plus belle « femme de l'Angleterre. » La taille étoit sur-tout ce qu'on vantoit dans Marie [a]; il n'en fut jamais, dit-on, de plus riche, de plus régulière ni de mieux proportionnée; l'imagination même n'alloit point au-delà, ce fut aussi ce qu'attaqua Élisabeth: « du moins, dit-elle, « Marie n'est pas si grande que moi »; ici Melvil se crut obligé d'avouer que Marie étoit un peu plus grande. Elle l'est donc trop, répliqua aigrement Élisabeth: Melvil sourit, se tut, et consigna ce trait dans ses mémoires.

Cependant Élisabeth vouloit montrer de l'attachement pour Marie; elle mettoit un faux air d'intérêt dans ses questions, elle entretenoit avec Marie un commerce de lettres; elle l'appeloit *sa chère cousine*, *sa bonne*, *son aimable sœur*, elle lui faisoit des présents, elle donnoit des conseils perfides à sa parente qui la consultoit dans la simplicité de son cœur; mais sa dissimulation étoit maladroite, ses démonstrations exa-

[a] Mémoires de Melvil. Camden. Keith. Strype. Haynes, *et alii passim*.

gérées, rien de simple, rien de naturel; d'ailleurs au moindre éloge qu'elle entendoit faire de Marie, son cœur la trahissoit, la patience lui échappoit. Ce qui prouve la candeur de Marie, et le besoin qu'elle avoit d'aimer et d'être aimée, c'est qu'elle ait pu être longtemps la dupe d'une amitié si grossièrement affectée et si fréquemment démentie. Quand Melvil, son ambassadeur, lui eut dévoilé l'ame d'Élisabeth et l'eut instruite à s'en défier, elle pleura comme si elle eût appris la perte d'une amie.

Le grand sujet de plainte d'Élisabeth contre la reine d'Écosse, est que cette princesse ou ses partisans ne cessoient d'intriguer en Angleterre et que le nom de Marie se trouvoit dans toutes les cabales et toutes les conjurations contre Élisabeth. Marie entretenoit sans doute des correspondances avec les catholiques d'Angleterre, comme Élisabeth avec les protestants d'Écosse, et avec plus de droit, puisqu'elle avoit des intérêts à ménager en Angleterre, et qu'Élisabeth n'en avoit point d'autres en Écosse que celui de troubler l'administration de Marie; mais en supposant le droit égal, ce n'est pas Marie qui en a le plus abusé. Au reste, à travers les imputations de parti, la vérité est difficile à démêler. Si Marie conspiroit contre la personne d'Élisabeth, on ne peut que la condamner; si le but de ses prétendues intrigues étoit de détrôner Élisabeth, on conçoit que celle-ci croyoit avoir lieu de se plaindre, quoiqu'à la rigueur les droits de Marie pussent aller jusque-là. Mais si Marie travailloit seulement à faire reconnoître par la nation angloise sa qualité de présomptive héritière et à se faire assurer la succession

à défaut d'enfants nés d'Élisabeth, nous ne voyons pas que celle-ci eût le moindre droit de s'en plaindre, c'étoit Marie au contraire qui avoit à se plaindre du refus obstiné d'Élisabeth à cet égard.

Une des conjurations contre Élisabeth dont on fit le plus de bruit dans ce temps, est celle des La Poole, Arthur et Edmond, neveux du cardinal Polus. Étrangers à la maison Tudor, ils avoient aussi leurs droits au trône à titre de Plantagenets et d'Yorcks; cependant il paroît que ce fut pour Marie qu'ils conspirèrent, et ils implorèrent le secours des Guises; ils devoient faire proclamer Marie reine d'Angleterre, et Arthur de La Poole devoit être fait duc de Clarence. Arrêtés et interrogés, ils avouèrent tout leur complot, qu'ils croyoient très innocent, parcequ'il ne devoit avoir son exécution qu'après la mort d'Élisabeth. On leur représenta que c'étoit prévoir les malheurs de bien loin (on étoit alors en 1561, Élisabeth avoit vingt-huit ans); « pas de si loin, dirent-ils, Élisabeth doit mourir au « printemps prochain. — Comment, leur dit-on, le sa- « vez-vous ? — Des astrologues nous l'ont assuré. » Élisabeth leur fit grace en faveur de leur naissance ou en faveur de leur imbécille crédulité. Dans ce complot aussi criminel qu'on voudra, il n'étoit pas question de détrôner Élisabeth, mais seulement d'assurer sa succession à Marie; il ne paroît pas d'ailleurs que Marie ait eu part à ce projet.

Élisabeth s'alarmoit ou feignoit de s'alarmer de tout; elle fit mettre à la tour de Londres le comte et la comtesse de Lennox, quoique la comtesse fût sa cousine germaine, parcequ'elle sut que la reine d'Écosse entre-

tenoit des correspondances avec eux. Ils étoient, après les Hamiltons, les plus proches parents de Marie, du côté paternel, ils étoient d'ailleurs ses sujets, n'étant, pour ainsi dire, que fugitifs en Angleterre et ayant le principal siége de leur fortune en Écosse, où le comte avoit été privé de ses biens par des troubles antérieurs à l'administration de Marie. Sont-ce là des correspondances coupables ou suspectes? Elle en entretenoit avec les Guises, par la même raison, c'étoient ses oncles maternels, ils l'avoient faite reine de France, c'étoient ses appuis et ses guides naturels. Après leur mort, le duc de Guise, le Balafré, conserva sur elle le même empire. Y a-t-il rien dans une telle liaison qui puisse être la matière d'un reproche, et la conduite contraire ne seroit-elle pas justement taxée d'ingratitude et d'indocilité?

Quand les Guises et Catherine de Médicis tramoient quelque intrigue en Angleterre, soit pour empêcher Élisabeth, en l'occupant chez elle, de secourir les protestants françois, soit pour se venger de ce qu'elle les avoit secourus, il est très vraisemblable qu'ils se servoient du nom de la reine d'Écosse, peut-être même avec son aveu, et c'est là sans doute ce qui a donné lieu à tant de plaintes sur les intrigues de Marie en Angleterre.

De ces liaisons nécessaires avec les Guises on a voulu conclure qu'elle savoit tous leurs secrets, ce qui n'est guère vraisemblable. Au reste, dans les troubles que les protestants excitoient en Écosse, les Guises conseilloient toujours à Marie d'être implacable, et elle pardonnoit toujours.

Élisabeth, dont la race devoit périr avec elle, auroit voulu éteindre de même celle de sa rivale. Ne pouvant l'empêcher de se remarier, elle appliquoit du moins toute sa politique à empècher que Marie ne fît une alliance qui lui donnât de l'appui et qui la mît en état de réclamer ou la succession éventuelle, ou même la possession actuelle de l'Angleterre; c'est ici la clef de toute sa conduite à l'égard des prétendants étrangers, c'étoit pour les enlever à sa rivale qu'elle les amusoit par des négociations insidieuses. Comme l'Angleterre et l'Irlande valoient mieux que l'Écosse, en restant dans le célibat, elle avoit toujours cet appât à présenter à tous les princes pour les détourner de l'alliance d'Écosse. Marie, avant que l'ambassadeur Melvil l'eût désabusée du faux zèle d'Élisabeth, consulta sa cousine sur la proposition qu'on lui faisoit d'épouser l'archiduc de Gratz, Charles, fils du second lit de l'empereur Ferdinand I, Élisabeth profita de cet avis pour se faire proposer elle-même à l'archiduc, en même temps elle détournoit Marie de ce mariage qui, disoit-elle, la feroit infailliblement exclure de la succession d'Angleterre, parceque les Anglois ne voudroient jamais souffrir le joug d'un prince de la maison d'Autriche (1). Elle

(1) Ils avóient bien souffert celui de Philippe II du temps de la reine Marie d'Angleterre, mais c'étoit peut-être une raison pour ne vouloir plus de prince autrichien. Ce même Philippe II qui, après la mort de Marie d'Angleterre, avoit voulu épouser Élisabeth sa sœur, pour conserver cette couronne, demanda aussi Marie Stuart pour don Carlos son fils, mais ce mariage fut traversé à-la-fois par la France et par l'Angleterre, qui redoutoient presqu'au même point l'agrandissement de Philippe II.

lui conseilloit d'épouser un seigneur anglois, agréable à la nation, et elle lui désignoit le comte de Leicester, qui n'étoit point agréable à la nation, qu'Élisabeth n'avoit point d'ailleurs intention de lui laisser épouser, puisqu'elle eut tant de peine à lui pardonner, à lui-même, peu de temps après, de s'être remarié à une personne indifférente. La reine d'Écosse ayant fait part aux Guises de cette proposition, leur orgueil parut rougir pour elle d'une alliance si disproportionnée; ils l'assurèrent qu'ils sauroient bien, sans une pareille ressource, la rétablir dans tous ses droits; mais Marie trouvoit tant d'apparence à ce que disoit Élisabeth, et en trouvoit si peu aux magnifiques promesses de ses oncles, qu'elle consentit d'épouser le comte de Leicester, pourvu qu'Élisabeth lui assurât sa succession éventuelle; Élisabeth qui ne vouloit ni lui assurer sa succession ni lui laisser épouser le comte de Leicester, et qui avoit fait manquer le mariage de Marie avec l'archiduc, rejeta sans ménagement cette demande; ce fut alors que Marie, éclairée par Melvil, ne put retenir ses larmes, en voyant ce comble de fausseté, dont le soupçon même n'avoit pu entrer dans son ame.

Marie ne songea point à s'en venger, la vengeance n'avoit point de charmes pour elle [a]. L'ambition ne lui étoit pas moins étrangère et n'eut aucune part au choix qu'elle fit d'un second mari. Ce fut le lord Henri Darnley, fils du comte et de la comtesse de Lennox. Nous avons déja vu que le comte de Lennox étoit l'héritier présomptif de l'Écosse après le duc de Châtelleraut, au-

[a] Camden. Buchanan. Keith. Knox.

quel même il contestoit sa légitimité; le lord Darnley, fils du comte de Lennox, étoit encore par sa mère héritier présomptif de l'Angleterre, concurremment avec la reine d'Écosse. Marguerite, fille aînée de Henri VII, roi d'Angleterre, avoit épousé après la mort de Jacques IV, roi d'Écosse, son premier mari, le comte d'Angus, de la maison de Douglas; de ce second mariage étoit née une fille, c'étoit la comtesse de Lennox. Henri VIII, son oncle, l'avoit mariée au comte de Lennox, de la maison Stuart, Écossois, mais réfugié dès-lors en Angleterre. Le lord Darnley, né de ce mariage, avoit donc, comme Marie Stuart, pour bisaïeul, Henri VII, roi d'Angleterre, par Marguerite, reine d'Écosse, aïeule commune du lord Darnley et de Marie Stuart. Ceux-ci étoient par conséquent cousins-germains entre eux et parents d'Élisabeth en pareil degré; mais Marie avoit sur le lord Darnley l'avantage d'être issue d'un mâle et de l'aîné, c'est-à-dire, du roi d'Écosse, Jacques V; Darnley de son côté avoit un avantage qui pouvoit compenser celui-là, c'est qu'il étoit né Anglois et qu'il avoit été élevé en Angleterre. Il y avoit dans ce royaume un parti qui rejetoit la reine d'Écosse comme étrangère. Ce parti se tournoit du côté de Darnley. Le choix que fit Marie de ce seigneur fut donc dicté par le desir raisonnable de réunir les droits de deux branches de la maison Stuart. Marie ne manquoit ni à son nom, puisqu'elle épousoit un Stuart (1), ni à son rang, puisque ce mariage fortifioit

(1) « Elle se remaria, dit Brantôme, avec un jeune seigneur d'An« gleterre, de fort bonne extraction, mais non pareil à elle. » Il n'étoit

ses droits à la couronne d'Angleterre, ni à sa religion, puisqu'elle épousoit un catholique, ni même aux conseils captieux d'Élisabeth, puisqu'elle épousoit un Anglois. On prétend qu'Élisabeth, qui affecta tant de mécontentement de ce choix, l'avoit fait suggérer sous main à Marie; en effet, dans l'impossibilité d'empêcher la reine d'Écosse de se marier, elle devoit lui souhaiter, par préférence, pour époux un homme que les biens qu'il possédoit en Angleterre laisseroient toujours dans la dépendance de cette couronne; ce fut avec l'agrément d'Élisabeth que Marie fit venir le comte de Lennox et le lord Darnley, sous prétexte de les remettre en possession de leurs biens d'Écosse; Élisabeth feignit de ne pas voir ce que tout le monde voyoit, que cette démarche tendoit à un mariage; mais en envoyant Darnley en Écosse, elle espéroit que la présence de ce lord, le plus bel homme de son temps, comme Marie étoit la plus belle femme, faciliteroit cette alliance. En effet, on croit généralement que Darnley plut à la reine d'Écosse, et que cette union politique fut aussi un mariage d'inclination, c'étoit une convenance de plus.

Lorsque Marie fit part à Élisabeth de ses intentions, en lui mandant qu'elle ne prévoyoit aucune objection

point son pareil, puisqu'il n'étoit pas roi, mais il étoit de la même maison.

Brantôme dit aussi que le roi de Navarre voulut épouser Marie Stuart en répudiant Jeanne d'Albret, sa femme, pour cause de religion, mais que la reine d'Écosse se fit un scrupule d'épouser un homme marié.

de sa part [a], Élisabeth lui répondit qu'elle se trompoit fort, si elle croyoit ce mariage sans objection, qu'il y en avoit une terrible et sans réplique, savoir que le catholicisme, ainsi fortifié en Écosse, n'annonçoit pour successeurs à la couronne d'Angleterre que des princes élevés dans cette religion, proscrite en Angleterre; qu'ainsi en croyant fortifier ses droits à cette succession, elle les affoiblissoit. Élisabeth ordonna en même temps, sous peine de désobéissance, au comte de Lennox et au lord Darnley de revenir en Angleterre, et sur leur refus, qu'elle avoit prévu et desiré, elle fit mettre une seconde fois à la tour de Londres la comtesse de Lennox, ainsi qu'un jeune frère de Darnley, et confisqua tous les biens que le comte de Lennox possédoit en Angleterre; le mariage ne s'en fit pas moins, Élisabeth affectant toujours la plus violente colère pour avoir un prétexte de ne point reconnoître les droits de Marie à sa succession, et de cabaler contre elle avec les protestants d'Écosse [b].

Ceux-ci ayant à leur tête le lord Murray, le propre frère de leur reine, avoient pris les armes pour s'opposer à son mariage; la reine se mit elle-même à la tête de ses troupes et poussa ces rebelles hors du royaume (1); ils allèrent implorer la protection d'Élisabeth,

[a] Mémoires de Melvil, Knox, etc. [b] Le 29 juillet 1565.

(1) « Pour encourager ses troupes, dit M. Robertson d'après Keith, « elle marchoit elle-même à leur tête, toujours à cheval, ses pistolets « chargés, elle supportoit toutes les fatigues de la guerre avec une « force admirable, son air de gaieté et de résolution inspiroit un « courage invincible à ses troupes. »

Brantôme la représente « comme une seconde Zénobie, à la tête de « son armée, la menant la première, montée en tête sur une bonne

qui, voyant leur mauvais succès, commença par exiger qu'ils fissent une déclaration solennelle devant les ambassadeurs de France et d'Espagne qu'elle n'avoit eu aucune part à leur révolte; d'après cette déclaration qu'ils firent sans balancer, et qui auroit appris à tout le monde la part qu'elle avoit eue à cette intrigue, si l'on eût pu l'ignorer, elle les chassa de sa présence comme des rebelles et des traîtres, reconnus pour tels par leur propre aveu, mais elle leur fit donner sous main l'argent dont ils avoient besoin.

L'inévitable fatalité ou la conduite imprudente de Marie fournit bientôt à Élisabeth les occasions qu'elle cherchoit de lui nuire. Marie étoit foible, et ne choisissoit peut-être pas toujours avec assez de discernement ceux qu'elle honoroit de sa confiance. Un aventurier piémontois s'en empara, c'étoit David Riccio ou Rizzio, fils d'un musicien, musicien lui-même, venu en Écosse à la suite du comte de Morette, ambassadeur du duc de Savoie. Riccio amusa d'abord Marie par son talent qu'elle aimoit, mais plus peut-être encore par son accent étranger, par sa prononciation vicieuse, par la singularité de ses manières, par sa difformité même, qui avoit quelque chose de piquant [a]; ce qui amuse, quoique par le ridicule, peut quelquefois attacher; l'impression du ridicule s'efface par l'habitude, et le

« haquenée, vêtue d'un simple cotillon ou jupe de taffetas blanc, et « coiffée d'une coiffe de crêpe dessus; de quoi j'ai vu plusieurs per- « sonnes s'étonner, même la reine-mère, qu'une si tendre princesse « et si délicate comme elle étoit, et avoit été toute sa vie, fût ainsi « habituée aux incommodités de la guerre. »

[a] Buchanan, l. 17, c. 44. Keith. Melvil. Crawfort. Spotswood. Knox.

plaisir de l'amusement reste; cet homme avoit dans l'esprit l'insinuation qui séduit et le despotisme qui subjugue; il étoit avec adresse bas et insolent tour-à-tour, il se rendit nécessaire à Marie, qui le consultoit sur tout, et ne pouvoit plus se passer de lui. Le lord Darnley lui-même, pour obtenir la main de Marie, avoit eu besoin de se rendre Riccio favorable. Il s'en souvenoit, et ce n'étoit pas avec reconnoissance; Riccio n'avoit pour lui que la reine; les protestants le haïssoient comme un espion du pape, les catholiques le méprisoient comme un homme qui avilissoit leur parti, les courtisans étoient jaloux de sa faveur, les grands détestoient son insolence, et le peuple son avidité. Le roi, il faut l'avouer, ne méritoit pas mieux la confiance de sa femme, et l'obtenoit bien moins; foible et impétueux, sans principe et sans caractère, ambitieux sans aucun des talents qui justifient l'ambition, sans l'activité même qui l'excuse, il croupissoit dans la débauche et dans la crapule.

Un des inconvénients des États qui n'ont point la loi salique, c'est que les droits de celui qui épouse l'héritière du trône ne sont point réglés; le roi Henri (car la reine lui avoit donné ce titre) vouloit envahir l'autorité, la reine vouloit la conserver et réduire Darnley au rang de son premier sujet. Darnley attribuoit avec raison cette disposition de la reine aux conseils de Riccio, qui avoit intérêt qu'elle gardât l'administration, puisqu'elle la lui confioit.

Quand les seigneurs protestants, dont Riccio avoit principalement abattu le crédit, virent le roi mécontent, ils s'en rapprochèrent, et le firent insensiblement

entrer dans leurs intérêts; ils ne cessèrent de l'irriter contre Riccio, et parvinrent à le rendre jaloux en mari aussi bien qu'en roi. Ils promirent à Darnley de lui assurer l'autorité, ils s'engagèrent même à lui faire déférer la couronne par le parlement, si Marie venoit à mourir sans enfants, ils lui demandèrent seulement d'avouer le meurtre de Riccio quand il seroit commis; c'étoit beaucoup attendre de ce prince, qui n'avoit de vigueur ni pour le bien ni pour le mal; il promit tout, et la mort de Riccio fut résolue.

La manière dont ce complot s'exécuta marquoit un dessein formel de braver et d'outrager Marie. Elle étoit grosse et dans son septième mois; cette circonstance, qui demandoit tant de ménagement, ne détermina pas même à lui épargner ce spectacle d'horreur et d'effroi. La reine étant à souper avec quatre ou cinq personnes, du nombre desquelles étoit David Riccio, le roi entre dans la salle par une porte de derrière, accompagné du lord Ruthven et de quelques autres conjurés. Ruthven, homme naturellement difforme, à qui la pâleur de la colère et de la maladie donnoit un air encore plus affreux (1), et qui, se traînant avec peine, soutenu par deux hommes, avoit voulu commettre cet assassinat aux yeux de sa souveraine; Ruthven lance un regard foudroyant sur Riccio, et lui ordonne au nom du roi de le suivre; la reine demande si le roi a donné cet ordre; le roi, déja déconcerté par cette question, répond: « Vous voyez que je ne dis rien. » La reine ordonne à

(1) « C'étoit le plus affreux Écossois qui ait jamais été, et qu'une « longue fièvre quarte dont il relevoit avoit encore rendu plus ef- « froyable. » (FONTENELLE.)

Ruthven de sortir; Ruthven, au lieu d'obéir, s'avance pour saisir Riccio; celui-ci court, tout effrayé, se cacher derrière la reine, qu'il tient étroitement embrassée. George Douglas, oncle du roi, entre dans le même temps avec la foule des conjurés, et saisissant l'épée du roi, en perce la victime, au hasard de tuer la reine elle-même. Le malheureux Riccio, luttant contre la mort et poussant des cris lamentables, s'attachoit toujours au fauteuil de la reine comme à son seul asile, on l'en arrache, Marie veut se lever pour le défendre, le roi la retient, et la reine n'a plus de ressource que ses larmes; mille cris confus de rage et de terreur remplissent la salle et redoublent l'horreur de cette scène, Riccio, entraîné dans une chambre voisine, est percé de cinquante-six coups. On vient annoncer sa mort à la reine; alors elle essuie ses larmes : « Je ne pleurerai plus, « dit-elle, je ne songerai qu'à la vengeance. » C'étoit la première fois que ce mot étoit dans sa bouche, et ce sentiment dans son cœur. L'insolent Ruthven rentre dans la salle; il reproche à la reine toute sa conduite, sa foiblesse pour Riccio, son zéle pour la religion catholique, ses liaisons avec les partisans déclarés du catholicisme, ses rigueurs envers les protestants rebelles qu'elle avoit chassés du royaume, et qui revinrent tous ce jour même pour la braver ouvertement; il joignit, dit-on, à tant d'outrages, la menace de la tuer elle-même; Marie resta prisonnière.

Elle recouvra promptement sa liberté, elle regagna aisément son mari, qui désavoua tout avec sa foiblesse ordinaire; mais le coup étoit porté, Marie ne put retrouver dans son cœur ni estime, ni amitié pour le roi,

elle ne put pas même en feindre, et ce malheureux Darnley, ayant trahi tour-à-tour par sa foiblesse les catholiques et les protestants, n'ayant su s'attacher ni à sa femme ni à la nation, fut accablé du mépris de l'une et de l'autre.

Marie fit punir quelques uns des assassins de Riccio qui tombèrent entre ses mains, fit grace à un bien plus grand nombre encore; plusieurs des plus coupables se sauvèrent en Angleterre, d'où Élisabeth leur ordonna publiquement de sortir, et où elle les retint en secret, prenant soin de pourvoir à tous leurs besoins.

Les intrigues respectives de couronne à couronne continuoient; Élisabeth demandoit toujours la ratification du traité d'Édimbourg, et Marie une déclaration pour la succession; Élisabeth entouroit Marie d'espions, qui se vantoient d'être ennemis de la reine d'Angleterre pour être accueillis en Écosse, et qui révéloient à Élisabeth et au ministre Cécil les secrets qu'ils arrachoient à la confiance ou à l'indiscrétion de Marie. Dans ces ruses du cabinet, dans ces combats du machiavellisme, c'étoit toujours Élisabeth qui avoit l'avantage.

Marie accoucha d'un fils [a]; ce fils fut Jacques VI en Écosse, et Jacques I[er] en Angleterre. On dit qu'il frémissoit à la vue d'une épée nue, et que c'étoit l'effet de l'impression terrible que sa mère étant grosse de lui avoit éprouvée à l'arrivée imprévue des assassins de Riccio.

Melvil fut chargé d'aller notifier en Angleterre la naissance du prince d'Écosse; il rapporte lui-même

[a] 19 juin 1566.

dans ses Mémoires ce qu'il vit dans cette occasion. Quand il arriva, Élisabeth donnoit un bal, la gaieté brilloit sur son visage et animoit toute l'assemblée; aussitôt qu'on eut appris le sujet de l'arrivée de Melvil, une morne tristesse avoit tout glacé; Élisabeth, la tête appuyée sur sa main, s'écria douloureusement : « La reine d'Écosse est mère, et moi je ne suis qu'un « arbre stérile! » L'assemblée se sépara ou fut congédiée. C'étoit l'effet du premier mouvement; le lendemain, Élisabeth ayant eu le temps de se composer, donna audience à l'ambassadeur, témoigna la joie la plus vive de l'heureuse nouvelle qu'il apportoit, le remercia de la diligence qu'il avoit faite pour la lui apprendre plus tôt; elle nomma des ambassadeurs pour aller tenir en son nom sur les fonts de baptême l'enfant *de sa chère sœur.*

Linfortunée ou imprudente Marie alloit êtı e plongée dans l'abyme du malheur; Riccio n'avoit été aux yeux de ses envieux mêmes qu'un homme vil et vicieux, le comte de Bothwel (1), qui lui succéda dans la faveur de Marie, paroît avoir été un scélérat. La reine d'Écosse, comme nous l'avons dit, n'avoit pas le talent de sa rivale pour discerner le mérite et placer sa confiance. Cependant les divisions entre le roi et la reine augmentoient tous les jours, le roi vouloit quitter l'Écosse, la reine accablée de chagrins vouloit mourir, elle fut dangereusement malade; Ducroc, ambassadeur de France en Écosse, écrivoit à la cour de France: « Elle n'est « pas bien. Je crois que la principale cause de sa mala-

(1) Jacques Hesburn, comte de Bothwel.

« die est un chagrin violent et une profonde mélanco-
« lie, et il ne me paroît pas possible qu'elle vienne à bout
« de les surmonter. Elle répète continuellement ces
« mots : *je voudrois être morte*...... La bonne intelligence
« ne sera jamais rétablie entre le roi et la reine à moins
« que Dieu n'y mette la main..... La conduite du roi est
« déplorable et sans remède, et l'on ne peut rien atten-
« dre de bon de lui. »

Darnley tomba malade à son tour, les ennemis de Marie commencèrent à insinuer qu'elle l'avoit empoisonné, c'étoit une calomnie sans doute, mais cette calomnie, ses ennemis mêmes n'eussent peut-être pas osé la répandre avant ses liaisons avec Bothwel.

Les honnêtes gens, les bons citoyens qui aimoient et plaignoient la reine et qui gémissoient de ses erreurs, furent consolés en apprenant qu'au bruit de la maladie du roi, la reine avoit volé auprès de lui, pour lui rendre des soins et remplir ses devoirs, ils reconnurent Marie Stuart, elle fit ramener son mari en litière de Glascow à Edimbourg, pour qu'il fût plus à portée des secours, et comme on craignoit pour son fils la contagion, ou pour lui-même le bruit, le tumulte et même l'air assez malsain du palais de la reine, on le logea dans une maison isolée à l'extrémité de la ville ; sa maladie continuoit et les soins de Marie redoubloient, elle passa plusieurs nuits dans un appartement au-dessous de celui de son mari pour être à portée de veiller sur lui et de le secourir; mais le roi étant enfin en pleine convalescence, la reine, un jour qu'elle marioit une des filles de sa suite, annonça qu'elle iroit passer la nuit au palais [a], pour prendre sa

[a] La nuit du 9 au 10 février 1567.

part de cette fête ; au milieu de la nuit on entend un bruit épouvantable, accompagné de commotion et qui parut comme une explosion violente de poudre, on sut en effet que la maison où étoit logé Darnley avoit sauté en l'air, par le jeu d'une mine, et on retrouva le corps de ce prince à quelque distance de là, sous un arbre; il ne fut pas possible d'attribuer ce coup à un accident, des marques de préméditation s'offroient de toutes parts, et les preuves du crime furent acquises. Mais quels étoient les coupables? c'est un problème qui n'a pu être entièrement résolu.

Faut-il croire que Marie, à force d'éprouver des cruautés et des perfidies, fût devenue cruelle et perfide elle-même? faut-il croire que n'ayant pu, par sa douceur, tenir le serment qu'elle avoit fait dans sa colère de venger Riccio, ayant pardonné à la plupart de ceux qu'elle avoit vus tremper leurs mains dans le sang de ce malheureux, même à Ruthven, dont elle avoit été si cruellement outragée en cette occasion, elle n'ait été capable d'une vengeance atroce que contre son mari?

Ou faut-il penser que Bothwel ait préparé seul et à l'insu de Marie les détails de ce complot?

Ou enfin faut-il, avec plusieurs auteurs, imputer ce crime au lord Murray, dont nous exposerons à cet égard la politique et les intérêts?

Cette grande question sera discutée dans la suite. Suivons le cours des événements.

La voix publique accusa Bothwel de la mort du roi, la reine dut l'entendre et n'abandonna point Bothwel (1).

(1) Le crédit dont Bothwel jouissoit plus que jamais fermoit la

Etoit-ce le courage de la justice qui défendoit un innocent, ou la foiblesse de l'amour qui protégeoit un coupable? étoit-ce du moins l'amour qui justifie toujours ce qu'il aime? toutes ces questions seront discutées [a].

Bothwel, pour se justifier aussi dans le public, fit des défis, on les accepta en demandant que le lieu du combat fût dans un pays neutre, où le crédit ne pût donner à personne aucun avantage. C'étoit à Bothwel à répliquer, il ne répliqua point.

Le comte de Lennox l'accusa de la mort de son fils. Un jugement précipité, rendu d'après des procédures irrégulières, déclara Bothwel innocent.

Il enléve la reine et la force à l'épouser, ou la reine elle-même, d'intelligence avec lui, se fait enlever et l'épouse volontairement trois mois (1) après la mort de son mari. Tous ces faits sont fort étranges. Attendons la discussion.

Il restoit un point bien important pour Bothwel, c'étoit de s'emparer de la personne du jeune prince, Bothwel le tenta, mais le comte de Marr, à qui l'éducation de Jacques étoit confiée, ne voulut point le lui remettre; la nation même ou du moins les seigneurs protestants se révoltèrent et prirent les armes; du Croc, ambassadeur de France, voulut en vain ména-

bouche à tout le monde; mais pendant le jour un morne silence attestoit l'indignation générale, et la nuit, on entendoit dans les rues d'Édimbourg des voix s'élever de toute part pour accuser Bothwel et la reine elle-même; et le matin on trouvoit les carrefours pleins de placards contenant la même accusation.

[a] Camden, Élisabeth. Knox. Keith. Buchanan.

(1) La mort de Darnley arriva la nuit du 9 au 10 février 1567, et le mariage de sa veuve avec Bothwel est du 15 mai suivant.

ger un accommodement, on lui répondit qu'il falloit punir, ou chasser l'assassin du roi, le ravisseur de la reine, qui vouloit encore porter ses mains hardies sur leur fils unique, le seul espoir de la nation; le comte de Bothwel voulut renouveler ses défis, on les accepta en face, et il se retira (1); il se sauva dans les Orcades, il passa ensuite en Norwége, où après avoir traîné une vie misérable dans la honte et les dangers du vil métier de pirate, seule ressource qui lui restât pour subsister, il mourut fou au bout de dix ans; la reine resta au pouvoir, dirai-je des rebelles? elle fut ramenée à Edimbourg à travers les outrages de l'armée, qui l'accusoit hautement d'être complice de l'assassinat de son mari; on avoit la cruauté de porter devant elle un étendard où étoit peint le cadavre du roi Henri, et auprès de lui son fils, qui, les mains étendues vers le ciel, demandoit justice de ce régicide. Marie vouloit en vain détourner ses regards de cet affreux spectacle, on le lui présentoit de tous côtés, elle s'évanouit, il fallut la soutenir sur son cheval jusqu'à Edimbourg; la poussière qui couvroit son visage étoit tellement détrempée par ses larmes, qu'il sembloit qu'on lui eût jeté de la boue: Le peuple qui accouroit en foule autour d'elle, pour l'insulter ou pour la voir, pouvoit à peine la reconnoître; elle fut ensuite enfermée au château de Lochlevin, sous la garde de la mère de Murray, fille du lord Erskine, qui prétendant avoir été la femme légi-

(1) Kirkaldy et Tullibardin s'étant présentés d'abord, Bothwel répondit qu'il ne se battoit pas contre de simples barons; le lord Lendesey s'étant présenté sur ce refus, Bothwel n'eut plus rien à répondre, mais il ne se battit pas davantage.

time de Jacques V, avant qu'il épousât Marie de Lorraine, et soutenant que la couronne auroit dû appartenir au comte de Murray son fils, traita Marie Stuart en bâtarde et en usurpatrice.

On lui fit signer dans sa prison trois actes : l'un étoit une cession qu'elle faisoit de ses États à son fils, à peine alors âgé d'un an ; par le second, Murray étoit nommé régent, par le troisième, on établissoit un conseil de régence ; mais seulement en cas de refus de la part de Murray. Marie signa tous ces actes comme forcée, comme prisonnière, elle s'épargna même la peine de les lire et le chagrin d'en savoir positivement le contenu.

Elisabeth voyant sa rivale avilie et opprimée, la plaignit publiquement et parut vouloir lui tendre une main protectrice. Quelle que fût son opinion sur Marie en particulier, elle parut sentir le danger de laisser les sujets faire et défaire à leur gré les rois. Que Marie fût coupable ou non, sa cause étoit la cause commune des souverains, et peut-être cette cause devenoit-elle plus intéressante pour Elisabeth, parcequ'il s'agissoit d'une reine ; elle défendit à son ambassadeur de se trouver à la cérémonie du couronnement de Jacques, qui se fit d'après une abdication si peu volontaire, elle rappela même peu de temps après cet ambassadeur.

Mais, comme on le verra dans la suite, ce zèle pour Marie n'étoit qu'affecté ; la jalouse Elisabeth dévoroit déja dans son cœur sa victime, elle brûloit d'impatience de tenir Marie prisonnière en Angleterre, c'étoit pour se la faire remettre qu'elle cherchoit à inquiéter les confédérés par cet air d'éloignement ; si elle eût voulu

sincèrement mettre la reine d'Écosse en liberté, elle lui eût envoyé du secours, c'étoit un moyen infaillible, et c'étoit le seul.

Marie parvint à s'échapper de sa prison, elle eut bientôt une petite armée, mais qui fut dissipée par Murray à la bataille de Langside-Hill. Alors bannie de son propre royaume, elle n'eut plus que le choix de l'asile étranger où sa misère seroit le plus respectée ; son cœur la rappeloit en France, mais il lui étoit trop dur de n'avoir plus à offrir que le spectacle de son humiliation dans ce pays où elle avoit paru avec tant d'éclat; les Pays-Bas étoient en combustion ; Rome et l'Espagne, à raison de la distance des lieux, n'étoient pas une ressource présente, Marie ne se flattoit pas d'échapper toujours aux flottes angloises ou même à celles de ses sujets révoltés ; d'ailleurs elle n'avoit pas un vaisseau à sa disposition, elle étoit sur la frontière de l'Angleterre ; Élisabeth lui avoit montré de la pitié, c'étoit le sentiment dont elle avoit besoin alors, elle espéra la forcer à la générosité par la confiance qu'elle alloit lui montrer, en se jetant entre ses bras. Cette confiance d'ailleurs fut provoquée par Élisabeth ; c'est Cécil son ministre qui nous l'apprend dans un mémoire intitulé : *Pour la reine d'Écosse*, « c'est sur la foi de sa majesté, « dit-il, c'est sur les invitations réitérées qui lui en ont « été faites par notre souveraine, que la reine d'Écosse « s'est réfugiée en Angleterre. »

Pour échapper aux ennemis domestiques qui la poursuivoient toujours, elle quitte la terre, entre dans une barque de pêcheur qui la descend dans le Cumberland. De là elle écrivit à Élisabeth qu'une reine, sa

plus proche voisine, son amie, sa parente, auroit cru lui manquer, si dans ses malheurs elle avoit imploré une autre protection que la sienne; qu'elle attendoit à l'entrée des États d'Élisabeth la permission d'être conduite vers elle et d'être admise en sa présence.

Élisabeth, dans sa réponse, lui offroit des consolations, lui promettoit des secours, mais lui déclaroit qu'elle ne la verroit point jusqu'à ce que Marie se fût justifiée des crimes atroces dont elle étoit chargée. Jusque-là Marie avoit soutenu ses revers avec courage, elle n'en trouva point contre cette dureté inattendue, elle fondit en larmes et parut pressentir toute l'horreur du sort qui lui étoit réservé; elle étoit prisonnière et sa rivale étoit son juge.

Cette audience qu'on lui refusoit, on l'accordoit à Murray, son persécuteur. Marie, dont les plaintes sur tant de partialité auroient pu être si amères, n'en fait que de douces et de touchantes : « Pardonnez-moi, dit-« elle à Élisabeth, si je vous ouvre mon cœur, et vous « parle sans réserve. Je n'étois pas tellement dépour-« vue d'amis, que je ne visse d'asile que dans vos États. « C'est par choix que je me suis jetée dans vos bras; « vous êtes ma plus proche parente, et je dois vous re-« garder comme ma meilleure amie. J'ai prétendu vous « faire honneur en vous préférant à tous les autres prin-« ces qui auroient pu m'aider à remonter sur mon trône. « Vous admettez mon frère naturel en votre présence, « lui qui est le chef de mes sujets rebelles; et une pa-« reille faveur m'est refusée, et je ne puis obtenir que « vous entendiez ma justification. A Dieu ne plaise que « je devienne pour vous la cause du plus léger déshon-

« neur; j'imaginois, au contraire, que c'étoit contri-« buer à votre gloire que de vous fournir l'occasion de « déployer votre puissance et la générosité de votre « cœur en faveur d'une princesse opprimée. Ne me re-« fusez donc pas, je vous en conjure, ne me refusez pas « votre secours; que j'aie la consolation de vous devoir « le rétablissement de ma fortune, ou souffrez au moins « que je cherche hors de l'Angleterre des ressources « que je ne puis trouver chez vous. »

C'étoit précisément ce qu'on redoutoit, et ce qu'on vouloit empêcher. La reine d'Écosse remise en la puissance d'Élisabeth alloit la rendre presque aussi absolue en Écosse qu'en Angleterre; si, au contraire, on laissoit partir Marie, elle se retireroit en France; sa présence, ses malheurs, ses larmes, échaufferoient en sa faveur le zéle des François et réveilleroient les idées ambitieuses des Guises; Élisabeth seroit peut-être troublée, selon leur ancien projet, dans la possession de l'Angleterre.

Élisabeth résolut de profiter de tout l'avantage des conjonctures, en retenant Marie dans ses États et en s'érigeant à elle-même un tribunal où tous ces grands différents qui agitoient l'Écosse seroient portés, pour y être ou jugés définitivement ou suspendus et perpétués, suivant qu'il conviendroit à ses intérêts. Elle étoit flattée de ramener ce temps où Édouard Ier, examinant en juge les droits des divers contendants, disposoit en maître de la couronne d'Écosse, content d'un simple droit de suzeraineté sur cette couronne, qu'il sembloit avoir dédaigné de prendre pour lui-même.

Élisabeth nomma donc des commissaires, devant

lesquels Marie, d'un côté, de l'autre son frère Murray, régent d'Écosse, plaidèrent ou furent censés plaider contradictoirement leur cause aussi par commissaires; Murray étoit à la tête des siens. On fit de part et d'autre toutes les protestations nécessaires, les Écossois pour l'indépendance de leur couronne, les Anglois pour ces prétentions à la suzeraineté, qui leur étoient restées du temps d'Édouard Ier, quoique abandonnées formellement par quelques uns de ses successeurs et négligées par tous les autres.

Les Écossois avoient à justifier leur révolte contre leur reine; la vengeance du roi assassiné étoit leur excuse, et comme on s'accusoit réciproquement de cet assassinat, il s'agissoit en dernière analyse de savoir si le comte de Bothwel étoit l'assassin du roi Henri, et si Marie étoit la complice de Bothwel, ou si Murray et ses amis étoient les auteurs de cet assassinat.

Ici, non seulement les résultats et les conséquences des faits, mais les faits mêmes sont si différents chez les divers historiens, selon le parti qu'ils ont pris dans cette affaire, qu'il est indispensable de rapporter les deux récits contradictoires et de les mettre en opposition; M. Robertson observe avec raison qu'en ce qui concerne Marie Stuart, l'opinion de l'historien influe sur la narration entière et la dirige dès le commencement.

Pour éviter cet écueil, nous n'avons fait jusqu'ici qu'indiquer les faits que la discussion va développer; quant aux éloges que nous avons donnés à la personne de Marie Stuart, à sa candeur, mise en opposition avec les artifices d'Élisabeth, à sa conduite, à son ad-

ministration même, jusqu'au temps où Riecio prit sur elle trop d'empire, c'est dans les écrivains opposés à Marie Stuart que nous les avons puisés. Examinons le reste.

Pour simplifier, autant qu'il est possible, une affaire si compliquée, terminons d'abord ce qui concerne Bothwel. Les historiens des deux partis conviennent également qu'il étoit coupable. Ceux qui accusent Murray disent que Bothwel étoit son agent et son complice; ceux qui accusent Marie chargent encore bien plus Bothwel. Il s'agit donc seulement de prononcer entre Marie Stuart et Murray, entre la sœur et le frère.

RÉCIT

DES HISTORIENS CONTRAIRES A MARIE STUART.

Quels qu'aient pu être les sentiments de Marie Stuart pour un homme tel que David Riccio [a], rien ne peut excuser l'imprudence qu'elle eut de mettre à la tête des affaires un musicien, un aventurier; l'autorité qu'elle lui donna, la confiance qu'elle lui prodigua au point d'exciter la jalousie du roi, autorisent les soupçons les plus injurieux, et ces soupçons ne peuvent qu'être confirmés par les honneurs indécents qu'elle fit ren-

[a] Buchanan, Knox, Keith, et la plupart des auteurs anglois.

dre à la mémoire de Riccio, en le plaçant dans le tombeau des rois d'Écosse; de tels excès portent trop hautement le caractère d'une passion pour qu'on puisse s'y méprendre.

Celle que Marie conçut aussitôt après pour le comte de Bothwel a des caractères encore plus marqués, et l'ascendant que cet homme coupable prit sur l'ame foible de Marie produisit encore plus de scandale; l'oubli de tous les devoirs, le mépris de toutes les bienséances furent les suites de cette liaison; on vit bientôt la reine, se livrant à toute sa haine et à tout son mépris pour le roi, le laisser dans cet état d'abandon où Isabelle de Bavière avoit autrefois laissé le malheureux Charles VI, tandis qu'elle dissipoit les trésors de la France avec le duc d'Orléans; Bothwel, que tout le monde savoit être ruiné sans ressource, étaloit de même un faste qui attestoit les libéralités scandaleuses de la reine, et le roi ne pouvoit paroître dans une cérémonie publique, faute d'un habit décent. La reine se faisoit un plaisir criminel de l'avilir en toute occasion aux yeux du peuple. Bedfort, alors ambassadeur d'Angleterre en Écosse, crut devoir avertir Melvil du tort que cette conduite faisoit à Marie. Darnley, outré des mépris de sa femme et de l'indigence qu'il souffroit, voulut quitter l'Écosse, et aller chercher un asile en France ou en Espagne. Marie, alarmée de ce projet, dont l'exécution auroit divulgué dans toute l'Europe ses foiblesses et sa honte, envoya des mémoires justificatifs à la cour de France, et veilla sur le roi pour lui ôter tous les moyens de sortir de ses États. Le divorce entre Darnley et Marie fut proposé, ce fut encore la

reine qui s'y refusa; l'événement fit voir qu'elle connoissoit des moyens plus sûrs de se défaire d'un mari.

Une réconciliation plus criminelle que la rupture attire dans le piége le malheureux Darnley. Ces soins prodigués à un malade pour préparer sa perte, cet empressement officieux de le ramener à Édimbourg, sous prétexte de le rapprocher des secours; cette précaution de le loger dans une maison isolée, située à l'extrémité de la ville, sous prétexte de salubrité et de tranquillité, mais en effet parceque cette maison appartenoit à un des conjurés, et que les gouffres y étoient ouverts; ces nuits passées dans la maison du malade, sous prétexte de veiller sur lui, mais en effet pour veiller aux préparatifs de sa mort et assurer le succès de l'entreprise; c'est par-tout l'hypocrisie cachant le crime sous l'apparence de devoirs et d'attentions. Eh! comment expliquer autrement cette circonstance singulière et unique, que la seule nuit où Marie s'absente de cette maison (et toujours sous un prétexte plausible), soit précisément celle où se fait l'explosion? Est-il vraisemblable, est-il possible que toutes les circonstances, tous les détails d'un pareil complot aient été arrangés à l'insu de Marie, toujours présente, qu'elle n'ait été dans la main de son amant que l'instrument passif et aveugle de tant de fourberies? Bothwel étant généralement reconnu pour coupable, Marie peut-elle ne pas l'être? La preuve de sa complicité ne sort-elle pas à-la-fois de toutes les particularités du crime?

Cette preuve d'ailleurs est préparée et fortifiée par tous les événements qui précèdent. Qu'on se rappelle

les procédés de Marie à l'égard du roi, l'abandon où elle le laissoit, sa confiance et son amour prostitués à un Riccio, à un Bothwel, l'indigence du roi comparée au faste de ce dernier, tout jusqu'aux obstacles qu'elle mit à la fuite du roi, jusqu'au refus qu'elle fit de consentir au divorce, se tourne en preuve contre elle.

Mais les événements qui suivent donnent bien plus de force encore à cette preuve.

Un père et la voix publique accusent Bothwel de la mort du roi, il fait des défis, on les accepte, il recule, et Marie n'ouvre point les yeux, elle le protége, elle le défend. Des placards chargent Bothwel du crime, et accusent Marie de complicité; on fait les plus rigoureuses recherches sur les placards; on n'en fait point, ou l'on n'en fait que de légères sur l'assassinat du roi; mais enfin voilà Bothwel juridiquement accusé par le comte de Lennox, par le père du roi. S'assure-t-on de Bothwel? entend-on des témoins? les lui confronte-t-on? Il est à la cour, il est tout-puissant, il est ministre absolu, il va être presque roi, et déja la reine l'a choisi pour porter le sceptre royal à l'ouverture du parlement. Un jugement irrégulier et précipité, où il assiste lui-même, environné d'une troupe formidable de gens armés (1), le délivre de son accusateur, sans que celui-ci ait été entendu, sans qu'il ait eu le temps de paroître, d'indiquer des témoins, de produire des preuves. La chicane s'étoit ménagé de loin, et en tout événement, des moyens juridiques d'assurer le déni de jus-

(1) *Sed quis auderet Bothuellium attingere, cùm idem reus, judex, quæsitor, pœnæ exactor esset futurus?* Buchan. *rer. Scotic.* l. 18.

tice. Dans l'acte d'accusation l'on avoit donné une fausse date au délit, on avoit daté la mort du roi du 9 février, au lieu du 10, comme si l'on avoit pu se tromper sur l'époque d'un tel événement. Le but de cette erreur volontaire étoit que l'accusation tombât par la nullité de l'acte. Pour comble d'opprobre, cet homme accusé par plusieurs personnes, et soupçonné par tout le monde, de l'assassinat du roi, la reine se fait présenter une requête par laquelle on la presse de l'épouser, elle permet du moins qu'on la lui présente, et cette permission que personne n'avoit sollicitée, étoit évidemment un ordre. Ceux qui avoient eu la foiblesse de la présenter, dirent depuis eux-mêmes que la maison où ils s'assemblèrent étoit environnée de gens armés. D'après cette requête, la reine épouse Bothwel, trois mois après la mort de son mari; précipitation qui seule eût été un opprobre, quand même il n'auroit pas été question d'un homme réputé régicide. Toute la précaution qu'elle prit pour diminuer la honte d'un tel engagement, fut de se faire enlever par Bothwel; expédient scandaleux, collusion évidente, qui ajoutoit encore à la honte de Marie; lorsque la noblesse d'Écosse lui offrit de la tirer des mains du ravisseur, elle répondit qu'à la vérité il s'étoit servi d'une voie fort étrange, mais que ses regrets avoient expié sa faute, et qu'elle lui avoit pardonné; en effet elle lui accorda des lettres de rémission avec cette clause singulière; pour cet attentat *et pour tous autres crimes;* tant cet homme avoit besoin de rémissions! tant l'amour avoit besoin de lui en accorder, ou plutôt tant on a besoin de ménager ses complices! car il n'est que trop aisé d'enten-

sence, Marie nomme des commissaires pour paroître devant les commissaires anglois; elle consentoit donc alors à se défendre, parcequ'elle se fioit aux mesures qu'elle avoit prises pour faire disparoître les preuves de son crime. Murray produit ces preuves.

C'étoient, 1° les dépositions de quelques domestiques du comte de Bothwel, condamnés et exécutés comme complices de leur maître.

2° Un recueil de lettres écrites par la reine au comte de Bothwel, contenant les preuves du commerce criminel qu'elle avoit entretenu avec cet homme du vivant de son mari, ainsi que du consentement qu'elle avoit donné à l'assassinat du roi et à son propre enlèvement. A ces lettres étoient joints des actes, ou signés d'elle, ou écrits de sa main, qui renfermoient des promesses de mariage faites à Bothwel, toujours du vivant du roi, il y avoit aussi des sonnets qu'elle avoit composés sur leur amour.

Marie avoit cru ces lettres, ces actes et ces poésies anéantis, elle ne pouvoit concevoir comment tous ces papiers se trouvoient entre les mains de son frère; Murray le lui apprend. Elle avoit recommandé à Bothwel de les brûler, mais Bothwel avoit jugé à propos de les garder, soit comme des monuments de la passion qu'il avoit inspirée à une grande reine, soit comme des titres qui, s'il venoit à être convaincu de l'assassinat du roi, pourroient servir à le sauver à cause de la complicité même de la reine. Il avoit enfermé le tout dans une cassette d'argent, qui étoit aussi un présent de Marie, et qu'elle tenoit elle-même de François II, son premier époux. Bothwel, pour tenir cette cassette en

un lieu sûr, avoit choisi le château d'Édimbourg, la place la plus forte de l'Écosse. La cassette étoit donc restée entre les mains de Jacques Balfour, gouverneur de ce château, homme attaché à Bothwel, et qu'on regardoit aussi comme complice de la mort du roi. Le château d'Édimbourg ayant été assiégé par le comte de Morton, à la tête des lords soulevés contre la reine, au sujet de son mariage avec Bothwel, celui-ci envoya un homme de confiance, nommé Dalgleish, pour retirer cette cassette d'entre les mains du gouverneur. Balfour traitoit alors en secret avec les lords; il remit cependant la cassette, mais il fit avertir le comte de Morton, qui intercepta les papiers, et les remit au comte de Murray son ami.

Quel est alors le plan de défense de Marie? 1° Elle commence à s'apercevoir que cette discussion de sa conduite devant les commissaires d'une puissance étrangère peut donner atteinte à l'indépendance de sa couronne; elle juge la majesté royale avilie par cette plaidoirie contre des sujets rebelles, devant un tribunal qui prétend la juger, quoiqu'elle n'ait d'autre juge que Dieu; elle soutient qu'en nommant des commissaires, elle n'a pas compté choisir des avocats pour la défendre sur une accusation, mais des ministres pour traiter sur des intérêts politiques; elle ajoute qu'elle est toujours prête à suivre cette affaire, mais sous la forme d'une négociation, non sous celle d'un procès.

2° Elle accuse à son tour Murray et Morton d'être les régicides, et d'avoir fabriqué sa prétendue correspondance avec Bothwel pour la charger de leur crime.

On répliquoit 1° que cette réclamation d'indépen-

dance étoit tardive et superflue; tardive, parcequ'elle venoit non seulement après un consentement formel d'être jugée, mais encore après une conviction compléte; superflue, parceque les protestations faites de part et d'autre suffisoient pour maintenir les droits respectifs des deux couronnes, qu'elle parloit de dignité quand il s'agissoit d'honneur; que sa dignité personnelle seroit étrangement compromise par le silence, lorsqu'on l'accabloit de preuves authentiques et par écrit, émanées d'elle-même; que si elle ne reconnoissoit point de juge sur la terre, elle se devoit à elle-même une justification solennelle devant l'univers qui avoit les yeux sur elle.

2° Qu'une récrimination faite ainsi par dépit est puérile et ridicule; qu'on ne procède de cette manière, ni dans l'ordre judiciaire, ni toutes les fois qu'on a le desir et l'intérêt d'éclaircir la vérité; que de même qu'en justice réglée une déposition ne peut être ébranlée par tous les reproches faits après coup, et qu'il faut avoir fourni ses reproches avant d'entendre la déposition, de même une accusation n'est pas détruite par une accusation contraire, ni des actes formels par une simple dénégation, et une allégation vague de faux.

Malgré toutes ces raisons, la reine d'Écosse persista dans son silence, et ne voulut se justifier que devant la reine d'Angleterre, parcequ'elle savoit bien qu'elle ne seroit point admise en sa présence; ses commissaires par son ordre offrirent toujours de négocier et refusèrent de la défendre.

Le duc de Nortfolck, chef des commissaires anglois, très zélé cependant pour la maison Stuart, et qui eut

la tête tranchée pour avoir cabalé contre Élisabeth en faveur de la reine d'Écosse qu'il vouloit épouser, avouoit aux commissaires écossois, qui n'en disconvenoient pas, que les preuves de la complicité de Marie étoient plus claires que le jour, et s'il vouloit l'épouser malgré son crime, c'est qu'il s'agissoit d'un trône.

L'original des lettres de Marie Stuart et tous les actes de ce procès ont disparu, sans doute par le soin que prit dans la suite le roi Jacques d'anéantir ces monuments de la honte et du crime de sa mère.

Au reste, à toutes les objections qui pourroient être tirées du caractère doux, humain, vertueux de Marie Stuart, on répond que les caractères soutenus et jamais démentis ne se trouvent qu'au théâtre et dans les romans; que peut-être Marie Stuart n'eut que l'apparence des vertus, ou que s'il faut avouer qu'elle étoit née avec un caractère heureux et des vertus aimables, il faut observer aussi que ces qualités restèrent comme éclipsées tant qu'elle vécut sous l'empire de Bothwel, qu'elles ne reprirent leur éclat qu'après le départ de ce monstre et que pendant la prison de Marie, comme si le malheur les eût rappelées. Tel est le langage des adversaires de Marie. Voyons celui de ses apologistes.

RÉCIT

DES HISTORIENS FAVORABLES A MARIE STUART.

La mère de Murray, quoique notoirement elle n'eût été que la maîtresse de Jacques V, prétendoit avoir été sa femme légitime [a]; en conséquence elle soutenoit que le trône appartenoit à son fils, de là tous les crimes de ce fils. Murray nourri dans ces idées ambitieuses, ne les avoit que trop adoptées, il regrettoit le trône comme un bien qui lui avoit échappé, il n'y avoit rien qu'il ne fût capable de tenter pour y parvenir ou pour s'en rapprocher.

Pendant la régence de Marie de Lorraine et la vie de François II, il renferma tant qu'il put ces sentiments dans son cœur; ils avoient cependant assez éclaté avant la mort de ce prince et de sa belle-mère, pour que les fidéles sujets de Marie Stuart se crussent obligés de l'en avertir. En effet, dès le temps de l'administration de Marie de Lorraine, Murray étoit à la tête du parti réformé, dès ce temps même il aspiroit au trône, on ne peut en douter d'après une lettre de Nicolas Trock-

[a] Camden, Goodall, Brantôme, et presque tous les historiens françois.

norton, ambassadeur d'Angleterre en France, adressée au secrétaire d'État Cécil, et datée du 26 juillet 1559.

« Je suis secrètement informé, dit-il, qu'il y a en « Écosse un parti pour placer le prieur de Saint-André « sur le trône, et que le prieur lui-même n'épargne rien « pour y parvenir. »

Le secrétaire d'État d'Écosse Maitland de Léthington, dont nous aurons plus d'une fois occasion de parler, avoit donné le même avis à la reine Élisabeth, c'est elle-même qui nous l'apprend dans des instructions qu'elle adresse au comte de Shrewsburi.

« Dès avant le traité d'Edimbourg, dit-elle, (et ce « traité est de 1560) Léthington m'informa qu'on vou« loit enlever la couronne à la reine Marie. »

Les principaux agents de cette intrigue étoient, le comte de Murray, qui en étoit l'objet, le comte de Morton, de la maison de Douglas, son ami et son confident, et Léthington; ils formoient ce triumvirat criminel sous lequel succomba la reine d'Écosse; leurs plus zélés partisans étoient le comte de Marr, le lord Lindesey, le lord Rutven, etc. Tels étoient les chefs du parti protestant, du parti anglois; ils entretenoient une correspondance suivie avec la reine d'Angleterre contre leur souveraine. La mort de la reine régente d'Écosse et celle de François II furent des évènements favorables pour Murray, il n'avoit plus à combattre ou à tromper que la jeune reine sa sœur. Son coup d'essai fut de lui extorquer un pouvoir en vertu duquel il acheva d'abolir en Écosse la religion catholique que professoit cette princesse, de sorte qu'en arrivant dans ses États, elle trouva ses sujets disposés à la révolte

contre elle sur l'article le plus important, la religion. A peine put-elle obtenir quelque tolérance pour la sienne. Tandisque Murray abusoit ainsi de la confiance de sa sœur, il songeoit à l'empêcher de passer en Écosse. L'absence de Marie pouvoit remplir en partie les vues de Murray, l'administration pouvoit lui rester, et les Ecossois accoutumés dans la suite à son gouvernement, pouvoient lui déférer la couronne au préjudice d'une sœur absente; il se hâta donc à son retour de France d'aller en Angleterre, il pressa Élisabeth de faire arrêter Marie à son passage; Léthington donna le même conseil, ils alléguoient l'intérêt général de la religion protestante, l'intérêt particulier d'Élisabeth; Murray eut soin d'alarmer cette reine sur ses propres dangers, en lui exagérant les prétentions de Marie et les projets des Guises, relativement à la couronne même d'Angleterre. Camden qui rapporte cette intrigue, avoit vu les lettres du parti; celle que Léthington écrivit à ce sujet à Cécil existe dans la bibliothéque cotonienne.

« Je pense comme vous, lui dit-il, sur le retour de « la reine notre souveraine en Écosse, il causera infailliblement d'étonnantes tragédies. Elle ne veut « point avoir à son service quiconque est bien disposé « pour l'Angleterre; on ne manquera pas de leur susciter des affaires, non pas d'abord directement pour « cause de religion, ce prétexte paroîtroit odieux, on « emploiera l'accusation de haute trahison; on disgraciera, on bannira, on dispersera un certain nombre « de lords, le reste ne donnera pas grande peine à écraser, et alors commencera la boucherie. »

Conformément à ces conseils, Élisabeth envoya des

vaisseaux, pour enlever Marie Stuart à son passage. C'est encore un fait dont on ne sauroit douter, puisque le chancelier Bacon a pris soin de le consacrer par un discours qu'il fit en 1562, dans le conseil privé d'Angleterre, au sujet d'une entrevue proposée entre Élisabeth et Marie. « Pensez-vous, dit-il, que la reine d'É-« cosse oublie le refus que vous fîtes de la laisser passer « par l'Angleterre à son retour de France? oubliera-t-« elle aussi les vaisseaux que vous envoyâtes sur son « passage? »

Marie échappa aux Anglois à la faveur d'un brouillard; on avoit prévu ce cas, et l'on avoit envoyé d'avance Randolph en Écosse pour féliciter Marie sur son retour, s'il avoit lieu; mais en effet pour empêcher ce retour par ses intrigues et ses intelligences avec ce triumvirat, voici ce que Randolph écrivoit à Cécil, le 9 août 1561, environ quinze jours avant l'arrivée de Marie: « J'ai com-« muniqué votre lettre à mylord Murray (1), à mylord « Morton et à Léthington. Ils souhaitent autant que vous-« même qu'on arrête pendant quelque temps la reine « d'Écosse en Angleterre. Quelques uns d'eux renon-« ceroient volontiers pour toujours à la voir...... ils ne « voient de ressources et de sûreté que dans la faveur « et dans la protection de sa majesté (Élisabeth) ils se « proposent d'avoir avec moi une conférence là-dessus. « Ma réponse est toute prête..... J'ai eu dernièrement « une conversation avec Murray et avec Léthington....

(1) La lettre l'appelle le *lord Jacques;* il n'étoit pas encore comte de Murray; il ne le fut que dans la suite par la bonté de cette même sœur qu'il avoit si indignement trahie, et qu'il persécuta si cruellement.

« Le lord Léthington écrit exactement tout ce qu'il croit « propre à satisfaire votre curiosité sur l'état présent « des choses dans ce pays. »

Le même Randolph écrivoit une autre fois : « Si l'on « saisit sur la frontière quelques lettres suspectes, ne les « ouvrez pas ; mais envoyez-les à mylord Murray, sur « les services duquel la reine d'Angleterre peut comp- « ter. »

Knox entroit dans tous ces complots. Voici ce que Randolph écrivoit à Cécil au mois de septembre 1561 : « M. Knox m'a instamment recommandé de vous ap- « prendre que le lord Léthington lui a remis votre « lettre, à laquelle il ne tardera pas à répondre.

« On nous exhorte, dit encore Randolph à avoir du « courage, je vous assure que la voix d'un seul homme « (M. Knox) est plus capable de nous en donner en une « heure que six cents trompettes qui retentiroient sans « cesse à nos oreilles. » L'arrivée de Marie déconcerta pour lors les mesures de ces traîtres, et sa conduite démentit hautement les prédictions calomnieuses de Léthington, elle traita les protestants avec la plus grande douceur, donna la meilleure part dans sa confiance à Murray son frère, et vécut en bonne intelligence avec Élisabeth.

Arrêtons-nous un moment à considérer ces premiers faits, parcequ'ils établissent le caractère des différents personnages.

Le bâtard Murray osoit aspirer au trône ; c'est d'abord un point constant, et ce point fait connoître l'homme.

Les moyens qu'il emploie pour parvenir à son but, sont des intelligences avec les ennemis de l'État et des

conspirations contre la liberté de sa sœur et de sa souveraine. Son complice Léthington se permet contre la reine d'insolentes calomnies, dont il va chercher la matière jusque dans l'avenir. Knox leur vendoit sa séditieuse éloquence. Violence et fourberie, voilà ce qu'on verra toujours de la part de Murray et de ses complices. Douceur, modération, bonté, trop de candeur peut-être, et trop peu de défiance, voilà ce qu'on verra constamment de la part de Marie, et voilà ce qui la perdra.

Murray régnoit en quelque sorte avec Marie par la confiance qu'elle lui témoignoit; il étoit comblé de biens et d'honneurs, son ambition étoit en partie satisfaite; aussi ces premières années du régne de Marie sont-elles peu troublées. Cependant la différence de religion pouvoit mettre des bornes à cette confiance de Marie; aussi ne la laisse-t-on pas tranquille sur cet article; on veut absolument la convertir; on trouble le service de sa chapelle, on la fait prêcher par Knox; on la fait solliciter par le clergé protestant.

Mais c'est à l'occasion du second mariage de la reine avec le lord Darnley que les grands orages éclatent; la raison en est sensible: Marie donnoit un maître à Murray, de nouvelles barrières s'élevoient entre le trône et lui, Murray devient le chef du parti de l'opposition, il prend les armes pour empêcher ce mariage. De quel droit? depuis quand une reine ne peut-elle plus se marier sans l'aveu d'un sujet? Marie étoit bien née pour être contrainte dans les actions qui exigent le plus de liberté! Édouard VI avoit voulu la forcer, les armes à la main, de l'épouser; Murray vouloit la forcer, les armes à la main, de rester veuve; il vouloit régner, ou

du moins gouverner; voilà le principe de toutes ses démarches et le but de toute sa conduite; voilà l'énigme de sa vie entière expliquée.

Le projet de Murray n'alloit pas à moins qu'à ôter la vie à Darnley et la liberté à Marie; celle-ci devoit être enfermée dans le château de Lochleven, où habitoit la mère de Murray (1), Darnley devoit être tué ou livré aux Anglois. Voici ce que Randolph écrivoit à Cécil le 3 juin 1565.

« Les Écossois ne sont pas contents de leur nouveau « maître (2); ils ne voient point de milieu entre sa mort « prochaine et une vie malheureuse pour eux-mêmes. « La haine qu'il leur porte les met dans le plus grand « péril; mais ils aiment à espérer de voir retomber sur « lui le mal qu'il médite contre les autres. »

Ceci présente deux réflexions:

1° On avoit eu, ou plutôt on avoit affecté les mêmes alarmes dans le temps du retour de Marie. Léthington prévoyoit de *sanglantes tragédies*, il marquoit le moment où commenceroit la *boucherie*. Tout cela signifie seulement que Marie et Darnley étoient catholiques, et qu'on vouloit les rendre odieux à une nation qui étoit alors dans toute la ferveur du prosélytisme protestant.

2° Cette *mort prochaine* de Darnley, *ce mal qu'on espère de voir retomber sur lui* annoncent assez quels étoient les projets des conjurés.

(1) Elle avoit épousé Guillaume Douglas, à qui appartenoit ce château, et qui étoit proche parent du comte de Morton.

(2) Randolph l'appelle ainsi d'avance, parceque le mariage étoit résolu: mais il ne se fit que le 29 juillet suivant, ayant été retardé par cette conjuration.

Le reste de la lettre est encore plus fort :

« Darnley tient une conduite qui le rend méprisable « à tout le monde, et même à ses plus zélés partisans. « *Je ne sais ce qui le menace, mais je crains fort qu'il « n'ait pas long-temps à vivre.* »

Bientôt Randolph paroît plus instruit :

« On m'a demandé, dit-il, si nous serions disposés à « recevoir Darnley et son père Lennox, en cas qu'on « voulût nous les livrer à Berwick. J'ai répondu que « nous les recevrions, en quelque état qu'on nous les « livrât. »

C'est-à-dire apparemment morts ou vifs, dit un auteur.

Le même Randolph écrivoit au même Cécil le 2 juillet :

« Je me suis abouché dernièrement avec mylord « Murray, et je l'ai trouvé extrêmement affligé des fo- « lies de sa souveraine. »

Ces folies étoient de faire le mariage le plus convenable à tous égards, le plus conforme aux vues d'une saine politique, qui tend toujours à réunir et confondre les droits opposés. Randolph parle ici le langage des conjurés, parcequ'il est leur complice.

« Murray craint, poursuit Randolph, que la noblesse « ne soit forcée de s'assembler... pour prévenir la chute « de l'État..... Plusieurs ont sur cela les mêmes vues, et « plusieurs autres les adoptent. Il est aisé de prévoir ce « qui en arrivera. »

Le complot ayant été découvert, on avoit pris les armes de part et d'autre, les conjurés sollicitoient du secours en Angleterre, et suivoient toujours leur projet

de faire périr Darnley. Randolph, leur confident, écrivoit à Cécil le 3 septembre suivant :

« Les seigneurs ont été obligés d'abandonner Édimbourg. Morton est suspect à la reine. »

Il étoit resté auprès d'elle pour l'épier, la tromper, et rendre compte de tout aux conjurés.

Randolph poursuit :

« Quelques uns du parti sont chargés de tuer Darnley « au péril de leur propre vie. Ils attendent du secours « d'Angleterre ; si sa majesté (Élisabeth) veut leur en « faire passer, ils ne doutent pas que l'Écosse n'ait « bientôt deux souveraines. »

Tel étoit l'objet des intelligences qu'Élisabeth entretenoit avec les conjurés ; ils espéroient régner par elle, et elle espéroit se rendre par eux la maîtresse en Écosse.

A toutes ces lettres où Randolph parle si nettement des entreprises formées contre les jours de Darnley, ajoutons la déclaration des comtes d'Argyle et de Rothes, et du lord Boyd, qui s'étant d'abord attachés au parti de Murray, et étant ensuite rentrés dans le devoir, avoient éprouvé la clémence de Marie : ils attestèrent *que le dessein de Murray étoit de tuer Darnley, d'enfermer la reine à Lochleven et de s'emparer du gouvernement.*

M. Robertson [a], pour excuser Murray, allègue une prétendue *contre-conspiration* de Darnley pour assassiner Murray ; il n'en donne guère d'autres garants que Murray lui-même et ses complices, et M. Hume trouve avec raison les preuves de ce prétendu complot de Darnley très légères ; mais supposons-le réel, c'étoit un motif

[a] Histoire d'Écosse.

de haine de plus entre Murray et Darnley; c'est par conséquent une raison de plus pour croire que la mort violente de Darnley, arrivée environ seize mois après (1), fut l'ouvrage de Murray.

Mais n'anticipons point les événements. Murray vaincu par sa sœur et par Darnley, se réfugie en Angleterre, et n'en revient que le jour où l'on assassine Riccio; les intrigues qui préparèrent, les circonstances qui accompagnèrent cet assassinat de Riccio et ce retour de Murray, sont l'ouvrage de la plus profonde malice. La politique assez constante du triumvirat étoit de ne jamais s'exposer tout entier. Quand Murray avoit pris les armes, Morton et Léthington avoient feint de rester fidéles à la reine; tandis que Murray, fugitif en Angleterre, prenoit avec Élisabeth des mesures contre Marie, ses associés ménageoient son rappel, en semant la discorde entre le roi et la reine d'Écosse. Le temps pressoit, le parlement alloit s'assembler, Murray et les autres bannis qui avoient suivi son sort, alloient être cités et condamnés; Morton parvint à détacher le roi des intérêts de la reine et à l'attirer au parti protestant, en le rendant jaloux de Riccio, et en faisant promettre par le parti qu'on lui assureroit la couronne pendant sa vie. On conserve dans la bibliothéque cotonienne les conventions faites à ce sujet entre Darnley d'une part, et Murray avec les lords exilés, de l'autre. Morton avoit été l'agent de toute cette intrigue, il parut à la tête des meurtriers de Riccio, et Murray arriva le même jour à

(1) La révolte et le bannissement de Murray sont du mois d'octobre 1565. L'assassinat de Riccio et le retour de Murray du 9 mars 1566, et la mort de Darnley du 10 février 1567.

la tête des bannis; mais comme il falloit toujours qu'un des membres au moins du triumvirat tâchât de se garantir du soupçon de complicité pour être en état de servir les autres, Léthington, instruit de tout le complot, parut l'ignorer, il resta tranquille chez lui tandis qu'on assassinoit Riccio, il donna même à souper au comte d'Athol, et eût soin de le retenir presque toute la nuit, pour pouvoir produire à la reine ce témoin de son inaction.

Au reste, toutes les circonstances de l'assassinat de Riccio prouvent que sa mort étoit le moindre objet que les conjurés se fussent proposé; en effet, si l'on n'en vouloit qu'aux jours de cet étranger, n'avoit-on pas mille moyens de s'en défaire sans éclat? Il faut le dire, il s'agissoit des intérêts de Murray, c'étoit la reine qu'on vouloit mettre en danger, c'étoit elle qu'on vouloit faire périr ou du moins faire avorter, et peut-être ne dut-elle la vie qu'à la précaution que prit le roi de la retenir, lorsqu'elle voulut défendre Riccio; c'étoit sur les efforts qu'elle feroit en faveur de ce malheureux que les conjurés avoient fondé leurs horribles espérances; qu'on se rappelle l'état de la reine, et les ménagements qu'il exigeoit; qu'on se représente l'horreur d'un tel spectacle, les portes enfoncées, la table renversée, la salle et le palais remplis d'assassins, la surprise, l'effroi, le tumulte de l'assemblée; la reine retenue avec violence sur son siége; l'homme qu'elle honoroit de sa confiance égorgé à ses yeux, se débattant à ses pieds, la couvrant de son sang, l'effrayant par ses cris; l'insolent et affreux Ruthven l'accablant de reproches, la menaçant de la mort, lui mettant le poi-

gnard sur la gorge, la retenant prisonnière; qu'on songe à toutes les sortes d'outrages que rassembloit ce grand outrage, et qu'on songe encore un coup que de tant de moyens de perdre Riccio, on alla choisir précisément celui qui pouvoit entraîner la perte de la reine, on verra que cette conjecture n'a rien de trop fort.

Les conjurés se flattoient du moins que la rupture entre le roi et la reine seroit éternelle, et Ruthven, en triomphant aux yeux de Marie de la mort de Riccio, en lui annonçant, pour la braver, le retour de Murray et des bannis, ne manqua pas d'appuyer beaucoup sur cette circonstance *que tout s'étoit fait par les ordres du roi.*

Mais Marie avoit-elle mérité ces outrages? la confiance dont elle honoroit Riccio avoit-elle au moins, en apparence, un fondement criminel? Les conjurés le persuadèrent sans doute au roi; mais qu'en pensoit la nation? Nous n'en pouvons juger que par le témoignage des auteurs contemporains. De tous les historiens, Buchanan est le seul qui accuse ouvertement Marie d'un commerce coupable avec Riccio; mais on sait combien Buchanan s'est rendu indigne de confiance sur tout ce qui concerne Marie. Encore cette calomnie qu'il avoit insérée dans son histoire, n'a-t-il osé la répéter dans sa fameuse *découverte* (1) *ou exposition de la conduite de Marie*, libelle où il a pris plaisir à rassembler contre Marie Stuart sa bienfaitrice les imputations les plus atroces.

Knox même est plus modéré sur l'article dont il s'agit, que Buchanan ne l'a été dans son histoire; il se

(1) *Detection of the doings of Mary.*

contente d'insinuer légèrement que l'amitié de Marie pour Riccio donnoit lieu à des bruits fâcheux.

Melvil avoit cru qu'il étoit de son devoir d'en avertir la reine, et de lui avouer même qu'il étoit effrayé de ses familiarités avec Riccio, et qu'il craignoit qu'elles ne fussent mal interprétées par ses ennemis. Melvil n'en dit pas davantage, et c'est en avoir trop dit; mais il faut savoir que ce Jacques Melvil, malgré le zèle qu'il témoigne quelquefois pour Marie Stuart, étoit pensionnaire d'Élisabeth et partisan de Murray.

En général tous les historiens, même ceux qui sont contraires à Marie Stuart, tels que messieurs Hume et Robertson, rejettent cette calomnie, et M. Robertson s'attache en particulier à la détruire. Randolph, résident d'Angleterre, cet espion de Marie, si attentif à épier ses fautes, si ardent à les exagérer, ne donne pas une seule fois à entendre que la confiance qu'elle avoit en Riccio cachât rien de criminel, c'est la remarque que fait M. Robertson lui-même. Murray et Morton, qui, dans la suite, imputèrent à Marie tant de crimes [a], lorsqu'ils l'accusèrent devant Élisabeth, n'alléguèrent point celui-là, qui eût pourtant donné de la vraisemblance aux autres. Il paroît que Riccio, dont la difformité seule, avouée par Buchanan, auroit dû mettre la reine à l'abri de tout soupçon, étoit le confident de l'inclination que Marie avoit conçue pour Darnley, inclination qui dura long-temps après le mariage, et qui ne fut détruite que par les mauvais procédés de Darnley; de là ces assiduités qui, chez ce peuple sau-

[a] M. Hume, Hist. d'Angleterre. M. Robertson, Hist. d'Écosse.

vage, passèrent aisément pour des familiarités indiscrétes. Ces assiduités s'expliquent encore par deux autres circonstances, l'une, qu'un Italien, un catholique, qui avoit, dit-on, des relations particulières avec le pape, devoit être nécessaire à une reine catholique, qui se trouvoit presque seule de sa religion au milieu d'un peuple protestant, et qui conservoit dans son cœur le desir de rétablir en Écosse la foi de ses pères; l'autre, que Riccio étoit le secrétaire de Marie pour les affaires de France, circonstance qui tient à la première, et qui la fortifie. On sent d'ailleurs combien ces deux mêmes circonstances qui justifient Marie la rendoient coupable au contraire aux yeux des Écossois protestants, et disposoient ceux-ci à la calomnier. Il est difficile de dire si Riccio méritoit la confiance de Marie par ses qualités personnelles; on ne le connoît guère que par les écrivains protestants; ils lui accordent de l'esprit et des talents; mais il faut peut-être également se défier du mal et du bien qu'ils en disent, tantôt pour décrier le choix de la reine, tantôt pour rendre vraisemblable le goût qu'ils lui attribuent. Les auteurs qui ont suivi Buchanan ont fait prévaloir cette dernière idée dans les temps postérieurs et auprès de ceux qui adoptent sans examen ces sortes de calomnies; mais du temps de Marie, ses ennemis mêmes n'avoient pas cette idée, quoiqu'ils eussent tâché de l'inspirer à Darnley. On dit que Henri IV roi de France, en parlant de Jacques VI, dont Marie Stuart étoit grosse, lorsqu'on assassina David Riccio, l'appeloit *Salomon*, parcequ'il étoit fils de *David*. Un si bon roi eût pu ménager davantage la mé-

moire d'une reine vraisemblablement innocente et qui avoit été si malheureuse.

Marie ayant recouvré sa liberté par le secours de ses amis, nommément par celui du comte de Bothwel, et s'étant réconciliée avec le roi, les assassins de Riccio furent bannis à leur tour et se réfugièrent en Angleterre; Morton prit donc la place de Murray auprès d'Élisabeth, et Murray prit la place de Morton auprès de Marie; Léthington fut réputé innocent d'après le témoignage du comte d'Athol, et Murray, quoique son retour se fût si bien accordé avec l'assassinat de Riccio, parvint à faire illusion à Marie par l'impartialité qu'il affecta d'abord dans cette affaire, ensuite, par le faux zéle qu'il montra pour sa sœur. Nous avons déja dit que Marie étoit crédule; ce fut peut-être son plus grand défaut.

Morton et Ruthven, en partant pour leur exil, comptoient sur les intrigues de Murray, comme Murray avoit compté sur les leurs pendant son absence; ils écrivoient de Berwick, le 2 avril 1566, à sir Nicolas Trogmorton, ambassadeur d'Élisabeth en Écosse, pour obtenir un asile en Angleterre; « Notre zéle pour nos « frères et pour la religion, dirent-ils, étant la seule « cause de notre disgrace, nous ne doutons pas que, « comme ceux d'entre eux qui ont été bannis précédem« ment, nous n'éprouvions les effets de votre protec« tion. »

Tel étoit l'esprit religieux de ce temps-là; c'étoit un catholique qu'ils avoient assassiné; donc ils avoient servi la religion.

Ils demandent de pouvoir rester en Angleterre, « jus-
« qu'à ce que, disent-ils, par le secours de nos frères,
« lequel, grace à Dieu, ne tardera pas, nous puissions
« être rétablis dans notre patrie. »

Ils ne furent trompés ni dans l'espérance d'être protégés par Élisabeth, ni dans celle d'être servis par leurs complices.

Ce fut toujours en semant la discorde entre le roi et la reine qu'on prépara le triomphe du triumvirat; mais au lieu qu'on avoit paru servir le roi contre la reine pour rappeler Murray, ce fut la reine qu'on parut servir contre le roi pour rappeler Morton.

Marie passoit sa vie dans les larmes, le vicieux, le crapuleux, le brutal Darnley qu'elle avoit trop aimé, la rendoit très malheureuse: nous avons vu par une lettre de du Croc, ambassadeur de France en Écosse, qu'elle tomba malade et pensa mourir de chagrin, et qu'elle disoit sans cesse : *je voudrois être morte.* On reconnoît Marie à la douceur de ces plaintes, son plus violent désespoir ne pouvoit prendre qu'elle-même pour victime. Cet abandon scandaleux où l'on a dit qu'elle laissoit son mari n'est qu'une calomnie atroce, inventée après coup par ses persécuteurs pour donner quelque vraisemblance au crime plus atroce qu'ils avoient commis et dont ils osoient la charger; jamais elle n'oublia aucun de ses devoirs, mais il ne lui fut pas toujours possible de renfermer ses chagrins et de dévorer ses larmes; Murray les voyoit, et il s'attachoit par toutes sortes de moyens à augmenter ces fatales divisions; l'indulgence même de Marie à l'égard de Murray étoit une des causes de ces divisions. Darnley n'avoit pas ou-

blié l'attentat de Murray, et ne pouvant compter sur son repentir, il craignoit toujours, de sa part, quelque conspiration nouvelle; d'après cette idée et d'après ce qui s'étoit passé dans le temps de son mariage, il avoit conçu pour ce prince une aversion si violente, qu'il ne pouvoit pardonner même à une sœur de chercher quelquefois à la modérer. Parmi tous ces esprits ou féroces ou perfides, Marie étoit toujours tremblante et toujours trompée. Elle ne savoit où placer sa confiance, Darnley étoit toujours l'ennemi déclaré de tous ceux qui paroissoient y avoir quelque part, il lui sembloit que c'étoit un vol qu'ils lui faisoient; ce n'est pas qu'il aimât assez sa femme pour desirer sa confiance et sa tendresse; mais en s'exagérant l'empire que prenoient sur elle ceux qu'elle aimoit, il recherchoit une confiance à laquelle il croyoit l'autorité attachée; il exigeoit cette confiance et ne l'inspiroit pas. Qu'eût-il fait d'ailleurs de l'autorité? c'étoient ceux qui vouloient l'exercer sous son nom qui la lui faisoient desirer. La discorde augmentoit tous les jours, Darnley menaçoit de quitter le royaume s'il ne le gouvernoit pas; Marie s'opposoit avec douceur à cette résolution désespérée, elle ne vouloit pas qu'un homme qu'elle avoit fait roi allât s'avilir dans les cours étrangères pas la bassesse de ses mœurs, ou la noircir par des calomnies; cependant, à en juger par un discours qu'elle tint alors, elle auroit consenti qu'il voyageât en France, parcequ'elle espéroit que les Guises lui en imposeroient.

Au milieu de tous ces troubles, la cour étant au château de Craigmillar, au mois de décembre 1566, environ six semaines avant la mort de Darnley, le comte

de Murray et le secrétaire Léthington vont trouver un matin les comtes de Huntley et d'Argyle; Léthington portoit la parole, Murray gardoit le silence. Léthington déplora l'exil du comte de Morton, des lords Lindesey et Ruthven, et de tous les meurtriers de Riccio; « C'est « à eux, ajouta-t-il, que Murray a dû son rappel; peut-« il, sans ingratitude, les laisser plus long-temps dans « l'exil qu'ils ne souffrent que pour lui, et dont ils l'ont « tiré? »

Huntley et d'Argyle offrirent leurs bons offices auprès de la reine.

« Il y auroit, dit Léthington d'un air profond, un « moyen sûr d'obtenir cette grace de la reine, ce seroit « de lui rendre à elle-même un service important, et « devenu nécessaire, celui de faire rompre son mariage « avec Darnley. »

Et comment y parvenir? s'écrièrent les deux lords étonnés.

« Mylords, répondit mystérieusement Léthington, « daignez vous en rapporter à nous, nous saurons trou-« ver les moyens convenables *de délivrer la reine de son « époux*, sans qu'elle ait à craindre aucun reproche; « tout ce que nous demandons, c'est que vous n'y met-« tiez point d'obstacle. »

Huntley et d'Argyle l'ayant promis, ils allèrent tous les quatre chez le comte de Bothwel, auquel ils firent la même proposition, et qui fit la même promesse.

Ils se rendirent tous ensemble chez la reine; Léthington lui proposa sans détour le divorce, et l'assura du consentement de Murray, qui, toujours présent, gardoit toujours le silence. La reine ne goûta point un

projet qui lui parut pouvoir nuire aux intérêts de son fils ; « tout n'est pas désespéré, dit-elle, le roi peut chan- « ger de conduite. »

« Madame, reprit Léthington, nous trouverons le « moyen *de vous délivrer de votre époux*, sans que les in- « térêts de votre fils en souffrent. »

« Je ne veux rien faire, répliqua la reine, qui puisse « blesser ma réputation ou ma conscience. Laissez donc, « je vous prie, les choses telles qu'elles sont, jusqu'à « ce qu'il plaise à Dieu d'y apporter du remède ; ce que « vous méditez pour me rendre service ne me causeroit « peut-être que du chagrin. »

Léthington insista : « Laissez-nous, dit-il, conduire « cette affaire ; il n'en résultera que du bien pour votre « majesté ; le parlement approuvera ce que nous aurons « fait. »

Il ne peut rien obtenir, Marie se refusa constamment au divorce, et n'entendit pas d'ailleurs les projets plus coupables que pouvoit cacher l'équivoque perpétuelle des discours de Léthington.

Tous ces faits et ces discours sont rapportés dans la protestation ou déclaration des comtes de Huntley et d'Argyle, et voici ce qu'ils ajoutent : « L'assassinat de « Henri Stewart (Stuart) Darnley, ayant suivi de près « la proposition faite à la reine, nous jugeons dans notre « conscience que le comte de Murray et le secrétaire « Léthington ont été la cause et les auteurs de cet assas- « sinat, de quelque manière et par quelques personnes « qu'il ait été commis. »

La protestation finit par un défi, selon l'usage du temps.

Cet acte fut produit dans le procès que Marie Stuart eut à soutenir contre Murray et ses complices devant les commissaires d'Élisabeth, aux conférences d'Yorck et de Westminster. Voici quelle fut la réponse de Murray.

Il déclare qu'il a expliqué en particulier à Élisabeth, d'une manière dont elle est contente, le sens de certains propos tenus *devant lui* à Craigmillar (remarquez comme il se prévaut ici du silence qu'il avoit affecté dans cette occasion); ensuite il donne un démenti à « quiconque soutiendra qu'il ait été tenu devant lui à « Craigmillar des discours dont le but fût criminel et « déshonorant, ou qu'il ait souscrit à quelque complot, « ou qu'on ait tâché de l'engager dans quelque entre- « prise qu'il ait reconnue pour mauvaise. »

On peut juger si ces mystères et ces équivoques recherchées détruisent une déclaration aussi claire et aussi précise que celle des comtes de Huntley et d'Argyle.

Cette déclaration est confirmée par une autre du 12 septembre 1568, souscrite non seulement par ces deux comtes, mais par dix-neuf pairs laïcs d'Écosse, huit évêques et huit abbés. On y lit entre autres choses ce qui suit :

« La mauvaise conduite du roi porta Murray et Lé- « thington à s'engager envers la reine (pourvu qu'elle « accordât la grace de ceux qui étoient alors exilés) à « rompre son mariage avec le lord Darnley, soit en le « convainquant de trahison, soit en *employant d'autres « moyens pour la délivrer d'un si indigne époux*; ce que la « reine refusa absolument, comme on sait. »

Ceux qui veulent imputer à Marie Stuart la mort de

Darnley cherchent à lui donner un intérêt de commettre ce crime; elle avoit conçu, disent-ils, une passion folle pour le comte de Bothwel, elle vivoit avec lui dans l'adultère, et dans ce cas une femme a intérêt à la mort de son mari.

Cette passion eût été bien folle en effet, Bothwel avoit plus de soixante ans, Marie Stuart en avoit vingt-quatre; Bothwel, selon Brantôme [a], qui l'avoit vu en Ecosse, « étoit le plus laid homme et d'aussi mauvaise « grace qu'il se peut voir »; Marie étoit dans tout l'éclat de la beauté. En voilà plus qu'il n'en faut pour réfuter le roman de ses amours avec Bothwel. Si elle avoit aimé Darnley, Darnley du moins avoit l'extérieur séduisant, c'étoit le plus bel homme des trois royaumes.

Marie aimoit ou plutôt considéroit dans Bothwel un vieux serviteur du roi son père et de la reine sa mère, un homme qui l'avoit bien servie elle-même, à qui elle avoit été principalement redevable de sa liberté, lorsque ses sujets rebelles, après avoir assassiné son favori à ses yeux, l'avoient retenue prisonnière; un homme enfin qui par son attachement pour le trône avoit toujours, quoique protestant, paru le défenseur de la religion catholique.

Ce n'est pas une foible preuve de la sagesse de Marie et de la pureté de ses mœurs, que cette nécessité où la calomnie s'est vue réduite de lui supposer une inclination impossible, c'est une marque qu'on n'a pu lui rien imputer de plus vraisemblable. On n'a parlé que de Bothwel, parcequ'il avoit seul sa confiance, méritée

[a] Dames illustres, Marie Stuart.

u non, et parceque rassurée contre les attentats de la alomnie par l'âge et la figure de ce vieux seigneur, et ar les obligations mêmes qu'elle lui avoit, elle n'admettoit que lui à sa familiarité. La faveur de Bothwel xplique celle de Riccio, et la seconde calomnie détruit a première.

Mais encore quelles preuves allégue-t-on de l'amour le Marie pour Bothwel?

Elle l'avoit fait lieutenant-général des frontières l'Écosse.

Eh bien! c'étoit un emploi dû à ses services et à son expérience; mais cet emploi, ce n'étoit point Marie Stuart qui le lui avoit donné, c'étoit la reine régente, mère de Marie.

Autre preuve d'amour aussi forte. Des brigands infestoient la frontière d'Écosse, de concert avec le comte de Morton et avec les autres bannis, comme on l'apprend par deux lettres adressées à Cécil, le 3 et le 12 août 1566, par le comte de Bedfort, qui commandoit sur les frontières d'Angleterre; les guerres continuelles des Écossois avec les Anglois avoient toujours rendu la défense de la frontière un objet digne de toute l'attention des rois d'Écosse; Marie crut devoir, à l'exemple de ses prédécesseurs, s'en occuper elle-même, elle rassembla les troupes des comtés voisins, et vint tenir une cour de justice à Jedbourg sur la frontière; elle apprend que Bothwel qui occupoit à seize milles de là le fort de l'Hermitage, a été blessé par une troupe de brigands qu'il poursuivoit, elle part à l'instant pour le joindre avec son armée, dans une saison avancée, au

mois d'octobre, précipitation qui, suivant M. Robertson, ne peut être attribuée qu'à l'amour.

Ici les ennemis de Marie n'en disent pas assez, la précipitation fut plus grande et la course plus forte, car Marie ayant su que la blessure de son général étoit légère, et que les brigands étoient dissipés, repartit le jour même pour Jedbourg. Est-ce encore l'amour, demande un des apologistes de Marie, qui la fit repartir avec cette précipitation, et qui l'empêcha de donner à son amant, au moins le reste de ce jour?

Mais les courses de quelques brigands étoient-elles une expédition qui pût exiger une telle démarche de la part de la reine?

Oui, parcequ'il s'agissoit d'assurer la frontière, et que ces brigands étoient suscités et appuyés par l'Angleterre et par les Écossois rebelles.

Enfin, si la reine aimoit Bothwel, si elle avoit avec lui un commerce criminel, pourquoi s'opposoit-elle au départ de son mari, qui l'auroit laissée plus libre de vivre avec son amant? Pourquoi s'opposoit-elle au divorce, qui eût pu lui laisser la liberté de l'épouser?

On allègue la crainte que la voie du divorce ne réussît pas; le danger d'échouer dans le projet de l'assassinat n'étoit-il pas beaucoup plus à craindre, et n'entraînoit-il pas des suites bien plus funestes pour la reine?

Observons d'ailleurs que de tous les moyens de se défaire du roi, on prit celui qui, par ses préparatifs, apportoit le plus d'obstacles au succès, fournissoit le plus de preuves de préméditation, et qui, par sa violence, devoit le plus effrayer une femme timide. Comment ima-

giner qu'une femme, que Marie Stuart, eût choisi le parti de faire sauter en l'air avec de la poudre la maison où elle étoit jour et nuit avec son mari; et qu'elle eût osé rester dans cette maison jusqu'au moment de l'exécution?

On voit à présent ce qu'on doit penser de cet amour absurde d'une jeune et belle reine pour un vieux soldat difforme, et du crime atroce qu'on veut que cet amour ait fait commettre à une femme douce, patiente et vertueuse.

Il est affreux de vouloir tourner contre elle jusqu'aux secours qu'elle s'empressa de porter à son mari malade; ces secours mêmes ne lui auroient-ils pas fourni, si elle eût voulu, des moyens plus secrets et moins dangereux de se défaire de Darnley, et la maladie de Darnley n'auroit-elle pas écarté les soupçons, ou du moins expliqué les événements? Laissons ces horreurs sur lesquelles il est affreux même de raisonner. Pour tout esprit juste et raisonnable, l'idée de violence et de perfidie est impossible à concilier avec les détails de la vie de Marie et les traits connus de son caractère. Sa douleur est toujours tendre, ses plaintes sont toujours douces; le malheur peut l'accabler, mais non l'irriter ni l'aigrir; ses yeux sont souvent baignés de larmes, mais jamais l'injure n'est dans sa bouche, ni la colère sur son front, ni la haine dans son ame. Marie, en courant à Glascow secourir Darnley, en l'accompagnant à Édimbourg, n'écoutoit que son cœur, et ne suivoit que son devoir, et tandis qu'elle rendoit sincèrement à son mari des soins plus attentifs peut-être que si elle l'eût aimé, on prenoit pour la tromper

autant de précautions que pour attirer le roi dans le piége; elle étoit, comme lui, la dupe de tous ces artifices, toujours colorés d'une apparence de zéle pour le roi; enfin, quand tout fut prêt, il fallut trouver un prétexte pour la tirer de la maison qu'habitoit son mari, elle fournit elle-même ce prétexte, sans le savoir, en mariant une des filles de sa suite. On lui dit que cette fête demandoit sa présence, que le roi, presque rétabli, n'avoit nul besoin de secours, elle se rendit à ces raisons plausibles, et l'on profita de son absence.

Mais, dit-on, si l'amour ne lui parloit point en faveur de Bothwel, pourquoi tant d'indulgence pour ce régicide? pourquoi ce mariage si précipité avec le meurtrier de son mari?

Nous allons voir que la justification du comte de Bothwel fut principalement l'ouvrage du triumvirat, que le mariage de la reine avec ce Bothwel fut encore l'ouvrage de ce triumvirat, et que la seule faute de Marie fut de tomber dans les piéges qui lui furent tendus.

Suivons l'ordre des faits.

Léthington, quoiqu'il n'eût pu faire consentir la reine au divorce, n'en obtint pas moins le rappel de Morton et des autres bannis, au nombre de soixante et quinze. Jamais l'indulgente Marie ne se refusoit à une occasion de clémence. Ils revinrent à la fin du mois de décembre 1566, et ce fut la nuit du 9 au 10 février 1567 que le roi fut assassiné. On ne voit dans cet intervalle que le temps nécessaire aux conjurés pour préparer l'exécution de leur complot; ils avoient eu besoin de rassembler leurs forces pour une pareille entreprise,

et c'étoit une raison de plus qui leur avoit fait presser le retour de Morton et de leurs amis.

Si Marie Stuart eût consenti au divorce, ou le divorce auroit eu lieu, ou il n'auroit pu réussir; dans le premier cas, le roi étant écarté, la reine eût pu retomber sous l'empire de Murray son frère, comme elle y avoit été avant son mariage avec Darnley, et alors le triumvirat gouvernoit. Dans le second cas, c'est-à-dire, si le projet du divorce ne pouvoit réussir, il servoit du moins à nourrir des haines irréconciliables entre le roi et la reine, et les conjurés espéroient de les perdre l'un par l'autre. Le refus de la reine ayant dérangé tous ces plans, il ne restoit plus d'autre parti que d'assassiner le roi et de perdre la reine par les suites de cet assassinat, si même cette résolution n'avoit pas été prise d'avance, comme paroissent l'annoncer les discours mystérieux de Léthington à la conférence de Craigmillar, joints au peu d'espérance qu'avoit Murray de reprendre sur sa sœur tout son ancien ascendant, et à l'insuffisance de ce pouvoir précaire et borné pour une ambition aussi vaste que la sienne.

Dans l'exécution du nouveau projet, nous retrouvons cette politique constante du triumvirat de ne jamais s'exposer tout entier, d'éviter toute apparence de concert et d'intelligence pour se ménager une ressource et un appui dans un de ses membres. Quand Murray avoit pris les armes pour empêcher le mariage de sa sœur avec Darnley, Morton, quoique suspect, étoit resté auprès de la reine, et avoit dans la suite fait rappeler Murray; Morton ayant été à son tour un des principaux acteurs dans l'assassinat de Riccio, Léthington

avoit eu soin de se ménager dans le comte d'Athol un témoin de son inaction et de son absence, et Léthington, joint à Murray, avoit fait revenir Morton. C'étoit le tour de Murray de se mettre à l'écart lorsqu'on assassineroit le roi. Le 9 février 1567, il demande publiquement la permission de quitter la cour, sous prétexte d'une indisposition de la comtesse de Murray sa femme, qui étoit alors à Saint-André. Ce fut la nuit suivante que Darnley périt; Murray n'eut donc, en apparence, aucune part à sa mort; mais s'il n'agit point, il parla trop pour un homme prudent; il lui échappa de dire en partant pour Saint-André : « Cette nuit, et avant que le « jour paroisse, le lord Darnley aura perdu la vie. » C'est un fait que le lord Herries soutint à Murray en face, chez lui-même, à sa table, peu de jours après l'événement, et qu'il a constamment soutenu depuis.

Murray reçut à Saint-André la nouvelle qu'il attendoit, il partit à l'instant pour Édimbourg, comme ramené par cette nouvelle; il trouva Marie saisie d'effroi et accablée de douleur; pour lui, tandis que ses émissaires répandoient sourdement dans le public que Bothwel étoit l'assassin et la reine sa complice, tandis qu'ils affichoient la nuit des placards outrageants, il ne cessoit de vanter à sa sœur la naissance et les services de Bothwel. « Dans les divisions dont ce royaume est agité, lui « disoit-il, vous avez besoin d'un appui; où en trouve« rez-vous de plus solide? Quel homme parmi la no« blesse de ce royaume, faite pour aspirer à votre main, « vous est plus attaché? » Tels furent les discours, telle fut la politique de Murray pendant tout le temps qu'il resta en Écosse après la mort de Darnley.

Bothwel étant accusé par la voix publique, voyons quels furent ses juges, et de quels officiers étoit composé le tribunal par lequel il fut si légèrement absous.

Ce tribunal étoit présidé par le comte d'Argyle, grand-justicier, qui a toujours déclaré que, d'après les lumières qu'il avoit acquises par l'instruction du procès, il jugeoit que Murray et Morton étoient à la tête des assassins du roi.

On lui avoit donné quatre assesseurs : le lord Lindesey, l'abbé de Dumferline, Jacques Macgill, Henri Balnaves.

Le lord Lindesey avoit été un des principaux complices de Morton dans l'assassinat de Riccio; les trois autres étoient connus pour être les confidents et les créatures du même Morton et de Murray; tous quatre accompagnèrent, dans la suite, Murray et Morton en Angleterre, en qualité de commissaires de la nation écossoise aux conférences d'Yorck et de Westminster, et ils accusèrent alors, devant les commissaires anglois, leur souveraine du même crime dont ils avoient absous Bothwel. Spence étoit le procureur-général de cette cour de justice. Jean Ballenden en étoit le greffier; tous deux étoient encore des créatures du comte de Murray, et furent peu de temps après membres de son conseil secret. C'étoit le crédit de Murray et de Morton qui avoit fait choisir ces juges et ces officiers. Tout suspects que devoient être ces deux hommes, Marie Stuart, qui ne savoit ni se souvenir du mal ni le soupçonner, partageoit sa confiance entre eux et Bothwel; ce furent eux qui firent absoudre leur complice par des juges vendus à leurs volontés, et quand Bothwel parut devant ses

juges, Morton voulut l'accompagner. Que Morton ait été complice de Bothwel dans l'assassinat du roi, c'est un fait dont la preuve juridique a été acquise dans la suite par le procès criminel intenté à Morton; l'on a aussi plus que des indices contre Léthington; pour Murray, quand on n'auroit pas d'autre preuve contre lui, peut-on penser qu'il soit innocent, quand ses deux associés sont coupables d'un crime qui se commettoit pour lui et dont il devoit recueillir le principal fruit.

Pendant qu'on instruisoit ou qu'on feignoit d'instruire le procès de Bothwel, Murray, content de lui avoir fait donner des juges à son choix, voyageoit en Angleterre et en France; nous avons dit que c'étoit son tour de s'éloigner et de paroître ne prendre part à rien, tandis que Morton et Léthington, ses confidents, tramoient tout le complot du mariage de la reine avec Bothwel. Murray supposa que la recherche qu'on alloit faire des assassins du roi ne pouvoit le regarder, ou en tout cas il voulut détourner de lui les soupçons; en effet, quel motif auroit pu porter au régicide un homme qui s'éloignoit ainsi de tout? C'est le raisonnement que Murray vouloit qu'on fît, il vouloit d'ailleurs qu'on ne pût lui rien imputer sur le mariage de la reine, qu'il avoit cependant préparé par ses insinuations, et sur ce qui alloit arriver en conséquence.

La reine, au défaut de cet amour impossible qu'on lui a tant et si mal-à-propos supposé pour Bothwel, lui montroit l'estime due à ses talents, la reconnoissance due à ses services, la confiance due à son expérience; elle n'avoit pas oublié qu'après l'assassinat de Riccio, étant restée au pouvoir des assassins, elle avoit dû à

Bothwel sa délivrance. C'étoit sur ces services de Bothwel et sur ces sentiments de la reine que les conjurés fondoient leurs espérances. Lorsque Bothwel eut été absous, par la connivence de ses juges, par le crédit de ses complices, non par l'indulgence de Marie, comme les détracteurs de cette reine affectèrent de le publier, Morton et Léthington virent bien que le peuple n'avoit pas confirmé la sentence des juges et que Bothwel étoit condamné par l'opinion publique, ils jugèrent qu'un degré d'élévation de plus assureroit sa perte, et que la reine, en s'unissant à son sort, s'associeroit à sa disgrace. Ils engagèrent la noblesse à signer un acte de confédération, par lequel elle garantissoit l'innocence de Bothwel, prenoit sa défense contre ses accusateurs, et le proposoit à Marie avec instance, comme un homme digne de recevoir la main de sa souveraine. Cet acte étoit signé de Morton et de ses amis et de tous les gentilshommes qu'ils avoient pu séduire. Marie, en épousant Bothwel, crut céder aux vœux de sa noblesse; mais comme elle étoit retenue par l'époque encore récente de sa viduité, par le reproche de précipitation qu'on pourroit lui faire, sur-tout par son peu d'inclination pour une alliance si peu proportionnée, les conjurés, qui avoient besoin que Bothwel se rendît odieux, et Marie méprisable, proposèrent à Bothwel l'enlèvement de la reine, comme un moyen sûr de vaincre les scrupules et d'abréger les délais. Bothwel, qui leur devoit sa justification, étoit porté à les croire, et les crut. La reine, irritée de son attentat, mais désarmée par ses respects, alarmée sur sa propre situation, effrayée pour elle-même de la violence qui lui avoit enlevé son

mari, crut en effet avoir besoin d'un appui, comme Murray le lui avoit dit, et elle crut n'en pouvoir choisir un plus sûr que celui qui lui avoit été proposé par son frère et par la noblesse de son royaume; elle ne pouvoit croire Bothwel coupable, quoique accusé par la voix publique (si des placards et des libelles, ouvrages ténébreux de la haine et de l'envie, peuvent être regardés comme la voix publique), accusée elle-même par cette voix quelquefois infidéle, la conscience qu'elle avoit de son innocence la disposoit à juger innocent un vieux et zélé serviteur de sa maison. Elle se persuada même qu'on n'avoit accusé Bothwel qu'en haine de l'attachement qu'il lui avoit toujours montré, et de la confiance dont elle l'honoroit; les défis acceptés sous la condition de se battre en pays neutre parurent couvrir un projet d'assassinat, dans un temps où le roi lui-même venoit d'être assassiné dans sa capitale. Les termes dans lesquels étoit conçu l'acte souscrit par la noblesse avoient d'ailleurs une énergie qui ne permettoit aucun doute sur l'innocence de Bothwel. « Pour la soutenir, disoit-on, « et pour assurer le mariage de Bothwel avec la reine, « nous sacrifierons nos fortunes et nos vies... Si nous « venions jamais à penser ou agir autrement, nous « consentons à perdre pour toujours notre réputation, « et à être regardés comme des gens sans foi, comme « des traîtres [a]. »

Aussi, lorsque aux conférences d'Yorck et devant les commissaires anglois on osa reprocher à la reine son

[a] Anderson, t. 1, p. 111.

mariage avec Bothwel, la reine s'écria-t-elle tout étonnée : « Je ne consentis à ce mariage qu'après que la no-« blesse et le parlement l'eurent approuvé et ratifié. Ils « avoient été les premiers à m'en solliciter, et à me « persuader d'y condescendre [a]. »

Jamais Murray ni Morton n'osèrent contredire, du moins publiquement, cette déclaration.

M. Robertson dit avec justice que cet acte de confédération en faveur de Bothwel est de tous les monuments de ces temps malheureux celui qui déshonore le plus la nation écossoise; mais s'il flétrit la nation, il justifie la reine.

Selon les détracteurs de Marie Stuart, cet acte honteux étoit l'ouvrage de la force, les signatures furent extorquées dans un souper que le comte de Bothwel donnoit à la noblesse écossoise, et sa maison étoit remplie et entourée de gens armés.

Si les choses se fussent passées ainsi, les gentilshommes qui avoient souscrit l'acte de confédération, redevenus libres après le souper, auroient tous réclamé le lendemain contre la violence qu'ils avoient soufferte, et en employant cette violence on devoit s'y attendre; il n'y eut point de réclamation, parcequ'il n'y avoit point eu de violence.

Les ennemis de Marie, comptant peu sur cette allégation de violence, ont eu recours à une autre imposture; ils ont supposé que Marie avoit elle-même sollicité l'acte de confédération par un billet où elle annonçoit qu'elle

[a] Good, t. 2, p. 342.

auroit pour agréable cette démarche et la proposition d'un mariage avec Bothwel.

Si les lords et les gentilshommes n'avoient signé en effet qu'après avoir vu un pareil billet de Marie, leur conduite seroit excusée, la passion de Marie pour Bothwel seroit prouvée par ce desir de l'épouser, par cet empressement à solliciter pour lui le suffrage de la noblesse.

Il est vrai que les commissaires du parti de Murray produisirent aux conférences d'Yorck ce consentement anticipé de la reine, qui avoit, disoient-ils, déterminé la noblesse à signer l'acte de confédération. Voici ce que disent à cet égard les commissaires anglois eux-mêmes, à qui ce consentement fut montré.

« Murray et Morton nous députèrent le lord Léthington, Jacques Macgill et Georges Buchanan, lesquels, « *dans une conférence particulière et secrète, où ils protestèrent qu'ils ne nous regardoient pas comme commissaires*, après quelques récits qui donnoient de violentes présomptions que la reine avoit trempé dans l'assassinat de Darnley, nous présentèrent une copie « d'une confédération, datée du 19 avril 1567, que la « plus grande partie de la noblesse et des conseillers « d'Écosse avoient signée, mais, ainsi que l'assuroient « les députés, plus de force que de gré, plus par crainte « que par inclination.... Et pour preuve que les confédérés n'avoient pas signé de bon gré; il nous fut montré un billet de la reine, qui.....permettoit à la noblesse de souscrire la confédération; ce billet, daté « aussi du 19 avril 1567, étoit signé de Marie, et les « seigneurs assuroient que, sans cette autorisation,

« personne, excepté le comte de Huntley, n'eût sous« crit [a]. »

C'est donc en particulier, c'est dans une conférence secrète, c'est sous la protestation expresse qu'on ne regarde pas en ce moment les commissaires anglois comme commissaires, qu'on leur communique ce prétendu billet de Marie. Pourquoi tant de précautions ? On va le voir.

Si c'est d'après cette communication que le duc de Nortfolck avoua, comme on le dit, aux commissaires de Marie, que les preuves du crime de leur maîtresse étoient plus claires que le jour, il eut raison dans la persuasion où il étoit que le billet étoit véritablement de Marie; mais s'il leur eût dit quelles étoient ces preuves si claires, eux qui avoient signé l'acte de confédération, sans y être déterminés par un billet qu'ils savoient bien que la reine n'avoit point écrit, ils auroient dès-lors ouvert les yeux au duc de Nortfolck, comme ils les lui ouvrirent par la suite; peut-être le duc de Nortfolck, lié par le secret qu'avoient exigé les commissaires de Murray, ne voulut-il pas pour lors s'expliquer davantage.

Quoi qu'il en soit, lorsque la reine Élisabeth eut transféré les conférences d'Yorck à Westminster, et la connoissance de la cause, de ses commissaires, à ellemême et à son conseil, Murray et ses commmissaires s'empressèrent de produire toutes les pièces qui pouvoient servir à charger Marie de la mort du roi; ils se

[a] Lettre des commissaires anglois à Élisabeth. Anderson, t. 4, part. 2, p. 59.

gardèrent bien de produire ce billet, quoique si décisif, ils craignirent de l'exposer à la critique des commissaires de Marie, ils craignirent sur-tout que ceux d'entre les nobles écossois qui, séduits par l'hypocrisie de Murray, avoient embrassé son parti avec un cœur droit et des intentions pures, voyant de quelles armes il osoit se servir contre sa malheureuse sœur, ne retournassent à elle et ne se joignissent à ses défenseurs.

Mais, indépendamment de ces réflexions, voici une preuve positive et directe de la fausseté du prétendu consentement anticipé; c'est Buchanan, qui nous la fournit, Buchanan, l'éternel persécuteur de Marie et par ses actions et par ses écrits [a]. Nous le trouvons parmi les trois commissaires de Murray qui montrent si mystérieusement aux commissaires anglois le billet de Marie; or, le même Buchanan, dans l'histoire qu'il a écrite depuis, rapporte que tous les lords et les nobles souscrivirent la confédération en faveur de Bothwel, sans y être forcés et sans avoir vu auparavant aucun consentement de la reine. C'est maintenant aux adversaires de Marie Stuart, qui se fondent toujours sur l'autorité de Buchanan, à concilier Buchanan produisant aux conférences d'Yorck le consentement anticipé de la reine, comme la piéce qui avoit provoqué les signatures, avec le même Buchanan déclarant dans son histoire que les confédérés avoient signé, sans y être déterminés par aucun billet de la reine.

Buchanan ajoute un fait qui démontre la fausseté du consentement anticipé, c'est que le jour suivant les

[a] Buchan. rer. Scotic. l. 18.

confédérés, songeant qu'on pourroit dans la suite leur reprocher d'avoir trahi la reine, en l'engageant à contracter un mariage si déshonorant, sollicitèrent et obtinrent un billet signé de la propre main de la reine, par lequel elle leur déclaroit que ce qu'ils avoient fait à cet égard lui étoit agréable.

Ici Buchanan se trompe, volontairement ou non, sur deux points.

1° Sur l'époque de ce pardon, qui ne fut point accordé le lendemain de la confédération, mais près d'un mois après, et la veille du mariage. La confédération est du 19 avril, le pardon du 14 mai, le mariage du 15.

2° Il se trompe aussi sur l'énoncé du pardon (car c'étoit un pardon véritable), la reine n'y dit point qu'elle ait pour agréable l'association du 19 avril, mais qu'elle mettoit ceux qui l'avoient signée à l'abri de toute accusation à cet égard. Voici l'énoncé de cet acte :

« La reine, ayant vu et considéré l'acte de confédération ci-dessus, promet, foi de princesse, que ni elle ni ses successeurs n'en feront jamais un crime ou une matière de reproche à ceux qui l'ont signé; que ni eux ni leurs descendants ne seront exposés, à ce sujet, à aucune accusation; que cet acte n'imprimera jamais aucune tache à leur réputation, et que, pour l'avoir souscrit, ils n'en seront pas réputés des sujets moins fidèles, malgré tout ce qui pourroit être allégué au contraire. »

Cette pièce est un écueil contre lequel il faut que toutes les impostures viennent se briser. Certainement, si les nobles n'avoient souscrit la confédération qu'en

vertu d'un écrit de la reine, ils n'auroient pas eu besoin de solliciter ni d'obtenir un semblable pardon.

Au reste, ceux qui avoient signé la confédération n'avoient pas tous agi par les mêmes motifs. Les uns étoient des amis de Bothwel, qui avoient voulu le servir dans l'espérance de s'élever par lui; d'autres étoient des complices de Morton, qui partageoient ses vues perverses et profondes; d'autres enfin étoient des amis, de fidèles serviteurs de la reine, qui, séduits par les insinuations de Bothwel et de Morton, avoient cru servir cette princesse, s'étant laissé persuader par ces deux hommes qu'elle desiroit cette union autant que Bothwel lui-même.

De cet examen il résulte deux choses:

L'une, que les nobles avoient signé librement et volontairement l'acte de confédération du 19 avril, et que la reine, loin d'avoir sollicité les signatures par aucun écrit, fut déterminée elle-même à épouser Bothwel par cet acte de confédération, qui lui parut l'expression du vœu national.

L'autre, que Murray et Morton n'en firent pas moins produire aux conférences d'Yorck un écrit qu'ils attribuoient faussement à la reine, et qui avoit, selon eux, provoqué les signatures. Cette considération sera d'un grand poids dans la suite.

On oppose encore à Marie Stuart l'autorité de Jacques Melvil. Cet ambassadeur rapporte, dans ses mémoires, qu'ayant reçu des partisans secrets que Marie avoit en Angleterre une lettre dans laquelle ils lui représentoient le tort que Marie alloit se faire par son mariage avec un homme tel que Bothwel, il crut devoir commu-

niquer cette lettre à la reine, qui n'en fit d'autre usage que de la montrer à Bothwel, ce qui compromit Melvil; ce même auteur ajoute que le lord Herries se jeta aux genoux de la reine pour la détourner d'une si honteuse alliance.

Nous avons dit combien Jacques Melvil, tout à-la-fois ambassadeur de la reine d'Écosse, pensionnaire de la reine d'Angleterre, et ami secret de Murray, mérite peu de confiance dans ce qu'il se permet de dire contre Marie Stuart.

D'ailleurs, pourquoi Marie auroit-elle eu plus d'égard aux représentations d'un seul homme, ou tout au plus de quelques particuliers, qui pouvoient être ennemis de Bothwel, qu'aux instances du corps de sa noblesse en faveur de ce même Bothwel?

Quant au fait concernant le lord Herries, il suffit d'observer que ce lord non seulement avoit signé l'acte de confédération, mais encore qu'il signa comme témoin le contrat de mariage.

Morton, pendant l'absence de Murray, mais de concert avec lui, avoit fait absoudre le comte de Bothwel, il avoit déterminé la reine à épouser ce Bothwel, en signant et faisant signer à la plus grande partie de la noblesse l'acte de confédération; à peine ce mariage est-il célébré, tout change: Morton se déclare ennemi de Bothwel et de la reine; peu s'en faut qu'il ne les surprenne et ne les enlève dans leur palais même; il soulève cette même noblesse qu'il avoit séduite, et lui fait prendre les armes. Quel motif allègue-t-il de cette révolte contre sa souveraine? « C'est que, par son ma- « riage, aussi honteux que précipité, avec le comte de

« Bothwel, Marie fournit une preuve non équivoque « qu'elle a participé à la mort du roi son époux [a]. »

Ici les faits déposent si hautement qu'il n'est pas possible d'en rejeter le témoignage. Cependant les partisans de Murray ne peuvent comprendre, disent-ils, qu'on commence par élever son ennemi dans l'espérance incertaine de le détruire plus aisément, ils ne peuvent croire que Morton ait pressé le mariage de la reine avec Bothwel pour les perdre tous deux, et qu'il se soit en effet proposé de les prendre à ce piége. Il est vrai qu'une méchanceté si savamment, ou, si l'on veut, si bizarrement combinée, paroît être peu dans la nature, il est vrai qu'elle n'est guères vraisemblable; mais comment expliquer autrement la conduite de Morton? Nous pouvons partir dès à présent d'un point qui sera démontré dans la suite, c'est que Morton avoit été complice de Bothwel dans l'assassinat du roi, ou, pour nous en tenir aux termes de son aveu, que Bothwel lui avoit fait part de son projet; il ne pouvoit donc se dissimuler que Bothwel étoit coupable, cependant il le défend devant les juges, il le fait absoudre par ces juges vendus, il fait attester son innocence par la noblesse, il la fait attester devant la reine, il lui propose cet homme pour mari; et quand elle a bien voulu l'agréer sur la foi d'une innocence ainsi confirmée, c'est le moment que Morton attendoit pour accuser Bothwel du meurtre du roi, et la reine elle-même de complicité! Cette complicité, il la fonde sur le mariage même qu'il a eu l'insolence et la perfidie de proposer. Ajoutons à

[a] Actes du conseil secret. Good, t. 2, p. 364.

ces considérations, que Morton étoit l'ami, le confident, le lieutenant de Murray, que Murray vouloit régner et que Morton se flattoit de régner avec lui; que tous deux étoient les alliés d'Élisabeth qui vouloit perdre Marie Stuart, et nous aurons la clef de toute cette intrigue.

Mais comment la noblesse écossoise n'étoit-elle pas scandalisée d'une variation si choquante? comment suivoit-elle avec tant de docilité les mouvements opposés qu'il plaisoit à Morton de lui donner? n'y avoit-il point dans ce grand corps quelques gens de probité, qui ne fussent pas complices des noirceurs de Morton?

Morton leur avoit persuadé, sans doute, qu'il n'avoit découvert que depuis le mariage le crime de Bothwel et la complicité de Marie; il les avoit fait frémir du danger de laisser tomber le jeune prince dans les mains du meurtrier de son père; il avoit représenté Bothwel prêt à immoler le fils après le père, pour s'assurer la couronne; un si grand intérêt avoit entraîné le comte de Marr, gouverneur du jeune prince, et ceux qui, comme lui, crurent non seulement Bothwel, mais encore la reine, coupables.

Mais comment Morton ne craignoit-il pas les déclarations que le désespoir pouvoit arracher à Bothwel?

C'est qu'il auroit fallu que Bothwel commençât par s'avouer coupable, c'est que Morton ayant affoibli et même détruit d'avance toutes les inculpations que Bothwel auroit pu faire, elles n'auroient paru qu'une récrimination maladroite et n'auroient fait aucune impression.

Observons que le plus sombre mystère présidoit alors

à toutes les opérations des rebelles ; ils se donnent à eux-mêmes le titre de *conseil secret*, tous leurs actes sont intitulés : *Actes du conseil secret.*

Morton poursuit la reine et Bothwel ; les armées se rencontrent à Carberryhill ; l'ambassadeur de France négocie ; la reine traite avec ses sujets ; Kirkaldy de Grange, au nom des rebelles, dont il étoit le député, se contenta d'exiger qu'elle éloignât d'elle Bothwel, et il lui *promit qu'à cette condition elle ne trouveroit en eux que soumission et fidélité* [a]. Marie n'avoit consenti de s'unir à Bothwel que par déférence pour la noblesse de son royaume qui lui attestoit l'innocence de cet homme ; cette même noblesse le juge coupable ; Marie l'abandonne, et comptant sur la foi de ses sujets, se remet entre leurs mains ; les chefs parurent la recevoir avec respect, Morton lui fit, en leur nom, les plus fortes protestations d'obéissance et de fidélité pour l'avenir ; et dans le même temps on la livre aux insultes de la soldatesque et de la populace qu'on avoit animées contre elle ; on porte devant elle cet étendard injurieux qui l'accusoit à la face de l'univers du meurtre du roi son mari, on la promène ignominieusement dans les rues d'Édimbourg ; enfin la partie saine du peuple, saisie d'horreur et de pitié à ce spectacle, commençant à s'émouvoir en faveur de la reine, obligea de la ramener dans son palais ; mais on l'en tira dès la nuit suivante, on la fit partir déguisée ; le lord Lindsey, l'un des plus ardents zélateurs de Murray, l'un des plus fermes appuis du triumvirat, l'un des assassins de Riccio, et

[a] Robertson, t. 1. Mémoires de Melvil.

qui la reine venoit d'accorder son pardon, la conduisit dans le château de Lochleven, appartenant à un proche parent de Morton. Là, dépouillée des ornements de la royauté, elle fut revêtue d'un habit grossier de deuil et de pénitence, et donnée en garde à sa plus cruelle ennemie, la mère de Murray, circonstance qui prouve que Murray, quoiqu'absent, n'étoit étranger à rien de ce qui se passoit alors. Plusieurs des confédérés ouvrirent l'avis de faire périr la reine, soit sur un échafaud, soit dans sa prison.

Il étoit impossible de pousser plus loin l'infidélité; pour s'en justifier, les confédérés publièrent qu'ils avoient intercepté, cette nuit-là même, une lettre de la reine à Bothwel, dans laquelle elle l'assuroit qu'elle ne l'oublieroit jamais. Personne n'a vu cette lettre, elle n'a point été produite devant les commissaires anglois, quoique ce fût une des pièces les plus essentielles à produire; M. Hume incline à regarder cette lettre comme une fiction des confédérés. Voilà bien des fictions, et le crime de faux entre souvent dans la justification du triumvirat.

Quant à Bothwel, il eût été aussi aisé à prendre que la reine, mais Morton, instruit par Murray, étoit trop habile pour se charger d'un tel prisonnier, la nation eût demandé qu'on lui fît son procès; qui sait si Murray et Morton eussent été les maîtres de tourner les choses à leur gré? Bothwel convaincu, condamné, n'ayant plus rien à ménager, eût tout dit et peut-être tout prouvé. On le laissa échapper; il se retira d'abord au château de Dunbar où il resta tranquille pendant dix jours; on lui fit donner un avis indirect d'en sortir; on

attendit qu'il eût gagné les Orcades, puis le Dannemarck, alors on mit sa tête à prix pour lui fermer le retour; mais Marie pouvoit avoir appris de Bothwel des particularités importantes; à qui la donne-t-on en garde? à la mère de Murray. Où est-elle renfermée? dans un château appartenant à un parent de Morton. A qui donne-t-on la régence? à Murray. Pourquoi à un bâtard et à un bâtard absent, tandis qu'il y a des héritiers légitimes du trône et qui sont présents? Pourquoi ne rendoit-on pas la régence à ce duc de Châtelleraud qui l'avoit eue à la mort de Jacques V, et qui ne l'avoit cédée qu'à la veuve de Jacques? Pourquoi, à son défaut, ne la donnoit-on pas au comte de Lennox, père de ce Darnley qu'on prétendoit venger, et aïeul du jeune roi? C'est que ni le duc de Châtelleraud, ni le comte de Lennox n'étoient rien pour les lords du conseil secret; c'est que Murray, malgré son absence, n'avoit cessé d'être présent parmi eux, c'est qu'il étoit l'ame et le chef de ce parti.

Dans les actes d'abdication qu'on fait signer à Marie, on prévoit le cas où Murray refuseroit la régence; c'est toujours le même artifice, on vouloit paroître croire et faire croire qu'il avoit renoncé à tout; de son côté il feignit de vouloir refuser la régence, et de ne l'accepter qu'en vue du bien public.

Murray revient enfin de ses voyages, il arrive quand Bothwel est en fuite, quand Marie est prisonnière, quand il est nommé régent. Son premier soin est d'aller voir Marie dans sa prison. Est-ce pour consoler une sœur? Non, c'est pour triompher d'une rivale, pour accabler une ennemie, ou plutôt ce n'est ni pour l'un

ni pour l'autre : il lui fait les reproches les plus outrageants sur l'assassinat de son mari dont il la suppose convaincue, il la fait fondre en larmes, et il l'outrage encore. Ce procédé étoit atroce, il étoit encore plus adroit. Murray vouloit s'assurer si Bothwel avoit caché son secret à sa femme ; voilà pourquoi il s'attache à irriter Marie, à la pousser au dernier degré de l'impatience. Un innocent qui s'entend accuser par celui qu'il sait être le coupable, a de la peine à se contenir ; Murray observe avec soin si l'indignation n'arrache à sa sœur aucun trait qui annonce que Bothwel ait parlé.

Marie s'échappe de sa prison, mais son parti est défait, elle s'enfuit en Angleterre, elle y est retenue prisonnière, Élisabeth veut qu'elle se justifie, on nomme des commissaires de part et d'autre ; Murray, quoique chargé des embarras de la régence, a grand soin de se faire nommer avec Morton et Léthington, à la tête des commissaires ennemis de Marie, il veut voir par ses yeux tous les détails de cette affaire, quoiqu'il n'ait rien à craindre, ayant pour juge son alliée et l'ennemie de Marie.

Il produit contre sa sœur deux sortes de preuves.

Premièrement, il fabrique avec Morton et Léthington une suite de lettres de Marie au comte de Bothwel ; lettres qu'on suppose écrites du vivant de Darnley ; la reine d'Écosse protestera vainement contre cette fausseté ; une signature, une lettre même peut être fausse, mais une correspondance entière ! Qui pourra ou qui voudra le penser ? l'écriture de Marie est adroitement imitée, et les juges sont intéressés à la trouver coupa-

ble. Il fut utile alors au comte de Murray de s'être insinué pendant long-temps dans la confidence de sa sœur, et dans celle de Bothwel, il avoit su par-là une foule de circonstances secrètes qu'il plaça dans ces lettres, et qui leur donnent un air de vraisemblance.

Toutes sortes de raisons portent à croire que ces lettres sont supposées.

1° Nous avons vu l'imposture présider à toutes les démarches du triumvirat; nous avons vu que le faux, soit dans les discours, soit dans les écrits, lui étoit familier. Rappelons-nous ici la lettre adressée par Marie aux gentilshommes écossois pour les engager à lui proposer l'alliance de Bothwel, lettre produite aux conférences d'Yorck par Buchanan, de concert avec Murray et Morton, et que le même Buchanan avoue n'avoir jamais été écrite; rappelons-nous encore la lettre écrite par Marie à Bothwel après leur séparation, pour l'assurer qu'elle ne l'oublieroit jamais, lettre que personne n'a vue, et que les rebelles alléguèrent pour excuser l'indignité avec laquelle ils traitoient leur souveraine, qui s'étoit remise entre leurs mains sur la foi d'un traité. On sait que la reine d'Écosse étoit entourée de faussaires, exercés à contrefaire son écriture, elle s'en plaint souvent dans ses lettres; ses commissaires en parlent comme d'un fait connu généralement. « Personne n'ignore, dit un auteur contemporain, « nommé Crawford, que Léthington avoit souvent contrefait l'écriture de la reine, c'étoit sur-tout par ce talent qu'il servoit le triumvirat. »

2° La vie entière de Marie et son caractère connu

déposent contre ces lettres, et justifient Marie des crimes dont elle s'y accuse.

3° En la supposant même coupable de ces crimes, quelle apparence qu'elle en eût confié les preuves au papier, et quelle apparence que Bothwel eût gardé des lettres qui le chargeoient de l'assassinat du roi?

4° Quelle apparence encore qu'une jeune et belle reine, l'objet de tous les vœux publics et secrets, eût aimé d'un si fol amour un vieux guerrier, aussi désagréable par sa mauvaise mine et sa mauvaise grace, que recommandable par ses longs services; qu'elle eût fait pour lui des vers tendres; qu'elle eût eu besoin de dire :

Las! n'est-il pas jà en possession
Du corps? . . . .
Entre ses mains et en son plein pouvoir
Je mets mon fils, mon honneur et ma vie,
Mon pays, mes sujets, mon ame assujettie.
. . . .
Pour lui aussi j'ai jetté mainte larme,
Premier qu'il fût de ce corps possesseur.

Le faussaire semble avoir voulu peindre le délire d'une passion extravagante pour qu'on la regardât comme une espéce de maladie, et que l'excès même en palliât l'invraisemblance; d'ailleurs on voit son attention à faire avouer à la reine tout ce qu'il vouloit qu'on crût d'elle; dans les lettres elle prend des mesures pour la mort du roi; dans ces vers elle exprime en termes grossièrement formels son adultère avec Bothwel; on n'a pas oublié la disposition où l'on vouloit qu'elle parût être, de sacrifier son fils même à son amant, parceque

c'étoit par cette crainte qu'on attiroit, ou qu'on retenoit dans le parti du triumvirat les bons citoyens mêmes.

En France, le cri d'indignation contre ces calomnies fut universel; le souvenir qu'on y conservoit de Marie Stuart suffisoit à sa justification: « ce sont abus et men« teries, s'écrie Brantôme; car jamais cette reine ne fut « cruelle, elle estoit du tout bonne et douce, jamais en « France elle ne fit cruauté.... jamais cruauté ne logea « au cœur d'une si grande et d'une si douce beauté; « mais ce sont des imposteurs qui l'ont dit et écrit, entre « autres M. Buchanan, en quoi il a mal reconnu les « biens que sa reine lui avoit faits en France et en « Écosse, pour la grace de sa vie, et du relief de son « ban. Il eût mieux valu qu'il eût employé son divin « savoir à parler mieux d'elle. » La délicatesse connue des sentiments et des expressions de Marie, comparée avec la grossièreté des vers qu'on lui attribuoit, prouva d'abord la supposition: « Elle composoit des vers, dit « Brantôme [a], dont j'en ai vu aucuns de beaux, et « très bien faits, et nullement ressemblants à ceux qu'on « lui a mis sus avoir faits sur l'amour du comte de « Bothwel. Ils sont trop grossiers et mal polis pour être « sortis d'elle. »

Ronsard et tous les connoisseurs étoient du même avis.

5° C'étoit Morton qui produisoit ces écrits. Après tout ce que nous avons vu de Morton, cette circonstance seule les rend bien suspects. Mais voyons quelle preuve on allégue de leur authenticité; il les a, dit-on,

[a] Dames illustres, Marie Stuart.

saisis lui-même entre les mains d'un domestique du comte de Bothwel, nommé Georges Dalgleish; elles étoient dans un petit coffre ou porte-feuille doré.

Ce fut le 20 juin 1567, selon Morton, que Dalgleish fut pris, et que le porte-feuille fut saisi. Six jours après, ce même Dalgleish fut interrogé en présence du même Morton, du comte d'Athol et de Kirkaldy de Grange; on a son interrogatoire, il n'y est pas dit un mot du porte-feuille; cependant que de questions importantes n'avoit-on pas à faire à ce domestique sur ce porte-feuille? De qui le tenoit-il? à qui devoit-il le remettre? quels ordres avoit-il reçus à ce sujet? de qui les avoit-il reçus? le porte-feuille étoit-il ouvert? étoit-il fermé? s'il étoit ouvert, que contenoit-il? Dalgleish n'en avoit-il rien soustrait? n'y avoit-il rien ajouté? Pas un mot sur ces objets dans toute la procédure. Pourquoi ce silence? c'est qu'il n'y avoit en effet ni porte-feuille ni lettres, c'est qu'on n'avoit rien pris à Dalgleish; mais comme il falloit tenir ces lettres directement ou indirectement de Bothwel, puisqu'elles lui étoient adressées, et comme Dalgleish étoit domestique de Bothwel, ce fut dans ses mains qu'il fallut avoir trouvé le porte-feuille, mais comme la détention de Dalgleish avoit une date certaine, il fallut donner la même date à la saisie du porte-feuille, quoique cette date ne puisse s'accorder avec le silence qu'on garde sur ce porte-feuille dans un interrogatoire subi six jours après. Si Morton eût réellement saisi entre les mains de Dalgleish un porte-feuille contenant les prétendues lettres, son premier soin auroit dû être d'en faire dresser un procès-verbal exact, pour prouver que le porte-feuille qu'il présenta dans la suite

cause, confier la turpitude de leur reine, qu'en qualité d'Écossois, ils se faisoient un scrupule de révéler à tout autre. C'est ainsi que pour dérober à la reine d'Écosse la connoissance des armes avec lesquelles ils l'assassinoient, Murray et Morton ajoutoient au crime de faux l'hypocrisie de paroître ménager leur souveraine. Cette communication des lettres aux commissaires anglois fut précédée, accompagnée et suivie de commentaires de Léthington, qui vraisemblablement étoit plus en état que personne d'en rendre le sens, et d'en expliquer l'objet [a]. Buchanan y joignit aussi ses observations.

9° La conduite que tint Élisabeth dans cette affaire achève de dévoiler le mystère, et mise en parallèle avec celle de Marie, elle fait voir évidemment de quel côté étoit la vérité. La reine d'Angleterre vouloit perdre et déshonorer sa rivale, elle étoit depuis long-temps l'amie et la protectrice déclarée du triumvirat écossois; on lui avoit remis, toujours sous le sceau du secret, un extrait des lettres attribuées à Marie, Élisabeth leva les prétendus scrupules qu'affectoient encore les commissaires du triumvirat, elle voulut qu'aux nouvelles conférences, transférées à Westminster, ils intentassent contre leur reine une accusation publique, ce qu'ils firent par un acte qu'ils publièrent les derniers jours de novembre 1568; cette démarche fit trembler l'évêque de Ross et le lord Herries, commissaires de Marie, ils craignirent ou qu'on ne fût parvenu à trouver des preuves contre leur souveraine, ou qu'on n'en eût fa-

[a] Lettre des commissaires d'Yorck à la reine Élisabeth, du 11 octobre 1568. Goodall, t. 2, p. 140.

briqué; effrayés de tous les dangers dont ils la voyoient menacée entre de tels adversaires et de tels juges, ils crurent la servir par la foiblesse indiscréte qu'ils eurent de proposer, sans sa participation, un accommodement à Murray et à Morton; c'étoit leur fournir de nouvelles armes, et les partisans de Murray ont tiré un grand parti de cette démarche qu'ils ont l'injustice d'attribuer à Marie, en dissimulant combien elle fut hautement désavouée par cette princesse, et démentie par toute sa conduite. Voici la vérité. Marie, à la première nouvelle de l'accusation intentée contre elle, et ne sachant rien encore de la fausse démarche hasardée par ses commissaires, leur écrivit le 3 décembre 1568, pour les charger de requérir en son nom, « que comme Élisabeth avoit admis devant elle ses accusateurs, il lui « fût aussi permis de se présenter devant sa majesté an- « gloise, et de s'y défendre en présence de toute la cour « d'Élisabeth, et de tous les ambassadeurs et ministres « étrangers qui se trouvoient alors en Angleterre [a]. » Sa demande fut rejetée.

Élisabeth se fit remettre les lettres et les vers attribués à la reine d'Écosse. Le 19 décembre, Marie écrivit à ses commissaires pour leur enjoindre de demander la communication de ces pièces. C'étoit sans doute la première démarche qu'elle avoit à faire.

« Afin, disoit-elle, que ma bonne sœur Élisabeth sa- « che que je ne veux pas laisser sans réponse les calom- « nieuses accusations intentées contre moi, j'exige que « toutes les piéces produites à ma charge me soient com-

[a] Anderson, t. 4, p. 160. 1568. Goodall, t. 2, p. 220.

« muniquées. Avec l'aide de Dieu j'y répondrai de façon « que ma bonne sœur et tous les princes de l'Europe « reconnoîtront mon innocence [a]. »

Les commissaires produisirent les instructions de leur souveraine devant Élisabeth et son conseil le 25 décembre 1568. Elisabeth répondit *que la demande de Marie étoit juste*, mais pour gagner du temps, elle demanda un extrait de ces instructions, les commissaires le lui remirent dès le lendemain, et cette *demande si juste*, sur laquelle Marie et ses commissaires ne cessèrent d'insister, ne fut jamais accordée.

Quelle fut alors la défense de Marie? Ce fut d'accuser Murray et Morton d'être les régicides. Rien de plus naturel. Elle ne les avoit point accusés jusqu'alors, parcequ'elle ignoroit qu'ils fussent coupables. Qui le lui a donc appris? Murray lui-même; il venoit de se trahir par l'acharnement avec lequel il poursuivoit sa sœur innocente. Quand il l'avoit outragée dans sa prison de Lochleven, elle ne l'avoit cru que prévenu contre elle par ses ennemis; mais quand elle le voit agir contre sa conscience, et supposer des lettres, elle reconnoît le coupable. Quel autre en effet eût pris la peine et eût couru le danger de fabriquer cette multitude de titres? L'homme même le plus méchant ne pouvoit y être engagé que par ce puissant intérêt, d'être justifié en produisant à sa place un faux coupable.

Au commencement de janvier 1569, les commissaires de Marie, en conséquence de nouveaux ordres de cette princesse, déclarèrent à Élisabeth que

[a] Goodall, t. 2, p. 333.

« Marie étoit déterminée à répondre aux accusations de « ses sujets, et à les accuser eux-mêmes d'avoir été les « auteurs ou fauteurs et complices du crime qu'ils lui « imputoient faussement; ils requirent en son nom « qu'on lui remît les originaux, ou au moins des co- « pies, des écrits produits contre elle par les factieux, « afin qu'elle pût les réfuter [a]. »

Elisabeth répondit qu'elle y penseroit, et promit de faire savoir dans deux ou trois jours ce qu'elle auroit résolu.

Lorsque les commissaires de Marie avoient à son insu proposé un accommodement entre elle et ses sujets, Murray et Morton n'avoient point encore produit les lettres qui la déshonoroient; ils n'avoient formé qu'une accusation vague et jusque-là sans titre; cependant Élisabeth avoit dit alors « qu'après de pareilles ac- « cusations, les intérêts de l'innocence et de l'honneur « de sa bonne sœur n'admettoient point d'accommode- « ment. »

Voyons quelle va être la réponse d'Élisabeth, à présent que les lettres ont été publiées, et que Marie ne peut en abandonner la discussion sans s'avouer coupable et souscrire à son déshonneur.

Le 7 janvier 1569, « Élisabeth propose aux commis- « saires de Marie un accommodement entre la reine « d'Écosse, sa bonne sœur et ses sujets, comme ce qu'il « y a de mieux à faire...... et comme il paroissoit que la « mauvaise conduite des Écossois les lui avoit rendus « odieux, et que les Écossois de leur côté, n'aimoient

[a] Goodall, t. 2, p. 297.

« pas son gouvernement, Élisabeth insinue qu'il étoit « de l'intérêt de Marie de se démettre d'une administration si orageuse, de déposer sur la tête de son fils « une couronne qui la fatiguoit, et de passer des jours « tranquilles en Angleterre, libre des soins et des embarras de la royauté [a]. »

Voici la réponse de Marie : « Plutôt mourir que de me « prêter aux mesures qu'on me propose. Mes dernières « paroles seront celles d'une reine d'Écosse. »

Le 11 janvier, les commissaires des deux partis furent appelés au conseil d'Angleterre, et Cécil demanda aux commissaires de Marie, de la part d'Élisabeth, « si c'étoit au nom de leur souveraine ou en leur pro- « pre nom, qu'ils se portoient pour accusateurs de « Murray et de ses adhérents? [b] »

A cette question oiseuse les commissaires de Marie répondirent : « Nous avons déja déclaré plus d'une fois « que nous agissons, au nom de la reine, en vertu de « ses ordres, et conformément à ses instructions » ; ils insistèrent de nouveau pour qu'on leur communiquât les lettres, et protestèrent, toujours au nom de la reine, qu'elles étoient supposées.

Que fait Élisabeth pour se délivrer de cette persévérance et de cette fermeté importunes? elle renvoie Murray et ses adhérents en Écosse en leur remettant l'original des lettres, et cet original, on ne l'a pas revu depuis.

Les copies qui en ont été répandues dans la suite par les soins d'Élisabeth, et celles qu'en a données Bucha-

[a] Goodall, t. 2, p. 300. [b] *Idem*, p. 208.

nan dans les différentes éditions, latine, écossoise et françoise de son libelle intitulé, *Exposition de la conduite de la reine Marie*, sont-elles conformes ou non à l'original françois produit aux conférences d'Yorck et de Westminster, c'est cequ'on ne sait point et ce qu'on ne saura vraisemblablement jamais (1). Élisabeth étoit contente, elle avoit un moyen de diffamer sa rivale, et un prétexte de la retenir prisonnière. Quand la France vouloit négocier en faveur de Marie, on lui répondoit par une copie des lettres, ou par l'ouvrage de Buchanan. Parmi les instructions qu'Élisabeth donne à ses ministres à la cour de France, dans un temps où l'on proposoit un traité entre elle et Charles IX, elle leur dit en propres termes : « Vous aurez soin de vous pourvoir « de plusieurs exemplaires du petit ouvrage latin de Bu- « chanan, pour les présenter au roi, s'il est nécessaire, « comme de vous-mêmes; vous en donnerez aussi aux « membres de son conseil, afin que cet ouvrage serve

(1) Il faut voir sur cet article et sur les divers points de la question que nous examinons, le savant ouvrage de M. Goodall, bibliothécaire de la bibliothèque des avocats à Édimbourg, publié en 1754, en deux volumes, sous ce titre : *An examination of the Letters*, etc., et un autre ouvrage publié en Angleterre en 1767, et dont on a donné une traduction françoise à Paris en 1772, sous ce titre : *Recherches historiques et critiques sur les principales preuves de l'accusation intentée contre Marie Stuart, reine d'Écosse. Avec un examen des Histoires du docteur Robertson et de M. Hume, par rapport à ces preuves*. MM. Hume et Robertson, les plus formidables adversaires de Marie Stuart, par leurs grands noms et par le poids de leurs suffrages, avoient répondu à M. Goodall : ce dernier ouvrage est une réplique à MM. Hume et Robertson. Nous en avons tiré plusieurs des raisons employées ici.

« à faire perdre à la reine d'Écosse l'amitié de cette « cour [a]. »

10° Il peut être utile de considérer ce qu'Élisabeth et son conseil pensoient de ces lettres dont ils abusèrent si cruellement contre Marie, après lui en avoir refusé la communication et lui avoir ôté par-là tout moyen de se justifier. Quelques jours avant le départ de Murray et de ses adhérents pour l'Écosse, Élisabeth leur fit dire formellement par Cécil « que ce qu'ils avoient produit « jusqu'alors ne paroissoit pas suffire pour que sa « majesté prît une opinion désavantageuse de sa bonne « sœur [b]. » Quelques mois après la rupture des conférences, on proposa de nouveau le mariage de la reine d'Écosse avec le duc de Nortfolck, ce chef de la commission angloise d'Yorck, à qui Murray et Morton avoient communiqué avec tant de mystère les lettres qu'ils attribuoient à Marie; le duc de Nortfolck desiroit ardemment ce mariage, qui avoit déja été proposé plus d'une fois ; si l'on dit que Nortfolck étoit aveuglé par l'amour ou par l'intérêt, on ne pourra du moins appliquer cette réponse aux autres seigneurs anglois qui secondoient ce projet, nommément aux comtes d'Arondel et de Pembrock et à ce comte de Leicester, favori et confident d'Élisabeth, qui écrivit à la reine d'Écosse pour la presser de consentir à ce mariage, lui promettant même de défendre ses droits à la couronne d'Angleterre, si Élisabeth mouroit sans enfants. Ces projets, ces démarches annonçoient la plus haute estime pour Marie; cependant quelle étrange idée n'auroit-on pas eue d'elle, si

[a] Goodall, t. 1, p. 25. [b] Idem, t. 2, p. 301.

l'on n'avoit pas regardé ces lettres comme supposées? La noblesse d'Angleterre auroit-elle proposé le premier pair du royaume pour mari à une femme qu'on auroit crue la meurtrière de son mari? auroit-elle desiré pour reine une femme si criminelle?

Élisabeth elle-même écrivit à Marie pour la consoler, pour l'assurer qu'elle n'ajoutoit point foi aux calomnies de ses ennemis, qu'elle ne doutoit point de son innocence, et pour l'exhorter à supporter patiemment une prison qui, en cas d'événement, la rapprochoit de ce trône d'Angleterre dont elle devoit hériter un jour; dérision atroce, quelle que fût l'opinion d'Élisabeth. Si elle étoit convaincue de l'innocence de Marie, de quel droit la retenoit-elle en prison? de quel droit l'y eût-elle retenue, même en la croyant coupable? Mais enfin il est évident qu'Élisabeth n'auroit point écrit une pareille lettre, si elle eût cru que les letres attribuées à Marie étoient véritablement de cette princesse.

11° Puisque c'étoit dans les mains de Dalgleish qu'on prétendoit avoir saisi le porte-feuille, pourquoi ne confrontoit-on pas ce Dalgleish avec la personne à qui l'on attribuoit les lettres? Comment un juge, qui eût voulu passer pour juste, n'ordonnoit-il pas cette confrontation? comment des accusateurs mêmes, qui auroient eu la vérité pour eux, n'auroient-ils pas proposé cet expédient? Quant à Marie, elle ne pouvoit rien demander à cet égard, puisqu'on lui cachoit tout et qu'elle ne savoit rien.

La réponse générale à cette objection seroit que Dalgleish avoit été exécuté dès le 3 janvier 1568, comme complice de l'assassinat du roi; mais l'objection sub-

Marie : « Qui de vous, dit-il, a comparé ces pièces avec « l'écriture de la reine? oseriez-vous assurer que dans « une cause aussi importante, aussi capitale que celle-« ci, vous avez apporté cette exactitude, cette droiture « d'intention, vous avez pris toutes les précautions que « prescrivent les lois dans l'affaire civile la plus lé-« gère?..... L'étrange façon de collationner des papiers « de cette espèce! quels hommes on a choisis pour un « pareil office! comme si tout l'univers ne savoit pas « que vous êtes les plus mortels ennemis de la reine! « comme si votre trahison, votre usurpation n'étoient « pas fondée sur ces lettres supposées; comme s'il ne « se trouvoit pas en Écosse plus d'un faussaire, habile « à contrefaire l'écriture de la reine, et qu'il n'y en eût « pas parmi vous un sur-tout, qui plus d'une fois, sans « son ordre et à son insu, ait envoyé des lettres en son « nom en Angleterre et ailleurs. Puis-je donc hésiter « encore à prononcer que ces lettres sont votre infame « ouvrage?... Oui, certes, vous avez vous-mêmes forgé « ces lettres, etc. [a] »

Les ennemis de Marie n'ont jamais rien répondu à ces pressantes interpellations.

14° Les auteurs opposés à Marie ne parlent ni de la conférence secrète des commissaires de Murray avec les commissaires anglois à Yorck, ni de cette communication mystérieuse, faite aux commissaires anglois, des lettres attribuées à Marie, quoique ce soit un point constaté par la lettre même des commissaires anglois à Élisabeth; ni de la protestation et de la réclamation

[a] Anderson, t. 1, p. 20.

éternelle de Marie contre l'authenticité de ces lettres, ni du desir qu'elle témoigna toujours d'en voir l'original, et de la demande expresse qu'elle en fit, quoique ces faits soient prouvés par toutes les piéces du procès; au contraire, ils attribuent la rupture des conférences au refus que fit, selon eux, Marie, de se défendre, au lieu de l'attribuer au déni de justice d'Élisabeth; ils omettent ou altèrent tous les faits qui justifient Marie et qui chargent ses persécuteurs; enfin, leur récit est trop hautement démenti par tous les monuments de l'histoire, et trop contraire aux preuves résultantes des actes recueillis par Anderson et par M. Goodall, pour mériter la moindre confiance.

15° Les arguments des ennemis de Marie, pour prouver l'authenticité des lettres, se réduisent principalement à dire qu'un faussaire se seroit renfermé dans les objets qu'il avoit à établir, qu'il les auroit exprimés de la manière la plus précise et la plus directe, qu'il auroit craint de laisser le moindre doute, qu'il se seroit bien gardé sur-tout de charger ces lettres d'une multitude de détails absolument étrangers à ces objets, parceque c'auroit été multiplier sans nécessité les difficultés, les dangers de son rôle et les occasions de se trahir; qu'enfin, les lettres en question ont un air naturel et vrai qui, annonçant une correspondance réelle, persuade et entraîne.

Mais cet air naturel et vrai, elles le doivent principalement à ces circonstances étrangères, à ces détails multipliés, à tous ces tours de force d'un faussaire hardi et adroit. Un faussaire vulgaire n'auroit traité que son objet, et par-là même il auroit fait un ouvrage moins

vraisemblable; car il est rare que, dans un commerce intime et suivi, on ne traite que d'une seule affaire. Le fabricateur de ces lettres a voulu faire dire tout ce que les adversaires de Marie disent ici, et leurs réflexions nous imposent seulement la nécessité d'accorder à l'auteur de ces lettres l'éloge d'avoir été un faussaire habile.

On a vu pourtant que dans les sonnets, il a fait avouer trop expressément et trop hors de propos à la reine les forfaits dont il vouloit la charger; son art sur ce point manque absolument de finesse.

Mais la plupart de ces circonstances accessoires et secrétes ont été vérifiées après coup, et celles qui n'étoient désignées que d'une manière obscure, se sont éclaircies.

On en conçoit aisément la raison; Murray, frère de la reine, avoit eu sa confiance, il s'étoit instruit avec soin des moindres particularités. En l'absence de Murray, il y avoit toujours eu auprès d'elle un des membres du triumvirat. Marie étoit confiante, indiscréte et entourée d'espions, le faussaire avoit eu soin de n'employer que des circonstances dont il eût la clef, et qu'il pût à son gré ou expliquer ou paroître ignorer. De là les commentaires de Léthington et de Buchanan dans la communication secréte, faite aux commissaires anglois à Yorck.

La même réponse détruit la preuve qu'on prétend tirer du rapport qui se trouve entre des détails contenus dans la première lettre et les dépositions faites après coup par un Thomas Crawfort, gentilhomme du comte de Lennox, père de Darnley. Voici l'objet dont il s'agit.

Darnley étant tombé malade à Glascow, le comte de Lennox son père se rendit auprès de lui, la reine y fut appelée aussi par son devoir; comme les divisions entre Darnley et la reine avoient éclaté depuis long-temps, les domestiques du comte de Lennox étoient naturellement portés à observer, à espionner la conduite de la reine à l'égard de son mari. La reine, dans la première lettre, rend compte à Bothwel, qui étoit à Édimbourg, des conversations qu'elle avoit avec Darnley; Darnley, selon Crawford, lui rendoit à lui-même ces conversations, et ce qui se trouve dans la lettre est exactement, et mot pour mot, ce que Darnley lui avoit dit. Crawfort l'atteste avec serment deux ans après devant les commissaires anglois, car on eut soin de le faire paroître devant eux, parcequ'on étoit sûr qu'il confirmeroit des mémoires qu'il avoit fournis lui-même; mais on se garda bien d'y faire paroître les domestiques du comte de Bothwel, arrêtés pour le meurtre de Darnley, parcequ'ils n'entroient point dans le complot contre la reine.

Si l'on demande comment Crawfort pouvoit, au bout de deux ans, se rappeler assez sûrement jusqu'aux moindres détails de ces conversations, pour en attester par serment la conformité parfaite avec la lettre, sa réponse est prête : il dit que, pour être en état de rendre à Lennox un compte plus exact, il écrivoit mot à mot ces conversations en sortant de la chambre du malade, et ces écrits, il les avoit encore. Il faut l'avouer, ceci est bien suspect, et voilà bien le cas de la maxime : *Nimia præcautio dolus* (1) : pourquoi écrire ce qu'il pouvoit re-

(1) Trop de précaution annonce le dol.

dire à l'instant au comte de Lennox, qui étoit à Glascow aussi-bien que lui? et pourquoi conservoit-il ces mémoires après les avoir communiqués au comte de Lennox? les réservoit-il pour cette occasion? prévoyoit-il que la reine écriroit, ou qu'on lui attribueroit des lettres, dont lui Crawfort seroit dans le cas d'attester la vérité devant Élisabeth et son conseil? Mais pourquoi ne pas confronter avec Marie ce Crawfort, puisqu'on l'avoit fait venir en Angleterre? pourquoi se cache-t-on toujours de Marie, et lui fait-on toujours ainsi son procès à son insu, de peur qu'elle ne se défende?

Le second ordre de preuves produites contre Marie par ses ennemis consiste dans les dépositions des domestiques de Bothwel, exécutés pour le meurtre du roi.

Ils étoient au nombre de cinq : Dalgleish, Hay, Hepburn, Powries, et ce Paris dont nous avons déja parlé, ainsi que de Dalgleish. Les quatre premiers avoient été exécutés avant le temps des conférences, et leurs dépositions avoient été remises à Élisabeth en même temps que les lettres attribuées à Marie. On ne voit pas bien quel avantage les ennemis de Marie prétendoient tirer de ces dépositions, car elles étoient toutes à la décharge de cette reine, mais elles chargeoient Bothwel; et Murray et Morton en concluoient sans doute que la reine étoit complice, à cause de sa liaison avec Bothwel, conjecture qu'ils tranformoient en certitude par les lettres. Quoi qu'il en soit, c'étoit un fait notoire que, jusqu'à la mort, ces domestiques avoient rendu témoignage à l'innocence de la reine. Dix-neuf des premiers pairs laïques du royaume, huit évêques et huit abbés,

lans des instructions qu'ils donnent aux commissaires de Marie, le 12 septembre 1568, s'expriment ainsi : « Quant à ceux qui subirent le supplice pour le meurtre « du roi, ils persistèrent toujours à déclarer que la reine « notre souveraine étoit innocente [a]. »

L'évêque de Ross va plus loin, il soutient à Murray et à ses partisans que ces domestiques les ont chargés eux-mêmes ; voici ses termes :

« Nous pouvons vous assurer que Jean Haye de Gal- « loway, Powry, Dowglish (Dalgleish) et enfin Paris, « tous exécutés pour ce crime, prirent Dieu à témoin « au moment de leur mort que c'étoit vous qui en aviez « donné le dessein et conduit l'exécution, et que jamais « la reine n'y avoit eu la moindre part [b]. »

Cette assertion n'a jamais été démentie.

Nous avons observé que Dalgleish auroit dû être réservé pour être confronté à Marie, puisque c'étoit entre ses mains qu'on prétendoit avoir saisi les lettres ; ajoutons une circonstance qui ne peut être indifférente, c'est que, quoiqu'on n'ait pas jugé à propos de le réserver pour cet objet, il se passa six mois entre sa condamnation et son supplice, sans doute parcequ'on traitoit avec lui, et qu'on lui promettoit sa grace s'il vouloit confirmer l'histoire du porte-feuille saisi. Dalgleish fut indocile ; on l'exécuta, pour n'avoir plus à craindre un tel contradicteur sur cette histoire qui ne fut en effet hasardée devant les commissaires anglois que depuis la mort de Dalgleish.

Ces quatre domestiques de Bothwel avoient été con-

[a] Goodall, t. 2, p. 359. [b] Anderson, t. 1, p. 76.

damnés par des juges bien suspects, puisque Murray, Morton, Lindesey et d'autres partisans de Murray, étoient du nombre de ces juges; cet avantage effrayant qu'avoient les ennemis de Marie d'être les arbitres du sort de ceux qui pouvoient déposer contre elle, doit nous rendre plus difficiles sur les témoignages qui la chargent et plus indulgents sur ceux qui la justifient. Certainement la persévérance de ces domestiques à l'absoudre contre un intérêt tel que celui de la vie prouve tout pour son innocence, et la foiblesse qu'ils auroient eue de l'accuser par un intérêt si pressant pourroit ne rien prouver; au contraire, leur témoignage redouble de force, s'ils ont été jusqu'à déposer contre Murray et sa faction.

Au reste, on avoit du moins observé, dans le jugement de ces quatre domestiques, les formalités ordinaires de la justice; on avoit instruit leur procès à la haute cour de justice d'Édimbourg : il n'en fut pas de même du cinquième prisonnier, qui restoit à juger; c'est ce François, ce Paris dont nous avons parlé. C'étoit le plus important de tous, parceque c'étoit celui que la seconde des lettres attribuées à Marie annonçoit comme le porteur de ces lettres, et nous avons déja remarqué que puisqu'il vivoit encore au temps des conférences, les ennemis de Marie sont inexcusables de n'avoir point demandé qu'on le lui confrontât, et la reine d'Angleterre de ne l'avoir pas exigé. Ce Paris étoit le seul homme qui pût justifier Murray, si celui-ci étoit innocent, et convaincre Marie, si elle étoit coupable. Murray se garde bien de le livrer comme les autres aux tribunaux publics; cette voie n'avoit pas eu le succès

qu'on s'en étoit promis ; les tortures n'avoient pu forcer ces témoins à trahir la vérité ; Paris étoit la dernière ressource de Murray, il falloit la faire valoir. Murray, pour avoir cet homme sous sa main, et pour être plus à portée de le corrompre et de l'instruire, le fait transférer des prisons d'Édimbourg dans la citadelle de Saint-André, lieu de la résidence de Murray et place dépendante uniquement de lui. Paris fut incorruptible comme les autres ; Murray ne se rebuta point, il espéra du temps ce qu'il n'avoit pu obtenir ni par promesses ni par menaces, il laissa Paris dans la prison de Saint-André pendant toute la durée des conférences d'Yorck et de Westminster.

On se rappelle que peu de temps avant le retour de Murray en Écosse, Cécil lui dit de la part d'Élisabeth que ce qu'on avoit produit contre Marie ne paroissoit pas suffire *pour que Sa Majesté angloise prît une opinion désavantageuse de sa bonne sœur;* en effet, elle n'ajoutoit pas foi aux lettres, et les dépositions étoient en faveur de Marie ; il semble que Murray fut humilié de ce reproche de n'avoir pu fournir à Élisabeth des titres assez forts au gré de sa haine, et qu'il résolut d'en avoir de plus décisifs, à quelque prix que ce pût être ; il employa encore sept ou huit mois à tâcher de séduire Paris, et lorsqu'enfin il désespéra d'y réussir, il ne voulut confier qu'à lui-même le soin de le juger ; car Paris auroit pu rendre compte aux juges des moyens qui avoient été employés pour le corrompre ; Murray le condamna, et l'envoya de son autorité privée au supplice le 10 août 1569. Paris, au moment de sa mort, rendit, comme les autres, un témoignage public à l'in-

nocence de Marie. Murray attendit encore deux mois, pour que la mémoire d'un fait si éclatant et si notoire ne fût plus tout-à-fait si présente; enfin, au mois d'octobre 1569, il envoya, toujours en grand secret, à Cecil, par l'abbé de Dumferline, une prétendue déposition de Paris, qui charge Marie de tous les crimes énoncés dans les lettres. Il existe aujourd'hui deux dépositions de ce Paris : l'une qui est dans la bibliothèque cotonienne, sous la date du 9 août, charge Bothwel, et ne fait mention ni de la reine ni des lettres qu'on lui attribue; l'autre, datée du 10 août, jour de l'exécution de Paris, charge la reine et lui attribue les lettres; c'est celle qui fut envoyée par Murray à Londres. On ne dira pas que celle-ci soit conçue en termes peu décisifs, ni qu'elle soit trop peu chargée de circonstances atroces; soit que l'auteur ait cru pouvoir prendre un peu de liberté en faisant parler un domestique qui ne devoit pas avoir dans ses discours la même retenue que la reine, soit que Murray se soit piqué en effet d'envoyer un titre qui autorisât enfin *sa majesté angloise à prendre une opinion désavantageuse de sa bonne sœur.*

Suivant cette déposition, Marie charge Paris de dire à Bothwel « que le roi la vouloit *bayser*; mais elle n'a « pas voulu à cause de sa maladie, chose que Rayres « en témoigneroit bien.

« Et plus, ce dit-elle, vous direz à M. de Boduel « (Bothwel) que je ne vais jamais vers le roi que Rayres « n'y est, et voit tout ce que je fais [a]. . . .

[a] Anderson, t. 2, p. 292 et suiv.

« Je prins la hardiesse de lui dire : Madame, M. de « Boduel m'a commandé de lui porter les clefs de votre « chambre, et qu'il a envie d'y faire *quelque chose*, c'est « de faire sauter le roi en l'air par poudre. »

Manière toute naturelle, comme on voit, d'annoncer à la reine un pareil complot. Voilà pour l'assassinat. Quant à l'adultère, outre les deux premiers articlés, qui s'y rapportent indirectement, en voici un qui l'énonce d'une manière plus positive.

« Que M. Boduel lui avoit dit que toutes les nuits « lady Rayres iroit bien tard le querir, pour l'amener à « la chambre de la royne, et qu'il étoit présent quand « lady Rayres arriva. »

Si Élisabeth avoit jugé que les lettres prouvoient trop peu, peut-être jugea-t-elle que la déposition prouvoit trop, ou plutôt si, comme il paroît, elle ne fit point d'usage de cette pièce, si elle n'en répandit point de copies, c'est sans doute parceque les instructions envoyées à Cécil par Murray avertissoient du danger d'un désaveu public de la part de toute l'Écosse, qui avoit entendu Paris attester, en mourant, l'innocence de Marie.

On cacha sur-tout à Marie et à ses défenseurs cette piéce scandaleuse; il ne paroît pas qu'ils en aient jamais eu connoissance. Nous avons vu que l'évêque de Ross, qui publia l'apologie de Marie quelque temps après l'exécution de Paris, énonce, comme un fait notoire, le témoignage rendu par cet homme à l'innocence de la reine. « Quant à celui, dit-il, dont vous avez imaginé « de faire le porteur des lettres de la reine, et que vous « avez dernièrement condamné au supplice pour le

« meurtre du roi, au moment même de sa mort il pro
« testa, comme prêt à paroître devant Dieu, qu'il n'a
« voit jamais porté de lettres de la reine à Bothwel, e
« que cette princesse n'avoit jamais eu aucune part a
« forfait dont on l'accusoit [a]. »

Jamais l'évêque de Ross ne fut démenti sur ce point quoiqu'il fût si facile de le confondre en produisant l déposition, si l'on n'eût pas craint la réclamation pu blique.

Buchanan ne parle de cette déposition de Paris n dans son *exposition, etc.*, où il publie comme piéces justificatives les prétendues lettres de Marie à Bothwel, ni dans son histoire, quoique l'un et l'autre ouvrage cite ce Paris comme le complice de Bothwel et de Marie, et comme le confident et l'agent de leur commerce.

La copie qui existe de cette déposition est certifiée véritable par Alexandre Hay, notaire et secrétaire du conseil privé de Murray; elle ne porte point d'autre caractère d'authenticité. « Or, on sait, dit l'auteur des « recherches historiques et critiques sur Marie Stuart, « que tout acte dressé par un notaire ne fait foi qu'autant « qu'il est muni de la signature de deux témoins. »

Cette piéce commence par énoncer que Nicolas Hubert, dit Paris, a été interrogé. Par qui interrogé? devant quel tribunal? par quelle autorité cette procédure s'est elle faite? c'est ce qui n'est exprimé nulle part. On ne cite personne qui ait été présent à cet interrogatoire; il ne fait donc point partie du procès de Paris? ce n'est donc point un acte judiciaire? on ne sait ce que c'est.

[a] Anderson, t. 1, part. 2, p. 19.

Outre les domestiques de Bothwel qui viennent d'être nommés, on condamna encore au supplice, pour le meurtre du roi, le capitaine Guillaume Blackadder, qui protesta jusqu'à la mort qu'il étoit innocent, mais qu'il avoit de fortes raisons de croire que Murray et Morton étoient les régicides.

A l'arrivée de cette reine en Angleterre, la comtesse de Lennox, sa belle-mère, prévenue par les ennemis de cette reine, s'étoit déclarée son accusatrice [a]. Dans la suite ayant reconnu l'innocence de Marie, elle lui demanda pardon d'une démarche qu'elle avoua n'avoir faite que par l'ordre exprès d'Élisabeth, de qui la comtesse dépendoit entièrement.

La disgrace et la perte du duc de Nortfolck furent encore préparées par les perfidies de Murray. Le duc de Nortfolck, de la maison Howard, étoit le plus grand seigneur, l'homme le plus puissant, le plus populaire, le plus aimable de toute l'Angleterre, il avoit toujours montré beaucoup de zéle pour ce qu'on appeloit la succession d'Écosse, c'est-à-dire, pour que la maison Stuart fût déclarée héritière du trône d'Angleterre; ce zéle fut encore échauffé par les malheurs de Marie. Chef de la commission angloise, il fut à portée de connoître l'innocence de cette princesse, sa probité s'indigna des injustices qu'elle éprouvoit. La compassion lui suggéra même à l'égard de sa souveraine une infidélité qu'un tel motif peut au moins excuser; il ne laissa point ignorer à Marie que l'intention d'Élisabeth étoit de ne rien prononcer sur son affaire, mais de la

[a] Keith. Smollet, l. 5, c. 6.

laisser dans l'état d'une accusation non jugée, et cepen dant de publier qu'elle avoit entre les mains la preuve de son crime, et que par pitié pour une reine, par égard pour une parente, elle avoit voulu lui épargner un arrêt flétrissant. Nortfolck, pour rétablir Marie sur son trône, tenta de la réconcilier avec son frère, c'étoit avant que les fausses lettres eussent été produites. Nortfolck crut avoir gagné la confiance de Murray, parce que Murray avoit surpris la sienne; il ne lui cacha point qu'il avoit formé le dessein d'épouser la reine d'Écosse, et de marier au prince Jacques sa fille unique, la plus riche héritière de l'Angleterre; Murray applaudit à ce projet, et passa en Écosse pour disposer, disoit-il, les États à l'adopter; il envoya d'Écosse un exprès annoncer au duc de Nortfolck et à Marie que la proposition avoit été très bien reçue en Écosse, et que ce mariage ne pouvoit manquer de produire le rétablissement de Marie. En même temps il mandoit à Élisabeth que les États d'Écosse ne consentiroient jamais au rétablissement de Marie, il révéloit à la reine d'Angleterre l'indiscrétion de Nortfolck, le projet du double mariage, et lui envoyoit les lettres du duc; Nortfolck fut arrêté, il avoua tout à Élisabeth avec la plus grande candeur; il l'assura qu'il s'étoit toujours proposé de demander pour ce mariage l'agrément de sa souveraine, quand la négociation auroit encore fait quelque progrès; il promit de n'y plus songer que de l'aveu d'Élisabeth, et il parut être rentré en grace; mais, selon quelques auteurs, il tint mal sa promesse, la confiance de Marie le flattoit, il s'y livra, il n'entra point dans toutes ses vues, mais il les connut toutes.

Les ennemis du duc de Nortfolck, c'est-à-dire, les courtisans qui envioient sa grandeur et sa fortune, et les ministres qui redoutoient sa popularité, achevèrent l'ouvrage commencé par Murray. Nortfolck étoit tolérant, on l'accusa d'être *papiste*, parceque le *papisme* étoit alors le plus grand crime en Angleterre. Il se piquoit cependant d'être protestant, et quoiqu'il desirât le rétablissement de Marie, il craignoit qu'elle n'en eût l'obligation aux catholiques, qui auroient pu traverser son mariage, à cause de sa religion. Marie désespérant d'obtenir sa liberté d'Élisabeth, prit le parti d'accepter ou de solliciter les secours de toutes les puissances catholiques; mais le pape ne pouvoit que lancer des bulles d'excommunication contre Élisabeth, et les faire publier par des zélés, quand il pouvoit en trouver qui voulussent se dévouer au supplice, tels que Felton, qui fut pendu pour cette publication, dont il se glorifioit, bien loin de s'en cacher. Le roi de France étoit trop occupé chez lui, et le roi d'Espagne dans les Pays-Bas, pour pouvoir faire des efforts efficaces en faveur de Marie; le duc d'Albe lui envoya quelques secours dont tout l'effet fut d'exciter des soulèvements parmi les catholiques anglois; les comtes de Northumberland (1) et de Westmoreland, deux des plus grands seigneurs des contrées septentrionales de l'Angleterre, prirent les armes, ils furent défaits; Northumberland se sauva en Écosse, où il tomba entre les mains de Murray, Westmoreland s'enfuit dans les Pays-Bas, puis en France, où il mourut. Le régent d'Écosse proposa l'échange de

(1) De la maison de Piercy.

Northumberland avec Marie; l'évêque de Ross s'y opposa fortement, persuadé qu'il n'y avoit rien de plus à craindre pour Marie que d'être remise au pouvoir de son frère. Murray, pour se venger de l'évêque de Ross, l'accusa d'intelligence avec les comtes de Northumberland et de Westmoreland; et l'évêque ambassadeur, au mépris du droit des gens, fut retenu quatre mois prisonnier en Angleterre.

M. Robertson ne peint pas avantageusement l'évêque de Ross; nous ne voyons dans toute la conduite de ce prélat que du courage et de la fidélité, qu'un zèle généreux pour une reine opprimée; en tout cas, s'il avoit besoin du suffrage d'une ennemie, voici le témoignage que lui rend Élisabeth elle-même, dans une lettre à Marie Stuart, en date du 21 décembre 1568.

« Je ne puis que louer le choix que vous avez fait de « l'évêque de Ross, qui a fait éclater en public et en par« ticulier, dans la défense de votre honneur, non seu« lement beaucoup de fidélité et de prudence, mais « encore le plus entier dévouement; je ne puis en parler « autrement, je vous souhaiterois un grand nombre de « pareils serviteurs, mais certainement nul ne l'emporte « sur lui en zèle et en attachement pour votre personne. « Je lui dois ce témoignage, la fidélité d'un bon servi« teur ne se montre jamais mieux que dans l'infortune « de ses maîtres [a]. »

Murray accusa aussi le duc de Nortfolck d'avoir fourni de l'argent aux comtes rebelles, et cette accusation ne fut pas perdue pour la suite.

[a] Anderson, t. 4, p. 184. Goodall, t. 2, p. 270.

La conspiration de Ridolphi vint à éclater; Ridolphi étoit un riche banquier, agent secret du pape à Londres; il s'agissoit encore dans cette conspiration de faire agir les puissances catholiques, et de soulever les catholiques anglois en faveur de Marie; le duc de Nortfolck, dit-on, en fut instruit, il eut même quelques conférences avec Ridolphi, mais il ne voulut s'engager à rien; la conspiration fut découverte, et le duc de Nortfolck arrêté de nouveau; il avoua, dit-on encore, qu'il avoit connu ce projet, mais il assura qu'il ne l'avoit ni secondé ni approuvé. On vouloit ôter cet appui à Marie, on affecta de regarder la conduite du duc de Nortfolck dans cette affaire comme une récidive; il fut condamné à perdre la tête, quoiqu'aucun des chefs de haute trahison allégués contre lui dans son jugement n'eût été prouvé. Toute l'Angleterre le pleura; le comte de Shrewsbury-Talbot fondoit en larmes, en prononçant la sentence; Élisabeth, qui, toujours inexorable, affectoit toujours de la clémence, fut quatre mois sans vouloir signer le warrant de mort, et se fit prier sous main par le parlement de consentir à l'exécution du duc; elle parut céder, malgré elle, au vœu public, et elle reprocha dans la suite au lord Burleigh (1) de lui avoir arraché un consentement qui n'avoit été que trop volontaire. Le grand crime du duc de Nortfolck, aux yeux d'Élisabeth, étoit sa popularité, elle eût voulu être la seule personne populaire, comme la seule belle femme. L'évêque de Ross, pour cette même

(1) C'étoit le fameux ministre Guillaume Cécil, qu'Élisabeth avoit fait lord.

conspiration, fut mis dans le cachot nommé *la Tour de Sang*, et menacé de la mort. Le comte de Northumberland, livré à Élisabeth par Murray, fut décapité peu de temps après le duc de Nortfolck. Le comte de Surrey, père du duc de Nortfolck, avoit eu le même sort sous Henri VIII, et le duc de Nortfolck son aïeul, père de Surrey, condamné à périr de même, n'avoit été sauvé que par la mort de Henri VIII (1). Tous les deux étoient innocents; le crime de l'aïeul et du père étoit leur attachemement à la religion catholique; leur fils, en mourant pour Marie Stuart, parut mourir pour la même religion.

Des trois principaux persécuteurs de Marie, Léthington étoit le moins consommé dans le crime et le plus capable de remords; la pitié parut lui parler en faveur de sa victime, et ses associés qui l'observoient, crurent qu'il avoit secondé le projet du mariage de la reine d'Écosse avec le duc de Nortfolck; dès-lors Murray le proscrivit dans son cœur, et comme il falloit se hâter d'accuser du meurtre du roi les complices dont on se défioit, de peur qu'ils n'en accusassent les premiers leurs ennemis, ce fut le parti qu'on prit à l'égard de Léthington; mais on voulut lui cacher la main qui l'opprimoit, de peur que la vengeance et le désespoir ne le portassent à tout révéler. Le comte de Lennox étoit l'accusateur naturel des meurtriers de son fils; il étoit gouverné par Murray et Morton, qu'il regardoit comme les vengeurs de Darnley, ils lui déférèrent Léthington; et ce même Crawford, gentilhomme du comte de Len-

(1) Voyez 2e partie.

nox, qu'on avoit fait venir à Londres pour affirmer la vérité des lettres attribuées à Marie, fut celui qu'on chargea d'accuser Léthington. Sur cette accusation celui-ci fut arrêté, il connoissoit ses collègues et ne douta point que le coup ne partît de Murray. Kirkaldy de Grange, ami zélé de Léthington, s'en expliqua hautement avec Murray; celui-ci protesta que c'étoit contre son avis que le conseil avoit fait arrêter Léthington, « par conséquent ajouta-t-il, je n'ai pas le pouvoir de le « mettre en liberté ; mais l'événement fera connoître « mes bonnes intentions. » Kirkaldy, continuant de s'échauffer en faveur de son ami, demanda qu'on fît justice aussi du comte de Morton et d'Archibald Douglas, parent, ami et créature de Morton ; il offrit de se battre contre Douglas, tandis que le lord Herries se battroit contre Morton, pour prouver qu'ils étoient complices de l'assassinat du roi; à moins d'accuser Murray lui-même, on ne pouvoit lui rien dire de plus fort que de lui citer, contre son lieutenant Morton, le témoignage de ce lord Herries qui avoit accusé en face Murray lui-même d'avoir prédit la mort du roi, la veille de l'assassinat. Murray, toujours calme dans le crime et toujours maître de lui-même, ne répondit que par de belles promesses en faveur de Léthington. Kirkaldy, n'osant s'y fier, fit enlever son ami de la prison à force ouverte.

Murray périt enfin, victime de ses violences, il avoit confisqué les biens des partisans de Marie, nommément ceux des Hamiltons. Les terres d'une riche héritiere, femme de Jacques Hamilton de Bothwellaugh, avoient été donnés à un favori de Murray, qui exerça ce droit

odieux avec la plus affreuse inhumanité ; en chassant cette femme de son château, il la dépouilla de ses habits, et la laissa exposée, toute nue, en pleine campagne, seule et sans asile, pendant une nuit très froide; elle en perdit la raison; le mari outré de douleur, attendit Murray en plein jour dans une rue de la petite ville de Linlithgow, lui tira un coup d'arquebuse, et eut le temps de se sauver en France [a] (1). Le régent mourut le même jour, emportant avec lui tous ses affreux secrets.

Murray ne fut pleuré que d'Élisabeth ; elle s'écria, en apprenant sa mort, qu'elle perdoit l'ami le plus utile qu'elle eût jamais eu. C'étoit par lui en effet qu'elle avoit asservie et bouleversé l'Écosse, et cet éloge d'Élisabeth le couvre de honte. M. Robertson dit que Murray fut nommé *le bon régent.* Ce fut sans doute par ceux de son parti.

Après la mort de Murray, son ami Morton, devenu chef du parti, voulut prouver à Léthington sa bonne volonté, il prit sur lui de convoquer la noblesse et de faire dresser dans l'assemblée un acte qui justifioit Léthington, le déclaroit *homme d'honneur, et le maintenoit dans sa place du conseil comme un homme utile à l'État*[a]; mais le comte de Lennox qui fut alors nommé régent, ne tenant aucun compte de cette justification, ôta la

[a] En janvier 1570.

(1) Comme Murray, qu'il avoit tué, étoit protestant, on crut apparemment en France qu'Hamilton faisoit profession de tuer tous les protestants; on lui proposa, dit-on, d'assassiner Coligny. Hamilton répondit : « Vous pouvez compter sur moi quand l'amiral de France « m'aura aussi cruellement outragé que l'avoit fait le régent d'Écosse. »

[b] Crawford.

même année à Léthington son emploi, le déclara traître envers son roi, et fit confisquer ses biens par une sentence. Léthington n'avoit pas été la dupe du faux zéle de Morton, il n'imputa qu'à lui sa disgrace; en effet, Morton étoit l'ame du gouvernement, plus encore sous le foible Lennox que sous le profond et impénétrable Murray. « C'est lui, c'est Morton, écrivoit Léthington « au lord Carmichaël, qui a sollicité la sentence portée « contre moi, pour un crime *dont il sait dans sa con- « science que je suis aussi innocent que lui-même.* »

Un coupable sait dans sa conscience que son complice est coupable comme lui; un innocent peut croire un autre homme innocent, mais il ne peut guère en être si assuré. Aussi cette phrase blessa-t-elle Morton, à qui la lettre fut communiquée. Voici sa réponse:

« Quand on considèrera quel est celui qui gouverne « aujourd'hui et quel est le motif de la sentence dont on « se plaint, je ne pense pas qu'on puisse m'attribuer de « l'avoir sollicitée. Certes, les suggestions, les sollici- « tations, étoient superflues auprès du comte de Len- « nox, chef de l'État et de la justice, auprès d'un père « qui avoit à venger la mort de son fils..... Je sais dans « ma conscience que Léthington est aussi innocent que « moi-même! Je sais le contraire; car je ne fus ni ne « suis coupable, et je n'oserois assurer que Léthington « ne l'est pas, après ce que j'ai entendu de sa propre « bouche. »

Il n'ose assurer que Léthington n'est pas coupable, après ce qu'il a entendu de sa propre bouche, et il vient de le faire assurer par la noblesse, il vient de faire reconnoître solennellement par ce corps Léthington

pour *un homme d'honneur, pour un sujet utile à l'État*; mais cette contradiction doit peu étonner de la part de Morton, il en avoit usé de même à l'égard de Bothwel; il l'avoit fait absoudre par les juges, il l'avoit fait déclarer innocent par la noblesse, il l'avoit proposé pour mari à la reine, et après le mariage, il l'avoit accusé du meurtre du roi.

La régence du comte de Lennox est marquée par un fait d'une assez grande importance pour la question que nous examinons. Lennox poursuivant toujours de bonne foi la vengeance de la mort de son fils, mettoit souvent Morton dans l'embarras. Nous avons dit que les confédérés n'avoient pas voulu prendre Bothwel à Carberry-hill, et que depuis ils avoient facilité son évasion; Bothwel s'étoit retiré en Danemark; le premier soin de Lennox, lorsque la régence d'Écosse eut mis l'autorité entre ses mains, avoit été d'envoyer en Danemarck Buchanan (1) pour réclamer Bothwel; cette ambassade donnoit de vives inquiétudes à Morton; de concert avec Élisabeth, auprès de laquelle il étoit alors, il fit manquer la négociation et Bothwel resta en Danemarck; mais Bothwel, libre dans ce pays, pouvoit parler et Buchanan pouvoit écrire; il écrivit en effet, mais Morton trouva le moyen d'intercepter en Angleterre les dépêches que ce ministre adressoit au régent d'Écosse, et prit sur lui de les ouvrir et de les lire. C'est de Morton lui-même que nous apprenons son insolence. Voici ce qu'il écrit au régent.

(1) Cet ambassadeur étoit Thomas Buchanan, et non le fameux Georges Buchanan.

« Il m'est tombé entre les mains une lettre que vous « adressoit de Danemarck, sous la date du 20 janvier, « M. Thomas Buchanan; et parceque j'ai cru qu'elle « pouvoit contenir quelque chose dont il seroit à propos « de faire usage ici, j'ai pris la hardiesse de l'ouvrir et « de la lire avant de vous l'envoyer. Je n'ai tant différé « à vous la faire passer que parcequ'il ne me paroissoit « pas sûr de la mettre à la poste et de la confier au cour- « rier ordinaire. Je ne l'ai communiquée en entier à « personne, de peur que certains articles de cette « lettre, en devenant publics, loin d'être utiles à notre « cause, ne lui portassent préjudice. La cour ayant « desiré ici de voir cette lettre, j'ai fait croire que je « vous avois envoyé l'original, et je me suis contenté « d'en délivrer une copie, dans laquelle j'ai omis bien « des choses qu'il n'étoit pas convenable de découvrir. « Vous en jugerez vous-même par cette copie que je « vous envoie, et vous penserez comme moi qu'il ne « seroit pas prudent de rendre public tout ce qui est « dans la lettre originale [a]. »

Observons que la lettre de Buchanan étoit datée du 20 janvier (1570) et celle de Morton du 24 mars suivant; que celle-ci étoit signée, non seulement de Morton, mais encore de cet abbé de Dumferline et de ce Macgill, créatures de Murray et de Morton, qui avoient été juges de Bothwel, et ensuite commissaires pour les confédérés aux conférences d'Yorck et de Westminster; rappelons-nous que c'étoit Morton qui avoit produit les lettres attribuées à Marie, et, en cas que les dépê-

[a] Goodall, t. 1, p. 382.

ches de Thomas Buchanan continssent sur la mort de Darnley des détails capables de compromettre les confédérés, jugeons, si le même homme qui avoue n'avoir fourni à Élisabeth et à son conseil qu'une copie infidèle, aura renvoyé bien fidèlement l'original à Lennox; jugeons si cet original sera resté impunément pendant près de deux mois entre les mains de cet homme et de ses associés ; jugeons-en même par la foiblesse des prétextes dont il colore ce délai. « Il n'a pas voulu, dit-il, « mettre la lettre à la poste. Eh! qui l'empêchoit d'en« voyer un courrier extraordinaire? »

La guerre continuoit toujours en Écosse entre le parti de la régence, qu'on appeloit le parti du roi, et celui de la reine sa mère ; dans le cours de cette guerre l'archevêque de Saint-André, Hamilton, étant tombé entre les mains du régent, fut pendu (car c'étoit une guerre de religion); ce fut le premier exemple d'un évêque mort par la main du bourreau en Écosse. Cette indécente atrocité fut punie. Depuis ce temps les soldats de la reine prenoient pour mot du guet ce cri de vengeance: *pense à l'archevêque de Saint-André*. Lennox à son tour étant tombé entre leurs mains, ils le massacrèrent sans pitié. Élisabeth, qui lui avoit permis d'être régent, perdit en lui un esclave dont Morton lui répondoit, et qui n'étoit pas moins dépendant d'elle en Écosse qu'il ne l'avoit été en Angleterre.

La régence fut donnée au comte de Marr [*a*], gouverneur du jeune prince, homme digne d'un parti plus juste.

[*a*] 6 septembre 1571.

Arrêtons-nous à considérer sous cette nouvelle régence un fait qui prouve toute la violence des persécuteurs de Marie, et l'acharnement d'Élisabeth contre cette infortunée. Nous avons vu qu'Élisabeth avoit voulu livrer Marie au comte de Murray pour qu'il la fît périr; il paroît que ce projet avoit bien moins manqué par l'effet des représentations de l'évêque de Ross que par la mort de Murray; il fut repris sous le comte de Marr. Voici les instructions secrètes que le secrétaire d'État Cécil donna de sa main, par ordre de la reine Élisabeth à Killigrew, son ministre en Écosse, le 10 septembre 1572.

« Vous êtes chargé d'informer les chefs de la réforme « de l'horrible massacre que l'on vient de faire en France « (c'étoit le massacre de la Saint-Barthélemi), et de les « avertir de se tenir sur leurs gardes, afin que cette « tragédie ne se renouvelle pas contre eux en Écosse.....

« Il est une autre affaire encore plus importante, qui « demande le plus profond secret et la plus grande cir- « conspection, comme vous en jugerez vous-même; et « vous devez à la singulière confiance que l'on a en vous « d'avoir été choisi pour en traiter.

« On s'aperçoit plus que jamais que le séjour de la « reine d'Écosse en Angleterre est si dangereux pour « la personne d'Élisabeth et pour la tranquillité de ses « États, qu'il devient actuellement de toute nécessité « d'en délivrer ce royaume; et quoiqu'on puisse y par- « venir en Angleterre même, il est cependant plus à « propos, pour certaines considérations, d'envoyer « cette princesse en Écosse, et de la remettre entre les « mains du régent et de son parti, afin qu'ils prennent sur

« l'objet dont il s'agit les mesures qui leur paroîtront
« en même temps et les plus infaillibles et les plus secrè-
« tes. Sa majesté s'attend qu'ils procéderont contre la
« reine d'Écosse par les voies de la justice, comme ils le
« lui ont offert plus d'une fois sous les dernières ré-
« gences. Par-là on ne sera plus exposé aux malheurs
« dont un plus long séjour de la reine d'Écosse en An-
« gleterre seroit infailliblement la cause.... Vous choi-
« sirez parmi les partisans les plus fidèles du roi ceux
« avec lesquels il sera le plus sûr de traiter, et qu'il sera
« le plus facile de convaincre du péril que court notre
« État, si Marie Stuart existe plus long-temps *ici ou là*.
« Vous traiterez toujours secrètement et en votre nom;
« si on ne vous fait aucune proposition directe, vous
« pourrez de vous-même faire espérer que si le régent
« et le comte de Morton agissoient tant soi peu vive-
« ment, mais en secret auprès de quelques uns des
« membres du conseil d'Angleterre, pour que Marie fût
« remise entre leurs mains, l'affaire pourroit à présent
« se consommer plus facilement que par le passé....
« pourvu qu'ils s'engageassent à prendre les voies de la
« justice.... en sorte qu'il n'y eût plus rien à craindre de
« sa part. Autrement, vous pouvez assurer que le con-
« seil d'Angleterre ne consentira jamais à la laisser
« sortir de ce royaume.... On ne prendra pour caution
« que des otages distingués, c'est-à-dire, quelques uns
« des enfants et des plus proches parents du régent
« et du comte de Morton.

« Vous userez de la plus grande adresse pour péné-
« trer leurs desseins, et vous vous y prendrez de façon
« que vous ne paroissiez pas les leur avoir inspirés, mais

« qu'ils semblent les avoir formés eux-mêmes. Si vous « les trouvez dans des dispositions favorables, vous les « engagerez à agir en conséquence sans perdre de temps, « et vous m'en donnerez avis avec toute la diligence « possible, car les conjonctures exigent la plus grande « célérité dans la conclusion de cette affaire, pour ne « pas donner aux François le temps de reprendre leur « ascendant. Il faut sur-tout un secret impénétrable « pour prévenir toute intrigue capable de faire man- « quer le coup [a]. »

On voit avec quel art perfide Elisabeth profite ici de l'horreur que la Saint-Barthélemi inspiroit pour les François et en général pour les catholiques. Cette manière d'en tirer parti pour les intérêts de sa haine est aussi criminelle que le massacre même, et tel est le flux et reflux de crimes que produit toujours le machiavellisme. Si cet abominable projet d'Élisabeth n'eut point d'exécution, le caractère vertueux du comte de Marr donne lieu de penser que ce fut lui qui s'y refusa.

Pour rendre Marie odieuse, on a voulu la représenter comme complice des projets concertés dans l'entrevue de Baïonne, et nommément du massacre de la Saint-Barthélemi. Cette imputation est uniquement fondée sur ce que ses geoliers dirent qu'ils croyoient l'avoir vue un peu plus gaie vers le temps où ce massacre s'exécuta. Quoi de plus vague et de plus foible qu'une pareille conjecture! On peut bien assurer que cette barbarie étoit trop contraire au caractère doux et indulgent de Marie; on ne voit pas qu'elle ait jamais rien

[a] Murden's, State-papers, p. 224.

tenté dans ses États qui tînt de cet esprit, et si l'on dit qu'elle ne se sentoit pas assez forte pour l'oser, je répondrai que l'assassinat et la perfidie sont précisément la ressource de la foiblesse, et que si Médicis et les Guises avoient pu écraser les protestants dans les combats, ils ne les auroient point attirés à Paris pour les égorger dans les bras du sommeil. J'ajouterai que si Marie Stuart avoit pu donner la moindre approbation à l'attentat de la Saint-Barthélemi, c'auroit été une erreur de son esprit, et non un vice de son cœur. Les Guises l'auroient trompée, ils lui auroient persuadé, comme ils tentèrent de le persuader à toute l'Europe, que Coligny et les protestants avoient conspiré contre le roi et l'état, et qu'ils avoient été pris à leur propre piége. Marie n'auroit vu dans cet événement, ainsi déguisé, que le triomphe de la religion, le salut des Guises et du roi son beau-frère, peut-être l'espérance de voir briser ses fers, par les efforts que la France, délivrée des protestants, pourroit faire en sa faveur; et c'eût été la cause de la joie que l'on croyoit avoir remarquée en elle. Mais laissant là toutes ces conjectures, il suffit d'observer qu'il n'y a ni preuve, ni indice sur ce point contre Marie; tout ce qu'on voit, c'est que cette malheureuse reine étoit prisonnière, et qu'on la calomnioit encore.

Le comte de Marr mourut en peu de jours d'une maladie inconnue, dont il fut saisi en sortant de dîner chez le comte de Morton, qui vouloit avoir sa place, et qui l'eut.

Morton se signala par des violences plus grandes encore que celles de son ami Murray envers les partisans de Marie. Le malheureux Léthington, qui n'avoit su per-

sévérer ni dans la vertu ni dans le crime, se voyant en butte aux confédérés, avoit repris en Écosse le parti de la reine, ainsi que son ami Kirkaldy de Grange. Tous deux tombèrent entre les mains des Anglois auxiliaires, qui servoient sous le régent d'Écosse contre le parti de Marie. Elisabeth eut la lâcheté cruelle de livrer ces deux hommes à Morton leur ennemi personnel. Kirkaldy fut pendu, Léthington prévint le supplice en se tuant dans la prison. Morton pressa Élisabeth de lui remettre aussi l'évêque de Ross; mais ce prélat fit sentir à Élisabeth l'opprobre dont elle se couvriroit par une si barbare violation du droit des gens, elle lui permit de se retirer en France, asile naturel des partisans de Marie. Morton poursuivant le cours de ses injustices, se rendit odieux à la nation, qui le déposa; après avoir passé quelque temps dans une retraite que ses amis appeloient l'*antre du Lion*, il rentra dans la régence à main armée, mais ce fut pour tomber de plus haut et dans un précipice plus profond.

Élisabeth avoit brouillé Marie avec le prince d'Écosse son fils; on parvint à brouiller à son tour Élisabeth avec le prince d'Écosse, ce fut l'ouvrage des Guises. Un des moyens qu'ils imaginèrent pour servir Marie Stuart, fut d'envoyer en Écosse Edme Stuart, baron d'Aubigny, neveu du feu comte de Lennox, et le plus proche parent du jeune prince du côté paternel. La faveur de Jacques le fit bientôt comte, puis duc de Lennox; il s'associa un autre Stuart, fils du lord Ochiltrée, que la faveur du même prince fit comte d'Arran. Ces deux jeunes seigneurs, Lennox avec des vertus, d'Arran avec des vices, avoient de quoi plaire et de quoi séduire; c'étoit principalement

sur cet avantage que les Guises avoient compté. Les deux Stuarts s'emparèrent de l'esprit du jeune prince, ils le rapprochèrent de sa mère, l'éloignèrent d'Elisabeth, l'irritèrent sur-tout contre Morton, qu'ils accusèrent devant le prince d'être un des meurtriers de son père; Morton fut arrêté, on lui fit son procès; la reine d'Angleterre en fut vivement alarmée, elle envoya coup sur coup pour cette affaire plusieurs ambassadeurs extraordinaires en Écosse, elle fit avertir le prince de se défier du duc de Lennox et du comte d'Arran, qui, disoit-elle, le trahissoient; un de ses ministres plaida publiquement par son ordre la cause de Morton devant le parlement d'Écosse; elle pria et menaça, elle voulut soulever en faveur de Morton la noblesse écossoise; mais Morton s'étoit fait trop d'ennemis dans la noblesse même; Élisabeth fit avancer des troupes sur la frontière; on avoit tout prévu et pourvu à tout. Morton, convaincu et condamné, fut exécuté sans réclamation. Élisabeth le pleura comme elle avoit pleuré Murray, et par la même raison.

David Moyse [a], auteur contemporain, alors officier dans la maison du prince Jacques, dit qu'indépendamment des dépositions des témoins et des autres preuves évidentes acquises contre Morton, il fut encore convaincu par des écrits signés de sa main.

Aussitôt qu'il avoit été accusé, cet Archibald Douglas, son agent et sa créature, contre lequel Kirkaldy de Grange avoit offert de se battre, étoit sorti du royaume, et s'étoit mis en sûreté; on verra bientôt que cette précaution étoit nécessaire.

[a] Memoirs, p. 54.

Le comte d'Arran voulut engager Morton, au moment de son supplice, à déclarer tout ce qu'il savoit sur la mort du roi, et à signer sa déclaration [a]; Morton s'en excusa sur l'impuissance où il étoit d'écrire dans la situation où il se trouvoit; il renvoya le comte d'Arran à la déclaration qui seroit faite en son nom par quelques ecclésiastiques qui l'accompagnoient; c'est donc par ces ecclésiastiques que la déclaration a été rédigée: ainsi elle n'est pas, si l'on veut, d'une authenticité complète, nous ne l'avons que de la seconde main; mais cette circonstance, loin d'être en faveur de Morton, est contre lui. Morton, dévot hypocrite, avoit mis le clergé protestant dans ses intérêts; c'étoit l'ami des ecclésiastiques en général, et il l'étoit particulièrement de ceux qui l'accompagnoient à la mort; on ne peut donc soupçonner ceux-ci que d'avoir affoibli et réduit sa déclaration; en effet, il semble qu'on n'y ait laissé que ce qu'il falloit pour justifier l'arrêt, de peur de désobliger les juges, et qu'on ait fait grace à Morton de bien des crimes. Si cette déclaration eût été rédigée par Morton lui-même, et qu'on eût des raisons suffisantes de croire qu'il eût tout dit, on pourroit être étonné de n'y rien trouver concernant les lettres attribuées à Marie Stuart, et de n'y voir pas même Murray nommé; mais Léthingthon (1)

[a] Crawford, Append. p. 31.

(1) On a remarqué que les trois membres du triumvirat écossois avoient péri de mort violente : Murray assassiné, Léthington tué par lui-même, Morton décapité. On avoit observé la même chose du triumvirat françois : le duc de Guise assassiné, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André tués dans les combats. On avoit observé aussi la même chose du premier triumvirat romain : Crassus tué à la guerre contre les Parthes, Pompée assassiné en

n'y est pas nommé davantage, et on voit par une lettre de Morton qu'il le croyoit, ou plutôt qu'il le savoit coupable.

Sa déclaration, telle que nous l'avons, porte du moins 1° que Bothwel lui avoit fait part de son projet d'assassiner le roi; aveu important : car le duc de Nortfolck avoit été condamné, seulement pour avoir connu les projets tendants à mettre Marie Stuart en liberté; ces projets cependant n'intéressoient ni la vie, ni la sûreté d'Élisabeth.

2° Que Bothwel ayant invité Morton de la part de la reine à entrer dans ce complot, lui Morton avoit fait espérer qu'il pourroit s'y prêter, pourvu que Bothwel lui montrât un écrit signé de la reine, par lequel elle approuvât l'entreprise; que Bothwel, qui avoit promis cet écrit, n'ayant pu, disoit-il, l'obtenir, Morton avoit fini par lui dire que cet écrit même n'auroit pu le déterminer.

Si cette inculpation indirecte de la reine n'est pas un dernier artifice, soit de Morton, soit des ecclésiastiques protestants qui rédigèrent sa déclaration, si l'énoncé de sa déclaration sur ce point est sincère, Morton n'en est que plus coupable d'être resté dans le silence, et de ne s'être point éclairci avec la reine; car, ou il croyoit la reine complice, et il imaginoit que la crainte de se compromettre l'avoit seule empêchée de donner l'écrit qu'il avoit demandé, ou il la croyoit innocente, et il imaginoit que Bothwel la faisoit parler, pour détermi-

Égypte, César à Rome. Le second triumvirat romain avoit été plus heureux, mais ce n'avoit été ni pour Lépide, ni sur-tout pour Antoine.

ner ceux qu'il vouloit engager dans son projet. Dans le premier cas, il devoit s'expliquer avec la reine pour la détourner du complot, en l'avertissant qu'un homme tel que le comte de Morton en étoit instruit, et pouvoit en instruire la noblesse, la nation entière, et sur-tout le roi.

Dans le second cas, Morton devoit avertir la reine et du danger du roi et du coupable abus que Bothwel faisoit de la confiance dont elle paroissoit l'honorer.

Dans tous les cas, ce n'étoit pas seulement pour éviter d'être coupable que Morton devoit parler, c'étoit encore par prudence et pour sa propre sûreté ; car son silence ne pouvoit que le mettre en danger. D'un côté, si la confidence qu'on lui avoit faite du complot, et son inaction après cette confidence, venoient à être connues, elles l'exposoient à toute la sévérité de la justice ; de l'autre, un homme à qui on a fait une pareille confidence, et qui s'est refusé au complot, a tout à craindre de la part des conjurés, s'il ne prévient promptement l'exécution.

Rien de plus frivole que les raisons alléguées pour excuser Morton de n'avoir point révélé le complot ; c'étoit, dit-on, le danger de dévoiler un tel mystère à Darnley, prince foible et irrésolu, ou à la reine, qu'il croyoit complice de Bothwel.

Quelque irrésolu que pût être Darnley, quand il s'agit de la vie, toute irrésolution cesse ; d'ailleurs, l'indication des détails et des particularités du complot pouvoit l'éclairer de manière à ne lui laisser ni incertitude ni irrésolution.

Quant à Marie, cette crainte qu'on attribue à Morton

auroit pu être fondée chez un particulier obscur et sans appui ; mais l'événement a prouvé que Morton étoit plus à craindre pour la reine qu'elle ne l'étoit pour lui, puisque dès le lendemain du mariage de Marie avec Bothwel, il se trouva contre elle à la tête de la noblesse, disposant de la liberté de cette reine, et la séparant pour jamais de Bothwel.

D'ailleurs, cette crainte, en la supposant réelle et fondée, devoit céder aux craintes plus fortes et plus justes dont nous avons parlé.

Enfin, si Morton ne vouloit avertir ni le roi, parcequ'il le connoissoit irrésolu, ni la reine, parcequ'il la croyoit complice, rien ne pouvoit le dispenser d'en avertir le comte de Lennox, père du roi, les magistrats, les gardes, tous ceux qui étoient chargés par état de veiller à la conservation du roi. En un mot, tout homme qui fait un pareil complot, et qui non seulement ne le révéle pas, mais encore ne fait aucune démarche pour en empêcher l'exécution, en est évidemment le complice.

Reprenons la déclaration.

3° Le comte de Morton déclare qu'il a su avant la mort du roi que son cousin Archibald Douglas étoit entré dans la conjuration, qu'après la mort du roi, le même Archibald Douglas lui avoit dit qu'il avoit aidé Bothwel dans l'exéuction du crime. Or, c'est après ces aveux de Douglas que le comte de Morton emploie ce criminel dans toutes ses affaires, travaille à sa fortune, et de l'emploi obscur de ministre à Glascow, l'éléve à la dignité de lord de la cour de justice.

De cette déclaration du comte de Morton, de sa con-

duite et des lettres de lui qu'on a vues plus haut, il résulte trois choses :

1° Que sachant Bothwel coupable, il l'a fait absoudre par des juges à sa bienséance, devant lesquels il l'a même accompagné, qu'il l'a proposé et fait proposer par la noblesse pour mari à la reine, et qu'il s'est servi ensuite de ce mariage pour prouver la complicité de la reine avec Bothwel qu'il n'accusa qu'après le mariage.

2° Que croyant ou sachant Léthington coupable, il l'a fait reconnoître par la même noblesse pour homme d'honneur et citoyen utile.

3° Qu'enfin, sachant Douglas coupable, il a fait sa fortune, comme pour le récompenser d'avoir assassiné le roi.

On ne peut donc pas douter que Morton n'ait été justement condamné comme complice de la mort du roi.

Mais si son arrêt fut juste, M. Robertson prétend qu'il fut illégal et dicté par la violence.

1° Parcequ'on n'acquit de preuves contre lui qu'en donnant la question à ses domestiques.

Les mémoires de Crawford, dont il paroît s'appuyer pour ce fait, portent que ce fut seulement après la condamnation de leur maître qu'ils furent mis à la question, et que c'étoit pour qu'ils révélassent le lieu où étoit caché un trésor immense qu'on savoit que Morton avoit amassé.

2° Parceque pendant le jugement il y avoit des troupes répandues dans différents quartiers de la ville.

Les efforts que la reine d'Angleterre faisoit publi-

quement pour sauver le coupable rendoient cette précaution nécessaire.

3° Les juges étoient les ennemis de Morton.

Plusieurs étoient de ses amis, quelques uns même l'étoient à tel point qu'ils travaillèrent à le sauver. Il n'en récusa que trois, et ce fut sans alléguer aucun moyen de récusation, et tellement au hasard, que l'un des trois étoit celui qui agissoit en sa faveur avec le plus de zéle; ces trois juges se purgèrent par serment de toute imputation d'inimitié à l'égard de Morton, et ils restèrent au nombre des juges.

Il faut donc reconnoître que le jugement porté contre Morton est à-la-fois et très régulier et très juste. Morton est convaincu par sa propre confession.

Léthington l'est par sa lettre au lord Carmichaël, par la réponse de Morton au même lord, par les propositions qu'il fit à la reine d'Écosse, à Craigmillar, quelques mois avant la mort de Darnley; par l'accusation qu'intentèrent contre lui ses propres complices.

Murray ne l'est pas moins par tous les détails de ses liaisons avec ces deux hommes qui n'étoient que ses agents et ses ministres, par la déposition du lord Herries, par celle des comtes d'Argyle et de Huntley, par celle des dix-neuf pairs, des huit évêques et des huit abbés.

Tous trois le sont par la fabrication de la prétendue lettre de Marie, qu'on disoit avoir provoqué l'acte de confédération, lettre que Buchanan présenta en leur nom aux commissaires anglois, et que le même Buchanan, dans son histoire, avoue n'avoir point existé; ils le sont par la fabrication des fausses lettres de Marie

au comte de Bothwel, par leur attention à dérober l'original de ces lettres aux yeux de Marie, par le refus qu'Élisabeth, leur protectrice et leur alliée, fit constamment à Marie de lui communiquer ces lettres, quoiqu'elle avouât que sa demande à cet égard étoit juste. Tous leurs artifices sont dévoilés, et le motif en est connu; ils ne poursuivoient l'innocence avec tant d'acharnement que parcequ'ils étoient eux-mêmes les vrais coupables. Leur conviction est la justification de Marie, et cette justification ne pouvoit être plus complète.

TEL est le récit et tels sont les raisonnements des partisans de Marie Stuart; nous avouons que leur système nous paroît mieux établi, plus fondé sur les actes, plus justifié par le caractère des différents personnages que le système de leurs adversaires. Pour se prêter à l'idée que Marie Stuart ait pu commettre un tel crime, on est réduit à supposer une éclipse momentanée et peu vraisemblable du caractère qui éclate dans toute sa vie, au lieu qu'on n'est point arrêté par le caractère de ses ambitieux ennemis, quand il s'agit de les croire coupables. Les auteurs les plus favorables à Morton et à Murray, en accordant à ces deux hommes beaucoup de talents, leur refusent absolument la probité.

Les auteurs contraires à Marie Stuart ont puisé dans une source bien impure, dans les écrits de Buchanan, brûlés par le parlement d'Écosse en 1584, monument de la plus monstrueuse ingratitude et de la plus lâche

fureur de la part de cet illustre écrivain contre sa bienfaitrice. Buchanan s'étoit vendu à la faction de Murray, qui l'avoit fait gouverneur du prince Jacques et garde du sceau privé. Il a entraîné notre célèbre de Thou, et l'autorité, quoique secondaire de ce savant historien, a porté coup à la réputation de Marie, avant que les faits fussent éclaircis.

Mais Camden, qui, de son côté, est la première source, où puisent les partisans de Marie, Camden qui écrivoit l'histoire d'Élisabeth, et dont l'ouvrage est un monument élevé à la gloire de cette grande reine d'Angleterre, Camden, protestant, justifie par-tout Marie. Il rapporte que Buchanan se repentit de ses calomnies, qu'il les désavoua, et que dans les dernières années de sa vie il refusa de prêter sa plume aux persécuteurs de Marie, dont il s'accusoit d'avoir trop servi autrefois les fureurs.

Les adversaires de Marie prétendent, il est vrai, que l'ouvrage de Camden fut retouché par les ordres de Jacques I[er], qui voulut le faire servir à la justification de sa mère; elle n'en avoit pas besoin, et d'ailleurs où est la preuve de ce fait?

Le président de Thou, dans des lettres adressées à Camden, s'excuse d'avoir suivi, sur les troubles d'Écosse, l'autorité de Buchanan [a]. C'étoit, dit-il, le seul écrivain (1) qu'il eût été à portée de consulter. Il

[a] Smith, in vit Camdeni.

(1) *Cùm neminem haberem præter Buchananum, necesse mihi omninò fuit seriem illius tragicæ narrationis...... petere...... Utinam quæ vestra sunt et ad universam Britanniam spectant... scripsisses. Sic enim factum esset, ut temperamentum, quod in Scoticis à me quidam for-*

regrette de n'avoir pas reçu de Camden des instructions sur l'Écosse, comme il en avoit eu sur l'Irlande. Camden lui envoie une liste des erreurs où ce défaut d'instructions et une déférence aveugle pour l'autorité infidèle de Buchanan avoient en effet entraîné de Thou. Le roi Jacques se plaignit lui-même au fils du président de Thou que son père eût copié les calomnies de Buchanan contre Marie Stuart.

Varillas prétend que le roi Jacques ne put obtenir de Buchanan, son gouverneur, qu'il rétractât en mourant ce qu'il avoit écrit contre Marie Stuart. Buchanan, selon Varillas, répondit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, et qu'il avoit écrit la vérité. Varillas prétend avoir vu à la bibliothèque du roi un exemplaire imprimé de l'histoire du président de Thou en cinq volumes, aux marges desquels, le plus jeune « de messieurs du Puy avoit écrit de sa main les faits « les plus curieux, que son frère et lui avoient jugé à « propos de retrancher à l'impression. » Or, dans les additions au quatrième volume, Varillas avoit lu le fait qu'on vient de rapporter.

Voilà ce que Varillas dit dans la préface du cinquième volume de l'histoire de l'Hérésie, et l'on en pourroit déja conclure que messieurs du Puy avoient reconnu la fausseté du fait qui concerne Buchanan, puisqu'ils l'avoient retranché à l'impression.

Mais dans le corps du livre, Varillas oublie tout ce qu'il a dit dans la préface. Ce n'est pas dans un exem-

tasse sunt desideraturi, tuis vestigiis insistens, faciliùs secutus essem, et in vestratium Magnatum offensionem, quam vitatam cupiebam, non incurrissem.

plaire imprimé de l'histoire du président de Thou qu'il a lu ce fait, c'est dans l'original même du président de Thou ; ce n'est plus de la main de du Puy que ce fait est écrit, c'est de la main du président de Thou lui-même.

Le même Varillas dit que « Buchanan *continua de « persécuter Marie Stuart après qu'on lui eut tranché la « tête.* » Il ignore que Buchanan étoit mort en 1582, cinq ans avant Marie Stuart.

On voit par-là quelle confiance on doit prendre dans la prétendue note, soit du président de Thou, soit de du Puy, et s'il est possible d'opposer l'autorité de Varillas à celle de Camden.

On ne peut pas balancer davantage entre le même Camden et Buchanan ; car quoique Buchanan ait sans doute été trop décrié par les Garasse et les Sandœus, sa probité est restée au moins très suspecte, au lieu que la vertu de Camden a toujours été sans reproche.

Bayle dit avoir entendu dire à un seigneur écossois que « quand on demanda à Buchanan, au lit de mort, « s'il ne se repentoit pas d'avoir écrit contre le droit « des rois, et en particulier contre l'honneur de la reine « Marie Stuart ; il répondit : *Je m'en vais en un lieu où « il n'y a guère de rois.* » Le mot est beau, mais Buchanan peut l'avoir dit, et avoir rétracté ses calomnies.

Observons que parmi les auteurs favorables à Marie Stuart il se trouve, outre Camden, beaucoup de protestants.

Mais, demandera-t-on peut-être, la conviction de Murray et de ses amis entraîne-t-elle nécessairement la justification de Marie? Ils ont osé accuser Bothwel,

qui étoit certainement leur complice, ne peut-il pas en être de même de la reine? Et voici comment on pourroit concevoir tout ce système. Pour parvenir à régner, Murray et ses amis avoient trois personnes à écarter: la reine, Darnley son mari, et Bothwel son amant. Témoins des divisions qui avoient éclaté entre Darnley et la reine, ils conspirèrent contre Darnley avec la reine et avec Bothwel; ils travaillèrent ensuite à unir Bothwel et la reine, en quoi ils furent aidés par le penchant de la reine, et ils se servirent ensuite de ce même mariage pour les perdre tous les deux; mais ce furent des coupables qui accusèrent des coupables.

Je réponds que ce seroit un système entièrement nouveau, que jamais on n'a pensé à réunir ainsi la reine et ses adversaires dans une même accusation, que ce n'est pas la peine de démentir la vraisemblance tirée des caractères pour trouver un coupable de plus; que de simples possibilités sans aucune apparence de réalité ne sont rien; qu'il est difficile de prouver directement l'innocence; que sa preuve ordinaire consiste dans la réfutation des chefs d'accusation; que cependant ici on a l'avantage de pouvoir produire des preuves directes et positives de l'innocence de la reine, puisque cette innocence a été attestée par tous les domestiques de Bothwel, exécutés pour le meurtre de Darnley. Quelques uns d'entre eux ont chargé Murrey et Morton, tous ont chargé leur maître, mais tous ont déclaré qu'on avoit fait mystère du complot à la reine, parcequ'elle n'y auroit jamais consenti.

Élisabeth se permettoit de bouleverser l'Écosse, de brouiller le prince Jacques avec sa mère, d'entretenir

Jacques, aussitôt qu'on eut appris sa détention, lui porta l'abdication de sa mère. Cependant le roi et le comte d'Arran ayant recouvré leur liberté par le secours des seuls Écossois, la conjuration de Ruthven fut punie par le supplice du comte de Gowrie, quoiqu'il fût, dit-on, le moins coupable de tous les conjurés.

Le temps approchoit de marier le jeune roi, temps critique pour l'Angleterre et pour l'Écosse. On avoit élevé ce prince dans la religion protestante, mais les correspondances qu'il entretenoit avec sa mère, et dont la politique d'Élisabeth étoit parvenue à leur faire un crime à tous deux, faisoient craindre à cette reine inquiète qu'il n'épousât une princesse catholique; elle vouloit prendre le soin de le marier elle-même pour le gouverner par sa femme; ses ambassadeurs qu'elle avoit sur-tout chargés de le bien examiner, l'assuroient que ce prince étoit fait pour être gouverné. Un nouveau favori, le lord Gray, affoiblit le crédit du comte d'Arran et trahit Marie pour Élisabeth, qui réussit encore à donner de sa main un autre favori au roi d'Écosse; c'étoit un Anglois, nommé Wotton, qu'elle chargea de se concerter avec Gray. Wotton, intrigant adroit, aventurier plaisant, menteur hardi, avoit voyagé; le roi étoit curieux, Wotton racontoit ses voyages; le roi étoit crédule, Wotton lui contoit des histoires de sorciers et de revenants, qu'il avoit tous vus; le roi étoit vain, Wotton admiroit sans cesse l'esprit et les connoissances du roi. Cependant il ne perdoit point de vue l'objet de sa mission; Jacques parut vouloir épouser une fille du roi de Danemarck; quoique cette princesse fût

protestante, Élisabeth vouloit traverser ce mariage, parceque ce n'étoit pas elle qui l'avoit proposé; Wotton avoit été en Danemarck, il avertit mystérieusement le roi d'Écosse que ce roi de Danemarck n'étoit point de la race royale, que c'étoit un marchand qui s'étoit fait roi. Dans cette persuasion, Jacques traita les ambassadeurs de Danemarck avec mépris; Melvil l'ayant désabusé, il commença de soupçonner que Wotton ne méritoit pas toute sa confiance, il en fut bientôt assuré lorsque Wotton ayant éloigné de la cour le comte d'Arran et les plus fidèles serviteurs du roi, tenta de l'enlever dans une partie de chasse pour l'emmener en Angleterre, et ayant manqué son coup, voulut le forcer dans le château de Stirling; le roi ayant échappé à ce double danger, Wotton s'enfuit en Angleterre, Gray à Athol, le comte d'Arran revint à la cour; mais la reine d'Angleterre avoit préparé plus d'un ressort; ses troupes font une irruption en Écosse et ramènent les conjurés de Ruthven, qui, dispersés par le supplice du comte de Gowrie, avoient eu recours à la protection d'Élisabeth, comme autrefois Murray, Morton et leurs complices; on traita; d'Arran perdit une grande partie de son crédit et de ses biens, Élisabeth conserva son ascendant sur Jacques. Le lord Gray reprit sa faveur.

Une partie des intrigues d'Élisabeth lui étoit rendue en Angleterre, les puissances catholiques animoient contre elle à leur tour les catholiques anglois, qui, n'étant pas assez puissants pour former des entreprises éclatantes, formoient des complots obscurs, que la reine d'Angleterre prenoit soin d'exagérer, pour avoir un

prétexte de tourmenter et enfin de perdre la reine d'Écosse.

Quand on s'est une fois engagé dans la route de la persécution et des violences, on ne sait plus jusqu'où l'on peut aller. Lorsque Élisabeth avoit rétabli la réforme, la persécution contre les catholiques s'étoit bornée à la déposition d'un certain nombre de prélats, de prêtres et de supérieurs de communautés. Cette première injustice n'excita que quelques murmures secrets; on crut les étouffer en chassant les prêtres, et les murmures devinrent des mouvements. Jusque-là du moins les laïcs, les simples fidèles n'étoient point troublés dans leur foi; on crut que, pour réprimer quelques prêtres fugitifs qui s'agitoient au hasard, il falloit rompre tous les nœuds par lesquels l'Angleterre pouvoit encore tenir au saint-siége; on soumit à la peine de haute trahison ceux qui obtiendroient, publieroient ou exécuteroient des bulles ou rescripts du pape; on prononça aussi des peines contre ceux qui recéleroient soit les bulles, soit les porteurs; contre ceux encore qui introduiroient dans le royaume, ou qui recevroient des *Agnus-Dei*, croix, images, chapelets et autres choses consacrées par le pape; contre ceux enfin qui attireroient quelqu'un à l'église romaine. On crut par-là éteindre le prosélytisme, on ne se souvint pas que c'étoient tous ces moyens, employés autrefois contre les réformés, qui les avoient mis en état de les employer alors contre les catholiques.

Les puritains dont l'Angleterre étoit remplie aussi bien que l'Écosse, haïssoient doublement Marie Stuart, et à cause de ses graces et à cause de sa religion; Éli-

abeth qui haïssoit les puritains, qui n'étoit pas sans nquiétude sur leur insolence, qui réprimoit avec soin t prévenoit même de fort loin leurs attentats contre autorité, leur permettoit pour dédommagement d'agir n liberté contre Marie, c'étoient des dogues qu'elle enchaînoit au pied de son trône pour les lâcher sur ses ennemis (1). Ils portèrent en parlement une loi contre quiconque mettroit en question le droit d'Élisabeth à la couronne, ou lui donneroit les titres d'hérétique, de schismatique, d'usurpatrice, etc. (c'étoit rappeler assez maladroitement qu'elle pouvoit les mériter), ou soutiendroit, pendant la vie d'Élisabeth, que quelque personne, autre que *ses enfants naturels*, eût le droit de lui succéder. L'expression d'*enfants naturels* étoit assez étrange, et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle avoit été employée avec choix. On avoit mis d'abord ses *enfants légitimes*. On eut à cet égard un singulier scrupule. Cette expression est bonne, dit-on, pour un roi, mais le respect permet-il de supposer que la reine puisse avoir des enfants autres que légitimes? Le remède étoit de se servir en général du mot *enfants*, sans aucun adjectif; on crut mieux marquer à la reine la persuasion respectueuse qu'elle n'auroit que des enfants légitimes, en mettant, *enfants naturels*, parce-que, disoit-on, les enfants naturels d'une reine sont des enfants légitimes. Ce sot raffinement parut si incroyable après coup, que plusieurs personnes aimèrent mieux croire qu'il cachoit un dessein, et supposèrent que le comte de Leicester, alors au comble de la faveur,

(1) On les appeloit en effet *les dogues du parlement.*

avoit à présenter quelque successeur qu'il feroit passer pour un bâtard de la reine et de lui. A travers ce ridicule, le dessein de nuire à Marie étoit très marqué, il éclata bientôt d'une manière plus forte à l'occasion de la Saint-Barthélemi; un parlement puritain voulut déclarer la reine d'Écosse coupable de haute trahison et prépara contre elle nommément un bill d'atteinder. L'ambassadeur de France, Fénelon, dans la confusion vertueuse dont l'accabloit le crime de la Saint-Barthélemi, sut retrouver de la fierté pour demander justice à Élisabeth de l'insolence des communes, et le parlement fut pour lors réprimé. Il n'étoit pas encore temps de le laisser agir, Élisabeth n'en étoit encore qu'aux intrigues.

Cependant la persésution contre les catholiques allant toujours en croissant, leur zéle croissoit aussi; on n'avoit vu que des mouvements confus, on vit éclore la conspiration de Ridolphi, la mission des jésuites Parsons et Campian, et des séminaristes de Rome et de Reims; on pendit les missionnaires et les conjurés; les missionnaires et les conjurés se multiplièrent. Chaque incident amenoit un nouveau statut, toujours plus rigoureux et toujours plus inefficace. On enjoignit à ceux qui avoient des parents dans les séminaires étrangers de donner leurs noms dans dix jours, de les faire revenir dans quatre mois, de les abandonner et de les priver de tout secours, s'ils refusoient de revenir; on défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de recevoir, de loger ou de nourrir aucun prêtre ou jésuite. Alors les complots contre la personne d'Élisabeth, les entreprises contre l'État, les traités avec les puissances

étrangères éclatèrent de toute part, et les protestants à leur tour, pour rendre les catholiques odieux, supposèrent encore des conjurations chimériques. Les délateurs étoient encouragés, les espions répandus partout, les plus vils moyens mis en œuvre pour découvrir des coupables, et souvent pour en faire. On adressoit aux catholiques, soit à ceux qui étoient restés en Angleterre, soit à ceux qui étoient fugitifs en pays étrangers, de fausses lettres de Marie Stuart, et de ses adhérents, et souvent les premiers, sur leurs réponses, étoient arrêtés, mis à la question et condamnés. Les cris qu'excitoient ces fourberies et ces violences retentirent dans toute l'Europe, l'Angleterre fut pendant quelque temps le pays le plus décrié pour la persécution. Élisabeth en fut alarmée, sa réputation lui étoit chère, elle obligea ses juges et ses ministres de se justifier, et fit mettre en liberté soixante-dix prêtres catholiques, alors détenus dans les prisons. C'étoit là le vrai moyen de faire cesser tous les complots, mais on ne marcha pas long-temps dans cette voie, la persécution recommença.

Un fou, nommé Sommerville, courut dans les rues, l'épée à la main, criant qu'il vouloit exterminer les protestants et tuer la reine [a]; son beau-père, Édouard Arden, gentilhomme d'une réputation intacte, est condamné avec sa femme et sa fille sur la déposition de cet insensé, qui s'étrangle dans la prison, les femmes ont leur grace, mais Arden est exécuté.

François Throgmorton est accusé de correspondance

[a] Camden.

avec Marie; on trouve dans ses papiers des instructions pour faire une descente dans le royaume; il s'écrie qu'il ne sait absolument ce que c'est, et qu'on a sûrement mis ce projet dans ses papiers pour le perdre. Ébranlé par la crainte de la question et par l'espérance de sa grace, il avoue, il désavoue, il avoue encore, et finit par nier tout au gibet.

Le jésuite Creighton, poursuivi par des pirates, déchire des papiers et veut jeter les morceaux dans la mer, le vent les repousse dans le vaisseau; on les rassemble, et on prétend y lire les détails d'un projet concerté entre le pape, le roi d'Espagne et le duc de Guise pour une descente en Angleterre. Cela s'appela *la conjuration de Creighton*. En conséquence, le comte de Leicester forma une association de la noblesse angloise, pour poursuivre jusqu'à la mort tous ceux qui feroient quelque entreprise contre Élisabeth. Marie reconnut dès-lors que sa perte étoit résolue.

On soupçonna le comte de Shrewsburi, à la garde duquel elle étoit confiée, de la traiter avec trop d'humanité (1); on la remit entre les mains de sir Amias Pawlet et de sir Drue Drury, les deux plus rigides puritains du royaume; on lui retrancha toute commodité, on la priva de ses femmes, on la renferma pendant l'hiver dans deux seules chambres, si malsaines et si exposées aux injures de l'air qu'elle devint presque percluse à force de rhumatismes; sa consolation avoit été jusque-là de faire des aumônes, elle lui fut ravie;

(1) C'est le même que nous avons vu plus haut s'attendrir sur le sort du duc de Nortfolck, dont il étoit le juge.

on feignit de craindre qu'elle n'en abusât pour des projets politiques. C'est ainsi qu'on avoit autrefois traité dans sa prison le malheureux Édouard II. On espéroit qu'il y mourroit ou de ses maux ou de désespoir ; il paroît qu'on s'étoit aussi flatté de cette horrible espérance à l'égard de la reine d'Écosse. Cet Amias Pawlet, homme brutal et féroce, qui la gardoit au château de Fotheringai, l'ayant mise dans le cas d'écrire à Élisabeth pour se plaindre des traitements rigoureux qu'il lui faisoit essuyer, cette plainte fut un titre de recommandation pour Pawlet auprès d'Élisabeth ; elle lui écrivit la lettre la plus flatteuse pour le remercier du zéle avec lequel il s'acquittoit de son pénible emploi ; elle ne connoissoit point de récompense proportionnée à une telle fidélité ; elle se regarderoit comme coupable de la plus horrible ingratitude, si, par d'immenses libéralités, elle ne s'acquittoit pas, autant qu'il étoit en elle, d'un service si signalé. Pawlet, qui n'avoit fait que suivre naturellement la brutalité de son caractère et l'insolence du puritanisme, ne concevoit pas en quoi il avoit si bien mérité de sa souveraine ; le ministre d'État Walsingham fut chargé de le lui expliquer ; c'étoit bien moins de ses services passés qu'on lui promettoit la récompense, que du service plus important qu'on attendoit de lui. Élisabeth vouloit que sa rivale pérît ; mais, toujours occupée de sa renommée, seul frein qui l'arrêtât sur bien des crimes, elle eût voulu s'épargner la honte de celui-ci. Voilà pourquoi elle s'étoit proposé, comme nous l'avons vu, de renvoyer Marie en Écosse, en s'assurant qu'on l'y feroit périr, parcequ'alors Marie auroit paru immolée par ses sujets rebelles.

Au temps dont nous parlons, elle cherchoit un bourreau qui se chargeât du crime d'une exécution secrète qu'elle pût désavouer; d'après les plaintes de Marie, elle crut l'avoir trouvé dans Pawlet. Voici ce que Walsingham écrivit de sa part à cet homme :

« Dans un entretien que j'ai eu dernièrement avec sa « majesté, elle m'a donné à entendre qu'elle n'avoit « point encore reçu de vous les preuves de zéle pour « son service qu'elle attendoit...... Vous n'avez pas « trouvé de vous-même, et sans le conseil de personne, « le moyen d'abréger la vie de la reine d'Écosse, sachant « à quels dangers votre souveraine sera exposée aussi « long-temps que Marie Stuart existera...... Je vous prie « de brûler ma lettre et celle de la reine [a]. »

Peu de temps après, il récrit encore pour presser Pawlet de brûler ces deux lettres.

Élisabeth et Walsingham s'étoient trompés sur le caractère de Pawlet; il étoit féroce, mais honnête. D'ailleurs un homme encore moins fin eût senti aisément un tel piége. Ordonner un meurtre, et quel meurtre! et exiger l'anéantissement du seul titre qui pût servir à la justification du meurtrier, c'étoit annoncer hautement à celui-ci le désaveu de son crime et le sacrifice de sa personne. Voici la réponse de Pawlet :

« Je vous réponds..... avec l'amertume dans le cœur. « Faut-il que j'aie été assez malheureux pour compter « au nombre de mes jours celui où ma souveraine m'or« donne de commettre une action défendue par les lois « divines et humaines? Ma vie et ma fortune sont à sa

[a] Docteur Mackensie's lives, p. 270.

« majesté, et je suis prêt à les lui sacrifier dès demain, « si ce sacrifice peut lui être agréable; mais Dieu me « garde de répandre le sang innocent, de souiller mon « ame par un pareil forfait, et d'imprimer à mes descen- « dants une tache éternelle. »

Il fallut recourir à d'autres moyens pour perdre Marie. Par les mauvais traitements on ne parvint qu'à ruiner sa santé, on ne lassa point même sa patience, on n'altéra point sa douceur; ses farouches gardiens en furent touchés; mais on dit que ce Leicester qu'on lui avoit autrefois proposé pour mari, et qui depuis avoit voulu la marier au duc de Nortfolck, poussé d'un desir impatient de servir Élisabeth, paya des scélérats pour assassiner Marie dans sa prison; l'inflexible Pawlet veilloit sur elle, et ne voulut jamais souffrir que d'autres, à son refus, commissent un crime qui révoltoit sa probité.

On exécuta un Irlandois, nommé Guilaume Parry [a], qui fit un aveu remarquable. Irrité de l'expulsion des jésuites, il avoit formé le projet d'assassiner Élisabeth; il y avoit renoncé en voyant cette reine; mais depuis, ayant lu un livre où le cardinal Allen soutenoit que c'étoit non seulement une bonne action, mais encore un devoir de tuer les princes excommuniés, il avoit repris son projet.

Le parlement anglois, animé encore par ce nouvel attentat, alla beaucoup plus loin qu'il n'avoit encore été; il fit un statut auquel il étoit impossible que Marie échappât; il ordonna que vingt-quatre commissaires nommés par la reine Élisabeth feroient une enquête

[a] 1585.

s'étoit tourné contre elle; on l'avoit menée par degrés jusqu'au pied de l'échafaud, il ne falloit plus qu'un pas pour y monter, et, d'après les amertumes répandues sur sa vie, ce dernier pas étoit celui qui alloit lui coûter le moins.

Ses ennemis, ayant résolu de l'assassiner avec le fer des lois, voulurent qu'elle parût elle-même avoir voulu assassiner son ennemie; on l'accusa d'avoir trempé dans la conjuration de Babington, la dernière de celles qui éclatèrent contre Élisabeth pendant la vie de Marie.

Sans vouloir répandre aucun doute sur la réalité de cette conspiration, l'on peut du moins observer qu'elle est accompagnée de circonstances bien singulières [a]. C'est encore dans le séminaire de Reims qu'on en place la source et le foyer. Des prêtres de ce séminaire mettent le poignard à la main à un fanatique nommé Jean Savage, qui fait vœu d'assassiner Élisabeth, parce-qu'elle est excommuniée. Ce Savage s'associe Antoine Babington, qui fait entrer dans le complot une troupe de fanatiques, déterminés au martyre, tous gens de bien d'ailleurs, et furieux seulement par esprit de religion. En même temps un autre prêtre du séminaire de Reims, nommé Jean Ballard, qui avoit été long-temps caché en Angleterre, alloit et venoit de Londres à Paris et de Paris à Londres, prenoit avec les Guises (1) et l'ambassadeur d'Espagne Mendoze des mesures pour que le projet de Savage et de Babington fût secondé par une irruption des puissances catholiques. Walsingham, ministre d'Angleterre, dont les précautions dans cette

[a] Camden.

(1) L'un d'eux, le cardinal de Lorraine, étoit archevêque de Reims. (*Note de l'Éditeur.*)

affaire paroissent prises de bien loin, avoit tellement entouré d'espions les conjurés, qu'il les suivoit dans toutes leurs démarches, assistoit à tous leurs conseils, et, bien sûr qu'ils ne pourroient lui échapper, les laissoit agir et conférer tant qu'ils vouloient. Les conjurés eux-mêmes étoient peu attentifs à s'assurer du secret, ils avoient élevé une espèce de monument de leur association, c'étoit un tableau où ils s'étoient fait représenter tous au moment de leur vœu avec ces paroles assez peu mystérieuses : *Nos périls communs sont les nœuds de notre union* (1). Leurs portraits étoient tellement ressemblants, qu'Élisabeth, entre les mains de laquelle le tableau étoit tombé, reconnut, en se promenant dans son jardin, Barnwel, un des conjurés, qu'elle n'avoit jamais vu et qui passoit auprès d'elle. « Ne suis-je pas « bien gardée? dit-elle au capitaine de ses gardes; je « n'ai pas un seul homme armé avec moi. » Quand on jugea qu'il étoit temps de s'assurer des conjurés, on les arrêta, quoique, s'étant enfin aperçus qu'ils étoient espionnés et suivis, ils se fussent dispersés et déguisés. Ils furent exécutés en pleine campagne au nombre de quatorze.

L'exécution faite, on prétendit que Marie étoit leur complice; ses deux secrétaires, Nau et Curle, furent arrêtés. On délibéra sur la manière dont on se déferoit de Marie. Les uns (et ce n'étoient pas les moins cruels) croyoient qu'on pouvoit éviter le reproche de cruauté,

(1) *Hi mihi sunt comites, quos ipsa pericula ducunt.*

Ils quittèrent dans la suite cette devise pour cette autre moins claire et plus fanatique : *Quorsùm hæc aliò properantibus?* Camden. Elisab. ad an. 1586.

couvrir et de prévenir les complots qui pourroient être formés contre elle. Marie parut satisfaite de la réponse et persuadée de l'innocence de Walsingham. « Je ne « parlois, dit-elle avec douceur, que d'après des oui-« dire; je souhaite seulement que vous n'ajoutiez pas « plus de foi aux calomnies dont on s'efforce de me « noircir, que je ne crois moi-même à celles qu'on peut « répandre contre vous. »

On lut une lettre dans laquelle il étoit fait mention du comte d'Arondel et de ses frères; à ce nom qui lui rappeloit les malheurs du duc de Nortfolck leur père, « hélas! s'écria-telle en fondant en larmes, combien « cette noble maison des Howards a souffert pour moi! » Toute ame honnête jugera que cette sensibilité reconnoissante n'est point d'une ame criminelle; mais si l'on vouloit tourner cette sensibilité même contre Marie, en disant qu'elle regrettoit des complices, il faut se souvenir que le duc de Nortfolk, également attaché à Élisabeth et à Marie, ne s'étoit jamais permis aucun complot contre la vie de la première, et que Marie ne se cachoit point d'avoir agréé les services de quiconque vouloit lui procurer la liberté; elle nioit seulement avoir approuvé aucun attentat contre la personne de sa persécutrice. « J'aurois voulu, disoit-elle, voir cesser « les maux des fidèles, mais j'aurois prié comme Esther « et n'aurois point agi comme Judith (1). » On peut l'en croire sur tout, lorsqu'écrivant au duc de Guise pour l'instruire des manœuvres de ses ennemis et de la dé-

(1) *Se malaisse Estherem quàm Juditham agere, intercedere apud Deum pro populo, quàm infimum de populo vitâ spoliare.* Camden, Elisab. ad an. 1586.

position de ses secrétaires, elle attribue cette déposition ou à la torture ou à la crainte de la torture. Marie n'avoit aucun intérêt de déguiser sa pensée au duc de Guise ; elle eût pu compter sur son approbation, même en avouant un complot contre la vie d'une ennemie qui l'avoit traitée avec tant d'injustice et de barbarie.

En voyant cette reine infortunée livrée, comme autrefois l'illustre Jeanne d'Arc, à des ennemis implacables qui se disent ses juges ; en considérant la soif qu'on avoit de son sang, l'acharnement et l'art perfide avec lesquels on avoit préparé sa perte, les piéges qu'on lui avoit tendus, l'usage qu'on avoit fait tant de fois contre elle de l'infame talent des faussaires ; la persécution et la longue prison qu'on lui avoit fait subir au mépris des droits de l'hospitalité, de ceux du sang et de la dignité royale ; en considérant enfin le caractère de Marie Stuart et celui d'Élisabeth, je ne balancerois pas à regarder cette dernière accusation comme aussi calomnieuse que les précédentes, et je ne croirois pas même que ce dût être un objet de discussion, si je ne voyois contre Marie Stuart l'autorité respectable de M. Hume (1). Cet écrivain si éclairé, si juste, par qui tout

(1) Ceci étoit écrit près d'un an avant la mort de M. Hume. On s'est fait une loi de ne rien changer à la réfutation qu'on avoit osé faire de son vivant d'une de ses opinions. On s'est fait une loi surtout de conserver cette foible expression de l'estime et du respect que M. Hume avoit droit d'inspirer même à ceux qui, comme l'auteur de cet ouvrage, ne connoissoient de lui que ses écrits et que sa gloire. Personne n'a mieux fait sentir que M. Hume, *Quanta potestas, quanta dignitas, quanta majestas, quantum denique numen sit historiæ.* Plin. Epist. Tout le pouvoir, toute la dignité, toute la majesté, toute la divinité de l'histoire.

le monde voudroit être jugé, qui rend la raison si puissante et si aimable, qui la fait pénétrer dans l'ame avec tant de douceur, qui ne donne à ses jugements que le degré de chaleur qui suffit pour l'intérêt, jamais celui qui indique la passion, mérite qu'on lui soumette ses doutes, quand il en laisse subsister quelques uns. Il trace le portrait de Marie Stuart avec un pinceau enchanteur, il attendrit pour elle jusqu'aux larmes, il fait desirer qu'elle soit innocente, il fait regretter qu'elle ne le fût pas; mais il la croit coupable [a].

Il observe que, pour qu'il fût possible de rejeter les lettres attribuées à Marie Stuart dans cette affaire, il faudroit supposer de trois choses l'une, ou que ses secrétaires, par un zéle indiscret, auroient conduit seuls toute la négociation, sans lui en faire part, afin de lui ménager la surprise de l'événement; ou que ces mêmes secrétaires étoient des traîtres vendus à Walsingham; ou enfin que les lettres n'étoient ni de la reine d'Écosse ni de ses secrétaires; mais que Walsingham ayant intercepté et déchiffré la première lettre de Babington, se sera servi du même chiffre pour faire fabriquer les réponses dans ses bureaux, et qu'alors la déposition des secrétaires aura été arrachée ou par les tortures, ou par la crainte des tortures. M. Hume remarque que les partisans de Marie Stuart n'ont point fait de choix entre ces trois suppositions; il demande laquelle ils préféreroient et quelles raisons plausibles de cette préférence ils pourroient alléguer.

Je réponds qu'ils n'en préfèrent aucune et qu'ils les adoptent toutes. Ils ne sont point forcés de choisir;

[a] Hume, Tudor, ch. 5, années 1586, 1587.

il leur suffit qu'il y ait trois différents cas qui puissent concilier l'existence de ces lettres avec la dénégation constante de Marie Stuart, jointe aux autres circonstances de l'affaire.

M. Hume discute en détail chacune des trois suppositions. Dans la première, dit-il, les secrétaires s'exposoient au plus grand danger si la conjuration étoit découverte.

Sans doute, mais c'étoit pour leur reine; le zèle a souvent été jusque-là, et si quelqu'un a pu en inspirer un pareil, c'est certainement Marie Stuart.

Mais ils s'exposoient à sa disgrace, même en cas de succès.

Marie eût sans doute blâmé un zèle poussé jusqu'au régicide, mais elle n'eût pu s'empêcher de savoir gré à ses libérateurs, et elle eût jugé que la reine d'Angleterre n'avoit pas eu plus de droit sur la liberté de la reine d'Écosse que celle-ci n'en avoit sur la vie d'Élisabeth. Nau et Curle pouvoient du moins se flatter qu'elle penseroit ainsi.

Quant à la seconde supposition, M. Hume, au lieu de la réfuter, la fortifie, en rapportant, d'après Camden, la demande faite par Curle à Walsingham d'une récompense promise par ce ministre.

Sur la troisième, il répond qu'un gouvernement capable de commettre un faux pour donner la mort à une reine innocente seroit un gouvernement monstrueux.

Il a trop raison sans doute, mais nous prendrons la liberté de le renvoyer à ce qui précéde et à ce qui suit; de lui rappeler les dissimulations perfides d'Élisabeth dans toute cette affaire, et la justification même

de Walsingham, qui n'exclut aucun moyen de servir la reine; la partialité injuste de cette reine dans le grand procès de Marie Stuart contre le triumvirat d'Écosse au sujet de la mort de Darnley; nous demanderons si les fausses lettres adressées au nom de Marie Stuart, soit à Bothwel pour la charger du meurtre de son mari, soit aux catholiques d'Angleterre pour trouver et même créer des coupables, ne sont pas du même genre; nous demanderons si le projet d'enlever le roi Jacques, en pleine paix, au milieu de ses États, et les moyens employés pour y parvenir, sont beaucoup plus légitimes, et si ce fourbe Wotton, qui, dans ce nouveau procès de Marie, reparoît pour envoyer en France des copies de ces prétendues lettres de Marie à Babington et pour justifier la rigueur dont on usoit envers cette princesse, ne fait pas naître des soupçons bien naturels.

Mais il faudroit supposer la déposition fausse et arrachée par violence. Or, dit M. Hume, Camden nous apprend que même depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre, Nau, l'un des deux secrétaires de Marie, persista toujours dans sa déposition.

Oserions-nous dire que M. Hume n'a pas pris la peine de lire Camden avec assez d'attention et qu'il n'en n'a point du tout saisi le sens? Camden dit précisément le contraire de ce que pense M. Hume. J'ai vu, dit Camden, une apologie (1) de Nau, adressée au roi

(1) Voici le texte de Camden : *Vidi Nauvi ad regem Jacobum apologiam anno 1605 scriptam, quâ se operosè protestando excusat, nec fuisse suscepti consilii authorem nec suasorem, nec primum indicem, nec officio, per negligentiam aut imprudentiam defuisse; imò strenuè capita accusationis contra dominam suam hoc dic impugnasse. Quod tamen ex actis publicis minimè constat.*

Jacques en 1605. Nau y protestoit de n'avoir eu aucune part au déplorable sort de Marie, de n'avoir fourni aucunes armes aux ennemis de cette reine, de n'avoir jamais manqué non seulement de fidélité, mais même de zéle, de prudence ou de courage pour la défendre; le jour, disoit-il, qu'on me fit venir pour déposer dans cette affaire, loin d'avoir fait aucun aveu qui pût nuire à ma souveraine, je combattis fortement les chefs d'accusation allégués contre elle. Camden ajoute que ce témoignage, que Nau se rend à lui-même, n'est pas confirmé par les actes du procès de Marie; ce qui ne prouve pas que ce témoignage soit faux. Au contraire, de cette opposition entre l'apologie de Nau et la déposition produite sous son nom naissent de violents soupçons contre la vérité de cette déposition, sur-tout dans une affaire où toutes les lois furent violées, comme le prouve très bien M. Robertson, qui, dans ce procès, rend justice à Marie Stuart.

Cette incertitude même peut servir à expliquer en partie un fait dont M. Hume tire une nouvelle objection contre l'innocence de Marie. Elle n'étoit point mécontente, dit-il, de ses secrétaires, car, par son testament, elle fait un legs à chacun d'eux.

Il faut reconnoître dans ce procédé la bonté de Marie, et l'esprit de justice et de charité qui l'anima surtout dans ses derniers moments. Elle ignoroit, comme elle le mandoit au duc de Guise, ce qui avoit pu engager ses secrétaires à faire cette déposition, ils pouvoient avoir été gagnés, mais ils pouvoient avoir été forcés; la déposition même pouvoit avoir été fabriquée, comme tant d'autres actes produits contre Ma-

rie. Elle aima mieux risquer de faire du bien à des gens qui l'auroient trahie que de laisser sans récompense des serviteurs fidèles.

Mais, dit-on, Marie Stuart a elle-même affoibli sa dénégation en y donnant trop d'étendue : si elle eût nié seulement avoir approuvé l'assassinat, on pourroit la croire innocente, mais elle nia même avoir connu Babington ; or il existe une lettre de Marie Stuart, en date du 27 juillet 1586, adressée à un catholique anglois, nommé Morgan, réfugié en France, dans laquelle Marie parle de Babington, de propositions qu'il lui a faites et de l'approbation qu'elle y a donnée.

Cette objection seroit si forte qu'elle est dans le cas de ne rien prouver, parcequ'elle prouveroit trop. La lettre ne fut point produite au procès, on ne la connoissoit donc point alors ; si c'est une découverte faite après coup, il faudroit commencer par en bien établir et la date et l'authenticité.

Cependant il y avoit un moyen si aisé, si naturel de découvrir la vérité, si on l'eût cherchée de bonne foi? pourquoi avoit-on tant pressé l'exécution de Babington, de Ballard et de Savage? Puisqu'on vouloit se servir de leur témoignage contre la reine d'Écosse, que ne les réservoit-on pour lui être confrontés et pour confondre ses dénégations par les preuves les plus positives et les plus détaillées? C'est la réflexion qui se présente d'abord à tout le monde et que fait nommément Rapin-Thoiras, auteur qu'on n'accusera pas d'être trop favorable à la maison Stuart; il ajoute que Babington étant mort, on ne pouvoit pas prouver que les lettres qu'il avoit assuré avoir reçues de la reine d'Écosse, fussent les mêmes que

celles dont on faisoit la lecture devant le tribunal, et qui n'étoient même que des copies de lettres dictées, disoit-on, en françois par Marie, traduites ensuite en anglois et mises en chiffres par ses secrétaires.

On pourroit répondre que Babington étoit suppléé par les secrétaires Nau et Curle; mais il falloit donc les faire paroître pour attester que c'étoient là les lettres qu'ils avoient écrites à Babington par l'ordre de leur maîtresse, ou (puisque Marie nioit avoir écrit en tout à Babington) pour soutenir qu'elle l'avoit connu et qu'elle lui avoit écrit; aussi Marie ne cessa-t-elle de demander qu'ils lui fussent confrontés, et, qui le croiroit, si l'on n'avoit pas déja vu l'exemple d'une pareille injustice de la part d'Élisabeth dans le procès de Marie Stuart contre Murray? une demande si juste fut rejetée.

M. Hume [a] dit que ce n'étoit point alors l'usage en Angleterre de confronter les témoins ni les accusateurs à l'accusé. M. Hume doit mieux connoître les usages britanniques et l'époque de leur établissement que le François qui écrit ceci, et qui sans aucun esprit de parti cherche, comme lui, de bonne foi la vérité. Je conçois que la législation angloise auroit pu être encore assez imparfaite alors pour n'avoir pas établi juridiquement la nécessité de la confrontation; mais cette nécessité est de droit naturel, le premier homme qui a réclamé cette justice a dû l'obtenir, et ce premier homme a dû être le premier innocent qui s'est vu accusé; en un mot, la confrontation n'a jamais dû être refusée, quand elle a été demandée, et les juges, pour

[a] Tudor, Charles V, années 1586 et 1587.

leur instruction, devoient la desirer autant que l'accusé. Pourquoi en général le délateur est-il odieux et l'accusateur ne l'est-il point? C'est que le premier se cache et attaque à couvert, au lieu que le second se montre et se nomme. Le peuple, en tout pays, ignore la jurisprudence criminelle, et en tout pays, le premier cri d'un homme du peuple accusé, est: « Qui est-ce qui dit « cela? où est l'accusateur? » Et c'est cette justice de tous les siècles et de tous les pays qu'on refuse à une reine!

« Ce n'étoit pas l'usage, et l'on ne vouloit point in-« nover »! mais l'usage étoit-il de refuser une chose aussi juste, quand elle étoit demandée? Quoi! il falloit être condamné sur la déposition de témoins et d'accusateurs qu'il n'étoit permis ni de voir ni d'entendre! Quoi! tous les moyens de défense qu'une discussion faite en face pouvoit fournir à l'accusé lui étoient impitoyablement refusés! voilà un usage bien ennemi de l'humanité, de la justice et de la vérité.

Que l'accusateur et les témoins soient confrontés à l'accusé, sur-tout quand il le demande; que l'accusé n'ait pas pour juges ses ennemis; voilà deux points de droit naturel, de droit éternel, qui ont précédé toutes les lois positives et qui leur survivront; ces deux points ont été violés dans le procès de Marie Stuart. Au reste nous ne pouvons accorder que l'usage de la confrontation ne fût point établi alors par les lois, quand nous apprenons de Camden et de M. Hume lui-même que cet usage, trop négligé sous le tyran Henri VIII, fut établi par une loi positive sous Édouard VI, et que cette loi révoquée sous Marie d'Angleterre, dont le zéle

persécuteur vouloit introduire dans la jurisprudence criminelle les formes iniques et oppressives de l'inquisition (1), fut remise en vigueur la treizième année du régne d'Élisabeth, long-temps avant qu'on imaginât de faire le procès à la reine d'Écosse.

M. Hume, pour rendre vraisemblable le crime qu'il attribue à Marie, appuie sur les réflexions suivantes : Marie avoit été nourrie dans l'opinion qu'Élisabeth étoit une bâtarde et une usurpatrice, qui lui retenoit injustement ses royaumes d'Angleterre et d'Irlande, mais sur-tout une hérétique, une schismatique, une excommuniée, contre laquelle le pape ordonnoit à tous les fidèles de s'armer. Marie avoit été élevée en France, où le poignard étoit souvent employé alors contre les protestants, et où l'on avoit en dogme de les exterminer. Ces maximes, ces exemples pouvoient l'avoir entraînée; ainsi l'attentat imputé à Marie auroit été en partie l'ouvrage de la superstition, rendue plus entreprenante et plus active par la vengeance et par le desir de recouvrer la liberté avec le trône. Quand la superstition armoit les Babington, les Savage et leurs semblables, pourquoi le même motif, joint à tant de motifs de haine et aux plus pressants intérêts, n'auroit-il pas déterminé Marie?

C'est que Marie étoit éclairée et qu'elle étoit humaine. Ses lumières l'avoient préservée des préjugés absurdes, et sa bonté des préjugés cruels; elle avoit pris de la dévotion tout ce qui s'accordoit avec son caractère doux et tendre; jamais elle n'eut à se reprocher un acte de

(1) « Par quelle haine de la vérité, par quelle horreur de l'innocence, dit un auteur moderne, refuse-t-on à l'accusé le droit naturel et sacré d'une défense légitime? »

persécution. Voyez avec quelle douceur, dans son pays, sur son trône, elle se défend contre les puritains qui l'accusent d'idolâtrie et qui veulent la forcer de renoncer à la messe : « Je ne suis pas persuadée comme « vous que le culte de mes pères soit une idolâtrie. Je « laisse à mes sujets leur croyance, qu'ils me laissent « la mienne. » Est-ce là le langage du fanatisme et de la superstition?

Cependant, dit-on, elle voulut forcer son fils de changer de religion, et sur le refus qu'il en fit, elle voulut le déshériter.

Elle desiroit sans doute que son fils fût réuni avec elle dans une même foi; quelle mère peut n'avoir pas ce desir? c'étoit une insulte que la nation lui avoit faite d'avoir élevé le jeune roi dans une autre religion que celle de sa mère; si elle le menaça de le déshériter, elle s'en tint à la menace.

Il paroît cependant, dit-on, qu'elle alla jusqu'à vouloir transférer sa succession au roi d'Espagne, et il y eut des négociations entamées à ce sujet.

Elle ne vouloit que faire peur au roi Jacques. Une mère ne déshérite pas son fils unique en faveur d'un étranger, et quoique Marie eût peu vu son fils, elle montra bien qu'elle étoit mère, lorsque la conjuration de Ruthven ôta la liberté au roi Jacques.

Quelques auteurs protestants reprochent à Marie Stuart une conduite artificieuse, et pour preuve de cette allégation, ils observent que, lorsqu'elle régnoit en Écosse, elle donnoit quelquefois à la religion protestante des marques de protection; qu'elle s'occupoit, par exemple, du soin d'assurer au clergé réformé des

moyens de subsistance, tandis qu'elle travailloit sous main au rétablissement de l'ancienne religion. Nous ne voyons là aucun artifice, nous y trouvons au contraire un esprit d'équité estimable. Puisque la religion protestante étoit établie, il falloit pourvoir à la subsistance du clergé réformé, la décence l'exigeoit autant que l'humanité; mais la reine ne dissimuloit pas le desir de rétablir la religion catholique, puisqu'elle y restoit inviolablement attachée. Quel souverain ne cherche pas à rendre dominante la religion qu'il professe?

Au reste, il y a bien loin de ces reproches, fondés ou non, jusqu'à la preuve d'un attentat contre la vie d'Élisabeth.

Mais, dit-on, Marie haïssoit violemment Élisabeth, et dans l'impuissance de s'en venger en reine [a], elle s'en vengeoit par de petits moyens, qui montroient beaucoup de méchanceté. On cite en preuve une lettre qu'elle écrivit, dit-on, à la reine d'Angleterre au sujet de la comtesse de Shrewsbury, et dans laquelle, par une combinaison maligne, elle satisfaisoit à-la-fois son ressentiment contre toutes les deux. Voici comment on expose ce fait; Marie avoit été long-temps commise à la garde du comte de Shrewsbury, elle avoit d'abord vécu en bonne intelligence avec la comtesse, mais la comtesse ayant dans la suite soupçonné son mari d'un intérêt trop tendre pour la reine sa prisonnière, la jalousie et la haine succédèrent à l'amitié. Marie, en se plaignant de la comtesse à Élisabeth, lui disoit dans sa

[a] Hume, *Ibid.*

lettre : « Vous avez à vous en plaindre aussi, et accusant « la comtesse de lui avoir raconté les histoires les plus « scandaleuses sur le compte d'Élisabeth, elle se don- « noit le plaisir de n'en omettre aucune, elle lui en- « voyoit la liste de tous ses amants favorisés, dont quel- « ques uns (nommément Hatton qu'elle avoit fait vice- « chancelier, pour avoir su lui plaire) s'étoient dégoû- « tés d'elle, fatigués de ses transports et de ses fureurs. « Elle ne ménageoit rien sur cet article, et l'avarice « même cédoit chez elle à cette frénésie de volupté; « mais elle n'étoit pas semblable aux autres femmes, et « tous ces prétendants qui avoient recherché sa main « avec tant d'ardeur auroient fini par être bien trom- « pés. » Tous les détails honteux, tous les raffinements secrets des plaisirs d'Élisabeth avoient été révélés à Marie par l'indiscréte comtesse de Shrewsbury, qui prétendoit les avoir sus des amants d'Élisabeth.

Marie n'avoit pas traité moins éloquemment un autre article délicat, qui rendoit la reine d'Angleterre la fable de toute sa cour, c'étoit sa ridicule vanité; « elle exi- « geoit de ses courtisans des adulations, des exagéra- « tions extravagantes sur ce qu'on appeloit *l'excellence « de ses beautés.* » C'étoit la phrase usitée; quand ils ren- controient ses regards, ils baissoient ou détournoient la vue, assurant qu'ils ne pouvoient soutenir tant d'é- clat. Élisabeth avoit alors cinquante-trois ans, et elle persévéra dans ce ridicule, toujours nécessairement plus grand, jusqu'à soixante et dix ans qu'elle avoit quand elle mourut. Ses ministres, ses courtisans dans leur dis- grace, prenoient toujours le ton d'amants maltraités,

c'étoit toujours de ses rigueurs (1) qu'ils se plaignoient, c'étoit toujours le plaisir de la voir et de l'adorer qu'ils regrettoient. Aucun des défauts d'Élisabeth n'étoit oublié dans la lettre de Marie; la comtesse de Shrewsbury avoit tout dit et Marie tout retenu. La volupté exceptée, la reine d'Angleterre sacrifioit tout à son avarice, il falloit que ses courtisans lui donnassent des fêtes et que chaque fête finît par un présent qu'ils lui faisoient; elle exigeoit d'eux des étrennes; elle faisoit porter des lois sévères contre les catholiques pour leur en vendre bien cher la dispense; tous ses ambassadeurs se ruinoient à son service.

Son emportement et sa violence alloient jusqu'à la brutalité, principalement contre les femmes; elle battoit souvent, en jurant, ses filles d'honneur; elle avoit cassé un doigt dans un transport de colère à une jeune femme nommée Scudamore; elle avoit donné un coup de canif à une autre.

Implacable dans ses haines, acharnée à rassembler

(1) On peut voir dans Murden et dans M. Hume une lettre de Walter Raleigh, alors en disgrace et en prison. Il se désespère de ce que la reine va quitter le lieu où il étoit prisonnier, et où du moins il pouvoit avoir de ses nouvelles; il la compare à Alexandre, à Diane, à Vénus, à une nymphe, à une déesse, à un ange, à Orphée, etc. Elle avoit alors soixante ans. Elle en avoit environ soixante-cinq ou soixante-six lorsque Unton, son ambassadeur en France, l'assuroit que Henri IV l'avoit trouvée plus belle que Gabrielle d'Estrées, qu'il avoit arraché des mains de lui ambassadeur le portrait de la reine, qu'il l'avoit baisé avec transport, et n'avoit jamais voulu le lui rendre; il est vrai que le portrait pouvoit la représenter jeune, et qu'il pouvoit être flatté, mais on ne dit ces choses à une femme de soixante-cinq ou six ans que quand elle aime encore à les entendre.

tous les genres de persécution sur l'infortunée qui lui écrivoit, elle avoit enhardi un homme, nommé Rolstone (apparemment un de ceux qui la gardoient), à tâcher de la séduire et d'obtenir ses faveurs pour publier ensuite sa honte; Marie avoit ignoré cet infame projet, c'étoit la comtesse de Shrewsbury qui le lui avoit appris, c'étoit elle qui racontoit tout ce qu'on vient de voir; c'est pourquoi Marie avertissoit Élisabeth de s'en défier.

Élisabeth pour toute réponse découvrit, peu de temps après, la conjuration de Babington et la prétendue complicité de Marie.

Il ne peut être question ici ni de justifier ni de condamner cette lettre; il faudroit savoir d'abord si elle est réellement de Marie Stuart, et c'est ce qu'on n'oseroit affirmer, après tant d'exemples de fausses lettres attribuées à cette princesse. Ensuite, pour pouvoir juger si cette lettre, en la supposant vraie, doit être regardée comme un abus de confiance à l'égard de la comtesse de Shrewsbury et comme un trait de malignité à l'égard d'Élisabeth, il faudroit connoître les particularités du commerce que la comtesse de Shrewsbury avoit eu avec la reine d'Écosse, il faudroit savoir jusqu'à quel point cette femme nuisoit à Marie auprès de la reine d'Angleterre; par quels moyens, et si, pour se défendre contre ses délations et ses calomnies, Marie n'étoit pas obligée de spécifier les faits et les circonstances; enfin, quand cette lettre seroit l'ouvrage de la haine et de la vengeance, une reine peut avoir un moment d'impatience après dix-neuf ans d'oppression et de capti-

vité (1); ce n'étoit après tout qu'une méchanceté de société; les méchancetés politiques sont d'une autre nature et d'une autre conséquence; telles étoient celles d'Élisabeth à l'égard de Marie.

Mais pour mieux faire sentir toute l'iniquité du jugement prononcé contre Marie Stuart, accordons tout à ses adversaires, et la lettre et tout ce qu'ils imputent à cette reine; supposons que Marie, comparoissant devant l'univers assemblé pour prononcer entre elle et sa rivale, eût dit pour toute défense: « Reine opprimée par mes « sujets rebelles, je suis venue ici sur la foi des traités

(1) Je trouve dans les manuscrits de M. de Bréquigny deux lettres du 25 février et du 21 mars 1584, écrites par la reine d'Écosse à Castelnau, seigneur de Mauvissière, ambassadeur de France en Angleterre, et dont nous avons des Mémoires. Dans ces lettres, Marie se plaint fortement des calomnies et des perfidies de la comtesse de Shrewsbury; elle annonce qu'elle sera obligée, pour sa propre défense, de démasquer cette femme et de la faire connoître à Élisabeth; elle charge Castelnau de révéler à Élisabeth quelques traits d'infidélité de cette femme, qui, à ce qu'il paroît, trahissoit les deux reines. Dans ces deux lettres, et dans toutes les autres, Marie Stuart parle toujours d'Élisabeth avec la plus grande modération, et souvent avec amitié. Castelnau, dans l'impuissance de servir utilement Marie, la consoloit de son mieux; il lui mandoit qu'un fameux astrologue, nommé Bodin, avoit prédit qu'elle verroit bientôt la fin de ses malheurs. (Lettre sans date de Castelnau à la reine Marie, tirée des mêmes manuscrits.) Nous apprenons par d'autres lettres de ce ministre que les ennemis de Marie, pour la décrier dans l'Europe et lui faire perdre l'appui même des puissances catholiques, répandoient contre elle les calomnies les plus atroces et les plus indécentes; ils publioient tantôt qu'elle étoit grosse, tantôt qu'elle venoit d'accoucher. Castelnau atteste que ces propos avoient été tenus à l'ambassadeur d'Espagne et à l'archevêque de Saint-André, qui lui en avoient parlé à lui-même; on les avoit tenus aussi aux banquiers et négociants étrangers, pour qu'ils répandissent par-tout cette nouvelle.

« et des liens du sang, j'ai demandé un asile, pour tout « asile je n'ai eu qu'une prison; j'ai réclamé les lois, « leur appui m'a été enlevé; j'ai vécu sous l'empire de « la guerre et de la force; on est venu m'offrir le se- « cours de la force que je ne demandois pas, je l'ai ac- « cepté. »

Croit-on que l'univers eût condamné Marie?

C'étoit donc l'intérêt seul de la vérité qui l'engageoit à désavouer l'action qu'on lui imputoit.

C'étoit, dira-t-on peut-être, l'intérêt de sa vie, car ses juges n'auroient point admis ce genre de défense.

Ses juges! en avoit-elle? ne savoit-elle pas que ceux qui osoient l'interroger ne vouloient la juger que pour la condamner, qu'ils en avoient et l'ordre et le desir? Elle l'avoit mandé au duc de Guise avant le jugement; aussi avoit-elle d'abord pris le parti de ne pas répondre et ne consentit-elle à se défendre que quand on lui eut parlé du jugement de l'univers et de la postérité; ce fut à ce tribunal impartial qu'elle adressa sa justification. « Vous m'absoudriez, lui dit-elle, quand par l'intérêt « d'une juste défense, quand pour recouvrer ma liberté, « sur laquelle on n'avoit nul droit, j'aurois permis « qu'on attentât à la vie de ma persécutrice, dans l'état « de guerre qu'elle avoit établi entre nous; mais la vé- « rité m'oblige de déclarer que je n'en ai rien fait, et « que je défie mes ennemis de m'en convaincre. »

Ils ne la convainquirent pas et ils la condamnèrent.

Au reste, quand je dis que Marie Stuart n'avoit point de juges en Angleterre, j'entends que des juges vendus et ennemis ne sont point des juges: que les vautours qui fondent sur leur proie ne sont point des juges;

mais je ne prétends point prononcer sur l'article délicat de la juridiction. Ce seroit peut-être une grande question, de savoir si la personne des souverains, toujours nécessairement sacrée pour leurs sujets, l'est également dans tous les cas pour les étrangers; si un souverain qui commettroit un crime hors de ses États, ne deviendroit pas justiciable du pays où il se seroit rendu coupable (1); si par exemple, Louis XIV n'avoit pas le droit de faire juger la reine Christine pour l'assassinat de Monaldeschi; si les rois Jean, Charles V et Charles VI, tenant en leur puissance Charles-le-Mauvais, n'auroient pas pu, sans se borner à confisquer ses fiefs, faire trancher la tête à ce monstre? Le fait, sans doute, sera toujours assez rare pour qu'il ne soit pas nécessaire de résoudre la question. Un roi qui, en pareil cas, vengeroit ses sujets, pourroit être approuvé; s'il se vengeoit lui-même, il pourroit être suspect. L'intérêt des rois, dans tous les cas, sera toujours de respecter la majesté royale.

L'arrêt prononcé, le sort de Marie dépendoit encore d'Élisabeth, elle pouvoit refuser de signer le warant de mort. Si elle croyoit effectivement que Marie Stuart eût attenté à sa vie, et si elle eût été généreuse, comme elle vouloit le paroître, elle avoit une bien belle vengeance à prendre de sa rivale. « Les juges, lui auroit-elle dit, « ont dû condamner une coupable, moi, je fais grace à

(1) Élisabeth opposoit à Marie Stuart cette loi : *Delinquens in alieno territorio et ibi repertus, punitur in loco delicti, nullâ habitâ ratione dignitatis, honoris aut privilegii.* « Celui qui commet un délit « en pays étranger, et qui y est surpris, est puni sur le lieu où il « manque, sans égard pour la dignité, l'honneur, ou le privilège. »

« une parente. Je vous donne la vie, je vous rends la « liberté, choisissez d'être mon amie ou mon ennemie. »

Élisabeth sembloit digne de se venger ainsi, elle en eut, dit-on, la pensée; mais la haine et cette jalousie de femme, qui rétrécit et rabaisse l'ame, la ramenèrent à la cruauté; elle ne fut que la fille de Henri VIII. Elle voulut perdre une rivale qui emportoit sur elle le prix de la beauté. Parmi tant de grands intérêts, ce motif secret étoit le plus puissant; c'étoit pour n'être pas témoin de cette supériorité qu'elle avoit refusé toute entrevue avec Marie, et avant et depuis la captivité de cette princesse.

Ce qu'il y eut de plus honteux dans la conduite d'Élisabeth, c'est que, par une hypocrisie détestable, elle voulut avoir à-la-fois le plaisir de la vengeance et le mérite de la générosité; elle ne cessoit de plaindre Marie, de répéter tendrement les noms de *cousine* et de *sœur;* jamais elle ne souscriroit à la perte *de sa chère, de son aimable parente*, sa main se refuseroit à la confirmation de l'arrêt; elle prenoit la défense de Marie contre Walsingham et ses autres ministres; elle leur prouvoit la nécessité de laisser vivre cette princesse; elle s'irritoit de leurs remontrances; mais ceux qui osoient s'irriter à leur tour de *sa foiblesse, de sa funeste générosité*, qui lui reprochoient de sacrifier la religion et l'État à une parente coupable, n'étoient pas ceux qui lui faisoient le plus mal leur cour. Les machiavellistes lui citoient Tibère faisant périr Rescuporis, roi de Thrace, Constantin faisant étrangler Licinius son beau-frère, et Maximien son beau-père; Louis-le-Débonnaire faisant crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, son neveu;

Charles duc d'Anjou, faisant trancher la tête à Conradin, roi de Sicile; Charles de Duras, faisant étrangler Jeanne première, reine de Naples, etc. Les fanatiques menaçoient Élisabeth des jugements de Dieu; ils lui citoient Saül et Achab rejetés de Dieu pour avoir épargné, l'un Agag, roi d'Amalech; l'autre Benadad (1) roi de Syrie; Élisabeth s'apaisoit alors, elle excusoit leur zèle, elle les en remercioit, elle avouoit qu'elle s'attendoit à être la victime de sa tendresse pour une parente aimable, elle savoit qu'il y avoit une nouvelle conspiration formée pour la tuer, avant qu'il fût un mois, et que tous ces complots tenoient à la vie de Marie; mais jamais elle ne se résoudroit à lui donner la mort.

On lui alléguoit toujours l'intérêt de son peuple et le vœu public. « Eh bien, dit-elle, je veux l'entendre, « ce peuple, qui seul m'est plus cher que ma cousine », et elle convoqua le parlement sans aucun autre objet.

Ce parlement fut principalement composé de puritains; on connoissoit leurs dispositions à l'égard de Marie. Élisabeth n'ouvrit point les séances selon son usage, elle voulut que cette nouveauté fût remarquée; elle fit dire aux chambres par ses ministres, qu'ayant prévu qu'on voudroit traiter l'affaire de sa malheureuse cousine, elle avoit voulu s'absenter, tant pour éloigner

(1) *In memoriam revocant, quàm formidolosa extent exempla divinæ ultionis in regem Saülem, quod Agagum et Benadadum morte non mulctaverit.* Ici Camden attribue au seul Saül deux faits dont l'un regarde Agag et l'autre Benadad. Faute singulière de la part de ce savant historien. Entre Saül et Benadad il y a un siècle et demi d'intervalle.

ses regards d'un objet qui la pénétroit de douleur, que pour que cette même douleur ne gênât point les suffrages ; le parlement répondit à son attente par les plus vives instances pour l'exécution de Marie; Élisabeth résista, s'irrita, s'apaisa, se plaignit de l'importunité du parlement, fit des réponses vagues, des promesses équivoques, et commença par rendre publique la requête du parlement, pour annoncer qu'elle ne feroit que céder aux instances de son peuple.

Cependant on la voyoit sombre, rêveuse, cherchant la solitude, gardant un silence farouche qu'elle interrompoit de temps en temps par ces mots sinistres : *aut fer aut feri*, [a], ou par ceux-ci : *ne feriare, feri;* ou bien *aut ego illam aut illa me* (1).

Jacques demanda la grace de sa mère comme un roi demande justice à un roi; il laissa entrevoir ce que l'honneur et le devoir exigeroient de lui, si le crime étoit consommé; l'insolente tyrannie trouva de l'insolence dans la menace d'un fils qui parloit de venger sa mère.

Les deux ambassadeurs de Jacques étoient le lord Gray (ce favori qui avoit toujours été d'intelligence avec Élisabeth), et Robert Melvil. On dit que le premier, continuant de trahir Jacques et Marie, pressoit sous main Élisabeth de faire périr sa rivale, en lui répétant sans cesse ce proverbe machiavelliste. *Les morts ne mordent point.* Robert Melvil fut le seul qui agit avec zèle pour Marie, il ne put rien obtenir, il demanda du moins qu'on différât l'exécution d'une semaine.

[a] Camden, Elisab. ad an. 1586.

(1) « Souffre ou frappe. Frappe pour n'être point frappée. Il faut « que l'une de nous deux périsse par l'autre. »

« Non, non, répondit Élisabeth avec colère, pas seule-
« ment d'une heure.

Henri III, roi de France, sollicita aussi la grace de sa belle-sœur; on prétendit qu'il n'avoit pas fait cette démarche de bonne foi, et que le président de Belliévre, son ambassadeur extraordinaire, étoit chargé de faire par honneur en public les plus fortes remontrances contre ce projet infame de traîner une reine sur l'échafaud, mais qu'en particulier il devoit, pour servir la haine de Henri III contre les Guises, presser l'exécution de Marie. D'autres prétendent que ce bruit fut une calomnie inventée par les Guises pour rendre Henri III odieux.

La fureur d'Élisabeth contre Marie étoit bien secondée en Écosse. Jacques, voyant le danger de sa mère, avoit ordonné des prières publiques pour la vie et pour le salut de cette princesse; les ministres protestants refusèrent de prier pour une papiste, ils ne voulurent pas même demander sa conversion. Jacques crut y suppléer en faisant monter en chaire l'archevêque de Saint-André pour qu'il prêchât le peuple et le disposât à prier; la chaire se trouva occupée par un jeune fanatique, nommé Couper, qui n'étoit pas encore dans les ordres. Le roi lui dit avec douceur : « Mon ami, la place que vous « remplissez avoit été destinée pour un autre, mais « puisque vous y êtes, remplissez-la dignement, parlez « au peuple et donnez-lui l'exemple de prier pour ma « mère. Je ferai, dit Couper, ce que le Saint-Esprit « m'inspirera. » Sur cette réponse, le roi lui ordonna de descendre de la chaire, et voulut l'en faire arracher par le capitaine des gardes, Couper alors s'écria, « que la

« violence de ce jour déposeroit contre le roi au grand « jour du seigneur. » il appela la malédiction du ciel sur le roi qui lui faisoit cet outrage, et sur le peuple qui le souffroit.

Élisabeth balançoit encore ; autant elle paroissoit inébranlable dans sa résolution, lorsqu'elle répondoit aux instances des ambassadeurs de Jacques et de Henri III en faveur de Marie, autant redevenoit-elle irrésolue, lorsque le parlement d'Angleterre la pressoit de donner satisfaction à son peuple ; il paroît qu'elle auroit voulu éviter l'éclat d'une exécution publique ; elle chargea Davison, nouveau secrétaire d'état, de sonder encore Drury et Pawlet pour savoir si, Marie étant condamnée, ils ne consentiroient pas à la faire périr en secret. Sur leur refus, Élisabeth, saisie de la plus violente colère, les appela traîtres et parjures, les accusa de violer leur serment d'obéissance, et les lois de l'association particulière qu'ils avoient formée pour sa défense avec le comte de Leicester. Tantôt elle paroissoit avoir pris son parti ; « d'autres, disoit-elle, seront moins scrupu- « leux ; tantôt elle en revenoit à dire : Voilà des gens « bien incommodés avec leur probité. » Enfin elle dit à Davison d'expédier secrètement l'ordre pour l'exécution de Marie, elle le signa gaiement et lui dit de le faire sceller. « Allez, lui dit-elle, apprendre ceci à Wal- « singham qui est malade. Je crains cependant, ajouta- « t-elle en souriant, que cette nouvelle ne le fasse mou- « rir de chagrin. » Plaisanterie abominable, par laquelle elle applaudissoit à l'acharnement connu de Walsingham contre Marie.

Le lendemain elle dit à Davison de différer, et Davi-

son lui ayant répondu que l'ordre avoit déja passé au sceau, elle parut émue et lui reprocha sa précipitation. Davison inquiet et incertain consulta le conseil. Les courtisans raffinés qui le composoient, accoutumés à prévenir les ordres de la reine et à deviner ses intentions, sourirent de l'embarras de Davison, l'assurèrent qu'il pouvoit envoyer l'ordre au greffier, faire avertir les lords nommés pour assister à l'exécution, et qu'ils prenoient sur eux tous les risques de cette démarche. Davison les crut, et l'ordre fut envoyé. Pour préparer les esprits à cette étrange scène, on supposa une nouvelle conspiration d'un Anglois nommé Staffort, et pour y donner plus d'importance, on voulut y impliquer l'ambassadeur de France l'Aubespine, qui fut obligé de s'en justifier dans le conseil d'Élisabeth. En même temps on faisoit courir tous les bruits capables d'alarmer la nation. Une flotte espagnole étoit entrée dans le port de Milford, les Écossois avoient fait une irruption en Angleterre, le duc de Guise étoit descendu avec une armée dans le pays de Sussex; la reine d'Écosse s'étoit sauvée de sa prison et avoit paru aussi à la tête d'une armée, les provinces septentrionales de l'Angleterre s'étoient révoltées, de nouveaux assassins avoient conspiré de tuer Élisabeth et de mettre le feu dans Londres, ils avoient exécuté une partie de leurs complots, Élisabeth avoit été assassinée, elle étoit morte, on la pleuroit déja dans plusieurs provinces de l'Angleterre. Le gouvernement s'embarrassoit peu si ces bruits étoient quelquefois contradictoires, et s'ils devoient bientôt être démentis, tout ce qu'on vouloit, c'étoit que le peuple agité coup sur coup par ces différents bruits, en

conclût vaguement que la mort de Marie Stuart importoit au salut d'Élisabeth et de l'État; c'est ce qui ne pouvoit manquer d'arriver dans la disposition des esprits; on appliquoit à ces deux princesses le mot que le pape Clément IV avoit dit au sujet de Conradin et de Charles d'Anjou, *Mors Conradini vita Caroli* (1).

A cette conduite d'Élisabeth opposons celle de Marie Stuart; c'est le plus parfait contraste.

Pawlet fit ôter de l'appartement de Marie le dais et les autres marques de la royauté, il lui déclara que les respects dus aux têtes couronnées lui seroient désormais refusés, qu'elle étoit dégradée et morte civilement. « C'est de Dieu, répondit-elle, que je tiens l'auguste « caractère de la royauté, lui seul peut m'en dépouiller. »

Elle écrivit pour la dernière fois à Élisabeth; sans se permettre aucun mot de plainte ou de regret, elle la conjura au nom de leur parenté, par la mémoire de Henri VII, leur ancêtre commun, par la dignité royale dont elles étoient revêtues l'une et l'autre, de ne pas refuser les trois seules graces qui lui restoient à demander.

La première, qu'il fût permis à ses domestiques de l'accompagner à l'échafaud pour pouvoir rendre témoignage de sa persévérance dans sa foi et de sa résignation aux ordres du ciel [a].

La seconde, qu'on les laissât jouir des legs qu'elle leur feroit et qu'on leur permît de se retirer où ils jugeroient à propos, c'est-à-dire, en France.

La troisième que son corps leur fût remis, et qu'il

(1) « La mort de Conradin est le salut de Charles. »
[a] Camden, Elisab. ad an. 1587.

fût porté en France pour être enterré à côté de la reine sa mère, puisqu'en Écosse les tombeaux de ses pères étoient violés, les églises détruites ou profanées, et qu'en Angleterre elle ne pouvoit être inhumée, suivant les rites et les cérémonies de sa religion.

Élisabeth ne fit aucune réponse à cette lettre.

Les commissaires nommés pour être présents au supplice de la reine d'Écosse vinrent lui faire part de leur commission, Marie leur rendit graces avec douceur et sans affectation de la nouvelle qu'ils lui annonçoient et les pria de remercier pour elle la reine d'Angleterre, de ce qu'elle vouloit bien enfin mettre un terme à ses maux. Un d'eux voulut excuser Élisabeth, en alléguant les instances des États du royaume, et la contrainte qu'ils lui imposoient. La reine d'Écosse sourit, et dit: « La reine d'Angleterre ma sœur connoît peu la contrainte, jamais souveraine n'a mieux su se faire craindre et obéir. » Le comte de Kent plus sincère et zélé jusqu'à la férocité lui avoua que sa mort étoit essentielle aux progrès de la religion protestante. « Votre vie, lui « dit-il, étoit la mort de la réforme, votre mort en sera « la vie [a] (1). » Marie parut saisir avidement cette idée; une pieuse espérance, une joie chrétienne éclatèrent dans ses yeux et dans ses discours: « Ainsi donc, s'écria-t-elle, j'aurois le bonheur de mourir pour la religion de mes pères! Dieu daigneroit m'accorder la « gloire du martyre! »

Elle demanda si on lui laissoit quelques jours pour

[a] Camden, *Ibid.*
(1) C'est toujours le mot de Clément IV.

dirent que par des larmes; elle les embrassa, les consola. « Vous allez retourner en France, leur dit-elle, « cette idée doit adoucir en vous le regret de ma perte; « dites bien au roi, à la reine, à tous mes parents et « amis de ce pays-là, combien je les ai toujours aimés « et regrettés; dites-leur que je n'ai connu qu'auprès « d'eux cette ombre de bonheur que le monde peut « donner, sur-tout détournez-les de tout projet de ven« geance, vous savez que je ne l'aimai jamais, et « Dieu se l'est réservée. Puisse-t-il pardonner ma mort « à mes ennemis comme je la leur pardonne! puissé-je « me voir réunie avec eux dans la patrie céleste, et là, « au sein du bonheur et de la paix, leur rappeler, en « riant, la misère et la folie de ces petites passions qui « les ont tant animés contre moi. On vous demandera « souvent le récit de mes malheurs, et l'on me plaindra « pendant que je serai heureuse. »

Elle se retira dans son oratoire pour y communier avec une hostie consacrée que le pape Pie V lui avoit autrefois envoyée pour qu'elle s'en servît en cas de nécessité, elle passa deux heures dans le recueillement et dans la prière, puis elle revint dans sa chambre se mettre auprès du feu et converser tendrement avec ses femmes, en continuant de les consoler. « Ce que je perds « ici-bas n'est rien, leur dit-elle, élevons nos pensées « vers le ciel. Vous voyez en moi un grand exemple du « néant des grandeurs et du malheur de la condition « humaine. Reine d'Écosse par ma naissance, reine de « France par mon premier mariage, vous avez vu si « ma vie a été heureuse et vous voyez quelle est ma fin. « Trône, échafaud, tout est égal, quand les portes de

« l'éternité vont s'ouvrir. Ne me plaignez pas; en vé-
« rité je ne suis point à plaindre; vous ne sauriez croire
« combien l'innocence affermit et console, et en parlant
« ainsi, sa sérénité parfaite les en assuroit autant que
« ses discours. »

Après un moment de silence, elle leur dit : « Vous
« m'aimez, mes chères amies! vos services me l'ont as-
« sez prouvé. Il m'en reste un dernier à recevoir de
« votre amitié, ce ne sera pas le moins pénible; c'est
« que vous ne m'abandonniez pas à mes derniers mo-
« ments; je sens combien ce spectacle sera pour vous
« cruel et douloureux, mais je desire ardemment qu'il
« y ait des témoins fidèles de ma persévérance dans la
« foi catholique. Dieu voit mon cœur, il sait que ce
« n'est pas pour l'intérêt de ma gloire que je le souhaite.
« Je ne prétends pas faire un vain trophée d'une con-
« stance qui, après tout, est un devoir et non pas un
« mérite; mais il importe peut-être à la religion qu'on
« ne puisse pas en imposer à l'univers sur mes derniers
« moments. Voici, ajouta-t-elle, un mouchoir que je
« me suis réservé encore, c'est pour me bander les
« yeux quand je serai là; c'est de vous, ma chère amie,
« dit-elle à la première de ses femmes, en l'embrassant,
« que j'attends ce dernier office, et vous garderez ce
« mouchoir pour l'amour de moi. »

Lorsqu'elle finissoit ces mots, on frappa rudement à la porte, ses femmes désespérées jugeant qu'on venoit la chercher, perdirent la tête, voulurent faire résistance et fermer la porte aux verrous : « Mes amies, « leur dit-elle, cela ne sert de rien, ouvrez. » Elles obéirent, les commissaires entrèrent : « Messieurs, leur

« dit la reine, je vous avois promis d'être prête, vous « voyez que je ne vous fais pas attendre. » Elle prit dans sa main un petit crucifix d'ivoire et les suivit. Ce crucifix blessa les regards du comte de Kent, qui lui dit d'un ton sévère : « Madame, il faut avoir le Christ dans « le cœur et non pas à la main. Pour l'avoir plus sûre- « ment dans le cœur, répondit-elle, il est bon de l'avoir « sous les yeux ; cet objet de vénération et d'amour « touche le cœur et nourrit la piété. Je vous plains, dit « le comte, d'être encore si attachée à ces supersti- « tions. »

Elle demanda une seconde fois la permission de faire venir son aumônier, ce qui lui fut de nouveau refusé; on voulut même la séparer de ses femmes, de peur que leurs cris et leurs larmes ne troublassent l'exécution, et de peur qu'elles ne cherchassent à lui donner des preuves superstitieuses de leur attachement.

Marie répondit de leur discrétion sur ces deux points, on insista cependant pour les écarter Marie alors se ressouvint encore un moment qu'elle étoit reine, et dans le grand intérêt qui l'animoit, elle fit valoir les droits du trône et ceux du malheur avec une dignité si imposante qu'elle fit cesser sur ce point toute contradiction.

Au bas de l'escalier elle trouva son maître-d'hôtel, André Melvil, dans les convulsions du désespoir, se roulant par terre, se tordant les bras, rugissant de douleur et pouvant à peine proférer ces paroles : « quelle « nouvelle je vais porter en Écosse au roi mon maî- « tre ! » La reine lui reprocha doucement son peu de fermeté, et comme elle avoit de la peine à monter sur

l'échafaud à cause d'un mal de jambe, elle lui dit d'un air serein et d'un ton encourageant : « Allons, mon « cher André, encore ce petit service, aidez-moi à mon« ter. » Elle le chargea de nouveau de recommander ses domestiques au roi son fils et de lui défendre en son nom de songer à la venger.

Arrivée à l'échafaud, elle ordonna qu'on fît entrer ses femmes : l'une d'elles, en arrivant dans la salle où l'échafaud étoit dressé et tendu de noir, et en voyant sa maîtresse parmi les bourreaux, ne put se contenir, ses cris et ses larmes la trahirent; c'étoit justifier l'opposition des commissaires. Marie se retourna de son côté en mettant son doigt sur sa bouche pour lui imposer silence; quand cette femme se fut approchée : « ma chère amie! lui dit la reine, j'ai répondu de vous, « il faut que vous sachiez vous vaincre. »

Ensuite elle protesta hautement de son innocence sur les deux grands chefs d'accusation proposés contre elle en différents temps, l'un d'avoir été complice de la mort de Darnley son mari, l'autre d'avoir attenté aux jours d'Élisabeth; mais pour donner à la vérité toute son étendue, elle convint expressément, comme elle en étoit toujours convenue, d'avoir adopté tous les projets qui n'avoient pour but que de lui rendre la liberté sans nuire à Élisabeth. Puis elle se mit à genoux pour faire ses prières.

Alors parut Fletcher, doyen de Peterborough, nommé par les Anglois pour l'exhorter; il commença par lui proposer d'abjurer, elle lui dit avec douceur : « Je « rends justice à votre zéle et à vos intentions; mais la « différence de notre foi rend ici vos exhortations inu-

« tiles et vos consolations sans effet. » Ce discours n'empêcha pas que le doyen ne lui fît essuyer un long et grossier sermon contre l'idolâtrie, où il lui montra l'enfer prêt à la recevoir, si elle s'obstinoit à fermer les yeux dans ce dernier moment à la lumière de l'évangile; il la fatigua tant de ses apostrophes puritaines et de ses continuelles sommations d'abjurer, qu'enfin les commissaires jugeant que c'étoit pousser trop loin la persécution et l'importunité, firent signe au doyen de cesser. Marie ayant prié pour le pape et pour toutes les puissances catholiques, pour la conversion du roi d'Écosse son fils et des nations protestantes, pour la prospérité d'Élisabeth, appela ses femmes pour l'aider à se déshabiller. Le bourreau se présenta pour cet office (1), dont il remplit, malgré elle, une partie; elle se contenta de dire, en souriant, « qu'elle n'avoit pas coutume de se « déshabiller devant tant de monde, ni de se servir de pareils valets-de-chambre; elle ordonna qu'on lui bandât les yeux, avertissant toujours ses femmes, que leurs sanglots suffoquoient, d'être circonspectes et de tenir la parole qu'elle avoit donnée; elle les embrassa pour la dernière fois.

Le bourreau s'étant mis à genoux devant elle pour lui demander pardon, selon l'usage; « mon ami, lui dit-« elle, je vous pardonne de tout mon cœur, je pardonne « de même à ceux qui m'ont mise entre vos mains, et « je prie Dieu de leur pardonner. »

(1) « Ce vilain, dit Brantôme, la tira par le bras assez lourdement, « et lui ôta son pourpoint, son corps de cotte avec le collet bas, de « manière que son corps et sa belle gorge plus blanche qu'albâtre, « paroissoient nus et découverts. »

Pendant que le doyen de Peterborough entonnoit des oraisons en langue vulgaire, Marie récita le psaume : *in te, Domine, speravi*, et lorsqu'elle prononçoit les paroles : *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, le bourreau lui donna un grand coup de hache si maladroitement qu'il lui fit entrer sa coiffure dans la tête ; ce ne fut qu'au troisième coup que la tête fut emportée. Lorsque le doyen proféra la formule ordinaire : « Ainsi « périssent tous les ennemis d'Élisabeth », le comte de Kent fut le seul qui répondit *Amen;* les autres commissaires et tous les spectateurs, quoiqu'Anglois et ennemis de Marie, fondoient en larmes.

Les femmes de la reine d'Écosse s'adressèrent à son gardien Pawlet pour leur demander qu'il fût permis de dépouiller elles-mêmes le corps de leur maîtresse, sous la promesse de remettre fidèlement la dépouille entière au bourreau, Pawlet les refusa et les chassa rudement, comme si elles eussent fait une proposition indécente ; cet homme ne conservoit de la probité que pour la rendre haïssable. Le corps de Marie, ce corps le plus beau que la nature eût formé, resta au pouvoir du bourreau, circonstance qui suggère au licencieux Brantôme d'étranges et abominables idées. Marie fut enterrée dans l'église de Péterborough, auprès de sa grand'tante Catherine d'Aragon, dont la destinée n'avoit pas été beaucoup plus heureuse.

D'après ces particularités de la mort de Marie Stuart, rapportées également par ses défenseurs et ses adversaires, par les catholiques et les protestants, nous ne sommes point surpris qu'on l'ait représentée comme une sainte et une martyre ; c'est une idée qui naît d'elle-

même. Nous ne voyons pas que les actes des martyrs offrent rien de plus édifiant, de plus propre à faire aimer et respecter la religion.

Les ennemis de Marie sont réduits à lui reprocher de la superstition et du fanatisme. De la superstition! reproche de secte qui ne signifie rien ici. Du fanatisme! on n'en découvre pas la moindre trace dans toute la conduite de Marie. Rien d'exagéré, rien d'exalté, tout est dans la juste proportion, dans le caractère simple et vrai de la vertu, c'est le développement nécessaire du naturel heureux de Marie, dans les conjonctures où elle se trouve. Douceur inaltérable, patience inépuisable, charité sans bornes; pas un desir de vengeance, pas un mouvement de haine, pas le moindre levain d'aigreur contre les barbares qui l'égorgent, contre les indifférents qui l'abandonnent; aimer et pardonner, voilà Marie, voilà son fanatisme. Sa vie et sa mort sont la plus forte et la plus touchante leçon contre la persécution. Toute sa conduite forme le plus parfait contraste, d'un côté avec la Saint-Barthélemi et les fureurs de la ligue, de l'autre avec les violences du puritanisme; tout persécutoit alors sur la terre, Marie seule savoit souffrir et pardonner. Qui ne voudroit être de la religion de Marie, de cette religion qui plaint l'oppresseur et qui console l'opprimé? Quelle ressource auroit pu rester à cette infortunée dans des malheurs tels que les siens, si celle de se jeter entre les bras d'un Dieu juste et bon lui eût manqué? Malheureuse princesse, « dit M. le président Hénault, à qui on a voulu enlever « jusqu'aux regrets de la postérité! »

Revenons à présent sur cette imputation faite à la

reine d'Écosse d'avoir été complice de la mort de son mari; concevons-nous qu'une femme qui meurt dans des sentiments de piété si profonds, si purs, sur la sincérité desquels la haine n'a pas même hasardé de proposer un doute, concevons-nous que cette femme eût osé, à son dernier moment, prendre Dieu à témoin de son innocence, si elle se fût sentie coupable? L'exemple de Jeanne Ire, reine de Naples, prouve qu'une jeune reine, entraînée dans le crime par la fougue des passions et l'ascendant des mauvais conseils, peut dans la suite mériter l'estime publique par des vertus, comme la pitié par ses malheurs; si Marie Stuart eût été dans le même cas; si, avant que de redevenir vertueuse, elle eût été une fois criminelle, loin de concevoir qu'elle eût osé le nier en mourant, je ne concevrois pas même qu'elle eût pu n'en pas faire un aveu public en expiation de son crime; j'avoue que s'il est pour moi un problème historique résolu, c'est celui de l'innocence de Marie Stuart, et c'est sur-tout par la mort de Marie Stuart qu'il est résolu. Si sa vie entière est une preuve de son innocence, sa mort en est une démonstration.

Mais comment une reine si aimable fut-elle haïe? C'est qu'Élisabeth sa rivale, qui possédoit l'art de nuire, comme Marie possédoit celui de plaire, employoit tout son art à lui susciter des ennemis; c'est que Marie étoit presque seule aimable, chez une nation alors féroce, c'est sur-tout qu'elle étoit presque seule catholique parmi des peuples protestants, et qu'elle étoit seule tolérante parmi tant d'intolérants; c'est que l'esprit de religion avoit dégénéré en un esprit de guerre, et que la maxime impie : *pense comme moi, ou meurs*, gouvernoit

alors l'Europe et sur-tout les royaumes britanniques.

On a reproché à Marie trop de simplicité, trop de candeur, une facilité trop grande à croire le bien, à oublier le mal. Craignons de blâmer des défauts si voisins de la vertu. Marie plus défiante n'eût pas *été* peut-être moins malheureuse, elle eût été sûrement moins intéressante.

On pourroit la soupçonner d'avoir un peu trop aimé le luxe et le faste, encore cette idée ne seroit-elle fondée sur rien de positif, mais seulement sur son éducation françoise et sur quelque dégoût qu'elle montra, en arrivant en Écosse, pour les mœurs pauvres du pays : jamais on ne lui a reproché de fouler ses peuples, et ses ennemis mêmes avouent qu'elle gouvernoit avec beaucoup de modération et de sagesse.

On a voulu l'accuser de galanterie ; il est rare qu'une femme belle, sensible, attentive à plaire, ne soit pas calomniée sur ce point. Nous avons à lui reprocher au contraire un acte de sévérité excessive sur cet article.

Montmorency, qui fut dans la suite le connétable Henri, avoit été fort amoureux de Marie Stuart, qui, de son côté, ayant pour lui, dit-on, une prédilection marquée, auroit consenti à l'épouser après la mort de François II, si Henri eût été libre alors (1).

(1) L'histoire offre, sous la troisième race, quatre exemples de reines de France qui se sont remariées et qui ont épousé de simples sujets. Anne de Russie, veuve de Henri Ier, épousa Raoul de Péronne, comte de Crépy. Adélaïde de Savoie, veuve de Louis-le-Gros, épousa le connétable Matthieu de Montmorency. Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, épousa Charles Brandon, son amant. Enfin Marie Stuart épousa successivement Darnley et Bothwel. Marie Stuart avoit sur les autres l'avantage d'avoir une couronne à donner au mari

Lorsque Marie retourna en Écosse, Montmorency fut un des François qui l'accompagnèrent. Il avoit avec lui Chastelard, jeune homme d'une très ancienne maison du Dauphiné, petit-neveu, par sa mère, de notre illustre chevalier Bayard. Chastelard avoit des talents aimables, de la galanterie dans l'esprit, du goût pour la poésie; il s'exerça beaucoup dans ce voyage à célébrer la reine, qui prenoit plaisir à répondre à ses vers. Ardent et présomptueux, il s'enflamma pour elle et espéra de lui plaire. Obligé de revenir en France, il quitta l'Écosse avec le plus vif regret. Lorsqu'il vit les guerres de la religion s'allumer dans sa patrie, ne voulant porter les armes ni pour la religion catholique, parcequ'il étoit protestant, ni contre cette religion, parceque c'étoit celle de la reine qu'il aimoit, il prit le parti de retourner en Écosse avec des lettres de recommandation de Montmorency [a]; la reine d'Écosse le revit avec plaisir; Chastelard se méprit sur la nature de ses succès, il poussa la témérité de ses entreprises jusqu'à se cacher sous le lit de la reine : il y fut découvert au moment où la reine alloit se coucher; elle eut la bonté de lui pardonner; mais Chastelard eut le malheur de

qu'elle choisissoit. Nous ne parlons ni d'Éléonore d'Aquitaine, qui, répudiée par Louis-le-Jeune, épousa Henri, comte d'Anjou, depuis roi d'Angleterre, ni d'Anne de Bretagne, qui épousa le roi successeur de son premier mari. En Angleterre, Isabelle, comtesse d'Angoulême, veuve du roi Jean-sans-Terre, épousa Hugues de Lusignan, comte de La Marche, et Catherine de France, veuve de Henri V, épousa Owen Tudor. En Écosse, Marguerite d'Angleterre, veuve de Jacques IV, épousa le comte d'Angus, de la maison de Douglas, et ensuite encore un Stuart, mais qui n'étoit pas roi.

[a] Brantôme, Dames illustres, Marie Stuart.

se persuader que, quand une reine pardonne de telles insolences, elle les autorise, il osa récidiver; Marie perdit patience et crut devoir abandonner Chastelard à la rigueur de la justice. Il étoit difficile qu'il y eût des lois positives sur un pareil cas, par conséquent la vie de Chastelard auroit dû être en sûreté; il fut cependant condamné à être décapité. La reine eût dû lui faire grace et se contenter de le chasser de ses États comme un fou incurable, mais elle craignit le pédantisme de sa nation et l'interprétation odieuse qu'on pourroit donner à son indulgence sur un point si délicat; elle le laissa périr. Chastelard monta sur l'échafaud avec la résignation d'un chevalier qui meurt pour sa dame; il se plaignit pourtant de sa cruauté, mais en amant maltraité plus qu'en coupable condamné; il eut les yeux fixés jusqu'à la mort sur un lieu d'où il espéroit que la reine pourroit être curieuse de voir son supplice, puisque c'étoit une curiosité du temps; mais nous avons dit quel étoit l'éloignement de la reine pour cet affreux usage, et cette exécution étoit précisément celle qui lui convenoit le moins de voir. Chastelard lut pour son éternelle consolation, dit Brantôme, « l'hymne de la mort par Ron-« sard, ne s'aidant autrement d'autre livre spirituel, ni « de ministre, ni de confesseur. »

On a dit que la reine d'Écosse, par cette rigueur envers Chastelard, avoit mérité celle dont Élisabeth usa envers elle. La réflexion est bien sévère; ces deux actes de rigueur sont si différents dans toutes leurs circonstances, qu'on ne peut les comparer.

Nous avons vu avec quelle dissimulation hypocrite Élisabeth avoit cherché à détourner d'elle et à faire re-

omber sur ses ministres l'horreur de la vengeance barbare qu'elle exerçoit sur sa rivale; elle redoubla d'hypocrisie après l'exécution; elle parut frappée comme d'un coup de foudre en recevant la nouvelle de la mort de Marie; elle ne se montra plus que vêtue de deuil et baignée de larmes; elle accusa hautement ses ministres et ses conseillers de l'avoir trahie; elle les chassa de sa présence; elle écrivit au roi Jacques: « Je voudrois que « vous pussiez connoître et ne pas sentir la douleur dont « je suis pénétrée »; elle osa prendre Dieu à témoin que tout s'étoit fait sans sa participation et sans qu'elle en eût eu connoissance, et faisant servir à sa justification tout ce qui la condamnoit, « je ne suis, dit-elle, ni as-« sez foible ni assez lâche pour désavouer un ordre que « j'aurois donné; ma cour peut attester que je n'ai ja-« mais donné celui-ci, et ma douleur l'atteste plus for-« tement encore. »

Pour donner quelque vraisemblance à cette étrange apologie, elle fit arrêter Davison et lui fit faire son procès; alors ces conseillers, ces courtisans, qui s'étoient moqués de l'irrésolution de Davison et qui avoient pris sur eux l'événement, lui reprochèrent la témérité qu'il avoit eue d'interpréter rigoureusement les intentions d'Élisabeth; il souffrit leurs réprimandes sans récriminer, et les rigueurs de la reine sans se plaindre, et préférant une soumission politique à une apologie dangereuse, il s'avoua coupable et demanda grace, il ne put l'obtenir; il fut condamné à une amende qui le réduisoit à l'indigence; Élisabeth voulut qu'il la payât; elle lui envoya seulement de temps en temps quelques légers secours pour l'empêcher de périr de misère ou

plutôt pour prévenir les effets de son désespoir. Davison, ne pouvant se justifier publiquement, envoya du moins à Walsingham son ami, ministre d'Élisabeth, une apologie secrète qui contient tous ces détails.

Jacques refusa de recevoir l'ambassadeur d'Élisabeth, et rappela les siens d'Angleterre; il jura de venger sa mère; la nation, et sur-tout la noblesse, partagea son indignation; le jour que la cour d'Écosse prit le deuil, le lord Sainclair parut en armes devant le roi: « voilà, dit-il, le deuil qu'il faut prendre pour la reine.» Cependant Walsingham, secrétaire d'état d'Angleterre, ayant écrit, comme de lui-même, au lord Thirlstone, secrétaire d'état d'Écosse, pour lui représenter l'impuissance où étoit ce dernier royaume de se venger par ses propres forces, et le danger d'appeler des secours étrangers, Jacques, soit qu'il cédât à ces raisons, ou aux dernières volontés de sa mère qui, en mourant, l'avoit exhorté à la paix, soit plutôt qu'il suivît son aversion naturelle pour la guerre et son amour pour le repos, cessa de parler de vengeance, et pour succéder un jour à Élisabeth, crut qu'il devoit continuer de paroître vivre en bonne intelligence avec elle.

La France, qui n'avoit fait que des efforts assez équivoques pour sauver Marie, n'en fit aucun pour la venger; Henri III et les Guises avoient d'autres affaires.

Enfin Marie Stuart n'eut pour vengeur que Philippe II, et c'est un nouveau trait de sa destinée. L'intérêt que devoit inspirer une reine si aimable et si infortunée fut affoibli et presque détruit dans l'Europe par le malheur qu'elle eut de tenir par les liens du sang,

de la religion et de la politique aux auteurs de la Saint-Barthélemi, aux zélateurs de l'inquisition, aux Guises, à Philippe II.

Philippe songeoit moins à la venger qu'à punir Élisabeth du secours qu'elle donnoit aux Pays-Bas ; mais il sentoit combien la mort violente de Marie Stuart étoit une circonstance propre à orner un manifeste et à répandre de la faveur sur les armes de celui qui s'annonceroit pour son vengeur; il fit contre l'Angleterre cet effroyable armement qu'on appela *la flotte invincible*. Élisabeth, dans les préparatifs qu'elle fit pour la défense de son royaume, étendit ses soins jusque sur les côtes qui paroissoient les moins menacées d'une invasion; toute l'Angleterre fut en armes, tous les ordres de l'État fournirent des vaisseaux. Près de cent mille hommes des meilleures troupes furent distribués dans les lieux où l'*embarquement* pouvoit être tenté; on n'en eut pas besoin, toute leur fonction fut bornée à voir, du port, des orages violents et des combats terribles. Une partie de cette flotte, qui ne se proposoit pas moins que la ruine entière de l'Angleterre, fut dissipée par la tempête, l'autre partie fut détruite dans plusieurs combats par le lord Howard Effingham, grand-amiral, qui fut bien secondé par le vice-amiral Drake. Jamais flotte ne fut plus complétement vaincue que celle que l'orgueil de Philippe avoit nommée *l'invincible*. *Il eût mieux valu attendre l'événement*, dit M. le président Hénault, en parlant de la fameuse expédition de Charles-Quint en Provence. L'exemple de Charles-Quint n'avoit pas instruit Philippe.

Ce prince affecta sur la ruine de sa flotte une indiffé-

rence héroïque: « Je ne l'avois pas envoyée, dit-il, « pour combattre les vents. »

Ce sont cependant les premiers ennemis que toute flotte ait à combattre; d'ailleurs Philippe dissimuloit qu'Effingham et Drake avoient beaucoup ajouté au ravage des vents. Pendant que l'Angleterre faisoit des réjouissances publiques pour la destruction de l'*invincible*, Philippe faisoit rendre graces à Dieu de ce que la perte n'avoit pas été plus forte. « S'il est content, dirent « les Anglois, tout le monde doit l'être. »

Dans cette expédition, l'Europe fut pour Élisabeth contre Philippe, tant les dispositions publiques sont naturellement favorables à celui qui ne fait que se défendre, et contraires à celui qui attaque, même avec l'apparence de la justice! Philippe, par l'immensité de ses préparatifs, n'avoit pas moins alarmé ses amis que ses ennemis; il avoit d'ailleurs perdu à les faire le temps de les mettre en œuvre. Le desir de faire une chose extraordinaire l'empêcha de faire une expédition utile; il manqua l'occasion, il voulut éblouir et effrayer l'Europe par un armement, jusqu'alors sans exemple (1); quand il parut, l'Europe avoit oublié Marie Stuart et pardonné à sa persécutrice.

La seule personne qui voulut sincèrement venger Marie, fut une de ses femmes, nommée Marguerite Lambrun; son mari, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, étoit mort de douleur d'avoir vu sa reine périr sur un échafaud. Marguerite se crut chargée de les

(1) Cet armement, entrepris long-temps avant la mort de Marie Stuart, avoit duré sept ans à faire.

venger tous deux; elle s'habilla en homme, prit deux pistolets, l'un pour tuer Élisabeth, l'autre pour se tuer elle-même afin d'échapper au supplice, et se cacha dans la foule pour pénétrer jusqu'à Élisabeth. Un de ses pistolets tomba, les gardes le ramassèrent et virent qu'il étoit chargé; Marguerite fut arrêtée, et l'autre pistolet qu'on trouva sur elle, acheva de la convaincre. Elle parut devant Élisabeth qui voulut l'interroger; elle lui révéla son sexe, ses projets, ses motifs. Vous avez donc cru faire votre devoir, lui dit Élisabeth; eh bien! quel pensez-vous que soit à présent le mien? — Est-ce la reine qui me fait cette question? est-ce mon juge qui m'interroge? — C'est l'une et l'autre, mais répondez d'abord à la reine. — La reine doit me faire grace sans balancer. — Eh! qui l'assurera qu'elle n'aura plus à craindre de votre part un pareil attentat? — Sa clémence même. Mais une grace accordée avec tant de précaution n'est plus une grace. Reprenez le personnage de juge, il vous convient mieux.

Élisabeth admira le courage de cette femme et lui fit grace; ne dérobons point à cette clémence l'éloge qu'elle peut mériter; il est toujours beau de faire grace, mais c'est à Marie Stuart qu'il eût fallu le faire, ou plutôt il eût fallu être juste envers elle.

Pour rendre à Élisabeth son estime, il faut détourner ses regards de cette déplorable aventure, où elle déploya contre la reine d'Écosse, sa rivale, un machiavellisme digne de Catherine de Médicis; il faut voir d'un autre côté sous son régne brillant et paisible à-la-fois le peuple content, les parlements dociles, les puritains réprimés, l'ordre rétabli dans les finances par cette

même économie que ses ennemis taxoient d'avarice, le commerce florissant, la navigation accrue; le tour du globe, indiqué seulement par la découverte du Portugais Magellan (1), achevé pour la première fois par un Anglois, le célèbre Drake, puis par Thomas Cavendish; la Virginie (2) découverte par Walter Raleigh, d'autres Anglois, Martin Forbisher, Jean Davis, cherchant un passage à la Chine par le nord-ouest, Davis donnant son nom au fameux détroit qu'il découvre dans l'Océan septentrional; la Moscovie si peu connue de l'Angleterre et de l'Europe avant que les Anglois, sous Édouard VI, eussent découvert un passage à Archangel par la nouvelle Zemble; cette même Moscovie traversée sous Élisabeth, depuis Archangel jusqu'à Astracan, par les commerçants anglois qui vont porter leurs marchandises à travers la mer caspienne jusqu'en Perse; le même commerce étendu, en 1583, à la Turquie, où l'Angleterre avoit été regardée, jusque-là, comme une province de France; enfin les villes anséatiques humi-

(1) Magellan mourut en route; mais dans cette course le tour du globe fut achevé par Sébastien Cano, un des compagnons de Magellan, qui rentra dans Séville le 8 septembre 1522. Magellan étoit parti le 10 août 1519. Charles-Quint donna pour devise à Cano un globe terrestre avec ces mots : *Primus me circumdedisti.* « Tu as le premier « fait ce tour. » Drake le fit en mille cinquante-six jours, Cavendish en sept cent soixante-dix-sept. Drake étoit parti en 1577, Cavendish en 1586.

(2) Dans un des Dialogues des morts de M. de Fontenelle, le duc d'Alençon dit à Élisabeth : « Vous fites donner à cette contrée le nom « de Virginie, en mémoire de la plus douteuse de toutes vos qua- « lités. »

liées et dépouillées d'une partie de leur commerce par Élisabeth, qui le transporte à sa nation ; voilà les titres de gloire de cette grande reine.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES CHAPITRES.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.







